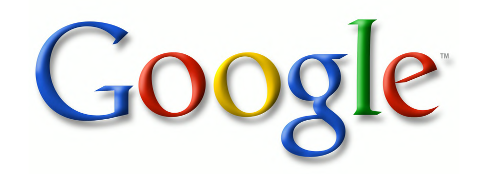



AP
25
.N93
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN



Dunning
high
12-26-39
39433

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Janvier 1710.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez PIERRE MORTIER,
chez qui l'on trouve toute sorte de Musique.

M. DCCX.

Avec Privilége des Etats de Holl. & de West.

AVERTISSEMENT.

On vend à Amsterdam,
Chez PIERRE MORTIER,

ACta omnia Congregationum ac Disputationum, quæ coram SS. Clemente VIII. & Paulo V. Summis Pontificibus sunt celebratæ in Causa & Controversia illa magna de Auxiliis divinæ Gratiæ quas Disputationes ego *F. Thomas de Lemos*, eadem gratia adjutus sustinui contra plures ex Societate.

Il Grande Dittionario Italiano & Hollandese, come pure Hollandese & Italiano, contenente tutti li Nomi, verbi &c. come pure tutti li buoni Proverbii accuratamente spiegati, e dilucidati nella guisa, che secondo il loro differente significato, natura, & uso vengono adoperati da i megliori scrittori. L'Italiano và regolato dietro il Vocabolario della Crusca, del Veneroni, e segue lo stile de' più famosi Historici, e Poeti Toscani. Composto, corretto, & accresciuto di una Grammatica, da *Mose Giron*.

Het Groot Italiaansch en Nederduitsch Woorden-Boek, voorzien met alle Naamen Werkwoorden, &c. als ook schoone Spreekwyzen, dewelke naar hunne verscheide betekenissen, aart en gebruik, volgens de beste Schryvers op het naaukeurigste verklaard en opgehelderd, zyn. Het Italiaansch is naar de stellinge van het *Vocabulario della Crusca*, *Veneroni*, als mede de vermaarste Italiaansche Dichters, en Schryvers, t'zamen gestelt met een Grammatica of Letterkonst. Door *Moses Giron*, in Quarto 2. Deelen. Amsterdam, Appresso Petro Mortier 1710.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Janvier 1710.

ARTICLE I.

HISTORIA CONGREGATIONUM *de* AUXILIIS DIVINÆ GRATIÆ, *sub summis Pontificibus Clemente VIII. & Paulo V. in quatuor Libros distributa; & sub ascititio nomine* Augustini le Blanc, *Lovanii primùm publicata: nunc autem magnâ rerum accessione aucta, insertisque passim pro re nata, adversus nuperos Oppugnatores vindicationibus, asserta, defensa, illustrata. Cui præterea accedit Liber quintus Superiorum Apologeticus, adversus* Theodori Eleutherii *eodem de argumento Pseudo-Historiam. Authore ac Defensore* F. JACOBO HYACINTHO SERRY

 Or-

Ordinis Prædicatorum Doctore Sorbonico, & in Serenissimæ Reipublicæ Venetæ Academia Patavina Theologo Primario. Antwerpiæ. Sumtibus Societatis. Cum Approbationibus anno 1709. C'est-à-dire, *L'Histoire des Congrégations* de Auxiliis, *tenües sous* Clement VIII. & Paul V. *imprimée autrefois sous le nom supposé* d'Augustin le Blanc, *à présent considérablement augmentée & défenduë contre tous ceux qui l'ont attaquée : divisée en quatre Livres, ausquels on en a ajouté un cinquiéme apologétique, où la même Histoire est justifiée, contre celle qui a paru depuis peu sous le nom de* Théodore Eleuthére. *Par* F. Jaques Hyacinthe Serry, *Dominicain Docteur de Sorbonne & Théologien de la République de Venise.* En un grand *in folio.* D'un caractére un peu plus grand que celui de ces *Nouvelles.* Column. 929. Avec un Apendix de diverses Piéces, Column. 492. sans compter l'*Index* des matiéres & la Préface de 48. pagg.

COMME il y a longtems que la premiére Edition de cèt Ouvrage paroit, & que, quoi que nous n'en ayons pas

pas donné l'Extrait, nous en avons parlé dans quelques Occasions, & surtout en donnant l'Extrait du Livre qui a pour titre *Histoire des Congrégations de Auxiliis justifiée &c.* (a), nous ne rendrons présentement compte au Public, que des Additions, qui ont été faites dans cette nouvelle Edition.

Outre le cinquiéme Livre, qui y est ajouté tout entier, pour défendre cette Histoire contre celle, que les Jésuites y ont opposée, il y a des Additions considérables dans l'Histoire même, qui en grossissent les Chapitres & en augmentent le nombre; sans parler de celles qui avoient déja été imprimées séparément en 1702. & qui sont présentement placées dans leurs propres lieux. La plupart de ces Additions inserées çà & là dans le corps de l'Histoire pour répondre à diverses difficultez, sont tirées en substance des autres petits Ouvrages François, que l'Auteur avoit ci-devant publiez, pour répondre aux *Questions Importantes*, & à l'*Errata* du P. *Germon* Jésuite, & à la *Justa Querela* du Sr. *Charles Metzen*.

(a) *Voyez les Nouvelles de Septembre 1702. pag. 243.*

De sorte que l'Ouvrage, qui paroît présentement, est comme le Sommaire de tout ce que l'Auteur avoit donné sur ce sujet, pour répondre à ses Adversaires.

Le cinquiême Livre, qui est la Partie la plus considérable de cette nouvelle Edition, est partagé en sept Sections, & chaque Section en plusieurs Chapitres. La premiére refute la longue Préface de la Contre-Histoire du P. *Livin de Meyer*, publiée sous le nom de *Théodore Eleutbére*: & les six autres attaquent chacune un des six Livres de l'Ouvrage de ce Jésuite. Comme le P. *de Meyer*, qui reconnoit de bonne foi que la Doctrine de *Molina* fut censurée dans les Congrégations *de Auxiliis*, a étalé pour la soutenir, contre l'avis même des Censeurs, toutes les Piéces, que les Théologiens de sa Compagnie produisirent pour la défendre; le P. *Serry* proteste d'abord de ne point entrer dans l'examen doctrinal des sentimens de *Molina*, après la Censure, qui en fut arrêtée; ni dans la discussion Théologique de tous ces Ecrits, à qui il suffiroit d'opposer ceux que *Lemos* produisit alors pour les refuter: mais de s'attacher uniquement à ce qu'il y a d'historique dans l'Ouvrage

vrage de son Adversaire ; & de se borner à la justification de tous les faits, sur lesquels il y est attaqué : puisque son dessein n'a été que de donner une Histoire de ce qui s'est passé dans ces Disputes ; & non point de composer un Traité de Théologie, pour examiner le fond des matiéres, qui y ont été disputées, & sur lesquelles le P. *de Meyer* ne produit rien, qui n'ait été refuté.

Dans cette premiére Section, qui est partagée en six Chapitres, notre Historien se justifie d'abord sur diverses accusations, dont son Adversaire l'avoit chargé ; dont la principale étoit que le P. *Quesnel* fut en partie l'Auteur de l'Histoire *de Auxiliis*, & qu'il y eut mis la derniére main. Sur quoi il produit pour sa défense le témoignage même de ce Pére, qui déclare expressément de *n'avoir eu aucune part dans cèt Ouvrage, qui est*, dit il, *d'un plus habile Homme que lui.* Ce qu'on ne peut regarder comme un desaveu forcé d'un Ouvrage, auquel il se repentiroit d'avoir eu quelque part ; puis qu'il en fait en même tems l'éloge, en l'apellant *un bon Livre, qui n'a été improuvé par aucune autorité.... un Ouvrage si excellent & si nécessaire*

dans ce tems-ici. L'Auteur fait de plus remarquer, qu'on trouve dans le premier Livre de son Histoire, la refutation de divers endroits de l'Apologie Historique des Censures de Louvain & de Douai, composée par le P. *Quesnel*, sous le nom de M. *Gery*: ce qui montre assez, qu'il n'a eu aucune part dans cèt Ouvrage. Aussi voit-on que toutes les fois, que ce Pére a cité dans ses Ecrits l'Histoire des Congrégations *de Auxiliis*, il en a parlé comme de l'Ouvrage d'un autre Ecrivain.

Comme le Procureur Fiscal de l'Archevêché de Malines avoit avancé la même chose que le P. *de Meyer*, dans sa *Causa Quesnelliana*, le P. *Serry* montre les contradictions manifestes de ces deux Accusateurs, dont l'un lui fait faire je ne sai quel manége à Rome, & l'autre en France, dans le même tems qu'il n'étoit ni en France, ni à Rome, mais à Padoüe, où il exerçoit déja l'emploi de Professeur public.

L'accusation de Jansénisme est devenuë si familiére, qu'il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un Auteur aussi opposé aux Jésuites que celui-ci, en ait été accusé par ces Péres. Il s'en défend de toutes ses forces, aussi bien que quelques Théologiens de son Ordre, qu'on a en-

a enveloppez avec lui. Et comme cette accusation n'est appuyée que sur quelques Lettres indifférentes, écrites au P. *Quesnel*, avant sa détention à Bruxelles; & sur quelques loüanges vagues, que ce Pére & quelques autres prétendus Jansénistes, ont donné par occasion à l'Ecole de S. *Thomas*, à laquelle ils se disent fort attachez; nôtre Historien fait voir le peu de solidité de toutes ces preuves, en montrant, entr'autres choses, que le P. *Paul Oliva* Général des Jésuites étoit dans un commerce de Lettres beaucoup plus étroit avec *Molinos*, avant qu'il fût arrêté prisonnier à Rome, & que cet Hérésiarque, dont il produit les Extraits des Lettres, y a donné à la Compagnie de plus grandes loüanges, que jamais les Jansénistes n'en ayent donné à l'Ecole de S. *Thomas*; & a protesté en avoir reçu des bienfaits & des marques de confiance, que les Jansénistes n'ont certainement jamais reçu des Thomistes: sans pourtant qu'on puisse inférer de là, qu'il y ait une espêce de confédération entre les Jésuites & les Quiétistes; ainsi que le P. *de Meyer* a voulu inférer, qu'il y en avoit une entre les Thomistes & les Jansénistes.

Les Extraits de ces Lettres de *Molinos*

linos valent bien ceux, dont on avoit regalé le Public dans la Préface de la Contre-Histoire. Car ce Malheureux y déclare fort ingénument, d'avoir été toujours fort attaché à la Compagnie, à qui il donne mille loüanges : d'avoir toujours eu des Jésuites pour ses Maîtres & ses Directeurs de Conscience, ausquels il a découvert son intérieur : d'avoir été leur plus zélé Défenseur dans l'Université de Valence : d'avoir toujours été uni à eux dans les Missions, & d'en avoir reçu réciproquement mille marques d'affection & d'estime.

Le reste de cette Section est employé à justifier les raisons qu'il a eües, de publier son Histoire, & à soutenir la vérité des Manuscrits, dont elle est tirée.

La seconde Section, qui contient onze Chapitres, combat le premier Livre de l'Histoire du P. *de Meyer*, des commencemens de ces Disputes, & des troubles excitez en Flandres à ce sujet. Comme ce Pére avoit tiré l'origine de ces Disputes sur la Grace, des anciens Différens, qui s'étoient élevez dès l'établissement de la Compagnie, entre les Jésuites & les Dominicains, le P. *Serry* lui montre la fausseté de cette pré-

prétenſion ; ſoit parceque ces premiers Différens ne touchoient aucunement la Doctrine, mais l'Inſtitut même de la Societé ; ſoit parce qu'ils n'étoient pas particuliers à l'Ordre de S. *Dominique* ; mais qu'ils étoient communs à des Parlemens, des Univerſitez, des Cardinaux, & des Evêques, qui deſaprouvoient, auſſi bien que les Dominicains, l'établiſſement de la Compagnie. Il prouve, que la véritable origine de tout le mal fut la liberté, que la cinquiême Congrégation générale des Jéſuites ſe donna, d'altérer la Loi de S. *Ignace*, qui les obligeoit de ſuivre exactement la Doctrine de S. *Thomas*: & fait voir que cette Aſſemblée corrompit les Déclarations marginales, que leur Fondateur avoit faites, pour expliquer ſes propres Régles: & qu'au lieu qu'il leur avoit permis de compoſer dans la ſuite du tems un Cours de Théologie, pour lire dans leurs Ecoles, à condition *qu'il ne fût pas contraire à la Doctrine de S. Thomas*, la Congrégation s'aviſa de retrancher cette condition, qui lui parut trop onéreuſe. Il confirme par de nouvelles preuves ce qu'il avoit déja avancé, que les Théologiens de la Compagnie avoient donné dans des ſentimens

Pélagiens dans le Concile de Trente; qu'ils n'avoient pas gardé de justes mésures en combattant les erreurs de *Luther* & de *Calvin* sur le Libre Arbitre: que la trop grande liberté de leurs sentimens avoit souvent obligé le Tribunal de l'Inquisition d'en prendre connoissance; & que *Sixte V.* avoit pour ce sujet ordonné à leurs Supérieurs, de ne point s'éloigner des Régles d'étude, que leurs Constitutions leur prescrivoient.

Quant aux troubles excitez en Flandre, à l'occasion des sentimens de *Lessius*, condamnez en 1588. par les Universitez de Louvain & de Douay, nôtre Auteur refute pié à pié la Relation, que *Lessius* lui-même en a faite, & que le P. *de Meyer* a inserée toute entiére. Il en découvre les faussetez en grand nombre, & en rejette entiérement l'autorité; un Coupable jugé & condamné n'étant aucunement recevable en ce qu'il raconte, pour charger ses Juges, & se justifier soi-même. Il entre ensuite dans le détail de cette Histoire, pour apuyer de nouveau ce qu'il en a écrit dans le premier Livre; & convainc entr'autres choses son Adversaire, d'avoir tronqué artificieusement par deux fois le Décret de l'Uni-

versité de Doüay du 21. Janvier 1690, d'avoir produit sous le nom de cette Université, des Livres fabriquez par les Jésuites même, pour décrier sa Doctrine; d'avoir, enfin, raporté mal-à-propos à la contestation arrivée à Doüay en 1589. sept Attestations données en 1594. sur une affaire fort différente. La suite de cette Section est employée à refuter en détail tout ce que le *P. de Meyer* avoit avancé contre les fameuses Censures de Louvain & de Doüay, & contre l'Aprobation, qu'elles reçurent à Rome, sous le Pontificat d'*Innocent XI.* & d'*Innocent XII.*

La troisiéme Section contenant en quinze Chapitres attaque le second Livre de la Contre-Histoire, qui renferme ce qui s'est passé principalement en Espagne, depuis l'an 1581. jusqu'à l'an 1594. Notre Auteur, après avoir examiné divers faits particuliers touchant la premiére tentative, que les Jésuites firent à Salamanque, pour y introduire leurs nouveautez sur la Grace, & touchant l'Impression, qui se fit à Lisbonne & ailleurs de la *Concorde* de *Molina*, entre dans le détail des Censures, qui en furent faites en Espagne, en France, en Italie & en Allemagne. Il accuse, entr'autres cho-

ses, le nouvel Historien de la Compagnie, d'avoir falsifié le Décret de l'Université de Salamanque ; d'avoir forgé une Censure de la Sorbonne, & d'avoir débité comme des jugemens fort juridiques en faveur de la Doctrine de *Molina*, les Avis de ses Confréres d'Allemagne. Il prouve ce qu'il avoit avancé dans son premier Livre, & sur quoi son Adversaire s'étoit fort récrié, que les Sectateurs de *Molina* ont été de tout tems les plus zélez Apologistes des Sémipélagiens, & les plus téméraires Censeurs de S. *Augustin*.

Il examine assez au long le sentiment de *Baronius* touchant la Doctrine de ce Théologien ; & soutient fortement la vérité de la Lettre de ce Cardinal à l'Archevêque de Vienne, où il se déclare si ouvertement contre les nouveautez de ce Jésuite. Il s'étend encore extrêmement sur *Bellarmin*, & sur ses Controverses, qu'il montre avoir été altérées par les Jésuites d'Allemagne, sur *Perrerius*, *Vasquez*, *Henriquez*, *Mariana*. Il décrit assez amplement les avantures de ces deux derniers, qui eurent assez à essuyer du côté de leurs Confréres, pour s'être ouvertement opposez au Torrent de la nouveauté : & répond à ce que le P.

de

de Meyer a produit pour contester diverses particularitez de leur Histoire.

Après avoir ainsi armé divers Theologiens de la Compagnie contre *Molina*, il lui dispute ceux parmi les Thomistes, que le P. *de Meyer* a citez, comme favorables à ses sentimens, & comme contraires à la doctrine de la Prédétermination Physique. Il fait d'abord remarquer que le dogme de la Grace efficace par elle-même, dont il s'agissoit principalement dans les Congrégations *de Auxiliis*, est indépendant de celui de la Prédétermination Physique, & qu'on peut très-bien soutenir le premier, en abandonnant le second. Il montre que la plûpart des passages citez à cette occasion dans la Contre-Histoire sont ou tronquez, ou falsifiez, ou pris à contre-sens; & convainc de fausseté divers faits alleguez au sujet de *Joseph de Vita*, qui inventa en 1661. un nouveau Systême sur l'efficacité de la Grace; & de *Thomas Turco* Général des Dominicains, à qui on faisoit tenir certains Discours, contre la Prédétermination Physique, quinze ans environ après sa mort. Après quoi il passe aux fameuses Disputes de Valladolid de 1594 & aux Censures, que les Universitez, les Evêques, & les Théolo-

logiens d'Espagne firent par ordre de *Clement VIII.* en 1595. & 1596. & vient, enfin, à l'évocation, que ce Pape fit de cette cause à son Tribunal, & refuse partout ce que son Adversaire lui objecte, pour révoquer en doute quelques faits. . . . .

. . Dans la quatriéme Section, qui reprend l'Histoire des trois premiers Examens faits à Rome depuis l'an 1597. jusqu'à l'an 1600. nôtre Historien repousse diverses Calomnies, dont le P. *de Meyer* a chargé les Censeurs établis par *Clement VIII.* pour examiner cette Cause. Il fait voir leur constance & leur fermeté à condamner toujours les mêmes erreurs de *Molina*, dans toutes les différentes Censures, qu'ils dressérent, dans les divers examens, qu'ils en firent. Il justifie la conduite des Dominicains dans les Conférences, qui furent établies, pour accorder, s'il eut été possible, les deux Partis. Il soutient la vérité des Actes Manuscrits du Cardinal *Louis Madruce*, qui fut d'abord établi Président de ces Conférences, & qui coucha, enfin, son avis par écrit, contre les sentimens des Jésuites. . . . .

. . La cinquiéme Section est uniquement employée à prouver & soutenir de

de nouveau tous les faits historiques, que le P. *de Méyer* lui a contestez sur le quatriême Examen, qui se fit en 1601. Car pour ce qui est des dogmes de *Molina*, qui y furent censurez dans toutes les Séances, & que son nouvel Apologiste a entrepris de justifier, contre l'avis même des Consulteurs, nôtre Auteur déclare ici, comme ailleurs, qu'il ne prétend point entrer dans ces discussions Théologiques, ni disputer sur ces matiéres d'Ecole; n'ayant entrepris que de donner une histoire de ce qui s'est passé, & non point un Cours de Théologie Scholastique, pour examiner doctrinalement les matiéres. Il fait d'abord remarquer, que tous les faits principaux, contre lesquels son Adversaire se récrie davantage, comme étant injurieux aux Théologiens de la Societé, qui défendoient la cause de *Molina*, sont tirez mot pour mot des Regîtres du Secretaire des Congrégations; dont il a même raporté les paroles en caractére Italique, pour les faire mieux observer: & qu'ainsi c'est en vain, qu'on voudroit les faire regarder comme des Contes inventez à plaisir pour décrier ces Théologiens; si ce n'est qu'on montrât que les citations sont fausses, ce qu'assurément on

ne sauroit faire. Il confirme par le témoignage de divers Ecrivains de la Compagnie ce qu'il avoit avancé ailleurs, & sur quoi le P. *de Meyer* s'étoit fort récrié ; que *Clement VIII.* eut résolu dès l'an 1601. de prononcer contre les Opinions des Jésuites, & qu'il s'en fût expliqué à divers Cardinaux, à l'Ambassadeur d'Espagne, & au Doyen de la Rote. Après quoi il s'étend fort au long à décrire les artifices, que les Jésuites employérent, pour intimider ce Pape & le détourner de rien prononcer ; dont le plus dangereux fut, de révoquer en doute son autorité, & de lui déclarer que s'il faisoit cette flétrissure à la Compagnie, on ne lui répondoit pas de dix mille Plumes, qui pourroient écrire des choses fâcheuses contre la gloire & l'autorité du S. Siége.

La sixiéme Section refute en six Chapitres le cinquiéme Livre de la Contre-Histoire, où sont racontées les Disputes faites en présence de *Clement VIII.* L'Auteur refute d'abord les raisons alleguées par le P. *de Meyer*, qui portérent ce Pape à ordonner ce nouvel Examen, & à y assister en personne. Il montre la vérité du grand Discours si souvent imprimé, que ce Pa-

pe fit à l'ouverture de ces Disputes; comme aussi de diverses Lettres du fameux *Estius*, écrites vers ces tems-là à l'Archevêque d'*Armach*, sur les matiéres agitées à Rome, & que le nouvel Historien de la Compagnie voudroit faire regarder comme apocryphes. Il entre ensuite dans le détail des faits, que cèt Ecrivain conteste. Il s'étend particuliérement sur cinq, qui lui ont paru plus considérables. Le premier est l'accident arrivé à *Grégoire de Valence*, qui mourut de chagrin, pour avoir été convaincu de corrompre à dessein un passage de S. *Augustin*, en lisant dans le Volume même de ce Pére. Le second est le grand Ecrit de *Clément VIII*. divisé en quinze Chapitres, où la Grace efficace par elle-même est prouvée par une infinité de passages de S. *Augustin*, & que le P. *de Meyer* s'est, enfin, avisé de révoquer en doute, ou, du moins, d'en faire Auteurs les Dominicains....

Le troisiéme est le Livre de *Gennade de Ecclesiasticis Dogmatibus*, que les Défenseurs de *Molina* citoient dans leurs Disputes en leur faveur, comme un Ouvrage de S. *Augustin*, & que le P. *de Meyer* a prétendu justifier de Sémipélagianisme. Le quatriême est

le

le changement prétendu de *Clément VIII.* que cèt Historien Jésuite a représenté, comme penchant enfin du côté des Jésuites, après les Disputes finies: ce que le P. *Serry* a encore plus amplement convaincu de fausseté dans le 46. Chapitre du troisiéme Livre.

Le cinquiéme est le Discours, qu'on fait tenir au Cardinal *Du Perron* parlant au Pape, auquel on fait dire que, si sa Sainteté décidoit ce grand différent en faveur des Dominicains, il se faisoit fort d'y faire souscrire tous les Protestans d'Allemagne & de France. Ce que notre Auteur montre être une fable inventée à plaisir par le P. *Annat* & le P. *Théophile Raynaud* pleine de contradiction & d'anachronisme.

Dans la septiéme Section l'Auteur répond aux difficultez, qui lui ont été faites, touchant le dernier examen, qui se fit sous *Paul V.* & contre le reste de son Histoire. Il soutient comme indubitables diverses Pièces des Jésuites, qui sont raportées fort au long dans son quatriéme Livre, où ces Pères disoient en termes formels tout le contraire de qu'ils soutiennent présentement avec tant d'ardeur contre les Prétendus Jansénistes; savoir que l'Eglise est infaillible dans le jugement

qu'el-

qu'elle porte du sens des Auteurs particuliers & des Péres même des premiers Siécles. Il entre ensuite dans la discussion des Faits particuliers arrivez dans chaque Dispute sous *Paul V.* & satisfait aux difficultez, qui s'y rencontrent. Aprés quoi il passe au projet de la Bulle contre les erreurs de *Molina*, qu'il montre avoir été dressé par ordre exprès & plusieurs fois réïteré de *Paul V.* & justifie amplement les Consulteurs des vaines accusations, dont le *P. de Meyer* s'est avisé de les charger; parce qu'ils ne furent pas favorables à la Compagnie. Il fait voir que la publication du jugement arrêté, fut empêchée, à l'occasion de l'Interdit de la République de Venise; pour ne pas couvrir de confusion les Jésuites en même tems qu'ils se sacrifioient pour les intérêts du S. Siége. Il montre que *Ferdinand de Bastida*, qui parut le dernier sur les rangs, pour la défense de *Molina*, chanta, enfin, la Palinodie étant de retour en Espagne: & fait voir combien vaine est la recrimination de ceux, qui ont voulu atribuer un pareil changement à *Lemos*, qui avoit soutenu le Parti des Thomistes. Il finit par le fameux Decret du Général *Aquaviva*, donné en

1613. & montre que le Systême de *Molina*, pour la défense duquel toute la Compagnie s'étoit déclarée, fut, enfin, rejetté de leurs Ecoles, & qu'on y substitua celui de *Suarés*, un peu plus tolérable en aparence.

L'Appendix, qui suit le cinquiéme Livre, est augmenté de quelques Piéces nouvelles.

ARTICLE II.

HISTOIRE *de l'*ACADEMIE ROYALE *des* SCIENCES. *Année* 1708. *Avec les Mémoires de Mathématique & de Physique pour la même Année. Tirez des Registres de cette Academie.* A Amsterdam, chez Pierre de Coup. 1709. in. 12. pagg. 793. du caractére des Volumes précédens.

L'HISTOIRE de l'Academie Royale des Sciences de 1708. nous fournit cinq Articles sur la *Physique Générale*. Le premier concerne le Tonnerre. Mr. *Homberg* y explique pourquoi le Tonnere se formant dans l'air par le mélange d'une matiére sulphureuse avec un Esprit Acide; les deux matiéres convenables mélées ensemble par un Chymiste, ayant été une fois

fois enflammées, se dissipent absolument, & il ne se peut faire d'inflammation nouvelle sans de nouvelles matiéres : &, au contraire, on voit souvent sortir d'une même nuë un grand nombre d'Eclairs, les uns aprés les autres, qui marquent autant d'inflammations différentes ; d'où l'on peut conclure que c'est la même matiére qui étant une fois enflammée, s'enflamme encore une seconde & une troisiéme fois. On ne raportera point la solution de cette difficulté.

Mr. *Homberg* soupçonne que toutes ces inflammations réïtérées, qui se font dans l'Air & en quoi consistent les Eclairs, donnent une certaine détermination de mouvement à l'Air ; & causent quelcun de ces vens variables, qui viennent indifféremment de tous les points de l'Horison, & sont les seuls, que nous connoissions dans nos Climats tempérez.

Le second Article est un nouveau Barométre, dont l'explication est trop longue, pour la raporter ici.

Le troisiéme contient diverses Expériences nouvelles sur la dilatation de l'Air, qui justifient la réflexion de Mr. *de Fontenelle*, qu'*il n'y a guéres de choses en Physique si bien décidées, qu'il n'y*

n'y ait toujours lieu à la revision, & qu'il est difficile que la Nature, lors même que nous croyons, la saisir le mieux, ne nous échape par quelque endroit. En voici un seul exemple. Les Physiciens ne doutoient plus de la vertu Elastique de l'Air & bâtissoient sur ce principe, comme sur un fondement inébranlable. Cependant Mr. *Parent* prétend avoir fait des expériences, qui démontrent, que cette prétenduë élasticité de l'Air n'est qu'une chimére. Il croit que les parties de l'Air ne sont ni des lames pliées, qui s'ouvrent, ni des spires, qui se déroulent, ni rien d'équivalent, mais de simples molécules flotantes dans la matiére éthérée infiniment plus subtile, & toujours fort agitée. Elles sont d'autant plus écartées les unes des autres, &, ce qui fait l'aparence d'une force de ressort, elles tendent d'autant plus à s'écarter, que cette matiére éthérée, qui remplit leurs intervales, est plus abondante, & se meut avec plus de rapidité, & c'est d'elle seule que leur vient toute la force qu'elles ont, pour faire impression sur d'autres corps, par exemple, sur le Mercure.

Le quatrième Article contient des Remarques sur la Déclinaison de l'Aiman.

man. Elles tendent la plûpart à justifier la Carte de Mr. *Halley* sur cette Déclinaison. Comme la Mer du Sud manque dans cette Carte, Mr. *Cassini* le Fils y a supléé en partie par la Rélation d'un Voyage fait en cette Mer dans les années 1706. 1707. & 1708. Il paroit que dans la Mer du Sud près de la Côte Occidentale de l'Amérique, la Déclinaison de l'Aiman augmente à mesure que la Latitude Méridionale augmente aussi. Le Mémoire de Mr. *Cassini*, qu'on nous donne tout au long, contient diverses Observations Géographiques tirées de la même Relation, qui tendent à corriger les Cartes par raport au Détroit de Magellan, à la Terre de Feu, aux Isles & aux Pays voisins.

Le cinquième Article contient diverses Observations de Physique générale. En voici quelques unes. Mr. *Homberg* a observé que les rayons du Soleil ont la force de presser, & même de pousser, quand ils sont réunis par le Miroir ardent. On ajoute que cette force de la lumiére s'accorde bien, avec la pesanteur, qu'on lui a trouvée par d'autres expériences.

Le même a remarqué qu'en été la glace fond plus vîte dans le vuide qu'à

l'air ; & la raiſon en eſt, que la glace ne ſe fond que par l'action de la matiére ſubtile ou ètherée, & dans le Vuide tout l'eſpace n'eſt rempli que de cette matiére. Il a encore obſervé, que les verres tendres, c'eſt-à-dire, qui ont dans leur compoſition plus de ſel & moins de ſable, ou ceux qui ayant plus de ſable ſont fort minces, ſont moins ſujets à caſſer au feu ou au miroir ardent.

La rélation de la maniére dont une nouvelle Iſle s'eſt formée auprès de celle de Santerini ou Santorin, dont on a déja parlé dans l'Hiſtoire de 1707. eſt ſi remarquable & tous les Phenoménes en ſont ſi ſurprenans, que ne ſachant quels choiſir, & ne pouvant les raporter tous, nous aimons mieux renvoyer le Lecteur au Livre, dont nous donnons l'Extrait.

L'Obſervation de Mr. *Reaumur* ſur la maniére ſinguliére, dont un petit Coquillage ſe nourrit de Moules, eſt digne de la curioſité du Public. Ce Coquillage eſt d'une ſeule piéce, & tournée en ſpirale. Le Poiſſon en ſort à demi, quand il veut, comme les limaçons de la leur (*a*). La Moule enfer-

(a) *Les Tortuës ſont à peu près de même.*

fermée entre ses deux Coquilles ne paroîtroit pas devoir être la proye de cèt Animal : elle l'est cependant. Il s'attache à la Coquille d'une Moule, le perce d'un trou assez exactement rond d'environ une ligne de diamêtre ; & y fait passer une espêce de trompe ou de petit boyau cylindrique, long de 5. ou 6. lignes, qu'il tourne en spirale, & avec quoi il suçe la Moule. Mais comment fait-il ce trou ? Sa trompe est trop molle & trop mousse, pour percer une Coquille fort dure. Mr. *de Reaumur* n'a pû par la dissection de cèt Animal lui trouver aucune partie propre à cèt effet, quoi que, s'il en avoit quelcune, elle dut être aussi sensible que le trou. Plusieurs autres raisons l'ont persuadé, que ce trou n'étoit point fait avec un corps solide. Il soupçonne donc que l'Animal peut jetter sur la Moule, quelque goute de liqueur capable d'en percer la coquille. Cette goute sera naturellement ronde, comme le trou qu'elle fait, & quelquefois elle deviendra ovale, parce qu'elle ne tombera pas à plomb sur la Moule, ou que la Moule se donnera quelque petit mouvement, aussi a-t-il vû quelques trous ovales. Il a aussi remarqué, que jamais

il n'y avoit de trou dans toute la circonférence où se joignent les deux Coquilles de la Moule, & sur cela il attribuë à l'Animal, qui l'attaque, une précaution fort ingénieuse. C'est que si la Moule entr'ouvroit ses Coquilles, la trompe du petit poisson ne se trouveroit plus dans le trou qu'il auroit fait, elle s'en détourneroit facilement; & alors la Moule, en refermant ses Coquilles, la serreroit, la couperoit, peut-être, ou, du moins, tiendroit son Ennemi captif. (*a*) Cela est bien imaginé; mais ne pourroit-on point dire aussi, que la matiére de la Coquille de la Moule, qui est autour de la circonférence étant différente de celle du reste de la Coquille, la liqueur que son petit Ennemi verseroit, & qu'il verse, peut-être, souvent dans cèt endroit-là, ne pourroit pas la percer. On sait que l'eau forte, qui agit sur l'acier, ne produit aucun effet sur de la cire; & il est certain d'ailleurs que la matiére qui est autour de la circonférence de la Coquille est plus molle que le reste. Mr. *de Reaumur* a vu quelquefois plusieurs trous sur une même Moule; & quand il a trouvé des Coquilles de Mon-

a Réflex. de l'Aut. de ces Nouv.

Moules vuides, il a presque toujours vû de ces trous, ce qui lui fait croire que ces Coquillages ne contribuent pas peu à detruire les Mouliéres.

L'Anatomie fournit six Articles. Le premier est une expérience de Mr. *Mery* jointe à quelques réflexions, qui confirme le Systême commun de la Circulation réciproque du Sang entre la Mére & le Fœtus. Voici le fait. Une Femme grosse, qui touchoit à son terme, se tua d'une chute très-rude presque sur le champ. On lui trouva sept à huit pintes de Sang dans la cavité du ventre, & tous ses vaisseaux sanguins entiérement épuisez. Son Enfant étoit mort, sans aucune aparence de blessure, & tous ses Vaisseaux étoient vuides de sang, aussi bien que ceux de la Mére. Le corps du Placenta étoit encore attaché à toute la surface intérieure de la Matrice, où il n'y avoit aucun Sang extravasé. Par quelle route tout le sang de l'Enfant pouvoit-il s'être vuidé dans la cavité du ventre de la Mére? Il faloit nécessairement que ce fût par les Veines de la Matrice, & par conséquent ces Veines reportent à la Mére le sang de l'Enfant; ce qui seul établit la nécessité de tout le reste du Systême commun. Si la Circula-

tion ne se faisoit que du Fœtus au Placenta, & non pas aussi à la Mére, l'Enfant mort auroit eu tout son sang.

Voici, sur ce sujet, la judicieuse réflexion de l'Historien de l'Académie. Le Systême commun une fois affermi bien solidement, la grande uniformité de la Nature permet, & semble même demander, qu'on l'étende à tous les Animaux *Vivipares*, & que l'on reconnoisse une Circulation réciproque du Sang entre les Méres & les Fœtus. Il est seulement merveilleux qu'à un tout aussi renfermé en lui-même & aussi bien lié, que l'est le corps d'un Animal, il s'y puisse ajouter une partie nouvelle, qui s'y unisse aussi étroitement que toutes les autres, & qu'après s'y être unie si étroitement, elle s'en puisse détacher sans aucune destruction.

Le second Article d'Anatomie concerne les Cataractes des Yeux, question qui est devenuë à la mode depuis quelque tems, & dont il a été déja parlé plus d'une fois dans ces *Nouvelles*. Il résulte, enfin, de diverses expériences, qui ont été faites, qu'on peut voir sans Crystallin, c'est-à-dire, sans ce qui a toujours passé pour le principal instrument de la vision. L'Académie

mie a vû un Crystallin que l'on avoit tiré à un Prêtre en présence de Mr. *Mery*, & elle a vû ce même Prêtre lire du même œil avec une loupe ces gros caractéres, que les Imprimeurs apellent *Parangon*. (*a*) Après que l'expérience nous a assurez de certaines véritez, les Philosophes découvrent, & quelquefois sans beaucoup de peine, des Démonstrations pour prouver que la chose doit être, comme l'atteste l'expérience; quoi que, peut-être, avant l'expérience on eut cru pouvoir trouver que la chose étoit impossible. Mr. *de la Hire* le Fils a fait un calcul Géométrique, pour montrer qu'on peut voir sans Crystallin. On a encore découvert, qu'il est très-difficile dans un œil malade de reconnoître un *Glaucoma* d'avec une Cataracte. On a trouvé dans une occasion, dont on nous parle, qu'une prétendue Cataracte étoit le Crystallin devenu Glaucomatique. Il est donc certain que souvent on abat le Crystallin, en croyant abattre une Cataracte.

Le troisiéme Article nous parle d'un Ver rendu par le nez à la faveur du Tabac en poudre. Il avoit six pouces,

a *Réflexion de l'Aut. de ces Nouv.*

quand il s'allongeoit, 2. lignes de largeur & 1. & demi d'épaisseur. Il étoit de la nature de ceux qu'on apelle *Centipédes* ou à cent piés. La malade qui avoit été à l'agonie des maux de tête qu'elle avoit souferts, & dont la Raison avoit été fort attaquée dans les grans accès, fut guérie tout d'un coup au bout de quatre ans après avoir rendu ce Ver. On conjecture, que l'Oeuf qui avoit produit ce Ver, (car le Systême des Oeufs passe aujourdhui pour à peu près démontré) avoit trouvé dans le Sinus frontal la chaleur, l'humidité, la lymphe, enfin, tout ce qui lui étoit nécessaire, pour éclorre, & l'Animal tout ce qu'il faloit pour sa subsistance, & pour un accroissement, auquel aparemment il ne seroit pas parvenu sur la Terre. Il n'eut été ni si bien nourri, ni autant à l'abri d'une infinité d'accidens, qui ne permettent guéres quatre années de vie à toutes ces Espêces. A chaque mouvement qu'il faisoit, il devoit causer à la membrane délicate, dont le Sinus frontal est tapissé, une irritation d'autant plus cruelle, qu'avec ses deux cornes, ses deux aiguillons, & ses 112. pattes il ébranloit, &, pour ainsi dire, attaquoit en détail chaque petite fibre nerveuse
de

de la Membrane, & plus il se fortifioit, plus le mal devoit être violent & insuportable. La grandeur de l'Animal, qui vint à lui rendre le lieu où il étoit trop incommode, &, selon toutes les aparences l'odeur du Tabac, qui lui étoit contraire, ainsi qu'à un grand nombre d'autres Insectes, l'obligérent enfin à chercher les moyens de sortir.

Il y a entre le Sinus frontal & la narine un trou de communication, par où le Sinus reçoit l'air, à châque moment, que l'on respire, & une forte respiration peut y avoir fait entrer avec l'air l'Oeuf invisible où cèt Animal étoit renfermé en petit. Cè même Oeuf pourroit aussi être entré par la bouche avec quelque aliment, & avoir suivi la longue & tortueuse route de la Circulation du Sang.

Le quatriême Article concerne des guérisons faites par des brulures. Une Dame avoit de violens maux de tête continus, avec des redoublemens, qui lui prenoient une fois réglément en 8. ou 10. jours, & duroient 10. ou 12. heures, avec tant de violence qu'elle en étoit, tantot comme une hébetée, tantot comme une furieuse. Le siége de la douleur étoit principalement au

devant de la tête, & dans les yeux, qui devenoient alors fort rouges & étincelans.

Un soir, qu'elle sentoit un redoublement, qui s'aprochoit, & qu'elle alloit se mettre au lit, elle voulut voir auparavant si ses yeux rougissoient beaucoup. Elle se regarda dans un petit miroir de poche, & le feu d'une bougie, qu'elle avoit auprès d'elle, prît à sa coëffure de nuit, qui étoit de toiles épaisses. Elle ne s'en aperçut pas d'abord, & par hazard elle étoit seule. Le feu lui brula tout le front & une partie du dessus de la tête, avant qu'elle eût pû faire venir du monde, pour l'éteindre. On la fit saigner dans le moment, on traita à l'ordinaire la brûlure, dont la douleur cessa en peu d'heures. Mais le grand accès, que l'on attendoit, ne vint point; même le mal de tête ordinaire disparut presque de ce moment-là, sans le secours d'aucun autre remède que la brûlure, & depuis 4. ans, que cèt heureux accident est arrivé, la Dame joüit d'une santé parfaite. On raporte un autre exemple semblable, & on conclut, que c'est dommage que le hazard ne se mêle plus souvent d'être Médecin.

Le cinquième Article est sur la Généra-

nération des Limaçons, qui est, sans contredit, une des plus grandes merveilles de la Nature. Nous ne saurions abréger cèt Article sans le gâter. Nous remarquerons seulement une chose, qui peut servir à confirmer le nouveau Systême de la production des Animaux. Les limaçons pondent des Oeufs par l'ouverture de leur Cou. Cependant, si on en ouvre un, peu de tems avant qu'il ponde, on ne lui trouve point d'Oeufs; mais seulement de petits Embryons, qui nagent dans une liqueur fort claire, & ont des mouvemens assez vifs. Ces Embryons deviennent Oeufs dans le chemin, qu'ils ont à faire pour sortir, c'est-à-dire, qu'ils se revêtent de membranes, qui leur sont fournies par certaines liqueurs, & qui se durcissent ensuite.

Le dernier Article contient diverses Observations Anatomiques. Par exemple, que plusieurs personnes ont été guéries du scorbut, en mangeant beaucoup d'Oseille, qui avoit été cuite avec des Oeufs. Qu'une Fille eut ses régles huit, ou, selon d'autres, trois mois après sa naissance. Elle avoit alors, à l'âge d'un peu plus de 4. ans, trois piés & demi de haut, tout le corps bien proportionné à sa hauteur, les

Mammelles & les parties de la Génération, comme une fille de 18. ans, de sorte qu'elle paroissoit parfaitement nubile. Qu'on avoit vû tout récemment une Femme de 106. ans qui avoit encore ses Régles. Voila une merveille d'un genre tout opposé à la précédente.

La Chimie fournit six Articles curieux; mais que nous ne ferons qu'indiquer. 1. Des Expériences sur la Cire, d'où l'on peut conclurre, que, quand elle brûle; ce n'est presque que de l'eau qui brûle. 2. Sur l'Aloës, qui font voir que ses sels sont très-actifs, qu'ils corrodent les extrêmitez des veines, où les fibres sont plus délicates, d'où viennent des flux de sang & des hémorragies. 3. Sur la Manne. 4. Sur plusieurs Eaux minérales de France. 5. Sur la nature du Fer. C'est une suite de la Dispute de Mr. *Geoffroi* avec Mr. *Lemery*, sur la question si l'on peut faire du fer. Il résulte des expériences de ce dernier, que lors qu'on croit avoir fait du fer, on n'a fait autre chose, que séparer le fer des acides, qui l'envelopoient, & qui empêchoient, qu'on ne le connut à sa marque caractéristique, qui est d'être attiré par l'Aiman. Il suit de là que le fer

peut

peut tellement être pénétré par des acides, qu'il n'aura plus cette qualité. C'est aussi ce que Mr. *Lemery* a éprouvé. Ayant versé un acide sur une certaine quantité de limaille de fer, elle en a perdu la proprieté d'être attirée par l'Aimant. 6. Diverses Observations Chimiques.

La Botanique ne fournit que deux Observations. Dans la premiére, Mr. *de la Hire* explique d'une maniére, qui paroit fort naturelle, pourquoi les tiges des Plantes s'élévent perpendiculairement à l'Horizon, tandis que leurs racines descendent, quoi que les Plantes, quand elles sont dans leurs graines, lors qu'elles commencent à se développer, soient entiérement renversées. La raison en est, en un mot, que la Racine se nourrit de sucs plus grossiers, & la Tige de sucs plus subtils. Dans la seconde, le même nous aprend qu'une espêce de Rosée très fine, qui tombe des feuilles des Orangers dans le Printems, & qui s'attache sur ce qu'elle rencontre & s'y amasse en assez grosses gouttes; que cette Rosée, dis-je, est une espêce de Manne.

L'Arithmétique ne fournit qu'un Article fort court, qui est une espêce de Corollaire de la doctrine des Quar-

rez Magiques. Il y en a aussi un d'Algébre, qui est sur la Construction des Egalitez. Mr. *Rolle* fait voir que la Régle que Mr. *Descartes* a donnée, qui a paru si ingénieuse & que les Géométres ont adoptée avec tant de plaisir, est très-défectueuse. Pour ne la rendre pas inutile, il lui ôte la trop grande étenduë qu'on lui attribuoit & d'où venoit sa fausseté, & il la remet dans ses véritables bornes.

La Géométrie nous fournit dans ce Volume des Réflexions nouvelles de Mr. *de la Hire* sur les Conchoïdes en général; des Remarques de Mr. *Nicole* sur la Rectification des Roulettes, dont la Génératrice est un Cercle, & la Base un autre Cercle quelconque. D'autres de Mr. *Carré* sur des Courbes à l'infini produites par le mouvement d'une Ligne droite, qui passe toujours par un point fixe, & parcourt par une de ses extrémitez une Ligne quelconque. Une nouvelle proprieté de la Cycloïde découverte par Mr. *Parent*; & qu'il exprime de cette maniére, *un Corps qui décrit ou suit une Cycloïde, en tombant librement & par son propre poids, la presse toujours également dans châcun de ses points.* Et enfin une méthode de Mr. *de la Hire*

de

de décrire de grands Arcs de Sections Coniques. Nous ne saurions donner des Extraits de toutes ces Remarques sans copier ceux que Mr. de *Fontenelle* nous en fournit. On ne pourroit les abréger, sans se rendre inintelligible.

L'Astronomie nous donne sept Articles différens. Le premier est sur le retour de la Tache de *Jupiter* par les révolutions de laquelle Mr. *Cassini* a conclu que *Jupiter* tournoit sur son axe en 10. heures, moins quelques minutes. Cette tache disparut entiérement en 1667. & ne reparut qu'en 1672. après quoi elle fut visible pendant près de trois ans. Depuis 1665. jusqu'en 1708. elle a paru huit fois, sa plus longue apparition a été de trois ans, le plus long intervale pendant lequel il ait été invisible a été de quatorze, & c'est le dernier de tous, au bout duquel Mr. *Maraldi* la revit au mois d'Avril de 1708. Il ne paroit dans tout cela aucune régularité, aucune proportion entre les tems où elle paroit, & ne paroit plus. Seulement elle est réguliére en ce que, quand elle reparoit, c'est précisément au même endroit du disque de *Jupiter* où elle devroit être par la révolution de dix heures, supposé qu'elle fut permanen-

te

te & fixe. La difficulté est de savoir, si les retours de cette Tache tiennent à quelque chose de connu, soit qu'ils y tiennent comme à une cause, ou simplement comme à une circonstance, qui les accompagne toujours, & si ce Phénoméne a raport à quelque autre Phénoméne, qu'on ait observé, dans l'Univers. Après diverses supositions, dont on ne paroit pas content, on conjecture qu'elle dépend de la Bande de *Jupiter*, à laquelle elle paroit adhérente. Toutes les Bandes de *Jupiter* sont sujettes à de grans changemens. On n'a pas toujours vû la Tache, quand sa Bande a paru; mais jamais on n'a vû la Tache sans sa Bande. Ainsi si ces Bandes ont quelque raport à des Mers, qui couvriroient & découvriroient alternativement de grans Pays, tantot se joindroient, tantot se sépareroient, la Tache est un Golphe, peut-être, aussi grand que notre Ocean, & ce Golphe immense est quelquefois plein & quelquefois à sec.

Le second Article est sur un Globe Céleste construit par rapo͏rt au mouvement des Etoiles fixes. *Hipparque* découvrit, qu'outre le mouvement journalier des Etoiles fixes d'Orient en

Occident en 24. heures; elles en ont un autre, qui leur est propre, d'Occident en Orient sur les Poles de l'Ecliptique. De là vient qu'un Globe Céleste fait dans un certain tems, & qui marquoit les Constellations, placées comme elles l'étoient au tems de sa construction, ne représente plus dans la suite leurs positions véritables, à moins qu'on ne les imagine changées ainsi qu'elles le doivent être selon le tems écoulé. Mais le nouveau Globe de Mr. *Cassini* est d'un usage perpétuel, sans qu'il soit besoin d'y concevoir, ni d'y faire aucun changement. Il peut tourner & sur l'Axe de l'Equateur, comme font tous les Globes, & sur celui de l'Ecliptique; c'est en cela que consiste la singularité de sa construction. On décrit autour du Pole de l'Ecliptique le Cercle de 23. degrez & $\frac{1}{2}$ de rayon, que le Pole de l'Equateur doit décrire en 25200. ans, & quand, pour une certaine Epoque, on a placé le Pole de l'Equateur sur ce Cercle au point qu'il faut, on l'y arrête fixement, & le Globe ne tourne plus que sur l'Axe de l'Equateur pour les opérations ordinaires. Il est assez agréable de voir d'un seul coup d'œil, quel étoit le Ciel de nos Ayeux, ou quel sera celui de notre Postérité. Le

Le troisiéme Article d'Astronomie est sur la Comète de 1707. & sur les Cométes en général. Tout ce qu'il contient est très-curieux & très-ingénieusement pensé. Il en resulte, que l'opinion, qu'on peut regarder aujourd'hui comme l'opinion commune, est certaine, c'est que les Cométes sont des corps aussi anciens que le Monde; des Planétes, qui n'auront à la portée de notre vuë qu'une certaine partie de leur cours ordinairement assez petite. Il seroit commode de les pouvoir placer au dessus de *Saturne*, dans une Région, où l'on imagineroit, comme a fait ingénieusement Mr. *Villemot*, des Courans irréguliers d'une infinité de directions différentes. Mais il y a des Cométes, qui ne permettent pas de les placer si haut. La seconde de 1702. par exemple, n'étoit que cinq fois plus élevée que la Lune, & en même tems elle alloit contre le mouvement général du Tourbillon. Toutes les difficultez de la résistance du milieu, sont autant d'objections ausquelles il est bien difficile de répondre. Quoi que la Cométe pût avoir par elle-même un mouvement assez fort pour vaincre d'abord celui du liquide, où elle étoit entrée, il ne seroit pas pos-

possible que ce mouvement ne s'afoiblit bientôt, & cela, sans que la grandeur aparente diminuât, & d'autant plus sensiblement, que le cours visible de la Cométe seroit plus long. Cependant, en supposant avec Mr. *Cassini*, que son mouvement soit égal en lui-même dans tout le tems, où nous la voyons, & qu'il n'y aît que la variation de la distance, qui en fasse l'inégalité *apparente*, le calcul s'accorde avec les Observations aussi parfaitement qu'on puisse souhaiter: ce qui n'arriveroit pas, si le mouvement avoit une diminution réelle, toujours plus grande & plus sensible.

On se delivreroit tout d'un coup de tous les embarras, qui peuvent naitre de ces directions de mouvement, en suprimant, comme a fait un grand Philosophe de ce siécle, toute cette matiere fluide immense, que l'on imagine communément entre les Planétes, & en les concevant suspenduës dans un Vuide parfait. Mais ce moyen de lever une difficulté pourroit en avoir lui-même de très-grandes; concluons donc que tout n'est pas encore prêt, pour construire un Systême Physique des Cométes.

Le quatriéme Article est sur les trois Eclip-

Eclipses de l'Année 1708. Le cinquième est sur les Réfractions. Le 6. sur des Taches du Soleil. Et le 7. contient diverses Observations Célestes.

Mr. *de Fontenelle* parle ensuite d'un Fragment de marbre trouvé à Rome en 1705. où se voit un reste d'un Planisphére céleste Egyptien & Grec gravé sur la pierre. Après en avoir donné la description & la figure, voici comment il conclut cèt Article. En général le Planisphére est plus Astrologique qu'Astronomique, & par là il n'est guéres du ressort de l'Academie. Ce n'est pas que l'Histoire des folies des Hommes ne soit une grande partie du savoir, & que malheureusement plusieurs de nos connoissances ne se reduisent-là: mais l'Academie a quelque chose de mieux à faire.

L'Article suivant est une Dissertation fort curieuse sur les Verres ardents des Anciens. On ne doute point que les Anciens n'ayent connu les Miroirs ardens, c'est-à-dire, les Miroirs concaves qui brûlent par réflexion. Mais on a cru qu'ils ne connoissoient point les Foyers par réfraction des verres convexes. Cependant Mr. *de la Hire* a trouvé dans *Aristophane* un passage, qui prouve que ces Verres étoient

étoient connus aux Anciens. La même chose se prouve par l'autorité de *Pline* & par celle de *Lactance*. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que les Anciens connoissant que ces Verres brûloient, ne savoient point qu'ils grossissoient les objets. Ce n'est que vers la fin du treiziéme siécle, que l'on commence à découvrir l'usage des Lunettes, que l'on met sur le nez. On demande pourquoi on s'est aperçu si tard de cette propriété des Verres convexes, & on en allégue des raisons fort plausibles. Il est plus difficile de rendre raison pourquoi depuis les lunettes à mettre sur le nez, jusqu'aux Telescopes, il s'est passé 300. ans. Tout est assez lent parmi nous, dit là-dessus l'Historien de l'Académie, & peut-être sommes nous, à l'heure qu'il est, sur le bord de quelque découverte importante, où l'on sera surpris un jour, que nous ne soyons pas arrivez.

Sur la Méchanique, on nous donne l'Extrait d'un Mémoire de Mr. *Parent* sur la résistance des Poutres; l'Extrait d'un autre Mémoire de Mr. *Varignon*, qui est une suite de ses Réflexions sur la Résistance des milieux au mouvement. Enfin, on nous parle de quelques Machines aprouvées par l'Académie.

L'Hif-

L'Histoire de 1708. finit par l'Eloge de Mr. de *Tournefort*, qui est une Piéce achevée, & que tous ceux qui ont du gout pour les belles & bonnes choses liront avec un singulier plaisir. Il me seroit facile d'en donner l'Extrait; mais il me seroit encore plus facile de le gâter, en l'abrégeant. Je n'y toucherai donc point; me contentant d'avertir, que des 2. Volumes *in* 4. que doit avoir la Relation du Voyage que Mr. de *Tournefort* a fait en Gréce & en Asie par ordre de son Souverain, le premier étoit déja imprimé au Louvre, quand il mourut, & en 1708. on achevoit le second sur le Manuscrit de l'Auteur, qui a été trouvé dans un état où il n'y avoit rien à désirer. Il y aura 200. Planches en taille douce très-bien gravées, de Plantes, d'Antiquitez, &c. La place de Botaniste Pensionnaire de Mr. de *Tournefort* a été remplie par Mr *Magnol* de Montpelier.

Voici les Mémoires de ce Volume, dont on ne nous donne point d'Extrait dans l'Histoire de l'Académie. 1. Observations de l'Eclipse du Gœur du Scorpion *Antares* par la Lune, faites à Paris, à Marseille, & à Montpellier le 3. Septembre 1707. Par Mr. *Cassini*

fui le Fils. Elles servent à connoitre les longitudes, & à déterminer la véritable Latitude de la Lune, qui par ces Observations a été trouvée différente de celle qu'on avoit marquée dans le Livre de *la Connoissance des Tems.*

2. Extrait des Observations faites aux Indes Occidentales en 1704. 1705. & 1706. par le P. *Feuillée* Minime, Mathématicien du Roi; comparées à celles qui ont été faites en même tems à l'Observatoire Royal. Ces Observations concernent la hauteur du Pole du *Golfo Triste* ou *Porto-Cabeillo*; la Variation de l'Aiman; la hauteur du Pole de *Sainte Marthe*, & de *Porto-Belo*; la longueur des Pendules au même *Porto-Belo*, & la Variation de l'Aiman dans le même lieu; la hauteur du Pole de Carthagéne; l'Eclipse de Lune du 11. Décembre 1704. observée dans la même Ville; la Variation de l'Aiman à Carthagéne; des Observations faites à la Martinique, pour marquer surtout la différence des Méridiens entre Paris & cette Isle.

3. Les Observations de Mr. *de la Hire* sur la quantité d'eau de pluye; qui est tombée à l'Obsetvatoire Royal à Paris pendant l'année 1707. & des hau-

hauteurs du Thermomêtre & du Baromêtre. Ces Observations peuvent servir pour voir quelle est la différence des mêmes saisons en différentes années, pour juger de la fertilité de la Terre par raport à la pluye & à la sécheresse, & enfin pour savoir quelle confiance on peut avoir aux prédictions du Baromêtre pour la pluye & pour le beau tems.

4. Sur la maniére de conserver les Grains par Mr. *Reneaume*. Ce seul Mémoire contient tant de remarques curieuses & utiles, qu'il pourroit fournir de matiére à un Extrait assez long. Un tas de Blé conservé dans la Citadelle de Mets depuis l'année 1578. qu'il y a été serré, jusques en 1708. qu'on en faisoit encore de fort bon pain, a fourni l'occasion de ce Mémoire. Ce Tas de Blé peut avoir 10. Toises d'un sens, sur 5. ou 6. d'un autre, & environ deux piés de hauteur. On n'y avoit jamais touché depuis qu'il a été serré. Ceux qui l'arrangérent gravérent dessus avec les doigts la datte de l'année qu'on l'a serré, telle que je viens de la marquer. Mr. *Reneaume* examine là dessus quelles sont les conditions que doit avoir le Blé pour se conserver longtems.

Sans

Sans s'arrêter à certains préjugez populaires & à certaines fausses pratiques, il dit que le plus sec est celui qui se conserve le mieux. Il est aussi nécessaire de le garentir de l'Air le plus qu'on peut, parce qu'il est le principe le plus efficace de la corruption. Ainsi ce qui contribuë le plus à la conservation du Blé, est la Croute qui se forme sur toute la superficie de la couche de l'épaisseur d'un doigt & demi, tantot plus, tantot moins. Cette Croute est formée de la poussiére, qui voltige continuellement dans l'Air, & de l'humidité de ce même Air, qui en fait la liaison avec les grains. Cette Croute défend toute la Masse des aproches de l'Air. Celui qui a porté à l'Auteur de ce Mémoire du Blé de Metz, l'a assuré qu'il s'étoit promené sur le Tas, sans que la Croute eut obéï, tant elle est forte. On est si persuadé de l'utilité de cette Croute, qu'en quelques endroits on se sert des moyens expliquez par l'Auteur, pour la former. Ces vieux grains ne valent rien pour semer. On en a fait l'épreuve sur celui de Metz. Cependant on ne peut pas déterminer pendant quel tems les graines peuvent être conservées, & garder la faculté de germer & d'en pro-

duire de la même espèce.

5. Observations sur les Analyses du Corail & de quelques autres Plantes pierreuses, faites par Mr. le Comte *Marsigli*. Ce Mémoire a été dressé par Mr. *Geoffroy*. Il résulte des expériences, qui ont été faites, que le Corail & toutes les autres Végétations marines raportées par Mr. le Comte *Marsigli* sont de véritables Plantes, qui aprochent, quant à leur consistence, de la nature de la pierre.

6. Observation de l'Eclipse de *Venus* par la *Lune* du 23. Fevrier 1708. par Messrs. *Cassini* & *Maraldi*.

7. Comparaison des Observations de l'Eclipse de *Venus* par la *Lune*, faites à Paris & à Marseille le même jour. Par Mr. *Cassini* le Fils; & diverses autres Remarques par d'autres sur le même sujet.

8. Extrait des Observations Astronomiques & Physiques faites en Sardaigne & à Malthe par le P. *Feuillée* Mathématicien du Roi. Par Mr. *Cassini* le Fils. Elles concernent la Longitude & la Latitude des lieux où elles ont été faites; la Déclinaison de l'Aiman; la hauteur du Mercure dans le Baromêtre; la diverse pesanteur de l'eau de la Mer en divers endroits, &c.

9. Ob-

9. Observation d'un Cercle lumineux autour du Soleil par Mr. *de la Hire*.

10. Observation de la Conjonction de *Jupiter* avec la Lune du 30. Avril 1708. faite en plein jour par Mr. *Cassini* le Fils.

11. Observations sur le *Nostoch*, qui prouvent que c'est une véritable Plante. Elle paroit être une espéce de Gelée, quelquefois claire, quelquefois verdâtre, tremblante, lors qu'elle est fraîche, qu'on trouve après les pluyes dans les prez & dans les terres séches, arides & sablonneuses. Cette matiére ne paroit ordinairement que depuis l'Equinoxe du Printems, jusqu'à celui de l'Automne. Il faut la ramasser avant le lever du Soleil; car la chaleur de ses rayons la déssèche, de maniére qu'il n'en reste que des membranes de couleur brune. Mr. *Geoffroy* le Jeune soutient que cette matiére est produite de la Terre, & qu'elle y tient même par une ou plusieurs racines fort deliées. L'Embryon de cette Plante ne paroit d'abord que comme un petit tubercule charnu, molasse, garni de petites inégalitez, comme celles qu'on remarque sur les fraises. Sa couleur est verte-brune, elle s'éclair-

cit à mesure que la membrane s'étend, &, enfin, cette membrane paroit tout-à-fait dévélopée sur la Terre, qu'elle laisse quelquefois moulée de ses creux.

Lors que cette Plante est venuë en cèt état, elle s'y conserve tant que le tems est humide, & ne se fane que lors que le vent & le soleil viennent à dessecher la terre, & à la priver par conséquent de sa nourriture. Dans son état naturel, Mr. *Geoffroy* l'a trouvée ordinairement pliée en deux dans sa longueur, & il lui a paru que ses deux bouts venant ensuite à se rejoindre, formoient un paquet membraneux.

Quelques personnes en ont fait l'Analyse. Mr. *Geoffroy* en a tiré d'abord une liqueur fort claire, sans gout, qui a blanchi la solution du Sublimé corrosif, & verdi le Sirop violat. Il en a aussi tiré un beau Sel volatil concret bien crystallisé aux parois du récipient, un esprit volatil urineux, & une huile fétide. Le *Caput mortuum* étant calciné & lessivé, a fourni très-peu de Sel fixe, encore étoit-il chargé de terre. Il a jauni légérement la solution du Sublimé corrosif. Il a alteré le Sirop violat, & l'a rendu de couleur verdâtre.

12. Observation du passage de la Lune

ne par les Etoiles Méridionales des Pleïades le matin du 10. Août 1708. Par Mess. *Cassini* & *Maraldi*. La même Observation faite par Mr. *de la Hire*.

13. Mémoire touchant les Acides & les Alkalis, pour servir d'Addition à l'article du Sel principe, imprimé dans les Mémoires de l'année 1702. pag. 43. Par Mr. *Homberg*. Ce Mémoire doit entrer dans ses Essais de Chimie. Il est très-curieux; mais nôtre Article est déja trop long pour pouvoir nous y arrêter. Il suffira de dire que Mr. *Homberg* y donne des idées beaucoup plus distinctes des Acides & des Alkalis, que n'en ont ordinairement mille personnes, qui mettent pourtant, s'il faut ainsi dire, ces deux Principes à toute sausse.

14. Conjectures sur la Position de l'Isle de Meroé. Par Mr. *Delisle*. Après avoir refuté toutes les opinions de ceux qui ont voulu dire quelque chose de certain sur la position de cette Isle, l'Auteur de ces Conjectures, dit que ce pourroit bien être cèt espace de terre, qui est entre le Nil, & les riviéres de Tacaze & de Dender. A l'égard de la ville même de Meroé il soupçonne que ce peut être celle de *Guerri*,

 ri,

ri, que les Voyageurs disent être une des plus considérables du Pays. Seroit-ce point, ajoute-t-il, ce que d'autres apellent *Merqé* ou *Gueguere* par une espêce de réduplication? On a joint une Carte à ces Conjectures, pour les faire mieux comprendre.

15. Conjectures sur le Redressement des Plantes inclinées à l'Horizon. Par Mr. *Astruc*. C'est un Mémoire envoyé par Mess. de la Societé Royale des Sciences établie à Montpellier, à l'Académie Royale de Paris, pour entretenir l'union intime, qui doit être entr'elles, comme ne faisant qu'un seul Corps, aux termes des Statuts accordez par le Roi au mois de Février, 1706.

ARTICLE III.

RE'LATION *du* VOYAGE *de* PORT-ROYAL *de* l'ACADIE, *ou de la Nouvelle France. Dans lequel on voit un détail des divers mouvemens de la Mer dans une traverſée de long cours; la Deſcription du Pays, les Occupations des François qui y ſont établis, les maniéres des différentes Nations Sauvages, leurs Superſtitions & leurs Chaſſes, avec une Diſ-*

ſer-

sertation exacte sur le Castor. Par Mr. DIERE'VILLE. A Amsterdam, chez Pierre Humbert 1710. grand in 12. pagg. 246. gros caractére.

MR. *Dieréville* avoit composé toute la Rélation de son Voyage en vers : mais on lui fit comprendre, qu'on ne la regarderoit que comme une Rélation fabuleuse, & on avoit assez raison. Cela l'obligea d'*immoler près de cinq mille enfans*, c'est-à-dire, près de cinq mille vers au gout du Public. Il ne put pourtant se resoudre à les suprimer tous, C'est donc ici une Rélation en partie en prose & en partie en vers, à peu près comme celle du Voyage de *Bachaumont & de la Chapelle*, & quelques autres semblables. Les vers ne sont pas tous égaux. Il y en a de bons, il y en a de médiocres, il y en a quelques uns d'assez forcez. La prose est passable.

Notre Voyageur commence par le recit de son Voyage, des dangers qu'il courut, & des sujets de crainte qu'il eut sur Mer. Il parle aussi de la pêche à laquelle il s'occupa dans les occasions en faisant sa route. Il partit de la Rochelle le 20. Août 1699. Parmi les poissons qu'il prit en chemin un des

meilleurs eſt celui que les Matelots apellent un *Flûtant*. Il eſt de la forme d'une Plye, gris par deſſus le dos & blanc ſous le ventre comme elle : mais d'ailleurs la différence eſt grande. Il a quatre à cinq piés de longueur; deux ou trois de largeur; & un d'épaiſſeur. C'étoit tout ce que deux hommes pouvoient faire, que de le tirer juſques ſur le Pont.

Ce Poiſſon a bien fait de ſe mettre en
pleine eau.
Il eſt d'une grande dépenſe.
Une Moruë entiére dans ſa panſe,
N'eſt pour lui qu'un petit morceau,
On le vit pour plus d'une avec trop
d'évidence.

La tête en eſt graſſe, douillette, & très-excellente : on tire un ſuc des os, qui ſurpaſſe la délicateſſe de la plus fine moëlle; les yeux, qui ſont auſſi gros que le poing, ſont encore admirables; & les bords des côtez, que les Pêcheurs apellent *les Ralingues*, ne ſont pas moins délicieux.

S'il étoit pris par les Diépois,
Et qu'on pût à Paris le voir dans ſa
cuiſine,
On s'en lécheroit bien les doigts.
Les Bourgeois auroient bien la mine

De

De n'en tâter qu'après nos Rois.
Mais ce n'est pas pour eux que le Ciel le destine,
C'est pour les Matelots & dans des plats de bois.

Ils n'en mangent que les endroits, qu'on vient de marquer. Ils rejettent le corps à la Mer, comme trop massif; & la Moruë peut s'en nourrir à son tour, si elle le trouve de son gout. Il est bien juste, qu'elle le mange après sa mort; puis qu'étant vivant, il la court sans cesse, l'atrape, & l'avale toute entiére. Il n'est point de poisson plus gourmand.

Notre Auteur étant arrivé en Amérique, alla mouiller au Port-Royal, lieu de sa destination, après 54. jours de navigation. *Le Terrain du Port-Royal peut avoir une demi-lieuë de long, & presque autant de large. Les maisons qui sont situées dessus, & assez loin les unes des autres, ne sont que des* *Chanvières *fort mal bousillées avec des cheminées d'argile. Ce Spectacle,* ajoute l'Auteur, *ne me plaisoit point du tout, & je me disois dans mes réflexions Poëtiques :*

C 5 *Dans*

* *L'Auteur n'a-t-il point voulu dire* Chaumieres.

*Dans quel Païs sauvage, o Ciel! suis-
je venu!
Rien ne s'ofre à mes yeux que des
Bois, des Riviéres,
Des Masures & des Chanviéres,
De l'état de ces lieux j'étois mieux
prévenu.
Comment y faire résidence!
Quelle image de pauvreté!
Je suis déja bien son de la Nouvelle
France
Avant que d'en avoir gouté.
Que j'y vai faire penitence
De la vieille, que j'ai quitté.*

Mr. *Dierévillle*, après nous avoir parlé de son Voyage & de son arrivée, nous donne la Relation des Maniéres, tant des Habitans que des Sauvages de la Nouvelle France. Nous en marquerons quelques endroits; & nous tâcherons autant que nous pourrons de ne pas nous rencontrer avec les Journalistes, qui ont déja donné l'Extrait de ce Voyage. Nous observerons toujours cette Méthode, quand les Extraits des Livres nous tomberont entre les mains, avant que nous parlions de ces mêmes Livres. Cela même nous obligera à faire d'ordinaire ces sor-

tes

tes d'Extraits plus courts ; lors que ceux des autres Journalistes seront d'une (*a*) juste longueur.

On ne fait point de vin dans l'Acadie. On y boit de la Biére faite avec des Sommitez de Sapin. La décoction en est forte. On l'entonne dans une Barique, où il y a du Levain & de la Melasse, qui est une espêce de Sirop de sucre de couleur de Resine. Tout cela fermente ensemble pendant deux ou trois jours ; après quoi la lie tombe au fonds, & l'on boit la liqueur claire, qui n'est pas mauvaise. Mais la boisson la plus commune est de l'eau & ceux qui ne boivent pas autre chose ne laissent pas d'être vigoureux ; parce qu'ils mangent beaucoup, & qu'ils ne travaillent pas toujours.

L'Acadie est un bon Pays pour le négoce. On pourroit y en faire un considérable. *Mais*, dit nôtre Auteur, *nous n'entendons rien au commerce. Bon François que je suis faut-il que je l'avoüe ici, & qu'en dépit de moi, je donne des loüanges aux autres Nations!*

(a) *Nous parlons ainsi, parce qu'un Journaliste n'a pas toujours résolu de s'étendre sur de certains Livres, dont il auroit pû faire de longs Extraits.*

Nous savons mieux qu'elles prendre des Villes, toute l'Europe en est témoin; mais nous ne savons pas si bien établir des Pays.

On séme les Grains dans la Nouvelle France au commencement du Printems, & sur la fin de l'Eté on moissonne. Si on semoit avant l'hiver, les Bleds mourroient infailliblement, à cause de la rigueur de cette saison. On employe ce tems & même l'Automne à faire la chasse aux Martres, aux Renards, aux Loutres, aux Castors, aux Ours, aux Orignaux. Les Habitans tuent une grande quantité de Loups Marins, lors que ces Animaux vont faire leurs petits à terre.

Il n'y a rien que les Acadiens aiment tant que le Lard; ils le préférent aux Perdrix & aux Lapins, qu'on trouve en abondance dans les bois. L'Auteur s'accommodoit fort de cette préférence. Laissant le Lard aux Acadiens, il se nourrissoit de Lapins & de Perdrix. Les Perdrix sont meilleures & plus grosses qu'en France; mais elles perdent dans le fort de l'hiver tout leur fumet.

Les Lievres & les Faisans sont gris l'Eté & blancs l'Hiver. L'Auteur n'attribuë point la cause de ce changement à l'imagination; puis qu'autrement

ces

ces Animaux devroient être verds dans la belle saison. Le froid, selon lui, agissant sur leur poil empêche le cours des sucs qui le nourrit, & les fait blanchir. De là vient que l'Eté ils reprennent leur premiére couleur. Les Champs sont couverts de Choux pommez & de Navets, qui se conservent toute l'année. Les Navets sont moëlleux, sucrez, & beaucoup meilleurs qu'en France. Il y a abondance de toutes sortes de Légumes, & tous excellens.

Les Habitans aiment trop le Lait, pour tuer les Vaches; peut-être est-ce aussi pour cela qu'ils ne mangent point de Veau, parce que dès qu'on l'ôte à la Mére, elle ne donne plus de Lait.

L'Histoire des Sauvages suit la Description des Maniéres des Habitans de la Nouvelle France. La Chasse est leur grande occupation, & on nous dit qu'ils ont l'odorat si bon, qu'ils découvrent de fort loin le gîte d'un Ours; mieux qu'un Chien ne découvre celui d'un Liévre. L'Hiver venu, l'Ours se bâtit une Loge dans la terre, & la couvre de plusieurs branches de Sapin bien feuilluës, pour n'être pas incommodé de la neige, jusqu'au Printems, qui tarde toujours longtems.

à venir pour la fondre, & pour obliger l'Animal à sortir de sa demeure soûterraine :

Pendant qu'en sa Cabanne un long hiver le mâte (a),
De quoi vit-il? Je n'en sai rien,
Chacun dit qu'il léche sa pate
Et qu'il en sort un suc qui fait son entretien.
De quoique ce soit qu'il y vive,
A tout ce qu'en voudra mon esprit se soumet;
Je dis seulement qu'il arrive
Qu'il en ressort toujours plus gras qu'il ne s'y met.

(*b*) Si les Ours d'Acadie demeurent renfermez dans des taniéres pendant l'hyver, sans en sortir, ils sont fort différens de ceux de la nouvelle Zemble & des Pays voisins. Car les Hollandois, qui furent obligez à y passer l'hiver, eurent à combattre contre l'un de ces Animaux, qui ne se tenoit point renfermé. Du reste, il n'est pas nécessaire de recourir à la fable qu'ils léchent leur Patte & qu'ils s'en nour-

[a] *On suit l'Orthographe de l'Auteur.*
(b) *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

nourrissent, s'il est vrai qu'ils ne sortent point de leurs taniéres. Les Loirs ne mangent point durant tout l'hiver: mais ils ne transpirent point non plus, ou, du moins, fort peu, & n'en deviennent pas beaucoup plus maigres. Ils sont assez froids au toucher. J'en ai manié dans ce tems-là, & j'ai fait tous mes efforts pour les éveiller. Ils donnoient quelque petit signe de vie & se rendormoient immédiatement après. Combien y a-t-il d'Insectes, qui vivent l'hiver sans manger? La grosseur de l'Animal ne rend pas la chose plus difficile à comprendre. Le peu de nourriture qu'il faut aux uns, & dont ils sont privez, leur paroit aussi nécessaire, que la grande quantité qu'il en faut pour nourrir les autres.

L'Orignal ou l'Elan est fort difficile à prendre; il faut le galoper, comme ils parlent, pendant deux ou trois jours dans les Bois. On le suit à la trace sur la neige. C'est une des meilleures captures que les Sauvages puissent faire. Ils en mangent la chair fraîche ou boucanée, & elle est très-bonne. Quand ils l'ont bien fait sécher, ils pourroient la conserver toute une année. Mais ils ne se mettent point en peine du lendemain. Ils mangent sans

cesser,

cesser, tant qu'ils ont à manger. Quan ils n'ont plus rien, ils jeûnent par for ce. Cèt Animal est aussi gros qu'u Mulet d'Auvergne, & porte un gran bois sur la tête, dont il ne se défen point, quand on l'attaque. En parlan des Castors, l'Auteur confirme c qu'on a déja apris dans d'autres Rela tions, de l'adresse avec laquelle ils construisent leurs cabanes, & élévent des digues, pour arrêter les Riviéres, quand cela est nécessaire. Ils ne se servent pour l'un & pour l'autre que de leurs dents & de leurs queües.

Mr. *Dierévill*e parle des maniéres des Sauvages, sans s'astreindre à aucune méthode trop scrupuleuse. Il commence par leurs Mariages, il passe de là aux Enfans qui en naissent & les suit dans toute leur vie.

Quand une femme est travaillée du mal d'enfant, elle quitte la Cabane & s'en va dans les Bois, à quelque distance de là, avec une Sauvagesse, qui l'assiste, & l'affaire est bientot faite. L'Accouchée donne à la femme, qui a reçu l'enfant, le couteau avec lequel elle a coupé le cordon, & c'est toute sa récompense. En quelque saison qu'il naisse on le lave en pleine eau. La premiére nourriture qu'il prend

prend est de l'huile de poisson, ou de la graisse fonduë de quelque animal. Après cela, il ne prend plus que du Lait de sa Mére, jusqu'à ce qu'il soit assez fort, pour vivre comme les autres.

Dans les festins, que les Sauvages se donnent, le Chien passe pour le mets le plus délicat. Et pour faire plus d'honneur à ceux qu'ils invitent, ils tuent d'ordinaire, celui qu'ils estiment le plus pour la chasse. Les femmes aprêtent ordinairement à manger à leurs Maris, & ne mangent point avec eux, mais avec leurs enfans, donnant à châcun sa portion dans des plats d'écorce.

Leur Dieu étoit autrefois le Soleil, qu'ils apellent *Nichekaminou*, c'est-à-dire, *le très grand*. Ils le remercioient du bien qu'il leur faisoit; & ils suplioient le Démon, qu'ils apellent *Mendon*, de ne leur point faire de mal. Ils avoient des Magiciens, qui abusoient de leur confiance. Cependant si les faits, que l'Auteur raporte, sont vrais, il faut que le Démon s'en mêle encore aujourdhui. L'Hospitalité est leur grande vertu, & ils se secourent les uns les autres de tout leur pouvoir. Ils ont beaucoup de pudeur. Un Frére n'oseroit pas prononcer devant sa Sœur la moindre parole, qui puisse la choquer.

quer. Un démenti seroit la plus cruelle des offenses ; & il ne seroit plus regardé du Pére & de la Mére, que comme un indigne Frére.

Ils ne savent ce que c'est que d'années, de mois, ou de semaines. Ils ne comptent le tems que par les nuits, ou par les événemens considérables, qui arrivent dans leur cours, & souvent ils passent le tems, sans le connoitre. Leur grand remède dans tous leurs maux, c'est de se faire suer dans des fourneaux faits exprès, & toujours bâtis sur le bord d'un Lac ou d'une Riviére, pour pouvoir se jetter dans l'eau en sortant de ces fourneaux tout en sueur. Ils ressuscitent, s'il faut ainsi dire, ceux qui se sont noyez, en leur donnant une espéce de lavement de fumée de tabac.

Notre Auteur finit par le récit de son Voyage pour retourner en France, dans lequel il ne lui arriva rien de fort singulier. Etant sur un Vaisseau de guerre & ayant un plus beau tems qu'en allant, il fit le Voyage plus agréablement, & ne fut que 33. jours sur Mer.

ARTICLE IV.

LETTRES, ME'MOIRES, & NE'GOCIA-

CIATIONS *de Monsieur le Comte d'*ESTRADES, *Ambassadeur de Sa Majesté très Chrétienne auprès de leurs Hautes Puissances Messeigneurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-bas.* A Bruxelles, chez Henri le Jeune. 1709. Grand *in* 12. Tom. I. pagg. 450. Tom. II. pagg. 540. Tom. III. pagg. 540. Tom. IV. pagg. 428. Tom. V. pagg. 384. sans la Table.

VOici un Livre bien curieux, puisqu'il contient plusieurs Négociations secrétes, sur des Affaires de la derniére importance. Il le seroit pourtant encore davantage, s'il n'avoit fallu supprimer bien des choses, qui ne sont pas bonnes à publier, comme cela paroit par près de cent Cartons, qu'on a été obligé d'y faire. Outre cela, on voit plusieurs Lettres ausquelles on ne trouve point de Réponses; & des Réponses à des Lettres qu'on ne trouve point. Il y a plusieurs Lettres, qui n'ont point de commencement ou de fin. Il y en a où avant que d'avoir fini de parler d'une affaire, on passe à une autre. Il faut d'ailleurs ou que le Correcteur ait été fort négligent, ou que le Manuscrit ait été difficile à lire;

lire; puis qu'il y a un grand nombr
de fautes, qui gâtent entiérement l
sens (a), & qu'une personne ou u
peu intelligente, ou un peu attentiv
auroit pû corriger sans beaucoup d
peine. Cependant, quelque imparfa
que soit cèt Ouvrage, il ne laisser
pas d'être recherché, par l'importan
ce des matiéres, dont il parle. On
verra surtout, que chez certains Prin
ces & chez leurs Ministres la probit
n'est pas une vertu qu'on respect
beaucoup, quoi qu'on en affecte l
déhors le plus qu'on peut. On recon
noitra aussi, que quelques précautio
qu'on prenne dans un Traité, qu
qu'on entasse termes sur termes, u
Souverain trouvera toujours des ra
sons pour en éviter l'observation
quand ses intérêts l'exigeront. No
parcourrons l'Ouvrage Tome apr
Tome; nous indiquerons les princ
pales matiéres qu'il contient, à qu
nous joindrons quelques remarque

TOME I. Le Traité d'Alliance en
tre la France & les Etats fait le 2

a *Voyez en un exemple Tom. I. pag. 4 lig. 12. où au lieu de* par le Pape, *qui fa un sens absurde & tout à fait faux il fa lire* par les Parties.

Avril, 1662. étant le fondement de toutes les Négotiations contenuës dans ces cinq Volumes, on a jugé à propos de le mettre à la tête de tout, Il y avoit une Garentie mutuelle stipulée dans ce Traité. La premiére affaire importante que le Comte d'Estrades eut à négocier avec les Etats fut les Ratifications de ce Traité, sur lesquelles il nâquit des difficultez. Le Roi de France venoit d'acheter Dunkerque de *Charles II.* Roi d'Angleterre. On disoit qu'il avoit dessein d'en faire un Port franc. Les Etats craignirent que cela ne nuisit à leur Négoce. Cependant le Roi de France vouloit que cette Ville entrât dans la garentie, & que les Etats l'assistassent au cas que l'Espagne l'attaquât. Les Etats ne risquoient pas beaucoup de ce côté-là; puis que dès lors, loin que les Espagnols fussent en état d'attaquer leurs Voisins, ils ne pouvoient pas même se défendre.

On verra dans ce premier Tome que le Roi de France avoit grande envie de corrompre le Pensionnaire de Hollande, & qu'il lui fit ofrir des présens considérables pour cela; mais fort inutilement. Ce fut aussi ce qu'il prévit, dès qu'il en forma le dessein. *Il faut,*

faut, disoit-il à son Ministre, *s'y co[n]duire avec dexterité, parce-que de la maniére dont on me l'a dépeint, c'est [un] homme à vouloir exercer sa vertu, [&] tirer de la gloire du refus qu'il ferá de pareilles propositions.*

Dans une Lettre du 23. Mars 166[.] le Roi de France recommande à so[n] Ministre de s'informer quelles so[nt] dans toute l'étenduë des Province[s] Unies & même dans les Pays-bas [de] la Domination du Roi d'Espagne [les] personnes les plus insignes, & qui e[x]cellent notablement par dessus les a[u]tres en tout genre de Professions & [de] Sciences, & de lui en envoyer une li[s]te bien exacte contenant les circo[ns]tances de leur naissance, de leur [ri]chesse ou pauvreté, du travail auqu[el] elles s'apliquent & de leurs qualite[z]. *L'objet, que je me propose en cela*, ajoute ce Prince, *est d'être inform[é] de ce qu'il y a de plus excellent & [de] plus exquis dans chaque Pays en quel[que] que profession que ce soit; pour en use[r] après ainsi que je l'estimerai à propo[s] pour ma gloire & pour mon service*. On a vû dans la suite l'execution d[e] ce projet. Ceux qui ne jugent des cho[-] ses, que par ce qui en paroit, ont for[t] loüé la générosité du Roi de France

dans les présens & dans les pensions qu'il a faites à ces personnes de mérite des Pays étrangers. Mais le vrai but qu'il se proposoit, étoit de s'insinuer dans tous les Esprits, pour exécuter les grans desseins, qu'il avoit formez.

Dès l'année 1663. on craignoit la mort du Roi d'Espagne, & de son Fils, & on pensoit à faire cantonner les Pays-bas Espagnols. Cette négociation dura longtems, comme on le verra dans la suite de ces Mémoires.

Il paroit par une Lettre du 11. Mai 1663. que le Roi de France avoit destiné une pension de 3000. Livres, pour la subsistance de l'Archevêque & de l'Evêque, dont le 1. devoit résider à Harlem & l'autre à Amsterdam.

On voit aussi par plusieurs Lettres que dès ce tems-là le Roi de France regardoit la renonciation que la Reine son Epouse avoit faite de la succession d'Espagne comme nulle; non seulement parce qu'elle avoit été extorquée & que la dot de cette Princesse n'avoit pas été payée; mais aussi & principalement, disoit-on, parce qu'aucun Acte civil ne peut détruire le Droit de la Nature, & que la Reine se trouvant l'Ainée des Filles du Roi d'Espagne elle

elle n'avoit pû faire aucun préjudice ni à soi-même, ni à ses Enfans. *Il est même considérable*, ce sont les propres paroles du Roi, *que mon Fils soit né avant le payement de la Dot ; parce que dès qu'il a vû le jour, il a eu son droit aquis, qui ne lui peut plus être contesté.* On prétendoit, d'ailleurs, que la Reine de France avoit des droits sur certains endroits des Pays-bas comme Fille du premier lit, dès la mort du Roi son Pére, & avant celle du Prince son Frére. On vouloit persuader la justice de ces Droits à Mr. *de Wit*; mais il témoigna, qu'il avoit étudié à fonds la matiére, & qu'il n'avoit point pû trouver que ces droits fussent bien fondez. Une telle déclaration ne plut pas au Roi de France. Cependant ce Prince écrivoit alors au Comte d'*Estrades*, qu'en cas que la mort du Roi d'Espagne arrivât, il n'avoit point dessein de porter la guerre dans les Pays-bas. La suite fit voir que, ou il trompoit son Ministre, ou il changea bien de sentiment, quand le Roi Catholique vint à mourir. Il paroit par un Mémoire à ce Comte, qu'on n'avoit d'autre dessein que d'amuser les Etats en proposant un Traité au sujet des Pays-bas, en cas de mort du Roi d'Espagne

& de son Fils. Ce Comte eut ordre de traîner la chose en longueur, & de n'en venir jamais à une conclusion. Cependant on craignoit que les Etats ne prissent quelque autre Parti, & ne fissent quelque Ligue pour la conservation des Pays-bas. Le Roi de France menaçoit secrétement d'en venir aux derniéres extrémitez si cela arrivoit. Il ne tint que trop parole en 1672. Le Comte d'*Estrades* l'avertit dans une Lettre, que Mr. *de Wit* avoit découvert ses desseins sur les Pays-bas, & qu'il ne perdroit *point d'occasion de ménager les intérêts de son Etat, & de rechercher tous les moyens de la garantie du risque dont son agrandissement sembloit le menacer*. Ce sont ses termes.

Tome II. En 1665. ce Comte proposoit à son Maître de faire en sorte que les Etats lui cedassent *Mastricht*, persuadé que s'il avoit cette Place, les Etats seroient obligez à rompre contre le Roi d'Espagne & la Maison d'Autriche, lors que *Loüis XIV.* voudroit faire valoir les droits de la Reine son Epouse; *sans*, dit ce Ministre, *qu'il leur soit permis d'examiner s'ils sont justes ou non*. Il revient souvent à la charge sur cèt Article dans ses Mé-

moires. Mais aparemment que le Conseil de France ne trouva point de jour à faire réussir un semblable projet.

Les Anglois chicanoient alors la Hollande, & étoient sur le point de lui déclarer la guerre. Le Roi de France écrit à son Ministre, qu'il a grand intérêt que Messieurs les Etats ne succombent pas, quand même il n'auroit pas de Traité avec eux ; parce que l'Angleterre se rendroit trop puissante par Mer. Il lui ordonne de ne jamais ôter aux Etats l'espérance de son apui, qu'il pourra leur accorder selon les conjonctures. On remarquera cependant, qu'il y étoit formellement obligé par le Traité de 1662. Pour leur faire acheter ce secours, on vouloit les obliger à se défaire de Mastricht & à traiter pour les Pays-bas, soit en les partageant, soit en les faisant cantonner en République, comme les Suisses. Il paroit que Mr. *de Wit* ne voyoit point de meilleur moyen de sauver ces Pays, en cas que le Roi d'Espagne & son Fils vinssent à mourir. Il y a pourtant lieu de douter que le Roi de France ait jamais eu un véritable dessein d'entrer à cèt égard dans les vuës de Mr. *de Wit* : & quand il y seroit entré, il y a grande aparence, que le cas échéant, il

ne

en séroit arrivé comme du Traité de partage.

Les Anglois ayant entiérement rompu avec les Etats, & étant entrez en guerre ouverte, ceux-ci sollicitérent le Roi de France de les secourir, comme il étoit porté par le Traité. On verra ici combien de prétextes ce Prince trouva pour n'exécuter pas la garentie à laquelle il étoit obligé. On dit d'abord qu'il n'étoit pas bien sûr, qui étoient les Agresseurs, & qu'en cas que ce fut les Hollandois, comme le soutenoient leurs Ennemis, la garentie n'avoit point de lieu. On dit ensuite que la guerre n'ayant pas commencé en Europe, mais dans les autres parties du Monde, on n'étoit obligé à donner aucun secours. On offrit après cela de faire l'office de Médiateur, comme étant plus avantageux aux Etats, & pour cela on envoya une célébre Ambassade en Angleterre; quand on ne put plus se défendre de rompre; on évita, sous mille prétextes, de joindre la Flote de France avec celle des Etats, pendant qu'on achetoit en Hollande tout ce qui étoit nécessaire pour l'équiper & qu'on n'eut pû trouver ailleurs. Enfin, quand il s'agit de faire la paix à Breda, les

Miniſtres de France parurent plûtot comme Médiateurs entre l'Angleterre & les Etats, comme ils le confeſſent eux-mêmes, que comme Parties intéreſſées; ce qui faiſoit dire au Public, que les François étoient d'accord avec les Anglois. On verra ici toutes ces Négociations dans un grand détail.

On y trouvera auſſi les meſures que le Roi de France tâchoit de prendre, pour rompre la Ligue du Rhin, qui lui tenoit beaucoup au cœur. Il vouloit que le Comte d'*Eſtrades* tâchât de gagner la Princeſſe d'*Orange*, pour l'obliger à porter l'Elect. de *Brandebourg*, près duquel elle avoit grand crédit, à ratifier & exécuter le Traité d'accommodement, qu'il avoit fait avec le Duc de *Neubourg* & avec l'Evêque de *Munſter*, touchant l'exercice des trois Religions dans les Etats de la ſucceſſion de Juliers & touchant le Condirectoire du Cercle de Weſtphalie: &, au contraire, à ne point ratifier l'autre Traité d'une Ligue défenſive que le même Electeur avoit fait avec les mêmes Princes.

Le Conſeil de France étoit fort embarraſſé ſur le ſecours qu'il ſe voyoit obligé de fournir aux Etats contre l'An-

l'Angleterre. Mr. *de Lionne* écrivoit sur ce sujet au Comte d'*Estrades* dans la derniére confidence, *je vous dirai*, lui mandoit-il, *confidemment entre nous*, & *s'il vous plait dans le dernier secret, que nous sommes ici persuadez que, quelque chose que le Roi fasse en cette rencontre pour Mess. les Etats, à quoi il est néanmoins très-résolu pour son propre honneur & pour son intérêt aussi, qui n'est pas que les Etats succombent; ils n'en auront aucune gratitude en d'autres tems, & que dès que Sa Majesté voudroit faire valoir ses droits sur la Flandres, ils prendront le parti de ses Ennemis.* (*a*) Il étoit assez facile de faire une telle prédiction. Les droits du Roi sur la Flandre étoient fort douteux, & il n'étoit nullement de l'intérêt des Etats, que la France devint si puissante & aquit des Pays si près d'eux.

En 1665. l'Evêque de *Munster* uni avec l'Angleterre entra en guerre avec les Etats, & ravagea les Provinces de Groningue & d'Overyssel. Le Roi de France ne hézita point d'envoyer aux Hollandois le secours de Troupes, qui étoit stipulé par le Traité de 1662. Le

 prin-

(a) *Addit. de l'Auteur de ces Nouv.*

principe qu'il ne faloit pas laisser périr la Hollande. l'obligea à tenir parole dans cette occasion. Il crut que ces deux Ennemis joints ensemble pourroient l'accabler. Mais, quoi que ce secours fût très-petit en lui-même; on sut bien le faire valoir à la Hollande, dans la suite, pour tâcher de lui faire comprendre, que, par un principe de reconnoissance, elle devoit permettre à la France de se saisir dans les Pays bas de tout ce qui l'accommoderoit, sans s'y opposer. . . .

TOME III. Ce Tome contient les Négociations de 1666. On travailla en ce tems-là à obliger le Danemarc à se déclarer en faveur des Etats contre l'Angleterre. Il falut pour cela débourser de l'argent. La France, à qui il n'en coutoit rien, trouvoit mauvais, que les Hollandois ne missent pas la main à la bourse, aussi promtement qu'elle le souhaitoit. Et ce qu'il y a de singulier, c'est que d'abord le Roi de France n'ayant pas vû les Articles secrets du Traité, ne pouvoit comprendre que les Etats donnassent des sommes considérables au Danemarc, pour l'obliger simplement à demeurer neutre, comme le portoit le Traité. Cependant dans la suite, ce

mê-

même Prince trouvoit à propos que le Danemarc se contentât de fermer le Sondt aux Anglois. Il craignoit que les Suedois ne se déclarassent contre le Danemarc & qu'il ne falut le sécourir. Mais surtout le Roi de France vouloit conserver l'amitié de la Suéde, afin qu'elle pût séconder tous ses desseins, soit dans l'Empire, soit dans la Flandre. On voulut obliger cette derniére Couronne à faire la même démarche, que le Danemarc avoit faite; mais on ne put jamais convenir, ce qui fit qu'on tira peu d'avantage de l'alliance du Danemarc. Les Suédois furent Médiateurs à la Paix de Breda. Le Roi de France soutient que dans ce tems-là, il n'y avoit point de Pays où il y eut tant de richesses que dans les Provinces-Unies. Malgré la guerre, on voyoit arriver au Texel des Flotes riches de vint millions. C'étoit de cette raison, dont il vouloit que son Ministre se servit, pour obliger les Etats à des dépenses, qu'ils ne trouvoient pas à propos de faire. On diroit à lire ces Mémoires, que le but de ce Prince étoit d'épuiser ceux qu'il regardoit comme les plus chers de ses Aliez.

Ce fut en 1666. que le Roi de France

ce prit, enfin, la résolution de déclarer la Guerre à l'Angleterre pour secourir les Etats: mais ils en retirérent peu de fruit, parce que tantôt par impuissance, tantôt sous divers prétextes, la Flote de France ne s'unit jamais avec celle de Hollande. On croit pourtant qu'un détachement que la Flote Angloise fit pour aller au devant de celle de France, fournit l'occasion à celle de Hollande, de remporter la victoire sur celle d'Angleterre.

On conclut le 18. Avril 1666. la Paix entre les Etats & l'Evêque de *Munster*; ce qui les delivra d'un Ennemi, qui leur étoit fort à charge, dans le tems qu'ils étoient engagez dans une dure guerre avec l'Angleterre. On commença aussi à négocier à Paris chez la Reine Doüairiére d'Angleterre, pour la Paix avec cette Couronne. On sait que durant cette guerre la Flotte Angloise attaqua les Vaisseaux de la Compagnie des Indes Orientales Hollandoise, qui s'étoient retirez dans le Port de Bergues en Nortwegue, ce qui étoit violer les Priviléges de ce Port. Le Roi de *Danemarc* en fit des plaintes. Mais on voit ici une Lettre de *Charles II.* Roi d'Angleterre dans

la-

laquelle il déclare aux Etats, que cette entreprise ne lui fut jamais venuë dans la pensée, sans l'invitation que le Roi de Danemarc lui fit d'y envoyer sa Flotte, & la proposition de partager avec lui tout le butin des Vaisseaux Hollandois. On ne sait si cela est vrai, ou si c'est seulement un effet de la colére de *Charles II.* irrité de ce que le Roi de *Danemarc* avoit pris le parti de ses Ennemis.

Le 27. d'Octobre 1666. on signa à la Haye un Traité de Ligue défensive entre ce dernier Prince, les Etats, l'Electeur *de Brandebourg*, & les Ducs de *Brunswic*. Ce Traité déplut extrêmement au Roi de France. Il en écrivit fortement à son Ministre à la Haye. Il lui manda qu'il n'y avoit rien de si contraire à ses intérêts & à ses vuës. Il se plaignit de l'ingratitude des Etats, & lui ordonna, sur toutes choses, d'employer toutes sortes de moyens pour empêcher, que le Roi d'*Espagne* & l'Empereur ne fussent reçus dans cette Ligue.

On sait que Mr. *de Wit* monta plus d'une fois sur la Flote de l'Etat, pour donner ordre à tout, &, pour faire que tout réussit pour l'intérêt de la République. Le Comte d'*Estrades* eut

ordre du Roi son Maître d'empêcher par toutes sortes de moyens que cela n'arrivât plus à l'avenir ; & la raison qu'il en alleguoit, c'est que Mr. *de Wit* étoit une personne si chére à l'Etat, que le plus grand malheur qui pût arriver, ce seroit de le perdre, dans la conjoncture où l'on étoit. Cependant le Roi de France n'étoit pas toujours content de lui, comme il paroît dans ces Mémoires. Cet habile Ministre agissoit pour l'intérêt de ses Maîtres, c'étoit là sa premiére & sa principale vuë ; comme on peut le conclurre de la lecture de ces Mémoires.

TOME IV. Ce Volume ne contient que les Négociations des sept premiers Mois de 1667. Le Roi de France toujours inquiet de la quadruple Alliance dont nous venons de parler, pensa d'y faire entrer la Suéde, & d'y entrer ensuite lui-même ; pour en pouvoir exclurre en tout tems la Maison d'Autriche. On communiqua cette pensée, comme un grand secret, au Comte d'*Estrades*, afin que de son côté il favorisât les Négociations que les Suédois faisoient à la Haye ; mais tout cela ne réussit point. Les Suédois avoient de trop hautes prétentions. On négocioit

aussi

aussi la paix entre la France, l'Angleterre, & les Etats; & ces Négociations furent fort longues, par les difficultez, qui s'y rencontrérent. Le Roi d'Angleterre ofrit de prendre la Haye pour le lieu des Conférences. Le Roi de France n'en voulut point. Il craignit que les Ministres Anglois ne se servissent de l'occasion, pour négocier dans les Provinces contre ses intérêts. On donna le change aux Anglois, en leur ofrant d'aller négocier dans leur propre Pays. Cependant, comme l'ofre de la Haye, pour le lieu des Conférences, pouvoit flater quelques personnes, qui ne voyoient pas le venin, qui étoit caché là-dessous; il falut que le Comte d'*Estrades* & Mr. *de Wit* employassent tout leur savoir faire pour détourner ce coup. Le Roi de France fut même obligé d'écrire aux Etats, pour leur faire comprendre que ni leurs intérêts, ni le sien ne s'accommodoient pas de ce lieu des Conférences. Les Etats goutérent les raisons de leur Allié, & lui répondirent, qu'à l'exclusion de la Haye, il n'y avoit point de lieu où ils ne fussent prêts d'envoyer leurs Ambassadeurs, sans en excepter la Ville de Londres. Toutes les Parties con-

 vin-

vinrent, enfin, de la Ville de Breda (*a*).

Cependant on craignoit fort en Hollande, que la France n'attaquât les Pays-bas. On y regardoit avec quelque espêce de raison comme un Manifeste, le gros Livre qu'on avoit publié à Paris, pour établir les Droits de la Reine de France sur une partie de ces Pays, même du vivant de *Charles II.* Roi d'Espagne son Frére paternel. Mr. *de Wit* témoigna ses craintes au Comte d'*Estrades*; on tâcha de lui donner le change; mais il parut assez par sa conduite & par ses paroles, qu'il ne s'étoit pas laissé tromper.

La France le soupçonnoit de vouloir retarder la paix avec l'Angleterre, afin que le Roi très-Chrétien, qui préparoit une Armée de terre, occupé dans une guerre, n'en allumât pas une autre en attaquant les Pays-bas. Pour s'opposer à ses desseins le Comte d'*Estrades* eut ordre de cabaler contre lui, &

(a) *Il y a ici un désordre dans les Lettres, où l'on voit des négociations pour le choix d'un lieu, après une Lettre du Roi d'Angleterre, qui se détermine à Breda. Cela vient de ce qu'on n'a pas pris garde, que les Anglois suivent l'ancien Stile.*

& de se servir pour cèt effet d'une personne, qui avoit du crédit dans l'Etat, & qui n'aimoit pas le Pensionnaire de Hollande. On voit par là que la France ne caressoit cèt habile Ministre, qu'autant que cela pouvoit servir à ses intérêts; & que ce Ministre d'ailleurs ne paroissoit attaché à la France, qu'autant que cela pouvoit être utile à ses Maîtres.

Le Roi très-Chrétien ne tarda pas longtems à faire valoir ses prétensions. *D'Estrades*, qui étoit à Breda aux Conférences pour la paix, eut ordre le 9. Mai 1667. d'aller à la Haye notifier aux Etats, que son Maître avoit résolu d'entrer, à la fin de ce même mois avec une Armée dans les Pays-bas, pour faire valoir les droits de la Reine son Epouse. On lui ordonna en même tems d'empêcher autant qu'il pourroit la conclusion du Traité, qui se négocioit à la Haye entre les Suédois & les Etats, afin que la crainte que ceux-ci auroient des armes des autres, les détournât du dessein de sécourir les Pays-bas. Il devoit, au contraire, hâter la conclusion de la paix avec l'Angleterre, autant qu'il lui seroit possible. *Louis XIV*, craignoit que les Hollandois ne fissent une paix

particuliére avec les Anglois ; les uns & les autres devant concevoir naturellement de la jalousie de la guerre, qu'il alloit porter dans les Pays-bas. Ainsi les bruits qui couroient alors, que le Roi très-Chrétien ne vouloit pas conclurre la paix avec l'Angleterre étoient faux. Cela paroit par diverses Lettres de ces Mémoires. Peut-être cette conjecture eut été vraye, si lui-même n'eut pas été engagé dans cette guerre. La Lettre qu'on trouve à la page 329. de ce Tome IV. est bien curieuse. Nous y renvoyons le Lecteur. On y voit entr'autres choses que le Comte d'*Estrades* se trompoit dans une de ses conjectures. Sur le milieu de Juillet, il survint des incidens, qui obligérent le Roi de France à désirer, que la Paix qui se négocioit à Breda, & qu'il avoit tant pressée, ne se conclut pas si-tôt. Elle fut pourtant enfin conclue & signée le dernier du même mois.

TOME V. Ce dernier Volume contient le reste des Négociations du Comte d'*Estrades*, jusques à ce qu'il fut rapellé par son Maître, c'est-à-dire, jusques au 17. Octobre 1668. On y voit principalement les Négociations pour la paix entre la France & l'Es-

l'Espagne, qui fut concluë à Aix-la Chapelle, & par laquelle un grand nombre de Places fortes des Pays-bas furent cedées à cette premiére Couronne : & la triple Alliance entre l'Angleterre, la Suéde, & les Etats, pour empêcher principalement la perte du reste de ces Pays. On voit dans une Lettre du Comte d'*Estrades* que les Traitez ordinaires entre la France & l'Angleterre se faisoient en François, ce qui est directement contraire à ce qu'a avancé l'Auteur de l'*Histoire de la Ligue de Cambrai*, comme nous l'avons remarqué en donnant l'Extrait de cette Histoire.

On vouloit obliger le Roi de France dans les négociations qui se faisoient pour la paix entre lui & le Roi d'Espagne de confirmer la renonciation faite par la Reine de France à la Succession d'Espagne ; mais le Roi très-Chrétien ordonna à son Ministre de déclarer bien positivement, qu'il ne confirmera jamais cette Rénonciation. Toute la suite a fait voir qu'il n'a jamais changé véritablement de dessein & qu'il a toujours bâti sur le même plan. Il est vrai pourtant qu'il prometoit sous main aux Hollandois, qu'il consentiroit, le cas avenant, au can-

cantonnement des Pays-bas, pourvû qu'on lui laissât recueillir ailleurs toute la Succession d'Espagne.

Il s'agissoit de choisir un lieu pour traiter de la Paix entre la France & l'Espagne. La Haye fut mise de nouveau sur le tapis. Il y a aparence que cette Ville ne plaisoit point au Roi très-Chrétien: puis que d'*Estrades* eut ordre de dire aux Etats, que son Maître *y donneroit les mains avec plaisir; mais qu'il* faloit *auparavant que les Etats qui envoyent des Ambassadeurs en toutes les Cours, en* envoyassent *un aussi à Rome pour disposer Sa Sainteté, laquelle avoit déja été acceptée pour Médiatrice, par les deux Rois, à envoyer ses Ministres Apostoliques audit lieu de la Haye**. On convint, enfin, d'Aix la Chapelle, pour le lieu des Conférences. Mais les Négociations pour les Préliminaires furent embarrassées d'une infinité d'incidens, dont on verra un long détail dans le Livre, dont nous donnons l'Extrait.

On étoit fort intrigué à la Cour de France de ce qui se négocioit en Angle-

* *Cela a l'air d'une raillerie; mais les Etats y répondirent fort bien.*

gleterre, pour sauver les Pays-bas. On y craignoit extrêmement une Ligue entre l'Angleterre & la Hollande. On en écrivoit dans les termes les plus forts au Comte d'*Estrades*, menaçant d'en venir aux derniéres extrêmitez, si les Etats faisoient cette démarche. Comme elle se fit effectivement dans la suite & que la Suéde s'y joignit; ce fut ce qui fit prendre dès lors la résolution au Roi de France d'assujettir ou de ruiner entiérement les Provinces-Unies, comme un Etat, qu'il trouveroit toujours en chemin, quand il voudroit exécuter ses vastes projets. Ce fut là la véritable cause de la cruelle guerre, qu'il commença de leur faire en 1672.

Le 22. Janvier 1668. le Roi de France communiqua aux Etats, qu'il avoit dessein d'aller incessamment dans la Franche-Comté avec une Armée pour s'emparer de cette Province, dans la vuë, disoit-il, de hâter par cette conquête la conclusion de la Paix. On nous donne ici la Lettre qu'il leur écrivit sur ce sujet. Les Etats, qui ne vouloient ni se brouiller avec la France, ni laisser perdre les Pays-bas, sollicitoient les Espagnols à ceder plutot une partie de ces Pays par un Traité de

Paix,

Paix, qu'à les laisser tous perdre par la continuation de la guerre.

Cependant le Traité entre l'Angleterre & les Etats s'étant conclu, & la Suéde & les Ducs de Brunswic y étant entrez ; les Etats dirent à d'*Estrades* qu'ils n'auroient pas fait ce Traité avec d'Angleterre, s'ils n'étoient engagez d'agir efficaçement contre les Espagnols, en cas de refus de l'alternative qu'on leur ofroit ; que pour marque de leur bonne intention, ils avoient député à *Castel-Rodrigo* Gouverneur des Pays-bas, pour le prier d'aporter toute sorte de facilité, afin d'accorder au Roi de France l'alternative, & pour lui déclarer, qu'en cas de refus, le Roi d'*Angleterre*, le Roi de *Suéde*, les Ducs de *Brunswic* avec d'autres Alliez & eux se joindroient, pour les y contraindre. Cette Ligue sembla reculer la paix, ou, du moins, la France le vouloit faire croire ainsi, faisant insinuër par son Ministre, que le Roi très-Chrétien auroit aporté auparavant des facilitez au Traité, qu'il n'aporteroit plus depuis cette Ligue, de peur qu'il ne parut qu'il y avoit été contraint.

Le 15. Avril 1668. il se fit un Traité à S. *Germain en Loye* entre la France,

ce, l'Angleterre, & les Provinces-Unies, pour procurer la Paix entre les Couronnes de France & d'Espagne. On le trouvera dans ces Mémoires avec toutes les Négociations faites, pour parvenir à ce Traité. Il eut l'effet, qu'on en attendoit. Les Espagnols consentirent à accepter l'une des nouvelles Alternatives, qui leur avoient été offertes ; & la Paix fut concluë à Aix-la-Chapelle le 2. de Mai 1668.

A peine ce Traité fut-il signé, que les infirmitez de *Charles II.* Roi d'Espagne firent apréhender que ce Prince venant à mourir, la guerre ne recommençât tout de nouveau, & que les Pays-bas ne fussent entiérement perdus. On parla donc de faire une Ligue entre l'Espagne, l'Angleterre, & les Etats, pour leur conservation. Les François en furent allarmez, & firent tout ce qu'ils purent pour l'empêcher. *Selon la situation des esprits*, écrivoit alors le Comte d'*Estrades*, *je vois peu de jour à faire réussir la pensée de Mr.* de Wit, *à moins que le Roi ne se contente de l'autre alternative, & qu'il le fasse seulement à la priére des Etats, & que par là cessât cette triple Alliance, qui aura avec le tems*

tems plus de suite, qu'elle n'en paroit avoir à présent.

Cependant la Triple Alliance, qui a fait tant de bruit dans la suite, se conclut à Londres, entre l'Angleterre, la Suéde, & les Provinces-Unies. D'*Estrades* en parla au Pensionnaire de Hollande, qui répondit, que cette Alliance n'étoit nullement contre les intérêts du Roi très-Chrétien, mais seulement pour deux sujets; dont l'un cessoit, savoir la conclusion de la paix, qui venoit d'être faite; & l'autre subsistoit, savoir la garentie de cette paix, où tous les Rois & Princes pouvoient entrer. Qu'on avoit refusé toutes les propositions faites par les Ministres d'Espagne & de l'Empereur, pour être compris dans cette triple Alliance.

Voila ce que nous avons jugé à propos d'extraire de cèt Ouvrage. Il y a mille autres faits particuliers très-curieux; mais ausquels nous n'avons pas cru qu'il nous fût permis de toucher.

ARTICLE V.

PROSPERI ALPINI *Marosticensis Philosophi & Medici, in Gymnasio Patavino Medicamentorum Simplicium Professoris Ordinarii, de* PRÆSAGIEN-

GIENDA VITA & MORTE AEGROTANTIUM LIBRI VII. *In quibus Ars tota Hippocratica prædicendi in Aegrotis varios morborum eventus, cum ex veterum Medicorum Dogmatis, tum ex longa accurataque Observatione, nova methodo elucescit. Cum* PRÆFATIONE HERMANNI BOERHAVE. *Editio nova, singulari curâ recensita, ab infinitis Typothetarum & mendis expurgata, locupletissimoque Capitum & Rerum duplici Indice instructâ.* C'est-à-dire. *Sept Livres sur la maniére de prédire la Vie & la Mort des Malades, par Prosper Alpini de Marostica* (*a*), &c. A Leide, chez Isaac Severinus 1710. in 4. pagg. 540. d'un caractére plus gros que celui de ces *Nouvelles*. Sans les Préfaces & les Indices.

PROSPER ALPINI nâquit le 23. Novembre de l'année 1553. & mourut le 23. de Novembre 1616. en un pareil jour auquel il étoit né. Il s'attacha à la Médecine par ordre de son Pére, & y réussit très-bien. Il voyagea en Egypte, & profita de ses Voyages,

a *Petite ville de l'Etat de Venise.*

ges, pour connoitre sur tout la nature des Simples. Il fut fait Professeur en Médecine dans l'Université de Padoüe, où il mourut le jour que nous avons marqué. Outre divers Ouvrages Manuscrits, qu'il laissa, nous avons de lui treize Livres *de Medicina Methodica* : quatre Livres *de Medicina Aegyptiorum*: un Livre *de Plantis Aegypti* : un Traité du Baume ; & celui dont nous venons de donner le titre, & qui est d'autant plus utile, qu'il n'y a rien qui fasse tant d'honneur à un Médecin, que de pouvoir prédire les suites d'une maladie, soit pour les divers symptomes, qui peuvent arriver, soit pour la vie, ou pour la mort. Si j'en juge par l'Epître Dédicatoire, car je n'ai pas vû l'Edition, ce Livre fut imprimé pour la premiére fois en 1601. Mr. *Boerhave* (*a*), qui estime fort cet Ouvrage, & qui nous a procuré cette Edition, nous dit qu'il a fourni pour cela son Exemplaire, qui étoit de l'Edition de Francfort. Comme elle étoit remplie de fautes, & qu'il n'avoit pas le tems de les corriger, il en a laissé le soin à un jeune Docteur en Médecine, qui, à ce qu'on nous assure, s'en est très-bien aquitté.

(a) *Professeur en Botanique à Leide.*

Alpini a divisé son Ouvrage en sept Livres. Il a mis au devant du premier une espéce de Préface, outre la générale, dans laquelle, après avoir montré combien la matiére dont il traite est utile, il fait voir que *Galien* après *Hippocrate*, a excellé dans l'art des prognostiques. Si ce qu'il en raporte est certain, je doute qu'il y ait aucun Médecin aujourd'hui qui pût se vanter avec justice d'avoir poussé si loin cette connoissance. Il prédit à *Eudemus* Philosophe Romain de quelle fiévre il seroit attaqué, le jour auquel la Crise arriveroit, & la nature de la Crise, qui seroit un dévoyement. Il annonça à *Sextus* Sénateur Romain, qu'au premier jour il auroit la fiévre, qu'au sixiéme elle cesseroit, qu'elle reviendroit le quatorziéme, & que le dix-septiéme il en seroit délivré par une sueur. Un jeune homme Romain travaillé de la Fiévre ayant consulté divers Médecins, tous furent d'avis de le saigner; *Galien* seul prédit en présence de plusieurs Médecins, que le sang sortiroit abondamment de lui-même au jeune homme par la narine gauche, & qu'il seroit guéri par cette évacuation, ce qui arriva immédiatement après. *Alpini* dit ensuite qu'il y avoit plusieurs Médecins de son

son tems, qui dans les maladies aiguës faisoient toujours des prédictions funestes, qui souvent n'arrivoient pas, sans que pourtant on les en estimât moins pour tout cela. Au contraire, quand ceux dont ils avoient prédit la mort venoient à guérir, on en attribuoit l'effet à la bonté de leurs remêdes, & on les en estimoit plus habiles. Il y a bien des Médecins encore aujourd'hui, qui ont la même politique.

L'Auteur dans son premier Chapitre pose ce principe général, qu'il explique plus au long dans la suite, c'est qu'on doit tirer le prognostique de la force de la maladie & de celle de la Nature, qui combattent l'une contre l'autre. Si la Nature est plus forte que la maladie, on ne doit rien espérer que de bon; & si la maladie est, au contraire, plus forte que la Nature, la fin est ordinairement funeste. Le tout consiste donc à savoir bien déterminer les forces & de la Nature & de la Maladie, & c'est à quoi il employe son premier Livre.

Dans le second, l'Auteur explique les Présages qu'on peut tirer tant des Symptomes des sens internes que des externes, comme, par exemple, de

ceux

ceux qui étant malades ne sont plus en leur bon sens, des délires, de la perte de la vuë, ou lors qu'on ne peut voir distinctement, de la surdité, du tintoüin d'oreille, de la chaleur ou du froid des parties du corps, de leur humidité ou de leur sécheresse, des douleurs aiguës, de la lassitude, de la veille, du sommeil, &c.

Dans le troisième Livre l'Auteur traite des Symptomes de la faculté motrice, par exemple, de la maniére dont le malade est situé dans le lit, des inquiétudes, des tremblemens, des palpitations, des convulsions, des sanglots &c.

Dans le quatrième *Alpini* parle de ce qu'il nomme la Faculté vitale, des diverses espèces de pouls, de la respiration; de la faim, de la soif; soit qu'on ait faim & soif; soit qu'on ne soit pressé ni de l'une ni de l'autre.

Dans le cinquième il traite des Signes qui se remarquent dans les diverses parties du corps, & dont on peut tirer des prognostiques, tels que sont la maigreur, l'enflure, la couleur de ces parties, comme, par exemple, la jaunisse; ce qu'on peut conclure des changemens qui arrivent dans les maladies, au visage, aux yeux, aux joües, aux

oreilles, au nez, aux lévres, aux dents, au gosier, au dos, aux hypocondres, &c.

Dans le sixiéme il parle de la Concoction, des cruditez, des éjections, des excrémens & des diverses sortes de Crises, qui arrivent dans les maladies. Il explique tous les prognostiques qu'on peut tirer de toutes ces choses.

Dans le septiéme & dernier Livre il entre dans le détail des Excrétions particuliéres des humeurs, comme du sang, par exemple, soit qu'il sorte en grande, ou en petite quantité, des sueurs, des dévoyemens par haut ou par bas, des Urines, des crachats, & des abscès. *Alpini* se sert partout de l'autorité & des raisonnemens d'*Hippocrate* & de *Galien*. Son stile n'est pas tout à-fait net, & il paroît n'avoir d'autre Philosophie que celle d'*Aristote*, mais ces défauts sont recompensez par la solidité de ses remarques. Le témoignage que lui rend Mr. *Boerhave*, juge compétent dans ces matiéres, lui est un bon passeport près du Public. Comme le Livre n'est pas nouveau, je me contenterai d'avoir indiqué les matiéres qu'il contient.

ARTICLE VI.

SUPLEMENT aux OEUVRES du P. VAVASSOR *Jésuite*. in fol. pagg. 20. du Caractére de ces Oeuvres. A Amsterdam, chez Pierre Humbert.

QUAND le Sieur *Humbert* entreprit la nouvelle Edition des Oeuvres du P. *Vavassor*, de laquelle nous avons parlé dans nos *Nouvelles* *, il fit tout ce qui étoit en son pouvoir pour trouver la Réponse du P. *Rapin*, aux Remarques du P. *Vavassor* sur les *Nouvelles Réflexions touchant la Poëtique* †. Mais tous ses soins furent inutiles, parce que cette Réponse fut suprimée presque dès qu'elle parut. Cependant, à force de recherches, il en a enfin trouvé un Exemplaire, qu'il a fait imprimer de la même forme & du même caractére, que les Oeuvres du P. *Vavassor*, & qu'on peut ajouter à la fin de ces Oeuvres, quand même ceux qui les ont achetées les auroient fait relier. Il y a joint une Lettre Latine du P. *Vavassor* au Dauphin de France, lors que ce Prince n'avoit encore que quatre mois, & une Françoise au Roi son Pére, dans laquelle il rend raison pour-

* *Juillet 1709. pag. 25.*

† *Là-même, pag. 49.*

quoi il en adresse une Latine au Dauphin.

A l'égard de la Réponse du P. *Rapin*, comme c'étoit lui qui avoit été le premier attaqué, qu'il l'avoit été fort vivement, & qu'on lui reprochoit des fautes d'ignorance très grossiéres; il ne faut pas être surpris que sa Réponse soit un peu aigre & virulente. Ce fut aparemment la passion qui le possedoit qui l'empécha de prendre soin de son stile; car il s'en faut bien qu'il ne soit aussi poli & limé que celui de ses autres Ouvrages. Il reproche au P. *Vavassor* d'avoir profité de l'avis qu'il avoit donné dans la premiére Edition de ses Réflexions, qu'il s'y étoit glissé bien des fautes, & des fautes fort grossiéres, parce qu'elle s'étoit faite en l'absence de l'Auteur. Il promettoit de les corriger dans une seconde Edition. Le P. *Vavassor* irrité contre son Confrére par des raisons que nous avons expliquées ailleurs (*a*), se saisit de l'occasion, il l'attaqua & lui reprocha des fautes, que le P. *Rapin* avoit déja aperçuës, & qu'il avoit corrigées dans la seconde Edition qui parut avant la Critique du P. *Vavassor*. *Ainsi*, ajoute le P. *Rapin*, *ce*

ne

a *Nouvelles de la Repub. des Lettr. Juillet* 1709. *pag.* 49.

ne fut qu'après coup qu'il imprima, & son Ouvrage ne servit qu'à faire voir sa mauvaise intention. Tout passionné qu'il étoit, c'est encore le même Auteur qui parle, *il fut mal servi de sa passion; car n'ayant trouvé qu'un reste de feu presque éteint dans son esprit, qui n'étoit pas le plus vif du monde, il fut quatorze mois à arranger ses Remarques.*

La Réponse du P. *Rapin* se reduit à ces principaux articles. 1. Que son Adversaire a relevé des fautes, qu'on a aperçuës avant lui. 2. Qu'il lui impute en plusieurs occasions des choses qu'il n'a pas dites, pour lui reprocher des fautes qu'il n'a pas commises. 3. Que les fautes réelles consistent présque toutes dans quelques citations fautives, dont les plus habiles hommes ne sont pas exemts. *Aristote*, lui-même, un des Auteurs les plus exacts, qui ayent jamais écrit, s'est souvent mépris dans sa Rhétorique, qui est le plus correct de tous ses Ouvrages, il a cité un vers d'*Euripide* sous le nom de *Sophocle*. *Denis* d'Halicarnasse a trouvé dans *Thucydide* un grand nombre de pareilles fautes. *Pline*, *Ciceron*, & *Virgile* n'en ont pas été exemts. 4. Enfin, le P. *Rapin* passe condamnation sur un petit nombre des fautes qu'on lui a re-

prochées. Il accuse son Adversaire de n'écrire rien qui vaille; & il faut avoüer que le François du P. *Vavasor* vaut infiniment moins que son Latin. Ou, pour mieux dire, le premier ne vaut rien, & le second est excellent.

A l'égard des deux Lettres qu'on a mises dans ce Suplément l'une au Roi de France & l'autre au Dauphin, elles n'ont rien qui doive les faire rechercher avec beaucoup d'empressement. Ce sont des Loüanges du Pére, du Fils, & du Cardinal *Mazarin*, sans le nommer. Ces deux Lettres ne sont considérables, qu'afin qu'on puisse dire qu'on a tous les Ouvrages, qui ont été publiez par un Auteur.

ARTICLE VII.

MÉMOIRES *de M. L. D. D. N. contenant ce qui s'est passé de plus particulier en France* PENDANT LA GUERRE DE PARIS, *jusqu'à la prison du Cardinal de Retz, arrivée en* 1652. *Avec les différens Caractéres des Personnes, qui ont eu part à cette Guerre.* A Cologne, 1709. in 12. pagg. 290. d'un caractére un peu plus gros que celui de ces Nouvelles. Et se trouve à Amsterdam, chez Pierre Mortier.

C'EST

C'EST à une Dame à qui nous devons ces Mémoires. On nous assure, qu'elle ne les a point écrits, comme bien d'autres, ni pour faire son Apologie, ni pour aprendre à la Postérité la part qu'elle ait eüe dans de grandes, & importantes affaires. *La droiture de son Ame, l'innocence de ses mœurs, & la noble simplicité de sa conduite, qui l'avoient toujours mise au dessus des atteintes de la médisance, l'avoient exemptée du besoin des Apologies: & l'amour qu'elle avoit pour le repos & la vie unie, l'avoit empêchée d'entrer jamais dans nulles autres affaires, que celles où l'engageoient les obligations de son état. Née d'un sang des plus illustres, placée dans un rang des plus éclatans, elle en avoit toujours rempli tous les devoirs, avec une modeste Grandeur, autant ennemie de la frivole inquiétude, que de la vaine ostentation; & contente de s'être aquis beaucoup d'habileté elle n'avoit jamais cherché à la faire briller. Dans les tems tumultueux où la France fut si violemment agitée, & où presque tout ce qu'il y avoit dans ce Royaume de plus élevé dans l'un & l'autre sexe, entroit indiscrétement dans des Partis & dans des Cabales; elle fût avec une ju-*

dicieuse prudence se garantir de ce dangereux torrent. Mais elle eut la douleur de voir que ce torrent funeste entraîna à ses yeux, malgré tous ses soins, un Homme illustre, à qui le sang l'unissoit du lien le plus étroit. Il s'en retira dans la suite.

L'Histoire de la Ligue contre le Cardinal *Mazarin*, qu'on apella *la Fronde*, a été déja écrite par tant d'Ecrivains & la Mémoire en est encore si fraîche, que je me crois dispensé d'en donner ici l'Abrégé; mais comme l'Auteur s'attache particuliérement à décrire les caractéres des personnes, qui eurent part à tous ces démêlez, & à parler des raisons qui les y engagérent, nous copierons ici quelques uns de ces caractéres.

La principale source de ce qu'on a nommé *la Fronde* vint, selon notre Auteur, du mépris qu'on avoit pour le Cardinal *Mazarin*, fondé particuliérement sur son humeur foible & craintive, que l'on commença de connoître & de découvrir dès le commencement de la Regence de la Reine Mére, sous la Minorité de *Loüis XIV*, par la foiblesse qu'il eut de consentir à la déposition d'un Homme, que la Reine avoit pourvû de la Cure de S. *Eustache*, pour mettre en sa place le Neveu de

celui qui y étoit avant lui. On faisoit des railleries fort piquantes du Cardinal. Toutes les Compagnies Souveraines jointes au Corps de Ville demandérent l'union, pour mieux défendre leurs communs intérêts. Le Cardinal sachant ce qui se passoit, envoya querir les Députez de toutes les Compagnies Souveraines, pour leur déclarer qu'absolument la Reine ne vouloit point de ces Arrêts d'Union, & comme il parloit mal François, au lieu de dire l'*Arrêt d'Union*, il dit *l'Arrêt d'Oignon*, ce qui aprêta bien à rire à ceux qui ne l'aimoient pas. On plaisanta aussi beaucoup, sur la comparaison qu'il avoit employé, pour faire voir aux Députez, qu'il faloit obéïr, quand la Reine commandoit ; il dit, que si le Roi ne vouloit pas qu'on portât des glands à son collet, il n'en faudroit point porter;parce que ce n'étoit point tant la chose défenduë, que la défense, qui en faisoit le crime. On nous dit que, pour déterminer le Cardinal à ce qu'on désiroit de lui, on n'avoit qu'à le maltraiter & à le menacer: que d'ailleurs il n'étoit sensible ni aux offenses, ni aux services ; qu'il n'étoit ni cruel, ni méchant : que, par dessus tout cela, étant également avare & foible, il ne

pouvoit se resoudre à faire du bien, qu'à ceux qui lui avoient fait, ou qui lui pouvoient faire du mal ; qu'enfin, pour pouvoir obtenir quelque chose de lui, il faloit s'en faire craindre, puis qu'on le menaçoit rarement sans succès.

On nous dit, que le Duc de *Bouillon* (*a*) ne s'engagea dans les intérêts du Parlement de Paris, que sur le prétexte, que la Cour ne l'avoit point dédommagé de la Souveraineté de Sedan, dont il prétendoit avoir été dépouillé par *Loüis XIII.* quoi que bien des gens, ajoute-t-on, ayent assuré que son Pére l'avoit usurpée par artifice, ne s'en étant fait faire la donation par celle, qui en étoit la vraye héritiére (*b*), qu'en lui tenant la main après sa mort, & en lui faisant signer cette donation, comme si elle avoit été encore en vie. D'autres ont cru que, de concert avec Mr. de *Turenne* son Frére, il avoit dessein de faire de la France, ce que le Prince *Maurice de Nassau* avoit fait de la Hollande. Mais, continuë notre Auteur, il n'y a guéres d'aparence qu'un dessein si

a *Frederic Maurice de la Tour Duc de Bouillon mort en 1652.*

b *Charlotte de la Mark, héritiére de Sedan, morte sans enfans en 1594.*

si vague, si extravagant & d'une exécution si difficile aît pû entrer en de si bonnes têtes, que celles de Messieurs de *Bouillon* & *de Turenne*.

Le Duc *de Beaufort* un des principaux Chefs de la Fronde, fut un Prince extraordinaire en toutes choses. Il parloit un certain jargon de mots si populaires & si mal-placez, que cela le rendoit ridicule à tout le Monde. Cependant cela n'empêcha pas, qu'il ne se trouvât à la fin le Maître de Paris. Ce qui donna lieu de dire, pour l'excuser de ce qu'il parloit avec tant de dérangement, & si grossiérement, qu'il faloit bien qu'un Roi parlât la Langue de ses Sujets: car son grand pouvoir parmi le peuple, lui avoit aquis le titre de *Roi des Halles*. Le Coadjuteur, connu depuis sous le nom du Cardinal *de Retz*, fut si bien le faire valoir, en insinuant, qu'il étoit irréconciliable avec le Cardinal *Mazarin*, & incapable par conséquent de tromper le parti opposé à la Cour, que le peuple de Paris joignit, pour ainsi dire, l'adoration à la tendresse qu'il avoit pour lui. Il n'avoit point d'esprit; mais il avoit si bonne opinion de lui-même, qu'il l'insinuoit facilement aux personnes simples. Il affectoit même plus d'in-

génuité, qu'il n'en avoit ; & par cette maniére, moitié vraye, moitié artificieuse, il témoignoit aussi plus de sincérité, que ne lui en remarquoient les plus habiles : ce qui portoit les autres à compter entiérement sur sa bonne foi.

Le Coadjuteur n'avoit aucun sujet de se plaindre de la Cour ; au contraire il devoit à la Reine sa Coadjutorerie de Paris : mais il avoit une ambition sans bornes, & à quelque prix que ce fut, il vouloit être Cardinal. Il eut pû le devenir en s'attachant sincérement au parti le plus honnête, qui étoit celui de la Cour. Mais, comme il ne pouvoit trouver que dans les avantures extraordinaires, de quoi remplir ses idées vastes & satisfaire toute l'étendue de son imagination ; il crut, au contraire, qu'il trouveroit mieux son compte dans les partis & dans le trouble. Outre qu'ils flatoient bien davantage son inclination, il en avoit tant pour toutes les choses extraordinaires, qu'il en auroit préferé une de cette nature, qui auroit été médiocre ou mauvaise, à une qui auroit été bonne & solide, s'il n'avoit pû y parvenir que par des voyes ordinaires. Son esprit, quoi que pénétrant & d'une étendue assez vaste, étoit cependant sujet à de si gran-

des

des traverses, qu'il se piquoit généralement de tout ce qui ne lui pouvoit convenir, jusques à se piquer de galanterie, quoi qu'assez mal-fait ; & de valeur, quoi qu'il fut Prêtre. Mais la principale raison, qui l'engagea dans le parti opposé à celui de la Cour est singuliére. Etant en Italie, le Livre de la Conjuration de *Louis de Fiesque* lui tomba malheureusement entre les mains; & comme la lecture des Romans gâte ordinairement l'esprit des jeunes personnes disposées à l'Amour ; la lecture de ce Livre tourna si fort la tête ambitieuse du Coadjuteur, qu'il voulut devenir un *nouveau Catilina* en conjurant contre sa Patrie, & il se fit plus de plaisir & d'honneur de ce nom, qu'on lui donnoit quelquefois, qu'il ne s'en promettoit du Chapeau de Cardinal, que son ambition lui faisoit désirer à quelque prix que ce fut.

Durant la Guerre Civile, la Ville de Paris devint si différente de ce qu'elle étoit auparavant, qu'on avoit de la peine à le concevoir. On ne s'y entretenoit plus que de la guerre, du prix de la farine, & de l'Edit de 1617. qui excluoit du Gouvernement tous les Etrangers. On n'y parloit plus que d'affaires d'Etat; de quelque age & de quelque sexe

que l'on fût, plus on avoit d'ignorance, plus on décidoit hardiment. Mais dans ce caprice général où l'on étoit de ne parler que de choses sérieuses, importantes, & solides; on y avoit pourtant si peu de solidité dans l'exécution, que presque personne ne s'avisa de traiter de chose importante, la témérité qu'il y avoit d'oser soutenir la guerre contre l'autorité Royale. Ce fut ce qui fit dire au *Prince de Condé*, que cette Guerre ne pouvoit être bien décrite qu'en vers burlesques; parce qu'on y passoit les jours entiers à se moquer les uns des autres. On ne traitoit pas les affaires dans le Parlement avec plus de dignité ou avec plus de gravité. Lors qu'on y proposoit un avis pour la Cour, au lieu de tâcher d'y répondre avec de meilleures raisons, que celles qu'on proposoit, on n'y répondoit jamais que par de longues huées semblables à peu près à celles que font les Laquais à la porte du Cours ou de la Comédie: & c'étoit-là proprement ce qu'on apelloit *fronder*. Ce mot a eu cependant encore une autre origine, qui étoit celle de la guerre que la Canaille se faisoit à coups de pierre dans les fauxbourgs & dans les fossez de Paris avec des frondes, à laquelle on com-

paroit celle de Paris, qui se faisoit par des Bourgeois, qui ne connoissoient point d'autres armes: & l'on commença à mettre le mot de *Fronde* en usage, après que *Bachaumont*, en faisant comme les autres de ces huées ordinaires, eut dit qu'il alloit fronder l'avis de son Pére, qui étoit le Président *le Coigneux*.

Quand on fut sur le point de faire la paix, le Duc de *Beaufort* fit tout ce qu'il put pour l'empêcher. Il crut un jour avoir trouvé un moyen infaillible pour cela: il le proposa à Mr. *de Bellièvre*, en lui demandant par manière d'avis, si en donnant un souflet à Mr. d'*Elbeuf*, il ne changeroit point la face des affaires: à quoi Mr. *de Bellièvre* répondit d'un sang froid, plus digne de sa gravité que de la question, qu'il ne croyoit pas que cela pût changer autre chose, que la face de Mr. d'*Elbeuf*. Cela réjoüit, & fit beaucoup rire ceux qui entendirent cette Conversation, & ne fit qu'augmenter les bons contes, qu'on faisoit les uns des autres, & surtout de Mr. *de Beaufort*.

L'Auteur raconte fort au long les raisons, qui obligérent la Reine Mére, & le Cardinal *Mazarin*, à faire arrêter les Princes *de Condé*, de *Conty*, & le Duc *de Longueville*. Ces Princes a-

voient de si mauvaises qualitez, du moins, si l'on en doit croire le portrait qu'on en fait ici, qu'il ne faut pas être surpris, que leur prison causât une joye si grande & si générale à toute la France, où la nouvelle en fut bientôt répanduë, qu'il n'y eut pas jusqu'au moindre petit Bourgeois, qui n'en fît un feu de joye devant sa porte; outre ceux qu'on en fit publiquement par tout Paris. L'Auteur ne nous raporte point un bon mot qu'on attribuë au Prince *de Condé* étant en prison, peut-être parce que c'est un fait trop connu. Comme il demandoit quelques Livres pour se desennuyer, on lui ofrit le Livre de l'*Imitation de Jesus-Christ*, à quoi il répondit, qu'on lui aportât plutot l'*Imitation de Mr. de Beaufort*, c'est que ce Duc, qui avoit été mis en prison, avoit trouvé l'art d'en sortir. On l'avoit accusé d'avoir voulu attenter à la vie du Cardinal *Mazarin*. On nous raporte avec beaucoup d'exactitude tous les ressorts qu'on fit joüer, pour retirer les Princes de prison.

On a cru que l'autorité absoluë, que la Reine avoit laissé prendre au Cardinal sur elle, venoit d'une amitié bien particuliére: mais on nous assure ici, que ce n'étoit que l'effet du peu de

gout,

gout, que cette Princesse avoit pour les affaires, & une suite de la mauvaise opinion qu'elle avoit de sa capacité à cet égard : en quoi on prétend qu'elle se trompoit fort, puis qu'elle avoit un très-bon sens en toutes choses, & que dans les Conseils elle prenoit toujours le bon parti. On nous assure ici, comme une chose qu'on sait parfaitement, que depuis que le Cardinal fut parti de la Cour, la Reine & lui agirent peu de concert & furent souvent peu satisfaits l'un de l'autre. La Reine par cette même prévention de ne se croire jamais sûr rien, eut la même créance aux autres Ministres, si tôt que le Cardinal fut parti; & comme ils lui conseillérent tous de faire sortir les Princes de prison, elle y consentit volontiers, sans même se souvenir qu'elle s'étoit engagée avec *Mazarin* de n'y consentir jamais sans sa participation. Les Créatures du Cardinal l'instruisirent de ce qui se passoit, & lui conseillérent de se faire honneur d'une chose, qu'il ne pouvoit empêcher, en délivrant lui-même les Princes. Il suivit l'avis & les délivra à de meilleures conditions pour eux, que celles que le Maréchal *de Grammont* leur devoit porter, & qui devinrent inutiles; parce que ce Maréchal n'arriva

riva au Havre, où ils étoient prisonniers, qu'après le Cardinal, qui les avoit déja fait sortir de leur prison. On étoit si préoccupé que la Reine ne se gouvernoit que par le Cardinal, que personne ne s'aperçut du peu de correspondance qui étoit entr'eux; & on ne fit point non plus d'attention à diverses mesintelligences, qui y furent toujours depuis. Car on nous donne pour certain, que depuis que cette Eminence fut obligée de quitter la Cour, la Reine & lui n'ont plus vécu ensemble, comme ils vivoient auparavant.

Le Duc de *la Rochefoucault*, qui a écrit des Mémoires de la Minorité de *Louis XIV*. & les *Maximes & Reflexions Morales*, qui sont si estimées, ne fait pas une fort belle figure dans ces Mémoires. On l'y représente comme un avare & comme un poltron, deux vices qui se trouvent assez souvent ensemble. *La Rochefoucault* ayant fait un afront sensible au Coadjuteur, en lui fermant la porte de la Sale du Palais, Mr. *de Brissac* lui alla ouvrir & le fit rentrer. Il dit en même tems à *la Rochefoucault*, que s'ils étoient dans un autre lieu il lui donneroit cent coups d'éperon, parce qu'il ne valoit pas la peine, qu'on se battit contre lui.

Après

Après quoi étant tous trois revenus à leur place, *la Rochefoucault* en serrant la main du Coadjuteur & de Mr. *de Brissac* leur dit à demi-bas; je voudrois vous avoir étranglez. Sur quoi le Coadjuteur lui repartit, en l'apellant du nom, que la Fronde lui avoit donné. *Ne vous émouvez point tant, Camarade la Franchise, il ne peut rien arriver entre vous & moi, car vous êtes un poltron & je suis un Prêtre.* Ce seul fait caractérise en même tems assez bien, trois personnes, qui figurérent beaucoup dans le parti des Frondeurs.

Le Coadjuteur ne parvint au Cardinalat, que malgré la Cour. Il est vrai qu'il en avoit obtenu la nomination. Mais ce n'étoit que pour le tromper. Aussi ne fit-on pas scrupule d'envoyer quelque tems après un Courier à Rome pour révoquer la nomination. Mais le Bailli *de Gondy* ayant été averti par un autre Courier du Coadjuteur, amusa celui de la Cour, & le retarda, sous prétexte de le bien regaler. Pendant ces momens, il dépêcha en diligence vers le Pape *Innocent X.* qu'il savoit haïr beaucoup le Cardinal *Mazarin.* Il manda à ce Pontife que, s'il vouloit faire le Coadjuteur Cardinal, il n'avoit plus de tems à perdre; parce qu'il y avoit un

un Courier à Florence, qui alloit Rome, pour y révoquer sa nomination.

Le Pape, qui consideroit le Coadjuteur, plus comme ennemi du *Mazarin*, que par aucune autre raison, se hâta de lui donner le Chapeau, avant qu'on pût croire, qu'il eut reçu les Lettres du Roi de France, qui en nommoit un autre, savoir l'Abbé *de la Riviere*. Ce fut de cette maniére qu'il fit Cardinal le Coadjuteur, ce qui surprit & fâcha extrêmement la Cour de France. Peu de tems après, il fut arrêté prisonnier, malgré la Pourpre. Voila quelques particularitez, que nous avons jugé à propos d'extraire de ces Mémoires ; sans nous arrêter à la suite de l'Histoire. Ceux qui voudront en être instruits consulteront le Livre même, qui mérite d'être lû.

ARTICLE VIII.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Italie*. On a publié depuis quelque tems un petit Ouvrage Italien de 134. pages *in* 4. sous ce Titre *Difeza del Giudicio formato dalla santa Sede Apostolica nel dì 20. Novembre 1704. e publicato in Nankino dal Cardinale di Tournon alli 7. Febbraio 1707. intorno*

Riti e Cerimonie Cinesi: contra un libello sedizioso intitolato, alcune Riflessioni intorno alle cose presenti della Cina. Cette Piéce est généralement attribuée au P. *Serry* Théologien de la République de Venise, qui bien loin de s'en excuser, s'en fait honneur. Il justifie la conduite du Pape & de son Légat, contre qui le Jésuite anonyme (*a*) Auteur des Réflexions s'en prenoit avec beaucoup de témérité; comme s'ils étoient coupables de l'entiére destruction de la Religion Chrétienne dans cèt Empire, pour avoir défendu aux Neophytes de pratiquer les Rites superstitieux de la Secte des Lettrez, que les Jésuites leur permettoient. On travaille à une seconde Impression de cèt Ouvrage; la premiére de quinze cens Exemplaires ayant été débitée en moins de trois Semaines.

D'Allemagne. Je (Mr. **) vous envoye le Tître d'un Ouvrage dont les quatre premieres Parties sont prêtes à être publiées, & seront suivies d'un pareil nombre, dès que l'Auteur aura sû le sentiment de quelques uns de ses Amis, qu'il a consultez sur son entreprise (*Cabinet de Curiositez Litteraires & Historiques, ou Recueil de diverses* Pié-

a *Le P.* Ceva *Jésuite Milanois.*

Piéces, *imprimées en différens tems considérables par leur petitesse. Quatrième Armoire, dressée par B. J. 1710.*) Comme j'en suis informé, je vous dirai, que le fonds en est fort semblable à la *Bibliothèque Volante*; parce que c'est un ramas de quantité de feuilles détachées & de Livrets *in* 4. qui ont été publiez pendant tout le dernier Siécle sur toutes sortes de sujets, rangez suivant l'ordre du tems de leur impression, & enrichis de quantité de Remarques mêlées sur les plus curieuses de ces Piéces. Il y a, par exemple, un Manifeste pour Madame la Duchesse Douairiére *de Rohan* imprimé à Paris en 1646. pagg. 26. 2. Discours d'un fidelle Sujet du Roi, touchant l'établissement d'une Compagnie Françoise, pour le Commerce des Indes Orientales adressé à tous les François. Paris 1664. pagg. 57. 3. Ode Pindarique de *Boileau* sur la prise de Namur, parodiée à la loüange de *Guillaume III.* Londres 1696. pagg. 8. *Oratio funebris qua Henrico Duci Rohanio &c. publicè parentavit Th. Tronchinus*, 28. *Maii. Genevæ* 1638. pagg. 22. &c. Chaque Piéce se trouve en la Langue en laquelle elle a été publiée, & de plus traduite en François, & chaque Volume est de 1000. pages.

Au

Au reste, Mr. ne vous feriez-vous point un crime, comme certain Demi-Médecin Jurisconsulte (a) a voulu vous en faire un, d'annoncer quelques Livres mêlez & de galanterie. Je vous présente sans scrupule les Titres de cinq ou six. 1. *La Belle aux dons, ou le pouvoir charmant des présens. Histoire Galante moralisée & curieuse. Cologne. in* 12. *pagg.* 480. (L'Auteur de la Lettre ajoute ici des vers, par où il dit que finit cet Ouvrage. Mais je ne les raporterai pas; parce qu'outre qu'il y a quelque chose de trop libre; ils ne me paroissent pas assez bons pour faire honneur à l'Auteur. Il me semble, qu'avant que de faire des vers François, il faut un peu étudier les régles de notre Poësie, & surtout notre Langue, pour ne pas commettre des fautes grossiéres.) 2. *Lettres curieuses & pieuses sur des points de Controverse particuliére, de Morale, & de Cas de Conscience, d'un Religieux Catholique à un Protestant Partisan des Couvents & de ce dernier au premier. A Villefranche.* 1709. *in* 8. *pagg.* 530. 3. *Histoire de*

(a) *Je ne sai de qui veut parler l'Auteur de cette Lettre. Mais je sai bien, par bruit commun, que quelques Auteurs ont écrit contre moi, dont je n'ai pas seulement voulu voir les Ouvrages.*

de deux jeunes débauchez à présent véritables Religieux &c. 1708. *ibid.* 4. *L'Esprit des Romans & de leurs plus grans Heros & Héroïnes. Ouvrage servant de Clé à la Morale Romanesque.* 5. *Les 6006. Veillées Françoises, ou Recueil des plus belles Historiettes données ci-devant au Public sans ordre, liées à présent par une suite adroite &c.* 6. *Les Heures de récréation de plusieurs Ames du menu Peuple, très-familieres & admirables pour la nouveauté.* Je crains bien que quelques uns de ces Ouvrages ne soient encore que dans l'idée de l'Auteur.

TABLE

Des Matieres principales.

Janvier 1710.

FIN.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Fevrier 1710.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez PIERRE MORTIER,
chez qui l'on trouve toute sorte de Musique.

M. DCCX.

Avec Privilége des Etats de Holl. & de Westf.

AVERTISSEMENT.

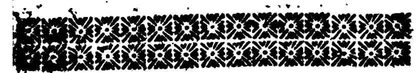
On vend à Amsterdam,

Chez PIERRE MORTIER,

ACta omnia Congregationum ac Disputationum, quæ coram SS. Clemente VIII. & Paulo V. Summis Pontificibus sunt celebratæ in Causa & Controversia illa magna de Auxiliis divinæ Gratiæ quas Disputationes ego *F. Thomas de Lemos*, eadem gratia adjutus sustinui contra plures ex Societate.

Il Grande Dittionario Italiano & Hollandese, come pure Hollandese & Italiano, contenente tutti li Nomi, verbi &c. come pure tutti li buoni Proverbii accuratamente spiegati, e dilucidati nella guisa, che secondo il loro differente significato, natura, & uso vengono adoperati da i megliori scrittori. L'Italiano va regolato dietro il Vocabolario della Crusca, del Veneroni, e segue lo stile de' più famosi Historici, e Poeti Toscani. Composto, corretto, & accresciuto di una Grammatica, da *Mose Giron*.

Het Groot Italiaansch en Nederduitsch Woorden-Boek, voorzien met alle Naam- en Werkwoorden, &c. als ook schoone Spreekwyzen, dewelke naar hunne verscheide beteekenissen, aart en gebruik, volgens de beste Schryvers op het naaukeurigste verklaard en opgehelderd zyn. Het Italiaansch is naar de stellinge van het *Vacabulario della Crusca*, *Veneroni*, als mede de vermaarste Italiaansche Dichters en Schryvers, t'zamen gesteld met een Grammatica of Letterkonst. Door *Mose Giron*, in Quarto 2. Deelen. Amsterdam. Appresso Petro Mortier 1710.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Fevrier 1710.

ARTICLE I.

CRITIQUE *des* REMARQUES *du P.* VAVASSEUR *sur les* REFLEXIONS *du P.* RAPIN, *touchant la* POETIQUE. *Par Mr.* LENFANT *Pasteur de l'Eglise Françoise de Berlin & Chapelain du Roi de Prusse: communiquée à l'Auteur de ces Nouvelles.* (a)

CEux qui liront les *Remarques* du P. *Vavasseur* sur les *Réflexions* du P. *Ra-*

a *Il est bon de remarquer, que Mr.* Lenfant *n'avoit point vu la nouvelle Edition de la Réponse du P.* Rapin, *quand il m'a envoyé cette Critique; & par conséquent il n'a point vu cette Réponse; car la première Edition ne se trouvoit point.*

P. *Rapin*, *touchant la Poëtique*, seront couvaincus que ce dernier avoit fait quantité de bévuës, & que le bon gout, & la délicatesse d'esprit, étoient plus son caractére, que l'exactitude & l'érudition. On a fait plaisir au Public, de lui rendre ces Remarques du P. *Vavasseur*, qui n'avoient été suprimées, que pour reconcilier ces deux Jesuites, dont l'un n'étoit pas aparemment moins amoureux & moins jaloux de ses Réflexions sur la Poëtique, que l'autre de ses *Epigrammes*, qui avoient été taxées indirectement dans les Réflexions. On peut aprendre par les Remarques du P. *Vavasseur*, d'un côté quel étoit son caractére, découverte qui fait toujours plaisir, quand il s'agit d'un Personnage célébre; & de l'autre, qu'il ne faut pas se fier aveuglément aux citations, non plus qu'aux décisions du P. *Rapin*. C'est autant de pris sur l'ennemi, qui est l'ignorance & le préjugé. J'avoüe pourtant, que je n'ai pû me resoudre à voir le P. *Rapin* abandonné à l'impitoyable Critique du P. *Vavasseur*, qui souvent le reléve mal-à-propos, & qui le chicane à tout moment sur des bagatelles. Lors même qu'il le critique avec fondement, c'est toujours d'une maniére si incivile, & d'un air si cha-

gin & si insultant, que je ne sai auquel les deux Jésuites cette Critique peut faire le plus de tort. On en pourra juger par ce petit échantillon; & je crois que tout le Monde conviendra que le P. *Vavasseur* auroit bien fait de profiter de cette belle leçon d'*Erasme* (a). *Meminerit is qui reprehensionem parat se quoque hominem esse, neque minus labi posse in reprehendendo, quàm potuerit Auctor Operis scribendo. Quamquam longè plus veniæ debetur ei qui prodesse studens in ingenti Opere dormitabit alicubi, non adsecutus quod voluit, quàm ei qui in alieno Libro cupiens ingeniosus videri, venatur quod carpat, & tamen hoc ipsum perperam facit; dumque falsos aliorum errores exagitat, ipse suos veros prodit. Porrò nullus est error fœdior quàm animus spirans invidiam & vel rectissima carpendi libidinem.* Il est bon d'avertir, que les Remarques du P. *Vavasseur* sont faites sur l'Edition de Paris, au lieu que j'ai suivi dans les miennes l'Edition d'Amsterdam de 1686 où le P. *Rapin* s'étoit corrigé à demi sur les Remarques du P. *Vavasseur*, comme Mr. *Bayle* l'a re-

(a) *Erasm. in Tractatu contra morosos & indoctos.*

marqué dans son Dictionnaire, & comme on le verra plus amplement ici.

Critique de la Remarque du P. Vavasseur *sur la* 1. *Réflexion du P.* Rapin *pag.* 680. *des Oeuvres du P.* Vavass.

J'admire que le P. *Vavasseur* ait voulu commencer sa Critique par une pure chicane en blâmant le P. *Rapin* d'avoir apellé la *Poësie un Art.* Assurément le P. *Rapin* a eu grand tort de s'en fier là-dessus à *Horace*, qui a intitulé son Poëme sur ce sujet l'*Art Poëtique. Quintilien* ne devoit pas non plus conserver ce titre à ce Poëme d'*Horace*, comme il le fait; puisque la Poësie ne peut se placer entre les Arts sans usurpation.

Si pourtant le P. *Rapin* a fait ici une faute, il lui est bien glorieux de l'avoir faite après *Horace* & *Quintilien*, qui, sans doute, l'avoient faite eux-mêmes après *Aristote*. Mr. *Dacier* devoit aussi profiter de cette Remarque du P. *Vavasseur*, & ne pas perdre son tems à prouver comme il fait dans sa Préface sur la *Poëtique* d'*Aristote*, que la Poësie est un Art. Ne valoit il pas bien mieux s'en raporter à l'*Isidore* & au *Martianus Cappella* du P. *Vavasseur*, qui

qui aparemment étoient de plus habiles gens qu'*Aristote*, *Horace* & *Quintilien* ? Mais quoi ! le Monde est incorrigible. L'Académie apelle aussi la Poësie un Art, quoi qu'elle ne la mette pas entre les Arts Libéraux. Pour *Furetiére*, il l'y a placée tout de son long. A l'égard d'*Isidore* de Seville, je ne vois pas qu'il fasse plus dépendre la Poësie de la Grammaire, que tous les autres Arts Libéraux, dont il dit que la Grammaire est le fondement & l'origine (*a*). Il dit bien que la Prose & les Vers, *Prosæ, Metra*, sont des parties de la Grammaire ; parce qu'en effet on ne sauroit bien écrire en prose ni en vers, sans être bon Grammairien ou bon Critique. Mais il y a bien de la différence entre un Vers ou plusieurs Vers, & ce qu'on apelle la Poësie, lors qu'on dit que c'est un Art. D'ailleurs, selon *Isidore*, le P. *Vavasseur* devoit croire aussi que la Rhétorique *de son chef ne tient pas rang parmi les sept Arts libéraux, mais seulement par le raport qu'elle peut avoir avec la Grammaire. Conjuncta est autem Arti Grammaticæ Rhetorica*, dit *Isidore* (b). Ce-

a *Isid. Hisp. Lib. I. Cap.* 5.
b *Lib. II. Cap.* 1.

pendant la Rhétorique est mise constamment entre les Arts Libéraux. Quoi qu'il en soit, il est certain que le P. *Rapin* ne pouvoit s'exprimer autrement qu'il a fait, & que le P. *Vavasseur* dévoit garder son érudition pour quelque meilleure occasion.

3. *Remarque du P. Vav. sur la I. Refl. du P. R. p.* 680.

Le P. *Rapin* avoit dit dans cette Réflexion *que pour réussir en Poësie il faut tout savoir*: & le P. V. prétend qu'il sufit de savoir de tout. Dans l'Edition de Hollande des Reflexions du P. R. il y a, *il faut presque tout savoir*. Le P. *Rapin* n'a donc profité qu'à demi de la Remarque de son Confrére. Car il y a beaucoup de différence entre *savoir presque tout & savoir de tout*. Pour moi, si j'osois tenir un milieu entre ces deux Savans, je dirois, que, pour être Poëte il faut *savoir un peu de tout*. Tel fut apparemment *Racan*, & il ne faloit pas prendre à la lettre ce que dit le P. *Rapin*, que *Racan* ne savoit rien. Cela veut dire qu'il ne savoit rien que fort superficiellement. Il a été Membre de l'Académie Françoise (*a*). Il com-

a *Peliss. Hist. de l'Academ. p.* 69.

composa un discours contre les Sciences, qui fut lû dans la même Académie. Il a mis au jour des Poësies, qui lui ont aquis de la réputation. Quand on dit d'un homme de ce caractére, qu'il ne savoit rien, tout le Monde sent bien ce qu'il faut entendre par là. Il n'y a donc pas ici la moindre ombre de contradiction, comme le P. *Vav.* le prétend, à moins qu'on n'aît grande envie de chicaner. *Racan* pouvoit être né Poëte & n'en savoir pas assez pour entreprendre un Poëme de longue haleine.

Remarq. du P. V. sur la 3. Reflex. du P. R. p. 681.

C'est une chose étrange que la passion. J'avois bien senti dès la premiére Remarque, que le P. *Vav.* étoit piqué au jeu, & qu'il s'étoit apliqué ce que le P. *Rap.* dit *de ceux qui n'ont pas de génie.* Dans la I. Remarque sur la I. Reflexion du P. *Rapin*, il me semble qu'il y a aussi beaucoup de vivacité de la part du P. *Vav.* sur fort peu de chose, comme je viens de le faire voir. Mais ici la passion se découvre toute entiére. Le P. *Vav.* ne garde aucune aparence d'équité. Le P. *Rapin* avoit soigneusement

-sement distingué dans sa Réflexion entre un homme, qui mérite le nom de Poëte, & celui qui ne sait faire que quelques Odes, quelques Sonnets, quelques Elegies, & autres semblables *petits Vers*. Cependant, comme si le P. *Vav.* n'avoit point lû cette Réfléxion, il s'écrie d'un ton triomphant. *Quoi! un Général d'Armée pour gagner des batailles, un Ministre d'Etat pour faire une paix générale, n'ont pas besoin d'une si grande élévation d'esprit, qu'un petit faiseur de vers, pour donner au Public deux ou trois Odes & deux ou trois Eclogues!* Mon Révérend Pére, pouvoit dire le P. *Rap.* en lisant cette Remarque du P. *Vav.* vous vous battez contre votre ombre. Ce n'est nullement là ma pensée. J'ai d'abord débouté le petit faiseur d'Odes & de Sonnets de toute prétention à l'élévation de génie, qu'il faut, pour faire un Poëte. J'ai même rendu la raison, pourquoi je crois *que le génie de la guerre & des affaires n'a rien qui aproche des qualitez que demande la vraye Poësie...* Ce n'est pas qu'au fond, pour dire à présent ma pensée, je ne croye cèt endroit du P. *Rapin* fort susceptible de Critique. Mais pour en faire sentir le foible, il faloit s'y prendre d'une au-

trè

tre maniere, que n'a fait le P. *Vav.* Il n'y a personne, qui ne soit choqué d'abord du paralléle d'un grand Poëte & d'un grand Général d'Armée, ou d'un grand Ministre d'Etat; parce que le génie des uns & des autres est fondé sur des qualitez toutes différentes. Dans le Héros ce sont les qualitez de l'ame; dans le Poëte ce sont celles de l'esprit: le Poëte par la force de son génie peut représenter les mouvemens & les actions du Héros, sans avoir rien d'Héroïque dans l'ame; & le Héros, qui les fait, peut n'avoir pas le génie qu'il faut pour les représenter, & faire pitié au Poëte, s'il l'entreprenoit. Ainsi, il n'y a ni bienséance, ni justesse dans la comparaison du P. *Rapin.* A *l'égard de ce qu'il dit dans cette même Réflexion; qu'une occasion bien ménagée jointe au hazard peut faire l'heureux succès d'un combat & toute la bonne fortune d'une journée*; en attendant que quelcun soit d'humeur de venger les *Eugénes* & les *Marlboroughs* de la hardiesse de ce trait, je renvoye l'Auteur au Dialogue de Mr. de *Fontenelle* entre *Charles Quint* & *Erasme*, pour rabaisser la gloire du bel Esprit.

1 *Remarq. du P. Vav. sur la 4. Réfl. du P. Rap.*

Cette Remarque du P. *Vavasseur* est bien fondée. Il ne faut pas même lui refuser la justice de reconnoitre qu'il s'y est beaucoup modéré, ayant une si belle occasion de turlupiner le P. *Rapin* de son Enthousiasme en faveur d'*Homére*. Mais un passage aussi triomphant que celui de *Platon* contre la Réfl. du P. *Rapin* a tenu lieu de tout au P. *Vav.* Il ne manquoit, que de marquer l'endroit où se trouvent ces paroles de *Platon*; on peut le voir à la marge (*a*). Puis que je me trouve sur cèt endroit de *Platòn*, je m'en servirai contre la prétention du P. *Rapin*, qui dit dans la même Réflexion, que *les Philosophes ont trouvé dans les Poëmes d'*Homére *les premiers principes de la Morale, qu'ils ont enseignée aux Peuples*, & que *les Médecins y ont étudié les maladies & les remédes.* Je ne saurois non plus m'empêcher de rire, lors que je pense à la gravité dont le P. *Rapin* nous débite ces visions, que lors

a *Plat. de Repub. Lib. X. pag.* 75. *Edit. Grac-Lat. Francof. f.* 1602.

lors que j'entens un Chymiste trouver toute la Chymie dans *Moyse*, dans le *Cantique des Cantiques*, dans *Homére*, dans les *Métamorphoses* d'*Ovide*, ou dans les *Amadis de Gaule.* Mais écoutons *Socrate*, il n'aime pas moins à rire qu'un autre. *Demandons* (a), dit-il, *un peu à* Homére, *puis qu'il étoit si habile Medecin, quelles guérisons il a faites parmi les Anciens & parmi les Modernes, & si comme un autre* Esculape, *il a donné beaucoup de Médecins à la postérité.* Ensuite *Socrate* fait la grace à *Homere* de ne le pas pousser sur les autres Arts, pour en venir à l'article des Républiques. C'est le beau passage, que l'on peut voir dans la Remarque du P. *Vav.* Des Républiques, *Socrate* passe aux Philosophes: (*b*) Mais, dit-il, *si* Homére *n'a pas enseigné aux hommes à gouverner l.s Etats, peut-être, au moins, se trouvera-t-il quelques particuliers, dont il aura formé les mœurs, qui s'étant attachez à lui auront transmis à la postérité une Discipline formée sur son modelle, comme on a fait de la Discipline de* Pythagore. *Nullement .... d'ailleurs*, continuë-

a *Plat. ibid.*
b. *Ibid. pag.* 752.

t'il, *si c'étoit un si grand Maître en mœurs, d'où vient que durant sa vie il a eu si peu d'amis, & si peu de réputation? Pourquoi les gens de son siécle, au lieu de le fixer chez eux, le laissoient-ils courir le Monde en chantant ses vers? Ou, s'il avoit si grande envie de se promener, que ne le suivoient-ils partout, jusqu'à ce qu'ils eussent attrapé toute sa science?* Je n'ai pas traduit à la lettre, mais j'ai rendu fidellement le sens. A entendre parler ces Messieurs les Savans, *Homére* savoit tout, *Pythagore* & *Platon* étoient des Prophétes ou des Philosophes Chrétiens &c. Franchement, c'est payer un peu trop cher la peine qu'ils ont pris de bien étudier, que d'être obligé d'épouser leur adoration, & de faire un sacrifice de son propre discernement à leurs veilles & à leurs études.

1. *Rem. du P. Vav. sur la 5. Réfl. du P. Rap.*

Le P. *Rap.* dit dans cette Réflexion que Platon *avoit entrepris de décrier la Poësie, n'ayant pû y réussir.* Là dessus le P. *Vav.* prétend le trouver en faute & en contradiction; parce que *Platon* a fait des Epigrammes, & que le P. *Rapin*

Rapin convient lui-même qu'il y a de la délicatesse dans les vers de ce Philosophe. Il me semble que le P. *Vav.* s'est encore laissé un peu trop emporter ici à l'esprit de contradiction : car le P. *Rap.* ayant si bien distingué entre le Poëte, & le simple faiseur de Sonnets, d'Eglogues, ou d'Epigrammes, il est clair que, quand même *Platon* auroit fait les plus heureuses Epigrammes du Monde, il ne s'ensuivroit pas de là, qu'il eut réussi en Poësie, de la maniére que le P. *Rapin* l'entend. Mais on peut encore ajouter à cela beaucoup de choses en faveur du P. *Rapin*. C'est qu'effectivement *Platon* s'étoit d'abord voulu mêler de faire des vers, & qu'au raport d'*Elien* (*a*), il fut rebuté de ce métier par la lecture des vers d'*Homére*, qu'il trouva incomparablement plus beaux que les siens. Il fit donc de ses propres vers un sacrifice à *Vulcain*, mais sans perdre pourtant la démangeaison d'être Poëte. Du Poëme Epique il voulut passer au Dramatique, mais aparemment il n'y réussit pas non plus à son gré ; puis qu'ayant ouï discourir *Socrate*, il planta là la Poësie, pour embrasser la Philosophie. La même

a. *Aelian. Var. Histor. II.* 30.

me chose est confirmée par *Diogéne Laërce* (a) & par *Apulée*. Ce dernier semble même insinuer que *Platon* voulut se mettre sur les rangs, pour disputer du prix de la Poësie; mais que *Socrate*, qui aparemment reconnut en lui de meilleurs talens, l'en détourna, pour allumer dans son ame l'amour de la Philosophie. Voici le passage d'*Apulée*. (b) *Tragœdiis & Dithyrambis se utilem finxit. Jamque Carminum confidentiâ elatus, Certatorem se profiteri cupiebat, nisi* Socrates *humilitatem cupidinis ex ejus montibus expulisset, & veræ laudis gloriam in ejus animum inserere curasset.* Ce que l'on peut donc trouver à redire en cèt endroit du P. *Rapin*, c'est le dépit & la jalousie, qu'il attribuë, à mon avis, mal-à-propos à *Platon*, quand il dit que ce Philosophe décria la Poësie; parce qu'il n'avoit pû y réussir. Bien loin de l'avoir décriée, on ne sauroit en mieux faire l'éloge, qu'en représentant, comme il fait, ses admirables effets. S'il la bannit de sa République, ce n'est nullement par mépris, c'est, au contraire, à cause des bouleversemens, qu'elle fait dans le

a Laërt. Plato.
b *Apul. Doctr. Plat. p. m.* 568.

le cœur des hommes, en y remuant des passions, que tout homme sage doit s'étudier à modérer, comme la colere, la douleur, l'amour, &c. *Platon* paroit partout enchanté d'*Homere*, & je me trompe fort, s'il ne prenoit autant de plaisir à lire les belles Piéces de son tems, que l'habile Auteur d'un Traité contre la Comédie, en prenoit à lire l'*Horace* & le *Cid* de *Corneille*, dont il ne reléve les beaux endroits, que pour découvrir ce qu'ils ont de dangereux. Qu'on lise le commencement du X. livre de la République de *Platon*, on verra que la Poësie lui tient au cœur, il en parle comme d'une Maîtresse dont les appas sont dangereux, & il ne l'exclut de sa République, que comme un homme, qui, pour conserver sa liberté, s'éloigne d'une beauté, qui prend trop d'ascendant sur lui.

2. *Rem. sur la 5. Refl.*

Il n'y a pas à balancer. Le P. *Rapin* devoit corriger la citation d'*Aristote* sur l'avis du P. *Vav.* & ne pas s'opiniâtrer à suivre le Commentaire de *Castelvetro*. *Pour réussir dans la Poësie*, dit *Aristote*, selon la version de Mr. *Dacier*

cier (a), *il faut avoir un génie excellent ou être furieux.* Mais & le P. *Vavasseur* & Mr. *Dacier* ont très-mal réussi à traduire le reste de ce passage. Τούτων γὰρ οἱ μὲν εὔπλαστοι, οἱ δὲ ἐξεταστικοί εἰσιν. *Car les inspirez*, dit le P. *Vav. sont ceux qui tombent aisément en extase, & les spirituels sont tout propres à feindre, ainsi que les extasiez & des personnes hors d'elles-mêmes.* C'est un pur galimathias. *Car les furieux*, dit Mr. *Dacier*, *prennent aisément toutes sortes de figures, & de caractéres; & les génies excellens sont fertiles & inventifs.* Il n'y a pas un mot de cela dans *Aristote*. Comme ἄπλαστος veut dire, *qui n'est pas formé*, εὔπλαστος signifie, un *homme bien formé*; c'est-à-dire, heureusement né, ce que l'Interpréte Latin a traduit *benè fortunati*, peut-être par une faute de Copiste, pour *benè formati*. Voici donc ce que dit *Aristote*; *pour réussir en Poësie il faut ou un beau génie ou de la fureur. Car les uns doivent à leur naturel, ce que les autres doivent à leurs extases.* Mr. *Dacier* a, sans doute, été trompé par une faute, qui doit s'être glissée dans le texte d'*Aristote*, où, au lieu de ἐκστατικοὶ on lit ἐξεταστικοί,

qui

a *Poëtiq. Ch. XVIII. & in Græc. c. XVII.*

qui signifie *Indagatores*.(a) L'Interpréte Latin l'a aparemment jugé ainsi; puis qu'il a traduit ἐκστάτικοι, *extra se positi sunt*. *Aristote* parle donc ici de l'extase ou de la fureur, distinguée de l'heureux naturel. Mais comme il n'y a rien de si rare que ces extases ou ces enthousiasmes, & qu'il n'y a rien de plus dangereux que de s'y fier, le sentiment d'*Aristote* reviendra au fonds à celui du P. *Rapin*; c'est que toute la gloire du Poëme est duë au beau génie. C'est de là que viennent ces extases & ces heureuses fureurs, qui réglées par le génie lui-même ont donné des *Homéres*, des *Virgiles*, des *Sophocles*, des *Euripides*, des *Corneilles*, des *Racines*, &c. Lors que *Democrite* & *Platon* ont donné de la fureur à la Poësie, ils n'ont entendu autre chose par là que ces saillies heureuses, & pour ainsi dire, surnaturelles d'une belle imagination, échaufée par son sujet & en même tems réglée par le grand sens du Poëte. Ecoutons parler (a) *Ciceron*. *Démocrite*, dit-il, *a soutenu qu'on ne pouvoit être grand Poë-*

a *J'ai vû depuis dans l'Edition que* Heinsius *a donnée de cette Rhétorique, que ce Critique a en effet mis* ἐκστατικοί.

b *Cicero de Divinat. Lib. I. Cap. 37.*

Poëte sans fureur. Platon *dit la même chose, je le veux, pourvû qu'on prenne la fureur dans un bon sens, comme fait* Platon *dans le* Phédre. *Horace* est fort bien entré à cèt égard dans le sentiment de ces Anciens. Il n'a garde de croire qu'il faille être fou pour être Poëte. Au contraire, il se moque fort agréablement dans son *Art Poëtique,* * de ces gens, qui, pour se donner des airs de grands Poëtes, contrefaisoient les fous, à peu près comme quelques-uns de nos grands Prédicateurs, qui se donnent pour paroître distraits tout le soin, qu'il faudroit prendre pour ne l'être pas, si on l'étoit naturellement.

2. *Rem. sur la 6. Refl.*

Ce n'est ni un grand crime au P. *Rapin* d'avoir témoigné du penchant à préferer *Racan* à *Malherbe*, ni une chose fort étrange que le *Disciple* soit plus habile que le *Maître.* Si je ne craignois de tomber dans une espêce de blasphême, qui scandaliseroit horriblement les Adorateurs de l'Antiquité, & qui me flétriroit dans leur esprit d'une note éternelle d'ignorance, je pourrois bien

(a) *Horat. Art. Poët. v. 295. &c.*

bien nommer quelques Disciples, qui ont laissé bien loin derriére eux leurs Maîtres anciens & modernes. Mais alte-là. Il ne faut ni blâmer la modestie de ces admirables Disciples en tout genre d'écrire, ni les troubler dans le Culte volontaire, qu'ils rendent à la vénérable Antiquité. Mr. *Baillet* fait dire au P. *Rapin* dans sa 30. Réflexion particuliere sur la Poësie, *que* Malherbe & Racan *ont un génie merveilleux pour l'Ode; que* Malherbe *a plus de pureté, &* Racan *plus d'élévation, & que les Ouvrages de l'un & de l'autre sont encore aujourd'hui des modelles.* Je ne trouve point cela dans mon Edition, où il n'est parlé que de *Malherbe* en ces termes. Malherbe *est exact & correct; mais il ne hazarde rien, & par l'envie qu'il a d'être trop sage, il est souvent froid.* Ou M. *Baillet* s'est trompé, ou le P. *Rapin* a retranché ce qu'il avoit dit de *Racan*. Je ne sai pas pourquoi il l'auroit fait. Il me semble que sans hazarder beaucoup on peut bien attribuer à *Racan* une plus grande élévation, & même une élévation plus naturelle qu'à *Malherbe*. Parmi les beautez de ce dernier, on lui peut reprocher bien des defauts. Il a des endroits extrêmement

forcez, & souvent en voulant s'élever il tombe dans le froid. Je trouve deux endroits de ce caractére à l'ouverture du Livre, dans son beau Poëme sur la mort de *Henri* le Grand.

L'image de ses pleurs, dont la source féconde,
Jamais depuis sa mort ses vaisseaux n'a taris,
C'est la Seine en fureur, qui déborde son onde
Sur les Quais de Paris.

Il y a ici un parfait galimathias. *La source feconde des pleurs de la Reine n'a jamais taris ses vaisseaux.* Je ne m'en étonne pas. Ce n'est pas le propre d'une source feconde de tarir des vaisseaux, mais bien de les remplir. Il veut dire que la source des pleurs de la Reine ne tarit point. Il ne faloit point là de vaisseaux; aussi bien n'est-ce pas une fort belle image, que de comparer les yeux de la Reine à des vaisseaux, non plus que de comparer ses pleurs à la *Seine en fureur*. Ce n'est pas ici qu'il faudroit suivre le précepte de Mr. *Despreaux* au sujet de *Malherbe.*

Marchez donc sur ses pas, aimez sa pureté;
Et de son tour heureux imitez la clarté.

Voici encore un autre endroit de la même Piéce, qui à mon avis n'est pas plus heureux.

Après cèt essai fait, s'il demeure inutile,
Je ne connois plus rien, qui la puisse toucher;
Et, sans doute, la France aura comme Sypile
Quelque fameux rocher.

Il faloit que le Poëte fut dans une grande indigence de rimes à inutile, pour aller chercher Sypile, qui est une montagne je ne sais où, & il faut nécessairement qu'elle soit bien écartée, puis que le savant *Ménage* n'a pû la trouver, pour la mettre *parmi ses Eruditions.* * *Il est constant*, dit-il, *parmi les Géographes que Sypile est une montagne; mais il n'est pas bien constant parmi eux dans quel Pays est cette mon-*

(a) *Menage Observat. sur Malherbe.*

montagne. D'ailleurs n'est-ce pas une idée assez burlesque de planter la Reine au beau milieu de la France comme un rocher ? Mr. *Despreaux* juge infaillible dans cette controverse ne s'éloigne pas du sentiment du P. *Rapin* sur le sujet de ces deux Poëtes. Il est vrai que dans un endroit il donne à *Malherbe* la gloire du stile héroïque, & ne laisse que le stile tendre & l'Eglogue en partage à *Racan*.

Malherbe *d'un Héros peut chanter les exploits*,
Racan *chanter* Philis, *les Bergers, & les bois*.

Mais dans un autre il semble réhabiliter *Racan* en le mettant presque côte à côte d'*Homére*.

Sur un ton si hardi, sans être téméraire,
Racan *pourroit chanter au défaut d'un* d'Homére.

Ceci vaut bien, pour le moins, les éloges, que Mr. *Despreaux* donne à *Malherbe* dans son *Art Poëtique*. Car on ne peut pas prendre ce qu'il dit de *Racan* pour un de ces endroits qui con-

confinent de si près à la Satyre & à la Loüange, qu'on ne sauroit dire à laquelle des deux il apartient. Mr. *Menage* avoit prédit (*a*), que *ces deux Poëtes François ôteroient à leurs successeurs l'espérance de les égaler, ou, du moins, de les surpasser.* C'est au Public à juger de la vérité de ce Prognostic par les Odes admirables, qui ont paru de nos jours. Au moins, est-il certain que l'aparemment de Mr. *Ménage* dans cèt endroit l'a bien servi.

Remarque sur la 7. Réflexion. pag. 683.

Il est vrai que le P. *Rapin* a eu tort de falsifier ce vers d'*Horace*, & que son *Ricoboni* ne le peut excuser à cèt égard, puis que dans tous les Exemplaires d'*Horace* (b), il y a

Aut prodesse volunt, aut delectare Poëtæ.

Les Poëtes ont ordinairement en vuë ou d'instruire ou de plaire. Mais il y a une autre chose en quoi le P. *Rapin* a

 bien

a *Observat. sur Malherbe pag.* 368.
b *Art. Poët.* v. 333. *&c.*

bien manqué : c'est de ne pas citer cet endroit d'*Horace* tout entier. Il auroit paru par là que ce Pére a eu raison de dire, que le sentiment d'*Horace* est que le Poëte doit avoir pour but d'instruire & de plaire en même tems, & que le P. *Vavasseur* a eu tort de dire qu'*Horace* laisse le Poëte *dans une entiére liberté de vouloir plaire & de vouloir profiter conjointement, ou de n'avoir pour but que l'une ou l'autre de ces fins.* Ce sont les paroles du P. *Vavasseur*, où je remarque, par parenthése, qu'il n'auroit pas pardonné à son Confrére ces deux expressions, *profiter* pour *instruire*, & *avoir pour but une fin.* Il n'auroit pas voulu tomber dans une pareille négligence en Latin: mais sa propre Langue ne lui a pas, sans doute, paru digne d'une si grande attention, comme on le remarque en plusieurs endroits de cèt Ecrit. Quoi qu'il en soit, voici ce que dit *Horace*. Il dit que le Poëte peut se proposer l'une de ces trois choses, ou d'instruire, ou de plaire, ou de faire l'un & l'autre. C'est le fait, & il faut avoüer qu'*Horace* ne peut empêcher un Poëte de se proposer laquelle de ces trois fins il voudra. Mais ensuite, il s'explique si clairement sur le différent sort des Piéces, que

que le Poëte mettra au jour, selon le choix, qu'il fera, entre ces diverses fins, qu'il faut de nécessité qu'il opte, ou d'être mauvais Poëte, ou d'avoir pour but d'instruire & de divertir en même tems. *Si vous ne savez que divertir*, dit-il, *vous n'aurez pas le sufrage des Sénateurs & des gens de bon sens.*

Centuriæ Seniorum agitant expertia frugis.

Si d'autre côté vous instruisez sans égayer vos leçons, vous ne plairez guéres à nos Chevaliers & à nos Petits-Maîtres.

Celsi prætereunt austera Poëmata Rhamnes.

Mais soyez sûr d'avoir un aplaudissement général, de faire gagner bien de l'argent aux Libraires, de voir vos Ouvrages passer les Mers, & s'aquérir une gloire immortelle, si vous savez bien mêler l'utile & l'agréable.

Hic meret æra Liber Sosiis, hic & mare transit
Et longum noto Scriptori prorogat ævum.

Je demande au P. *Vavasseur* lui-même, si c'est là laisser toute liberté au Poëte? C'est ne lui en laisser aucune.

On donnera le Mois prochain la suite de cette Critique.

ARTICLE II.

MISCELLANEA DECISIONUM *seu* RESOLUTIONUM, *quæ ex variis partibus Juris, tam Civilis quàm Canonici, & ex magis approbatis & receptis Auctoribus, juxta eorum receptiorem & magis approbatam communem opinionem selectæ fuere, & ad Usum Forensem magis accommodatæ in gratiam omnium Practicantium & eorum utilitatem hîc redactæ. Auctore* STEPHANO RANCHINO, *Jurium publico Professore in Universitate Monspeliensi, & in Supremâ Generalium Curiâ Senatore. Noviter editæ, & variis mendis repurgatæ; & Ordine Alphabetico secundùm Materias Juris digestæ, utilissimis Annotationibus & Dissertationibus illustratæ, plurimis in Locis ad Constitutiones Regis Ludovici Magni, & ad Usum qui in Foro & Praxi hodie receptus est, Restitutæ, & novis Juris Quæstionibus & Decisionibus ex* Ne-

Neotericis Auctoribus & Arrestographis collectis, locupletatæ. Operâ & Studio PHILIPPI BORNERII, *Regis Consiliarii, & in Præfecturâ & Curia Præsidiali Monspeliensi, Propraetoris Honorarii*. C'est-à-dire, *Mélanges de Décisions ou Résolutions choisies des diverses Parties du Droit tant Civil que Canonique & des Auteurs les plus aprouvez, selon l'opinion la plus commune & la plus aprouvée, & accommodées à l'usage du Barreau, en faveur des Praticiens. Par Etienne Ranchin, Professeur en Droit dans l'Université de Montpelier &c. Nouvelle Edition, purgée de plusieurs fautes; reduite par ordre alphabétique selon les matiéres du Droit, illustrées de plusieurs Remarques & Dissertations très-utiles. Rétablies en plusieurs endroits selon les Ordonnances du Roi Loüis XIV. & selon l'usage présent de la Pratique & du Barreau, & enrichies de nouvelles Questions & Décisions de Droit, tirées des Auteurs Modernes & de ceux qui ont écrit sur les Arrêts. Par Mr. Bornier, Conseiller du Roi &c.* A Genéve, chez Fabri & Barrillot. 1709. in fol. pagg. 668. sans les Préfaces. Gros & petit Caractére.

C'Est ici le Livre, que nous annonçames dans nos Nouvelles de Janvier 1709. pag. 115. Nous renvoyons le Lecteur à ce que nous en dîmes alors, pour ne pas le repeter ici. Quoi que les Loix soient fondées sur la Raison & sur l'Equité naturelle, il ne laisse pas d'y arriver divers changemens, pour diverses raisons, qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer ici. On en abroge quelques unes, on en établit de nouvelles, on en reforme d'autres, on ajoute, on retranche, selon qu'on le juge à propos. Il y a d'ailleurs un si grand nombre de cas différens, qu'il est impossible, que les Loix les ayent tous prévus, & alors il n'y a, ce semble, que deux partis à prendre, l'un est de fouiller dans les Arrêts des Cours souveraines, pour voir si le même cas n'est point déja arrivé, & conformer son jugement à un jugement précédent rendu sur une même matiére; l'autre est de juger *ex æquo & bono*, comme l'on parle, de suivre les Loix de l'Equité, autant qu'il est possible. Il paroit par là combien il est nécessaire d'avoir des Traitez, qui expliquent les changemens, que les nouvelles Loix ont aportez aux anciennes, & qui raportent les juge-

jugemens rendus par des Tribunaux dans des Cas particuliers, & qui font une espêce de Préjugé, lors que les mêmes Cas arrivent. Cet Ouvrage de Mr. *Ranchin* ne sauroit être plus utile sur ce sujet, puis qu'il comprend 550. Conclusions sur toutes sortes de matiéres de Droit tant Civil, que Canonique. Mais quelque utile qu'il soit il seroit pourtant imparfait sans les soins de Mr. *Bornier*, & cela pour deux raisons principales. La premiére c'est qu'il a rangé par ordre Alphabétique toutes les Décisions de Mr. *Ranchin*, & qu'il y a joint de plus deux Tables en sorte que par ces deux secours, il est impossible, qu'on ne trouve facilement les matiéres dont on a besoin. La seconde & qui est encore plus importante, c'est que Mr. *Bornier* y a joint de savantes Notes, qui occupent pour le moins autant d'espace que le Texte de Mr. *Ranchin*, & dans lesquelles il explique, il confirme, il refute, il suplée aux Décisions de son Auteur, & marque les changemens qui sont arrivez à la Jurisprudence, surtout en France, & plus particuliérement en Languedoc. Il propose aussi quelquefois de nouvelles Questions, qu'il resout toujours avec beaucoup de netteté. Il ne

ne manque presque jamais de citer ses Auteurs ; & comme il ne perd point le tems en paroles inutiles, il renvoye à ceux qui ont traité les matiéres dont il parle plus amplement qu'il ne fait. Je ne m'arrêterai point ici à l'Ouvrage de Mr. *Ranchin*, parce qu'il est déja assez connu, me contentant de remarquer en général, qu'il y a peu de matiéres importantes dans le Droit sur lesquelles, il n'y ait des Décisions. A l'égard des Remarques de Mr. *Bornier*, j'en raporterai un petit nombre d'exemples, afin que le Lecteur soit plus en état d'en juger.

1. Le premier Tître, qui est à la première page, & où il s'agit d'une Personne absente, nous fournira nôtre premier exemple. Quand une personne a été longtems absente, dit Mr. *Bornier*, & qu'on ne sait, si elle est morte ou si elle est vivante, on donne l'administration de ses biens à ceux qui seroient ses héritiers, s'il étoit mort *ab intestat*, non comme à des Héritiers, mais comme à des Curateurs, qui doivent les rendre à celui à qui ils apartiennent, s'il revient. Il est même vrai que si le Magistrat avoit établi un Curateur étranger, qui eut administré les biens de l'absent pendant quel-

quelque tems, il seroit obligé de la rendre au Parent le plus proche. Aujourd'hui, ajoute Mr. *Bornier*, une personne absente depuis dix ans, si on n'a point eu de ses nouvelles, est censée morte, & on met en possession de ses biens ses plus prochains héritiers. Mais cette presomption n'a pas lieu quand il s'agit de mariage. Et à l'égard de la succession; quoi qu'on partage les biens entre les plus proches parens de l'Absent, ce n'est pourtant qu'une possession de dépot, c'est-à dire, que ces Héritiers seront obligez à la restitution, en cas que l'Absent revienne.

2. Sous le Titre d'*Accusation* on remarque, qu'avant qu'on ait prononcé la sentence contre une personne accusée de crime, la Confiscation de biens, n'a d'autre force que d'en empêcher l'aliénation; en sorte que si le Prévenu n'est pas condamné, la Confiscation n'a nul effet. Ainsi le Fisc ne peut légitimement se mettre en possession des biens d'un homme accusé de crime de leze-Majesté. Mais après que la sentence a été renduë on revoque toutes les aliénations faites par le Coupable depuis le crime commis, & en ce sens la sentence a une vertu rétroactive, jusques au jour du crime

commis: parce que les biens n'appartiennent plus au Criminel après son Crime.

3. Mr. *Ranchin* a décidé, qu'une Femme peut accuser le Meurtrier de son Mari, quoi qu'elle ne soit pas son Héritiére. Mr. *Bornier* ajoute que quand la Femme & les Enfans de celui qui a été tué se portent pour Parties contre l'Homicide devant des Tribunaux différens, l'Accusation des Enfans prévaut.

4. Une Femme, selon Mr. *Ranchin*, ne peut pas accuser criminellement son Mari d'Adultere, quoi qu'elle le puisse civilement, pour obtenir séparation de corps & de biens. La raison qu'en allégue Mr. *Bornier*, c'est qu'un Mari adultére ne cause pas un si grand préjudice à sa Femme, qu'une Femme adultére à son Mari. D'ailleurs les femmes sont querelleuses. On verroit tous les jours de telles accusations, s'il leur étoit permis d'en intenter.

5. Les Adultes peuvent tester sans le consentement de leurs Curateurs, dit Mr. *Ranchin*. Cela est vrai, remarque son Commentateur, dans les Pays où l'on observe le Droit Ecrit; mais il n'en est pas ainsi dans les Provinces, qui

se

se gouvernent par la coutume, qui n'ont pas toutes le même usage sur ce sujet. Dans quelques Provinces il n'est pas permis aux Fils de famille & aux Mineurs de tester ou de faire des Donations en cas de mort, avant qu'ils ayent atteint l'âge de majorité, & cèt âge n'est pas le même partout; dans quelques Pays c'est à 18. ans, dans d'autres à 20. & dans d'autres à 25. Les Coutumes de Paris permettent aux personnes parvenuës à l'age de vint ans de disposer des biens meubles, parceque le prix en est peu considérable. Les Majeurs de 25. ans, peuvent aussi disposer des biens immeubles, excepté de ceux qui ont été de leurs Ancêtres; à l'égard desquels ils ne peuvent disposer que de la troisième partie & au dessous.

6. Le Droit d'Aubaine n'a point de lieu dans la Guienne par l'Ordonnance de *Louis XI*. Ce Privilége, ajoute notre Commentateur, a été confirmé par *Charles VIII*. par un Edit perpétuel & irrévocable, qui porte que ce Droit n'a point de lieu ni à Thoulouze, ni dans aucun endroit de la Guienne. Ainsi tous les Etrangers, qui habitent dans ces Pays-là, peuvent librement disposer de leurs biens, de même que

s'ils étoient nez dans le Royaume, & qu'ils fussent veritables Regnicoles, sans avoir besoin, d'obtenir des Lettres de Naturalité. Le même Privilége a lieu dans la ville de Bourdeaux.

7. Il arrive fort souvent que les riviéres, surtout celles qui sont rapides, entrainent les champs, qui sont sur leur bord, soit en étendant leur lit, soit en le changeant entiérement; il arrive même que quelquefois elles reviennent dans leur premier lit, & rendent, s'il faut ainsi dire, ce qu'elles avoient pris; ces changemens ont donné lieu à plusieurs questions & à diverses Loix. Nous ne les raporterons pas toutes ici. Il sufira de remarquer, que quand une riviére a abandonné un terrain, qu'elle avoit occupé auparavant, ce terrain apartient à son premier Maître. Il y a pourtant une exception, selon Mr. *Bornier*, c'est lors que le fleuve a occupé comme son lit le champ de quelcun pendant dix ans, s'il est présent, & pendant vint ans, s'il est absent; car alors si la riviére délaisse ce champ, il y a prescription, & il n'apartient plus à son premier Maître.

8. Au sujet des Appellations, Mr. *Bornier* nous aprend, que le Parlement

nent de Thoulouze a ordonné que les Juges subalternes n'exécuteroient point eux-mêmes les sentences de mort, qu'ils auroient prononcées; mais que les Condamnez seroient renvoyez au Parlement, quoi qu'ils n'eussent point interjetté d'apel. De là vient, que dans le Ressort de ce Parlement, le Procureur du Roi en appelle toujours au Parlement des sentences de mort prononcées par les Juges subalternes, quoi que le condamné ne veuille point appeller. (*a*) Je crois qu'il en est de même au Parlement de Grenoble; & je ne doute point qu'on n'aît eu de bonnes raisons de faire cette Loi. Mais il en resulte deux inconvéniens ausquels il seroit bon de remédier. Le premier est, qu'il en coute beaucoup plus de faire punir un Criminel, ce qui est cause que plusieurs crimes demeurent impunis. Le second c'est que les Criminels ne sont pas ordinairement punis dans le lieu où s'est commis le crime, ce qui seroit nécessaire pour servir d'exemple. J'ai été témoin des mauvais effets de ces deux inconvéniens; mais je ne sai, si on y a remédié. J'ajouterai qu'il est arivé plus

 d'une

(a) *Reflex. de l'Art. de ces Nouv.*

d'une fois, qu'en transferant un criminel des prisons des Juges subalternes à celles du Parlement, ses Amis l'ont enlevé en chemin, ou les Archers ayant été corrompus par argent l'ont laissé échaper. En général, on peut dire qu'en France, les Coupables demeurent bien souvent sans punition, dans tous les lieux, qui sont éloignez des Cours souveraines, à moins qu'ils n'ayent de quoi payer les frais de la Justice.

9. Un Marchand établi dans une Maison ne peut pas empêcher un autre Marchand, qui vend les mêmes Marchandises de venir loger près de lui, quoi qu'il en reçoive du préjudice; mais il peut l'empêcher de se servir de la même Enseigne. Voici sur ce fait une décision du Parlement de Paris. Dans une même ruë, un Marchand Parfumeur habitoit près d'un autre Parfumeur dans une maison joignante. Il voulut prendre pour Enseigne une petite Croix rouge, qui étoit déja l'Enseigne de son Voisin, par laquelle sa Boutique étoit fort connuë & bien achalandée, depuis plusieurs années. En sorte qu'il paroissoit, que celui qui avoit pris le dernier la Croix pour Enseigne, ne le faisoit que pour por-

porter préjudice à son voisin & pour en profiter. Il n'alleguoit d'autre raison pour sa défense, si ce n'est que ces deux Croix n'étoient pas égales, l'une étant plus petite que l'autre, & qu'on voyoit la même chose dans d'autres ruës. Cependant le Parlement confirma la sentence renduë par le Juge inférieur, qui portoit que le dernier qui avoit pris la Croix pour Enseigne, ne pourroit s'en servir, & seroit obligé d'en prendre une autre.

10. Au sujet de la Resignation d'un Bénéfice avec l'assignation d'une pension sur ce Bénéfice, on remarque que ces pensions ne se permettent qu'en trois cas. 1. Quand la pension est en faveur de celui qui resigne, afin qu'il ne soufre pas trop de perte par la resignation. 2. Quand il y a permutation de Bénéfice, & que l'un est plus riche que l'autre. 3. Quand le Bénéfice est litigieux. Autrement ces Pensions sont odieuses & contre le Droit commun. Aussi les Savans ont-ils beaucoup crié contr'elles & les ont-ils dépeintes des plus noires couleurs.

11. Quand une Ville ou un Vilage est obligé de réparer le dommage qu'un habitant de cette Ville ou de ce Vilage a souferte, & qu'on met un impôt

sur tous les habitans pour faire cette reparation, celui qui a soufert le domage doit fournir sa part de l'imposition, comme les autres. C'est là la Décision de Mr. *Ranchin*. Sur cela Mr. *Bornier* cite un passage des Pandectes, qui dit que tous doivent contribuer, à reparer un domage qui a été fait pour tous, *omnium contributione sarciri æquum est damnum quod pro omnibus factum est. L. 1. & 2. §. 1. ff. ad Leg. Rhod. de Jac.* Il ajoute que si quelcun intente un Procès à une Communauté, pour les frais duquel il faille mettre un impôt, il ne faut pas le mettre sur celui qui a intenté le Procès, surtout s'il le gagne. Car puisque les dépens sont pour punir celui qui plaide témérairement, ils doivent revenir au profit de celui qui a gagné sa cause, qui doit les recevoir sans aucune diminution. On cite divers exemples, où l'on a jugé conformément à cette décision.

12. Mr. *Ranchin* dit que la Confession faite à la Question ne sufit pas pour condamner un Prévenu, & qu'on ne peut établir de jugement sur une telle confession, si le Prévenu ne persévere; mais s'il persiste après la Question, une telle Confession repetée est

valable. Mr. *Bornier* remarque sur cette Conclusion, qu'une Confession faite par la crainte des tourmens, si elle a été faite injustement, sans aucuns indices précédens, ne peut porter de préjudice au Prévenu, quand elle auroit été repetée mille fois & ratifiée dans le jugement : parce que ce qui est fait contre les Loix n'est de nulle valeur : & les Loix défendent expressément que l'on commence par la Question. Ce qui ne vaut rien dans son principe ne peut pas devenir bon dans la suite. Ajoutez que si une Confession réïtérée pouvoit nuire au Prévenu, cela fourniroit occasion au Juge de commettre bien des injustices. Car après avoir mis à la question un Accusé sans aucuns indices précédens, il pourroit facilement l'obliger à confesser le crime prétendu autant de fois qu'il voudroit. Il faut donc dans un tel cas abolir entiérement l'accusation & recommencer tout de nouveau. Cela peut sufire pour juger de l'utilité de cèt Ouvrage.

ARTICLE III.

GRAND DICTIONAIRE FRANÇOIS & LATIN, *enrichi des meilleures fa-*

çons

çons de parler en l'une & en l'autre Langue, avec des Notes de Critique & de Grammaire; pour servir aux études de Monseigneur le Dauphin, & de Messeigneurs les Princes, par Mr. DANET. *Revuë, corrigée, & augmentée considérablement par l'Auteur.* A Amsterdam. Aux dépens de la Compagnie 1710. in 4. pagg. 1080. sans l'Epître dédicatoire, la Préface, & la liste des Auteurs citez dans le Dictionaire.

C'EST ici, sans contredit, le meilleur Dictionaire François-Latin que nous ayons, & il seroit à souhaiter que ce fût le seul qu'on mît entre les mains, de ceux qui veulent aprendre le Latin par le François, ou qui entendant le Latin veulent aprendre le François. J'en ai déja parlé suffisamment dans mes Nouvelles d'Août 1708. pag. 196. à l'occasion de l'Edition, qui en fut faite à Lyon en 1707. beaucoup plus complette & plus parfaite que la précédente. Celle-ci a été faite sur celle de Lyon; mais elle est préférable par plusieurs raisons. On y a corrigé un très-grand nombre de fautes, ce qu'il me seroit facile de justifier par plusieurs exemples si ce détail n'étoit trop en-

ennuyant, & ce que n'auront pas de peine à croire, ceux qui savent qu'en général les Editions de Lyon ne sont pas trop correctes. D'ailleurs le papier en est meilleur, & le caractére, quoi que petit, beaucoup plus net. Ajoutez que comme il y a un peu moins de feuilles, on peut assez facilement le relier en un volume, ce qui est très-commode, quand il s'agit de Dictionaires. J'oubliois de dire que celui-ci peut servir de Dictionaire Géographique; puis que les principaux noms de la Géographie s'y trouvent; & qu'on peut même le consulter sur la pureté de la Langue Françoise, quand on n'a pas *Richelet* ou *Furetiére*; parce que Mr. *Danet* ne manque pas de marquer quand un terme est bas, qu'il est hors d'usage, ou qu'on ne s'en sert que dans le stile familier.

La même Societé des Libraires a sous la Presse le Dictionaire Latin-François du même Auteur, qui n'est pas moins bon que celui ci, & qu'on imprime sur la nouvelle Edition, qui en a été faite en France. Comme nous n'en avons point encore parlé, nous nous y étendrons un peu plus lors qu'il paroîtra que nous ne nous sommes étendus présentement sur celui-ci.

A R-

ARTICLE IV.

ELEMENS *des* MATHE'MATIQUES *ou* TRAITE' *de la* GRANDEUR *en général*, *qui comprend l'Arithmétique*, *l'Abrégé*, *l'Analyse*, *& les Principes de toutes les Sciences*, *qui ont la Grandeur pour objet*. *Par le R. P.* BERNARD LAMY, *Prêtre de l'Oratoire. Quatriême Edition revuë & augmentée.* A Amsterdam, chez Paul Marret. 1710. in 12. pagg. 488 petit caractére, sans la Préface & la Table.

C'EST ici pour la troisiême fois que le P. *Lamy* a retouché à cèt Ouvrage, & c'est sur la derniére Edition de France qu'on nous donne celle ci. Si dès la premiére Edition il a été estimé des Connoisseurs, & si plusieurs de ceux qui enseignent les Mathématiques s'en sont servis avec fruit, on peut juger, que les changemens, & les Additions de l'Auteur l'ont rendu beaucoup plus utile, qu'il ne l'étoit au commencement. Si on confronte cette Edition avec les précédentes, on trouvera qu'il y a un très-grand nombre d'endroits où l'Auteur a fait des chan-

ge-

gemens, soit pour corriger son stile, soit pour se rendre intelligible, soit pour effacer des choses inutiles, soit pour en ajouter de nécessaires, soit pour suivre un ordre plus naturel, &c. Ainsi dès le Chapitre IV. du premier Livre, aux 9. Axiomes qu'il allégue, il ajoute des exemples pour les expliquer; ce n'est pas qu'on ne puisse comprendre ces Axiomes sans ces exemples; mais outre qu'on les comprend plus facilement, il est bon d'accoutumer les jeunes gens au Langage des Mathématiques, & ces exemples servent à cela. Dans le Chapitre 1. de la seconde Section du Livre I. le P. *Lamy* a ajouté la preuve de 9. dont on se sert dans les Régles d'Arithmétique. Il en fait voir le fondement, & montre en même tems qu'elle est fautive. C'est une pure curiosité, qu'on peut aprendre en deux mots à ceux qui commencent, & où l'on découvre une proprieté des multiples de 9. Dans le Chapitre de la Division le P. *Lamy* a ajouté la maniére de diviser sans effacer aucun caractére; & comment par les doigts on peut savoir la multiplication d'un nombre simple par un autre nombre simple, sans savoir la Table de multiplication. Je ne cite pas ces exemples com-

comme des choses fort rares. Je sai très-bien qu'elles sont communes; c'est seulement pour montrer que l'Auteur a fait des Additions dans le corps de son Ouvrage.

Dans les Regles de la Multiplication par Lettres, le P. *Lamy* démontre fort bien en deux maniéres que plus multiplié par moins, ou moins par plus, donne moins: & que moins par moins donne plus. Il est étonnant que d'autres Mathématiciens ayent si mal raisonné sur une chose si facile. On trouvera ici des Additions remarquables pour mieux éclaircir cette matiére, qui ne peut avoir, de la difficulté que pour ceux qui commencent ou pour des personnes peu attentives.

Dans le second Livre on a ajouté un Chapitre, pour expliquer la maniere ancienne d'exprimer les Puissances, & pour faire voir que la nouvelle maniere est plus nette & plus aisée. L'Auteur a renvoyé à la fin de son Ouvrage le Traité des Combinaisons, qui étoit à la fin du second Livre; & il a eu raison, puis qu'il y est fait mention des Proportions, dont il n'a point parlé dans les deux premiers Livres. Il y a aussi fait quelques Additions.

Il y a de même beaucoup d'additions

&

t de changemens dans le Livre VI. où l est traité de la commensurabilité & le l'incommensurabilité des Grandeurs. Le P. *Lamy* avoit dit dans les Editions précédentes, qu'il n'y a point le régle pour l'extraction des racines cubiques des Binomes. Ici il en donne une, mais qu'il avouë n'être pas générale.

Il y a encore plusieurs Additions dans le Livre VII. qui traite de la méthode de resoudre une Question ou Probléme, surtout pour la solution des Problêmes du premier, du second, du troisiême, & du quatriême degré.

Enfin le P. *Lamy* a ajouté un Livre tout entier, où il traite de la Progression des nombres naturels & des nombres impairs, & où il jette les fondemens de l'Arithmétique des Infinis.

ARTICLE V.

OEUVRES d'HORACE *traduites en François par le P.* TARTERON *de la Compagnie de Jesus. Quatriême Edition revuë & corrigée. Avec des Remarques Critiques sur la Traduction, par* PIERRE COSTE. A Amsterdam, chez Pierre de Coup. 1710. Tom. I. pagg. 396. Tom. II. p. 480. Gros, médiocre, & petit Caractére.

LES

LEs diverses Editions qui se sont faites de la Traduction des Oeuvres d'*Horace* par le P. *Tarteron*, prouvent que l'Auteur a réussi, quoi que cette entreprise parût des plus difficiles. Car le but du Traducteur n'étoit pas seulement de faire entendre *Horace* à ceux qui n'entendent pas le Latin, ou qui ne l'entendent que médiocrement, mais aussi de le leur faire lire avec plaisir. Or l'on juge bien qu'il est très-difficile de conserver dans une Traduction Françoise en prose, je ne dirai pas tous les agrémens du Poëte Latin, qui consistent en partie dans le choix des mots & dans l'harmonie des vers; mais d'en conserver assez pour pouvoir le lire sans ennui. C'est ce que le P. *Tarteron* a éxécuté si heureusement, qu'on ose dire, que sa Traduction efface à cèt égard toutes les Traductions Françoises, qui ont précédé. Je dis à cèt égard, parce que les autres Traducteurs peuvent n'avoir pas eu le même dessein, que notre Savant Jésuite. Ils peuvent avoir eu en vuë de nous aprendre comment *Horace* s'est exprimé en Latin, & le P. *Tarteron* de nous aprendre comment il se seroit exprimé en François, s'il eut voulu dire les mêmes cho-

fes

tes qu'il a dites en Latin. Je ne m'arrêterai dans cèt Article qu'à marquer ce qu'il y a de particulier dans cette derniére Edition.

I. On voit d'abord à la tête du premier Tome la Préface de Mr. *Coste* Auteur des Remarques sur la Traduction du P. *Tarteron*. Il nous aprend ce qu'il a fait dans cette Edition. Elle est faite, dit-il, sur la derniére qu'on en a faite à Paris en 1708. c'est à dire, sur la plus correcte. Il y a joint au dessous des pages la Critique de quelques endroits, où il croit que le P. *Tarteron* n'a pas rendu assez exactement la pensée de son Auteur. Il espére que ce dessein ne choquera point ce savant Traducteur, & qu'il lira ces Remarques de sang froid, soit qu'il les trouve bien ou mal fondées. Il nous parle lui-même, dans sa Préface sur les Odes, des fautes *où il est tombé par ignorance, par inadvertance, ou par trop de précipitation*, il ajoute qu'*il pourroit remarquer plus de deux cens endroits qu'il a retouchez & changez*. Cela fait voir qu'il n'est point, comme plusieurs autres Savans, l'Adorateur de ses propres fautes, & qu'il recevra sans chagrin, un petit nombre de remarques, qui ne doivent passer que comme l'*Errata* d'un Ouvrage

fort correct. D'ailleurs Mr. *Coste* ne se regarde pas comme infaillible dans ses Remarques, & pour le prouver, c'est qu'il en corrige quelques unes dans sa Préface.

La permission qu'il se donne de critiquer honnêtement le P. *Tarteron* me persuade, qu'il ne trouvera pas mauvais que je lui propose un doute sur l'une de ses remarques. Au commencement de l'Ode troisième du Livre I. le Traducteur a mis, *Que la Puissante Déesse de Cypre; que les brillantes étoiles*, Castor & Pollux, & *le Pere des vens, après les avoir enchainez vous*, hors Iapix, *vous conduisent heureusement au Port*, &c. Sur quoi voici la Note de Mr. *Coste*. *Je croi que le P.* Tarteron *a oublié l'article. On dit* le Nord, le Sud, le Zéphir, l'Aquilon; *pourquoi ne diroit-on pas aussi* l'Iapix; hors l'Iapix, excepté l'Iapix. Peut-être parce que ce nom est fort rare & que les autres sont fort communs, le premier est regardé comme un nom propre & les autres comme des noms apellatifs. De là vient que le premier n'exige point d'article, & que les autres en demandent. Ainsi les Poëtes, qui employent quelquefois le mot *Borée*, pour marquer le vent du Nord, di-

diront bien, par exemple, *Borée soufle avec impétuosité*, & ne diront jamais *Aquilon soufle avec impétuosité*. Je remarque que Mr. *Dacier*, qui a mis dans sa Traduction, *hors celui qui vous est favorable*, a mis à la marge *hors l'Iapyx*; mais je ne saurois croire, que *hors Iapix* soit une faute.

Mr. *Coste* nous explique ensuite dans sa Préface comment lui est né le dessein de composer cette Critique, & comment il a été obligé de changer le plan qu'il s'étoit formé, & de joindre au Texte de son Auteur ses Remarques, qu'il avoit d'abord résolu de publier séparément. Il explique pourquoi celles qui sont sur les Odes sont différentes de celles qu'il a faites sur les Satyres. Enfin, il continuë de rendre compte en peu de mots de ce qu'il y a de particulier dans cette Edition.

Outre les Notes destinées à critiquer la Traduction, il y en a quelques unes sur des varietez de Lecture. Il a inséré le Texte d'*Horace* complet, & sans le moindre changement; au lieu qu'il n'y a dans l'Edition de Paris qu'autant de Latin, que le P. *Tarteron* a jugé à propos d'en mettre en François. Quelquefois même ce Latin y est accommodé à des idées, qu'on prête à *Horace*; c'est-à-

 dire,

dire, que le P. *Tarteron* ayant retranché quelquefois des mots Latins, parce qu'ils lui paroissoient trop libres, en substitue d'autres, qui remplissent la mesure du vers, & qui répondent juste à sa Traduction. Mr. *Coste* dans ces endroits a rétabli le Texte, & a laissé la Traduction; mais il en avertit par une Note. Quoi qu'il ne blâme pas la délicatesse du P. *Tarteron*, il croit qu'il n'est pas aisé de retoucher des Ecrits de la nature de ceux d'*Horace*, où les idées sont si bien assorties, & où tout est peint avec la derniére exactitude. C'est ce qu'il prouve par un exemple tiré d'un changement qu'a fait le Traducteur dans une des Odes de ce Poëte Lyrique.

Pour les passages particuliers, & les Piéces entiéres, que le P. *Tarteron* n'a pas jugé à propos de traduire, on a remis le tout dans cette Edition, à la place qu'ils occupent dans les Editions Latines; mais sans y ajouter de Traduction. Mr. *Coste* l'a cru nécessaire, pour conserver la Traduction du P. *Tarteron*. Il a craint que tôt ou tard elle ne fût négligée, à cause des changemens, dont nous venons de parler. *Ce seroit grand dommage*, ajoute-t-il, *que l'Ouvrage du P.* Tarteron *vint à se perdre.*

*dre. Une Traduction comme la sienne, qui exprime si bien le caractére & le génie d'*Horace, *la beauté, la grace, la vivacité, la noblesse, & l'enchaînure naturelle de ses pensées, est préférable, sans contredit, à tous les vastes Commentaires, qui ont été publiez sur les Ecrits de ce fameux Poëte .... Je fais cette remarque avec plaisir, pour avoir occasion d'ajouter, qu'à plus forte raison, je ne prétens pas mériter de grandes loüanges, pour avoir critiqué solidement quelques endroits de la Traduction du P.* Tarteron, *si tant est qu'une partie de mes Remarques puissent passer à la montre. Je crois que cêt habile Traducteur devroit servir de modelle à quiconque voudroit s'apliquer au même genre d'écrire que lui. Et si jamais j'entrois dans cette carriére, je m'estimerois fort heureux de pouvoir le suivre, non d'un pas égal, mais de loin à loin* (a), vestigia semper adorans.

 Afin

a *On dit* suivre de loin, *mais je ne sai si on peut dire* suivre de loin à loin, *cela signifieroit suivre de tems en tems & dans des tems éloignez l'un de l'autre. Ainsi, il me semble, qu'on pourroit suivre quelcun de près, & le suivre pourtant de loin à loin. C'est-à-dire,*

Afin de démêler du premier coup d'œil les Passages Latins, qui n'ont point été rendus en François, on a mis des guillemets au devant, & une ligne dans le François entre les paroles, qui précédent ces Passages omis, & celles qui viennent immédiatement après dans la Traduction.

Après cette Préface, on trouve une Lettre du P. *Tarteron* à un Ami particulier sur la nouvelle Edition de sa Traduction. Elle est écrite d'une maniére vive & très-attachante, comme tout ce qui part de la même main. Il y rend raison des changemens en grand nombre, qu'il a faits dans sa Traduction. Comme elle a déja paru nous ne nous y arrêterons pas.

A l'égard des Remarques de Mr. *Coste*, à parler en général, elles paroissent solides, judicieuses, bien fondées, très-utiles pour l'intelligence d'*Horace* dans la pensée duquel il semble entrer très-naturellement : & sur le tout elles sont écrites d'une maniére très-agréable. Il est bon d'en alleguer quelques exemples.

Ha-

dire, le bien imiter, quand on l'imiteroit; mais l'imiter rarement. Ce n'est qu'un doute que je propose.

Horace parle ainsi de *Cléopatre* dans l'Ode XXXVII. du Liv. I.

Saevis Liburnis scilicet invidens
Privata deduci superbo
Non humilis mulier triumpho.

C'est-à-dire, selon la Traduction du P. *Tarteron*. *C'est ainsi que cette Reine trop généreuse pour se laisser conduire en captive du commun à la suite d'un superbe triomphe, jalouse du cruel plaisir de ses fiers Ennemis, plus fiére qu'eux encor, aima mieux le leur dérober par sa mort.* Mr. *Coste* croit que le P. *Tarteron* n'a pas donné le véritable sens du mot *privata* dans cèt endroit. Les Captifs qui marchoient devant le char de triomphe n'étoient pas des personnes du commun; mais des Généraux d'Armée, des Rois, & des Enfans de Rois. Plus ces Captifs étoient illustres, plus les victorieux en tiroient de gloire. Et avant *Cléopatre* bien des Rois d'une aussi grande naissance qu'elle avoient éprouvé le même sort. Mais, peut-être, que le P. *Tarteron* n'entend par *Captive du commun*, qu'une personne sans mérite, sans ressource dans l'infortune, ce qui n'a aucun rapport au rang ou à la naissance. Mr.

Coste avoue que *Cléopatre* se distingua dans cette occasion, de bien des Rois & de fameux Généraux d'Armée, qui avoient eu la lâcheté de se laisser mener en triomphe, au lieu de se dérober, comme elle, à cette infamie par une mort généreuse. Mais il croit que le mot *privata* n'enferme point cette idée de comparaison. Il représente seulement en quel état auroit été *Cléopatre*, si elle se fut laissé conduire à Rome, où elle devoit paroître devant le Char d'*Auguste* dépouillée de toute sa dignité, & reduite à la triste condition d'une personne privée, après avoir été maitresse d'un beau Royaume, & sur le point de conquérir l'Empire du Monde. Elle savoit fort bien que c'étoit-là le traitement, qu'on lui préparoit. Mais elle aima mieux mourir que de se voir rabaissée jusqu'à ce point. Voici donc, comment, selon Mr. *Coste*, il faut traduire les paroles d'*Horace* : *C'est qu'elle étoit trop fiére, pour se resoudre à donner à son superbe Vainqueur le plaisir de la conduire à Rome sur ses Galéres ; & de la voir devant son Char de triomphe, dépouillée de toute sa dignité.*

Mr. *Coste* ne va pas loin sans trouver de la matiére pour une nouvelle

Re-

Remarque. L'Ode XXXVIII. l'oblige à en faire une assez longue; parce qu'il croit que le Pére *Tarteron* y a commis diverses fautes. Pour ne point gâter cette Note en l'abrégeant, je me contenterai de raporter la Traduction de l'Ode entiére de notre Savant Jésuite; & celle de Mr. *Coste*. Le Lecteur intelligent, comparant l'une & l'autre avec le texte découvrira de lui-même les raisons qui ont obligé ce dernier à donner une Traduction contraire presque en tout à celle du P. *Tarteron*.

„ Le P. *Tarteron*. Laquais, en fait „ de repas, je ne suis point si délicat „ que les Perses : je n'aime point ces „ mets couronnez avec tant d'art. Ne „ t'enquêtes point où viennent les ro„ ses tardives. Je ne me soucie pas „ que tu t'apliques à découper & à fa„ çonner le myrte : le myrte tout sim„ ple ne sied pas mal, ni au Maître „ qui boit sous sa treille, ni au Valet, „ qui lui donne à boire. "

Mr. *Coste* *Laquais, je ne m'accommode point de tous ces grands aprêts, que les Perses ont accoutumé de faire dans leurs festins. Je n'aime point ces couronnes agencées avec tant d'artifice* (a). *Ne*

a *c'est-à-dire, pour mettre sur la tête & non sur les mets.*

t'amuse point à me chercher des roses de l'arriére-saison. Des couronnes de simple myrte suffiront: je ne veux point que tu songes à en préparer d'autres. Le myrte ne sied pas mal, ni au Maitre qui boit sous la treille, ni au Valet, qui lui donne à boire. La remarque sur la premiére Ode du II. Livre me paroit très-judicieuse; mais elle est trop longue, pour la raporter ici.

L'Ode XII. du Livre IV. est adressée à *Virgile. Horace* qui l'invite à venir manger chez lui lui dit, *Vernum pone moras & studium lucri*, que le P. *Tarteron* traduit ainsi, *tréve pour quelques momens de ces beaux vers, qu'on vous paye au poids de l'or. S'il s'agissoit ici du célébre Auteur de l'Eneide*, dit Mr. *Coste, l'expression d'*Horace *tendroit à nous donner une idée fort basse de ce Poëte. Il lui dit d'oublier pour quelque tems ses occupations & son attachement au gain.* Pone moras & studium lucri. *Si cela veut dire, comme écrit le P.* Tarteron, *que* Virgile *doit quitter pour quelque tems ses études, nous serons obligez d'en conclure que* Virgile *ne composoit des vers qu'afin qu'on les lui payât au poids de l'or, car alors c'est ce qu'emportent nécessairement ces deux mots,* Studium lucri..... *Mais si ce*

Poëte

Poëte eut été capable d'une telle bassesse. Horace n'auroit eu garde de la lui faire sentir si ouvertement, dans le tems qu'il l'invite à venir manger chez lui. Selon toutes les aparences le Virgile *à qui il s'adresse dans cette Ode, ne fit jamais des vers. Les plus célébres Commentateurs d'*Horace *croyent qu'il étoit Marchand; & le passage, qui fait le sujet de cette Remarque, semble le prouver fort clairement. S'il y a quelcun qui aît de la passion pour le gain, c'est le Marchand. C'est faire en quelque sorte sa définition que de le désigner par là. Au contraire, nul homme ne doit être moins passionné pour le gain que le Poëte, s'il connoit bien l'étenduë de son Art, & le cas qu'on en fait dans le Monde.* (a) Mr. *Dacier* n'est point de ce sentiment. Il refute *Torrentius*, qui en est, & il explique cette Ode d'une maniére assez plausible, pour faire croire qu'elle est écrite au Poëte *Virgile.*

II. Il y a à la tête du second Tome, une Epître du Traducteur à un de ses Amis, qui mérite d'être luë: mais comme elle se trouve dans les Editions précédentes, je ne m'y arrêterai pas,

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

& je continuerai seulement à raporter quelques unes des Remarques de Mr. *Coste*, qui assurément méritent l'estime de toutes les personnes de bon gout. Elles sont en plus grand nombre, plus raisonnées & plus longues que celles du premier Tome, & en voici la raison. On sait que le P. *Tarteron* publia sa Traduction des Satyres d'*Horace*, avant que de publier celle des Odes. Il paroit même par la Preface du premier Ouvrage, qu'il ne croyoit pas qu'on pût réussir à traduire les Odes. Mr. *Coste* avoit travaillé sur cette premiére Traduction, avant que d'avoir vu la seconde; & ce qu'il a fait sur celle-ci, n'est, pour ainsi dire, qu'afin qu'il y eut des Notes sur tout *Horace*.

Dans la troisiême Satyre du Liv. I. le P. *Tarteron* traduit ainsi ce vers du Poëte,

Jura inventa metu injusti fateare necesse est.

Il faut donc convenir que (a) *le Droit* n'a

a *Je m'imagine que par le Droit le P.* Tarteron *a entendu les Loix, au même sens que l'on dit qu'on étudie en Droit. Si ma conjecture est vraie, on ne peut accuser le P.* Tarteron *en cêt endroit que d'un peu d'inexactitude.*

n'a été fait que pour bannir l'injustice. Mr. *Coste* fait voir qu'il faut traduire *les Loix* & non pas *le Droit*. *Horace*, selon le Systême d'*Epicure*, soutient, qu'il n'y a rien de juste ou d'injuste naturellement, & que les actions des hommes ne sont justes ou injustes que par leur conformité ou leur opposition aux Loix humaines. Le mot de Droit signifie donc en cèt endroit, non ce qui est juste de sa nature, mais ce qui le devient par l'établissement des hommes.

Une des plus longues Remarques de Mr. *Coste* & des plus curieuses est sur la Satyre IV. du même Livre. *Horace* parlant des Poësies de *Lucilius* dit,

Cùm flueret lutulentus, erat quod tollere posses.

Ce que le P. *Tartenon* traduit ainsi; *cependant quelque vicieuse & négligée que fût son expression, il ne laissoit pas d'y avoir de bonnes choses.* (a) Mr. *Dacier* donne le même sens à ces paroles, & prétend même l'apuyer du témoignage de *Quintilien*. Mais toutes ces autoritez n'empêchent pas que Mr. *Coste* ne trouve dans ce vers un sens tout

 con-

a *Addit. de l'Auteur de ces Nouv.*

contraire. Selon lui, il ne faut pas traduire; *il ne laissoit pas d'y avoir de bonnes choses*; mais, *il y avoit dans ses Ecrits des choses, qu'on souhaiteroit de retrancher*. *Tollere* en cèt endroit veut dire *ôter*, & non pas *conserver*. *Horace* ne prétend point loüer ici *Lucilius*. Il avoit d'abord étalé ses bonnes qualitez. Il marque ensuite ses défauts: & après avoir dit que ses vers étoient durs, & qu'il avoit une malheureuse facilité de composer, jusques-là que souvent il faisoit deux cens vers dans une heure; il ajoute qu'écrivant d'une maniére négligée, il y avoit dans ses Ecrits des choses, qu'on seroit bien aise de retrancher; ce qu'il exprime par le vers qu'on vient de raporter. La conséquence est fort naturelle. *Lucilius* écrit fort rapidement, il faut donc qu'il lui échape des inutilitez. Mr. *Coste* prouve son explication principalement par la Satyre X. où *Horace* repete en propres termes le passage, dont il est question.

At dixi fluere hunc lutulentum, sæpè ferentem
Plura quidem tollenda relinquendis.

C'est une objection, que lui font les

les Admirateurs de *Lucilius: Mais j'ai beau loüer présentement* Lucilius. *Tous mes éloges n'apaiseront point ses Partisans. J'ai dit ailleurs, qu'il étoit négligé dans son stile; qu'il y a* souvent *dans ses Ecrits plus à retrancher qu'à laisser. Cela leur tient au cœur. Ils ne peuvent me le pardonner.*

Mr. *Coste* nous avertit dans sa Préface que depuis qu'il a fait sa remarque, il a apris que *Quintilien* a entendu le passage dans le même sens qu'il lui donne, & ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il cite sur ce sujet le même passage de *Quintilien*, que Mr. *Dacier* a allegué pour confirmer son explication, qui, comme je l'ai remarqué, est directement opposée à celle de Mr. *Coste.* Le Public jugera qui a raison. Mr. *Coste* nous dit aussi qu'il a découvert que *Turnebe* étoit de son opinion.

Sur la même Satyre on reprend le P. *Tarteron* de ce qu'il fait dire à *Horace*, qu'il pourra se défaire de ses défauts avec le tems. Qu'il ne faut pour cela qu'un Ami sincére ou quelque retour sur soi-même. Le Traducteur unit ce qu'il faut séparer. Au lieu qu'*Horace* espére d'être délivré d'une partie de ses défauts par le secours de trois

cho-

choses, indépendantes l'une de l'autre; *le Tems*, les *Remontrances de ses Amis*, & *quelque retour sur soi-même*, son Traducteur lui fait dire, que, peut-être, avec le tems, les remontrances de ses Amis, ou quelque retour sur soi-même le guériront de ses foiblesses. Sur cela on fait voir qu'il n'y a point de meilleur Médecin pour nous guérir de nos défauts que le tems; quoi que souvent nous lui ravissions l'honneur qui lui apartient à lui seul, pour l'attribuer à nos soins, & à notre travail. On fait voir qu'en effet ce fut le temps qui guérit *Horace* de plusieurs de ses défauts. Toutes les réflexions de Mr. *Coste* sur ce sujet sont solides & judicieuses. Peut-être que le P. *Tarteron* en conviendra.

Mais je ne sai s'il sera aussi docile sur un endroit de la Satyre X. sur lequel Mr. *Coste* plaisante fort agréablement & un peu aux dépens de ce savant Jesuite. On a dit qu'il avoit pris soin d'écarter de sa Traduction tout ce qui pourroit salir l'imagination, & corrompre le cœur des Jeunes gens, qui voudroient profiter de son travail. *Horace* dit de *Fundanius*, qu'il *est le seul des Poëtes Comiques de ce tems qui sache représenter agréablement un*

Courtisane artificieuse (meretrice argutâ); & *un valet qui trompe adroitement son vieux Maître*. Le mot de *Courtisane* (Meretrix) est un des ces mots qui choquent le P. *Tarteron*. Il a donc mis au lieu de Courtisane, *une femme adroite qui trompe son Mari*. *Il n'apartient qu'à Fundanius*, dit ce Traducteur, de *représenter agréablement dans ses Comédies une femme adroite qui trompe son Mari, ou un Valet, qui jouë quelque vieil avare*. Mr. *Coste* badine là-dessus, & fait voir que l'idée d'une femme qui trompe son Mari est plus odieuse que l'idée d'une Courtisane. Le P. *Tarteron* répondra, peut-être, que par une femme qui trompe son Mari, il n'entend pas une femme qui méprise la Foi conjugale. On introduisoit rarement de telles femmes, ou leurs intrigues sur le Théatre. Mais comme la Comédie introduit d'ordinaire des personnes du commun, on peut fort bien y introduire une femme qui trompe son Epoux dans le ménage, en faisant mille petites parties, dont il ne sait rien, en gardant pour elle une partie de l'argent, que le Mari lui fournit pour la dépense, & en plusieurs autres occasions semblables. La plupart des femmes du commun, fidel-

fidelles d'ailleurs à leurs Epoux; car ce n'est pas chez elles que loge d'ordinaire la galanterie criminelle, les trompent tous les jours sur les affaires de ménage, & sur ce qui regarde l'éducation & la conduite de leurs enfans. Tout cela est assez bon à être représenté sur le Théatre. Je ne sai si ç'a été là la pensée du P. *Tarteron*. En tout cas, s'il se défendoit de cette maniére, je ne vois pas ce que pourroit répondre Mr. *Coste*; si ce n'est, peut-être, que le terme dont s'est servi le P. *Tarteron* est équivoque. J'avoüe pourtant qu'en lisant le P. *Tarteron*, la premiére pensée qui m'est venuë a été de l'entendre comme je l'ai expliqué, & c'est, à mon avis, le sens le plus naturel, quand il s'agit des femmes du commun, qui, ainsi que je l'ai remarqué, ne sont pas celles qui violent le plus la foi conjugale. C'est une régle de l'équité naturelle, que lors qu'un Auteur, qui passe constamment pour judicieux, se sert d'un mot qui peut être équivoque, & qu'en le prenant en un sens on lui fait dire une sottise, il faut lui donner l'autre sens, qui ne lui fait rien dire que de raisonnable. On pourroit encore sauver notre Traducteur d'une autre maniére: mais de

peur

peur d'être trop long je ne la raporterai pas ici. On la comprendra, peut-être, si on lit le *Chap. XIV.* de la *I. Partie* de *l'Art de penser*.

Je ne raporterai plus qu'une Remarque, de peur de trop étendre cèt Extrait, qui n'est, peut-être, déja que trop long. Cette Remarque est une découverte, qui paroit toute nouvelle. Mr. *Coste* nous aprend qu'il la tient *d'une personne, qui joint à l'avantage d'une grande naissance, une noble passion pour les Belles Lettres, & dont l'esprit & le savoir ne sont que la moindre partie de son mérite.* Le P. *Tarteron* après les plus célébres Commentateurs, croit que quand *Horace* dit (a),

Et mihi res, non me rebus (b) subjungere conor:

il a voulu dire qu'il tâchoit plûtôt de se mettre au dessus des choses, que de s'y assujettir. Mais ce n'est point la pensée d'*Horace*. Il ne faut, dit Mr. *Coste* après la personne qui lui a communiqué

a *Epître I. Liv. I.*

b *C'est ainsi qu'on lit dans tous les Manuscrits & dans les meilleures Editions.*

muniqué cette découverte, il ne faut que considérer avec un peu d'aplication les trois ou quatre vers qui précédent, pour être convaincu qu'*Horace* ne prétend pas prêcher une Morale fort épurée dans ce vers. Il avoit déclaré que désormais il ne vouloit s'apliquer qu'à la recherche de ce qui est vrai & honnête, & que sans se dévoüer aux principes d'une certaine secte, il étoit entraîné tantôt dans un parti, tantôt dans un autre. Après quoi il ajoute,

Nunc agilis fio, & mersor civilibus undis,
Virtutis veræ custos, rigidusque satelles:
Nunc in Aristippi furtim præcepta relabor,
Et mihi res, non me rebus subjungere conor.

Si par ce dernier vers *Horace* vouloit nous aprendre, qu'il se met plûtot au dessus des choses, que de s'y assujettir, c'est-à dire, qu'au lieu de se laisser maitriser par ses passions, il tâche de les reduire à de justes bornes, & de ne pas se rendre esclave des objets, qui sont capables de les irriter, il ne feroit que repeter ce qu'il venoit de

re dire, qu'il étoit *virtutis veræ custos rigidusque satelles*, partisan zélé de la vertu. Mais *Horace* ne s'est pas si fort oublié. Il paroit qu'il a prétendu mettre de l'opposition entre ce qu'il fait lors qu'il s'attache aux dogmes d'*Aristippe*, & entre la maniére, dont il se conduit, lors qu'engagé dans le commerce du Monde, il fait profession ouverte de la vertu la plus sévére. Tantôt, dit-il, je me consacre tout entier à la vertu; & tantôt je me range dans la Doctrine d'*Aristippe* &c. L'opposition est palpable. Que veut-il donc dire dans le vers dont il s'agit? N'être pas si content de sa condition qu'on n'aspire à quelque chose de meilleur; ne pas s'accommoder purement & franchement de l'état où Dieu nous a placez, mais travailler à se mettre dans une situation plus avantageuse; & pour en venir là, perdre, s'il est nécessaire, un peu de sa vertu, ramper devant les Grands, les flatter, leur faire lâchement sa Cour. On pourra lire dans la suite de cette Remarque la preuve de cette explication. On peut comme prédire, qu'elle ne plairra pas à ces Critiques présomptueux, qui prétendent tout savoir, quoi que, peut-être, il ne

ne leur soit jamais arrivé de faire une heureuse découverte.

ARTICLE VI.

JOHANNIS VOET *Jurisconsulti & Antverpiensis* ORATIO, *quâ monstratur veritas asserti à D. Pio R... nos esse, qui philosophentur. Habita A. D. VI. Id. Febr.* 1710. *Cum Rectoris magnifici munere abiret.* C'est-à-dire, *Harangue de Mr. Voet Docteur & Professeur en Droit, dans laquelle on démontre la verité de ce que dit l'Empereur Antonin le Pieux, qu'il y a peu de personnes qui soient Philosophes. Recitée le ... de Fevrier* 1710. *lors qu'il quitta la Charge de Recteur.* A Leide 1710. Chez Henri Teering. in 4. pagg. 39. Gros caractére.

IL EST assez difficile à un Professeur qui doit haranguer en Public devant des Savans dans toutes sortes de Facultez de choisir un sujet, qui plaise également à tous. Il ne doit pas s'écarter tout-à-fait de sa Profession, & il se rendroit ridicule si étant, par exemple, Jurisconsulte, il traitoit un sujet de Médecine, ou si étant Médecin, il vouloit traiter un point de Théologie. Mais

Mais il ne doit pas aussi se renfermer entiérement, ce semble, dans sa Profession ; parce qu'alors il ne sera presque intelligible qu'à ceux de sa Profession. Il faut donc choisir un sujet mixte, capable d'interesser toutes sortes d'Auditeurs. Surtout il y est obligé, quand il parle en qualité de Recteur, c'est-à-dire, comme Chef de toute une Université.

Il paroit par là combien le choix du sujet, que Mr. *Voet* a traité dans sa Harangue, est heureux. On ne peut pas dire qu'il s'écarte de sa Profession, pour aller, pour ainsi dire, moissonner dans le champ d'autrui, puis qu'il se propose d'expliquer le Rescrit d'un Empereur. On ne dira pas, non plus, que ce sujet n'intéresse que ceux de sa Faculté, puis qu'il s'agit de savoir comment dans un tems où il y avoit un si grand nombre de Philosophes dans l'Empire, l'Empereur *Antonin* pouvoit assurer qu'il y avoit peu de gens qui philosophassent.

Comme le jugement d'un Orateur, qui est libre de choisir sa matiére, ne paroit pas moins dans le choix de son sujet, que dans la maniere, dont il la traite, le seul Titre de la Harangue de Mr. *Voet* prévient favorablement le Lec-

Lecteur. Aussi peut-on assurer, qu'il le traite avec toute la netteté & tout l'élégance, qu'on peut légitimement souhaiter. Mr. *Voet* se renferme d'ailleurs dans de légitimes bornes, & ne ressemble à rien moins qu'à ces Orateurs ennuyeux, qui s'imaginant qu'on a autant de plaisir à les entendre, qu'ils en prennent eux-mêmes à parler, ne sauroient se resoudre à finir, & croyent que ce n'est pas pour eux que les Horloges ont été faites.

Pour comprendre le sens des paroles d'*Antonin*, qui font le sujet de cette Harangue, il faut savoir, qu'il y avoit des Loix qui portoient, que ceux qui professoient la Grammaire, la Rhétorique & la Médecine, outre les autres immunitez, seroient exemts des tutelles & des curatelles, quand ils n'excéderoient pas un certain nombre. Mais à l'égard des Philosophes, *Antonin* voulut que le nombre des exemts ne fût pas fixé, parce, dit-il, *que le nombre de ceux qui philosophent est petit*, ou mot-à-mot, *parce que ceux qui philosophent sont rares*. Comment entendre cela dans un tems, où il y avoit un si grand nombre de Philosophes dans l'Empire Romain? Mr. *Voet* répond qu'on ne doit point juger

d'u

d'un Philosophe par l'habit, par l'extérieur, & par la Profession. Plusieurs se disent Philosophes, qui n'en ont que les apparences, & qui s'abandonnent à leurs passions & à l'impétuosité de leur tempérament, tout de même, & quelquefois plus que ceux qui n'ont jamais étudié la Philosophie. Mr. *Voet* dépeint vivement ces Philosophes fardez, qui n'en ont que les déhors, & qui ne sont Philosophes que par le manteau & par la barbe. Il y en a qui se sont vantez de rapeller dans le Monde la véritable Sagesse, laquelle, à leur compte, en avoit été bannie depuis plusieurs siécles, qui cependant ne se sont distinguez que par une Philosophie hardie & téméraire, & par une licence criminelle à débiter toutes les imaginations de leur cerveau, à parler d'une maniére Satyrique des Magistrats les plus équitables & des meilleurs Princes; & enfin à attaquer Dieu même par leurs opinions monstrueuses. Pour montrer combien peu il y a toujours eu de véritables Philosophes, on n'a qu'à jetter les yeux sur l'ancienne Gréce, dans les tems où elle pouvoit se vanter d'être la depositaire de la véritable Sagesse, & l'on verra que d'un si grand nombre de personnes, qui fai-

foient

soient profession de la Philosophie, il n'y en eut que sept à qui on osa donner le nom de Sage.

Pour prouver que c'étoit là la pensée d'*Antonin*, on fait voir qu'il ne tenoit point pour Philosophes, ceux qui dans les nécessitez publiques conservoient soigneusement leur argent, au lieu de l'employer aux besoins de l'Etat; & qu'il croyoit qu'il n'y avoit que ceux qui dans ces occasions le distribuoient libéralement, qui méritassent ce nom.

Mr. *Voet* en faisant voir combien l'avarice est indigne d'un honnête homme & surtout d'un Philosophe, se plaint avec raison de ces Avocats intéressez, qui ne pensent qu'à couper la bourse à leurs Parties, qui défendent indifféremment toutes sortes de causes, bonnes & mauvaises, & qui ont l'art de faire durer les procès, pour avoir l'occasion de remplir leur bourse.

Il ne faut pas croire pourtant qu'un Philosophe doive se dépouiller entiérement de toutes choses, comme *Diogéne*. Les Empereurs ni les Legislateurs n'ont jamais rien prétendu de semblable; puis qu'au contraire tout leur but a été de faire en sorte que châcun eût ce qui lui apartient. C'est donc

la

a seule avarice & l'avidité insatiable du gain, qu'ils ont voulu condamner. Les Empereurs ont eu surtout en vuë ceux qui usoient de toutes sortes d'artifices pour s'empêcher de payer les impôts qu'on mettoit sur le Peuple, pour la conservation de l'Etat. (*a*) Il étoit d'autant plus nécessaire de rendre cette espèce d'avarice odieuse, qu'il paroit que dans tous les tems on a été plus facile de se tromper sur cèt article. Il semble à bien des gens, que ce n'est pas un crime que de voler l'Etat; & tel homme est assez scrupuleux, pour ne vouloir pas faire tort d'un double à un particulier, qui ne fera pas difficulté de s'exemter de payer des impôts très-considérables, qu'il doit légitimement. Mr. *Voet* employe le reste de sa Harangue à dépeindre l'avarice de ses plus noires couleurs. Il vaut mieux renvoyer le Lecteur à la Harangue même, que d'en faire un plus long Extrait.

ARTICLE VII.

NOUVELLES LETTRES *de Messire* ROGER *de* RABUTIN, *Comte* DE BUSSY, *Lieutenant Général des Armées du Roi, & Mestre de Camp Gé-*

(*a*) *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

néral de la Cavalerie Françoise &
Etrangere, avec les Réponses. A
Paris, 1709. 3 voll. in 12. & sous
presse à Amsterdam.

CEux qui ont lû avec plaisir les premiéres Lettres du Comte *de Bussy*, se divertiront dans la lecture de celles ci; puis qu'elles sont du même caractére, & qu'assurément elles partent de la même main. Elles sont si diversifiées, qu'il seroit difficile de spécifier tous les sujets sur lesquels elles roulent. Il ne faut pas craindre, que parce qu'elles ne sont pas toutes du Comte de *Bussy*, elles ne méritent pas toutes d'être luës; quoi que cèt Auteur eut beaucoup d'esprit, les personnes avec qui il entretenoit commerce n'en avoient guéres moins: & il y a certaines Lettres, qui comparées avec celles de ce Comte, embarrasseroient un bon juge, qu'on voudroit obliger à donner la préference aux unes sur les autres. Il y a de tems en tems des vers, tant du Comte de *Bussy* que de ses Amis & Amies, & dont la plupart méritent d'être lûs. On trouve plusieurs Lettres, qui roulent sur les nouvelles publiques, & d'ordinaire les Réponses à ces Let-

tres

tres contiennent des réflexions sur ces nouvelles qui sont fort judicieuses. On porte aussi de tems en tems son jugement sur quelques Ouvrages, & même sur quelques personnes. Cette diversité plait & divertit. Voici un petit nombre d'endroits, de ceux que j'ai marquez en lisant ces Lettres, & qui m'ont paru les plus dignes d'attention.

I. 1 La Lettre XC. du premier Volume contient le jugement du Comte de *Bussy* sur le Roman de Mr. *de Segrais* appellé *Zaïde*, qui a été fort estimé. „ Rien, dit notre Auteur, n'est mieux „ écrit. Si tous les Romans étoient „ comme celui-ci j'en ferois ma lectu„ re. Mais, comme il n'y a rien de par„ fait, je vais vous en dire mon senti„ ment, sans prétendre que ce soit u„ ne décision sans replique. Les Hi„ stoires de *Consalve*, de *Nugna-* „ *Bella*, de *Dom Garcie*, & de *Dom* „ *Ramire* sont très-jolies. Il ne s'y „ peut rien désirer. Quant aux amours „ de *Consalve* pour *Zaïde* elles sont „ extravagantes. On la lui fait aimer „ sitot qu'il la voit, ayant encore le „ cœur rempli de douleur des infidé„ litez de sa premiére Maîtresse & de „ la trahison de son Ami, d'ailleurs

„ n'entendant point la Langue de *Zaï-*
„ *de*. Tout cela m'a paru hors de la
„ vraisemblance, & je ne puis soufrir
„ que le Heros du Roman fasse le
„ personnage d'un fou...... Il me
„ paroit encore qu'*Alphonse* devoit tai-
„ re tout ce que la jalousie lui faisoit
„ penser. *Segrais* nous le représente
„ dans sa retraite avec un caractére de
„ sagesse, qui ne s'accorde pas avec
„ les discours qu'il lui fait tenir. Je
„ sai bien que la jalousie fait imaginer
„ toutes les plus ridicules sottises;
„ mais les honnêtes gens ne les font
„ pas paroitre. On croit voir dans *Al-*
„ *phonse* & dans *Consalve* deux foux,
„ qui se veulent guérir l'un l'autre de
„ leur folie.

2. Voici ce que Madame de *Mont-morency* mande au Comte de *Bussy* dans la Lettre CXXIV. „ Il est venu
„ un Ambassadeur de Guinée pour le
„ commerce de ces Pays-là. Il est
„ Chrétien, & a trois femmes épou-
„ sées, dont il en veut vendre une, s'il
„ trouve marchand. On a eu toutes les
„ peines du monde à le faire habiller,
„ pour aller à l'audience du Roi, il y
„ vouloit aller tout nud. On dit que
„ le Roi achette Tanger.

Voici sur ces nouvelles les réflexions

du

du Comte de *Bussy* dans sa réponse. „Il „ auroit été plaisant dans une régen- „ ce de Reine de voir arriver un Am- „ bassadeur de Guinée tout nud à l'au- „ dience. Il est beau au Roi d'acheter „ les Villes, qu'il ne peut conquerir; „ mais je trouve plaisant que le Roi „ d'Angleterre s'érige en marchand „ de Villes. Il nous a déja ven- „ du Dunquerque. J'espére, que nous „ achéterons Londres au premier „ jour. „

3. Dans la Lettre CLXIX. on en a inséré une assez longue de Mr. *du Bouchet* au Maréchal de *Crequy*, qui contient des remarques curieuses sur la dignité des Maréchaux de France. Ce qui donna occasion à cette Lettre fut que le Roi de France voulut que les Maréchaux d'*Humiéres* & de *Belfonds* obéissent à Mr. de *Turenne* qui étoit Maréchal général des Camps & Armées du Roi. On prétend faire voir que ceux qui avoient fait naître cette pensée au Roi, ne connoissoient point bien cette dignité. On montre que, quand des Maréchaux de France ont été commandez par d'autres Généraux, la Charge de Maréchal n'étoit qu'une commission à tems, qui cessoit quand il plaisoit au Prince, sans ternir l'honneur de ce-

lui qui en avoit été honoré. On en allégue divers exemples. Ce fut *François I.* qui commença de créer des Maréchaux à vie. Le premier fut Mr. *de Chatillon*. S'il y a des exemples plus modernes de Maréchaux, qui ayent été commandez par d'autres Généraux, ces Généraux étoient d'un rang à ne faire point de honte à ceux à qui ils commandoient.

4 Dans la Lettre CLXXXIX. l'Abbé *de Choisi* raille *Bussy* sur ce qu'il avoit jetté un *Scapulaire* dans le feu qui avoit pris dans ses écuries pour l'éteindre. *Bussy* avoüe le fait, & il ajoute que le feu s'éteignit dans l'instant ; „mais „ le bonheur de cèt événement, *dit-il*, „ fut que le vent changea dans le mo„ment, que je jettai le Scapulaire. J'ai „ toujours tenu un milieu entre l'in„crédulité & la superstition, qui ne „ me fait pas crier au miracle légére„ment. Il peut même y avoir de la va„nité à croire qu'on soit digne d'en „ faire." Il prend ensuite le ton sérieux, & dit que ce sont ses Ennemis, qui ne pouvant l'accuser de manquer de cœur & de probité, ont tâché à décrier ses mœurs, à cause de sa gayeté & d'un certain air libertin, qu'ont les gens de guerre.

5. Le

5. Le P. *Bouhours* communiquoit ses Ouvrages au Comte de *Bussy*, qui lui disoit ses sentimens avec liberté. La Lettre CCLXXXI. contient les Remarques de ce Comte sur l'*Histoire de Pierre d'Aubusson* écrite par le P. *Bouhours*. Comme ce Jésuite profita de plusieurs remarques de son Ami dans la seconde Edition de son Livre, on a jugé à propos de ne mettre ici que celles dont il ne crut pas devoir profiter. Cependant la plûpart de ces Remarques, qui subsistent encore, paroissent bien fondées. Elles font voir le jugement & le gout exquis de *Bussy*. Il est étonnant que son Ami n'en ait pas profité.

6. La Lettre CCCVII. est de Madame de *Scudery*. Elle y parle du Livre de la *fausseté des vertus humaines* par Mr. *Esprit*. „ Il a, *dit-elle*, de l'air des Maximes de Mr. *De la Rochefoucaut* plus „ étenduës. Je trouve seulement, qu'il „ n'a pas assez bonne opinion du cœur „ humain, & qu'il en a cherché le „ mauvais avec trop de curiosité. Il y „ en a de moins gâtez qu'il ne croit; „ mais, enfin, ce Livre est bien écrit.

II. 1. On a fort estimé le Roman, qui a pour titre *la Princesse de Cléves*. Voici ce qu'une Dame qui a beaucoup d'esprit en écrit au Comte de *Bussy*.

(*a*) „ Avez-vous vu *la Princesse de* „ *Cléves*, Monsieur, & qu'en dites- „ vous? Elle est assez jolie; ce n'est „ pourtant pas tout ce qu'on vous en „ avoit promis: c'est une orpheline que „ son Pére & sa Mére desavoüent. Je „ ne suis pas contente de la jolie con- „ fidence qu'elle fait à son Mari.

2. La Lettre LXXXI. contient une prédiction *de Bussy*, dont nous voyons l'acomplissement. La voici. „ On me „ mande que le Roi devient dévot. Je „ n'en suis pas surpris, il n'y a pas loin „ d'un très-honnête homme à un „ bon Chrétien; cela lui fera voir les „ enfans de ses enfans. „ La Lettre est dattée du 21. Janvier 1681.

3. Le Marquis de *Trichateau* est Auteur de la XC. Lettre. Elle contient des réflexions bien sensées sur le Testament bisarre de Mr. *de la Berchére* premier Président au Parlement de Grenoble. Il laissoit huit cens mille francs de bien; dont il ne donna que mille écus à son neveu fils de son Fré-re, fort galant homme, qui ne lui avoit jamais déplu, & tout le reste à la Charité & à l'Hôpital. „ Le Paradis ne „ couteroit guére, *dit là-dessus Mr.* de „ Tri-

a *Dans la Lettre XI. du second Tome.*

„ Trichateau, si on l'obtenoit en ne se
„ privant de rien pendant sa vie, & en
„ témoignant à sa mort de la haine à
„ sa Famille. Je doute fort que ce
„ qu'on donne ainsi, quand on ne le
„ peut plus garder, puisse servir de
„ quelque chose. Les Dévots, qui
„ deshéritent leurs parens, pour faire
„ des charitez, se regardent plus que
„ Dieu, qui veut de la raison par tout.
„ Mr. *de la Berchére* pouvoit avec le
„ bien qu'il avoit satisfaire à ses libéra-
„ litez & à la justice, en donnant cent
„ mille francs aux pauvres & sept cens
„ mille à ses parens. Mais depuis que
„ la dévotion se met de travers dans
„ une tête, il n'y a point d'extrémitez
„ à quoi elle ne se porte.

4. Voici le jugement que fait une Dame qui a beaucoup d'esprit de l'Oraison funébre du Prince *de Condé* faite par Mr. l'Evêque *de Meaux*. „ Je
„ crois, *dit-elle*, qu'il a bien touché
„ au parallélé en la faisant imprimer.
„ Cette Piéce nous paroit inégale : il y
„ a de beaux endroits, de fort médio-
„ cres, & de fort languissans, souvent
„ de mauvaises épithétes & de mé-
„ chantes expressions." On verra dans la Lettre CCXXI. des particularitez sur la mort du P. *Rapin*.

 5. La

5. La Lettre CCXXXII. est bien glorieuse à Mr. *de la Bruyere*. Le Comte du *Bussy* y fait l'éloge de son Livre des *Caractéres*. Il dit que la Traduction de *Théophraste* lui a donné une grande idée de ce Grec. Qu'il croit que Mr. *de la Bruyére* l'a rendu fidellement; mais qu'il pense aussi que le Grec ne se plaindroit pas de son Traducteur, de la maniére dont il l'a fait parler François. Que si on le doit remercier de nous avoir donné cette Version, quelles actions de graces n'a-t-on pas à lui rendre, d'avoir joint à la peinture des moeurs des Anciens celle des moeurs de nôtre Siécle? Qu'après nous avoir montré le mérite de *Théophraste* par sa Traduction, il nous l'a un peu obscurci par la suite. Il est entré plus avant que lui dans le coeur de l'homme, il y est même entré plus délicatement & par des expressions plus fines. Ce ne sont point des portraits de fantaisie qu'il nous a donnez (*a*), il a travaillé d'après nature, & il n'y a pas une décision sur laquelle il n'ait eu quelcun en vuë ... ,, je croi, *ajoute-t-il*, que, pour ,, peu

a *Il en faut excepter le portrait du Distrait; mais qui aparemment n'étoit pas dans la premiére Edition.*

„ peu qu'on ait vécu, ceux qui liront
„ son Livre en pourront faire une Ga-
„ lerie. Au reste, Monsieur, je suis de
„ votre avis sur la destinée de cèt Ou-
„ vrage, que dès qu'il paroîtra il plai-
„ ra fort aux gens qui ont de l'esprit;
„ mais qu'à la longue il plaira encore
„ davantage. Comme il y a un beau
„ sens envelopé sous des tours fins,
„ il sautera aux yeux; c'est-à-dire, à
„ l'esprit de la révision. "

6. On voit dans la Lettre CCXXXV. un commencement d'Histoire du Prince de *Condé* composé par *Bussy*. Il contient principalement le Portrait de ce Prince. L'Auteur remarque que les Grans Princes devroient avoir pour Historiens des Capitaines, dont le stile est plus propre aux actions militaires, que celui des Historiens d'une autre profession, quelque esprit qu'ils ayent d'ailleurs. On raporte là dessus une bevuë de *Chapelain* homme de belles Lettres & d'une grande érudition. Ecrivant le Siége de Gergeau dans son Poëme *de la Pucelle*, il dit que les François le faisoient avec tant de diligence, qu'ils travailloient aux tranchées même pendant la nuit. Cette faute est si grossiére, qu'on ne peut concevoir comment *Chapelain* en a été capable. La Lettre

CCLXXV. contient six Epigrammes de *Martial* heureusement traduites en vers par le Comte de *Bussy*. Il paroit par la CCLXXX. que la France fournissoit des sommes considérables au Comte *Tékéli*, pour lui aider à faire la guerre contre l'Empereur.

III. 1. Les curieux trouveront dans la Lettre LXIX. du troisiéme Tome une Lettre du Pape *Alexandre VIII.* à Madame *de Maintenon*, où il la loue beaucoup de ses *vertus insignes* & de ses *nobles & recommandables prérogatives.*

2. On aprend dans quelques Lettres suivantes, qu'on fit des réjouissances en France pour la prétendue mort du Roi d'Angleterre *Guillaume III.* qui devoit avoir été tué à la bataille de la Boine; au lieu qu'il n'y eut qu'une legére blessure. Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'on fut fort longtems, sans être desabusé de cette nouvelle: & il y eut plusieurs paris considérables sur ce sujet.

3. Dans la Lettre CXXI. le Comte de *Bussy* dit librement sa pensée sur la dévotion du Roi *Jaques*, qui étoit allé faire une retraite à la Trape. „ Le „ Roi d'Angleterre, *dit il*, est un vé„ ritable homme de bien; & quoi que

„ son

„ son zéle un peu indiscret soit cause
„ de tous ses malheurs, tôt ou tard
„ Dieu l'en récompensera. Je vou-
„ drois pourtant que sa dévotion eut
„ eu des déhors moins éclatans. Il me
„ semble que les Têtes couronnées
„ font assez leur devoir de bons Chré-
„ tiens, quand ils prient, qu'ils font
„ des actions de justice, qu'ils assistent
„ les miserables, & qu'ils reforment
„ leurs moeurs. Il faut qu'ils laissent
„ au peuple & aux gens d'Eglise les
„ régularitez extérieures de la Re-
„ ligion. "

On a inferé dans la Lettre CXXXI. une Lettre de l'Abbé *de la Trape*, qui contient l'éloge du Roi *Jaques.*

4. Mr. *de Grammont* avoit fait le Panégyrique du Roi de France en vers. Il l'envoya à *Bussy* pour avoir son avis. *Bussy* lui conseilla de le suprimer, parce qu'en matiére de vers la médiocrité est un grand défaut. Un tel conseil est accablant pour un Auteur; mais Mr. de *Grammont* le reçut en galant homme. Il suprima son Poëme, remercia son Juge de son avis : & pour faire mieux voir qu'il n'en étoit point choqué, il lui envoya les vers suivans, que j'ai cru devoir raporter ici, pour donner, du moins, un seul exemple, des peti-

tes

tes Piéces de Poësie qu'on trouve dans ces Lettres. (*a*)

Certain Gascon dans sa Province
Se vantoit d'être fort heureux,
En nous racontant que le Prince
Avoit sur lui jetté les yeux.
Quoi sur vous, dîmes-nous? Quel honneur? Quelle gloire?
Sur moi même, dit-il, en demandant à boire:
Le Roi m'a dit: Retirez vous d'ici.
Vous riez; vous trouvez la gasconnade étrange?
De moi pauvre il en est ainsi.
Je pourrai dire à ma loüange.
Mes vers ont été lûs de l'illustre Bussy.
De Bussy, dira-t-on, qu'en tous lieux on admire?
De lui-même; il a pris la peine de les lire,
Et de les condamner aussi.

Je remarquerai avant que de finir cèt Article, que presque toutes les Lettres de ces trois Volumes sont fort courtes, ce qui n'est pas une imperfection dans une Lettre, non plus que dans la plûpart des Ouvrages d'Esprit. La premié-re

a *On les trouve dans la Lettre CL.*

re est du 3. Septembre 1666. & la derniére du 27. Avril 1692. en sorte qu'on y trouve une bonne partie de ce qui est arrivé en France & dans les Pays voisins durant l'espace de près de 26. ans.

On a déja dit qu'on reïmprime à Amsterdam ces trois volumes ; mais on sera bien aise d'apprendre qu'on y joint les quatre premiers qui avoient déja paru, & qu'on a rangé toutes les Lettres selon l'ordre de leur date, ce qui en rend la lecture plus utile & plus agréable. Cette Edition sera achevée dans quatre ou cinq semaines. Elle contiendra 5. voll. en grand *in* 12.

ARTICLE VIII.

L'ART *de* BIEN PARLER FRANÇOIS, *qui comprend tout ce qui regarde la Grammaire & les façons de parler douteuses. Nouvelle Edition, revuë exactement sur la Grammaire de Mr. l'Abbé* Regnier Desmarais, *sur le Dictionnaire de l'Académie Françoise, & sur plusieurs Remarques nouvelles, & augmentée de près d'une quatriéme Partie.* A Amsterdam, chez R. & G. Wetstein. 1710. In 12. Tom. I. pagg. 305. Tom. II. pagg. 292. sans les Préfaces & les Tables. Petit caractere.

Mr.

Mr. *de la Touche* débute par une Pr
face où il fait en peu de mots l'élo
ge de la Langue Françoise, après avo
dit qu'il n'entreprendra pas d'en étal
toutes les beautez. *Elle est*, dit il, *gé
néralement préférée à toutes les autr
de l'Europe, & les Etrangers de qu
lité, jusqu'aux Princes Souverains m
mes, croiroient qu'il manqueroit qu
que chose à leur éducation s'ils ne l
parloient purement & avec facilité. C
n'est pas que les Langues de nos Voisi
n'ayent aussi leurs beautez, mais ell
ont des défauts, qui ne se trouvent poi
dans la nôtre. La Langue Allemand
est énergique, mais elle est dure; l'A
gloise est copieuse, mais elle n'est p
assez châtiée; l'Espagnole est grave &
pompeuse, mais elle est trop enflée; l'I
talienne est mignarde, mais elle est m
le & languissante. La Langue Fra
çoise seule a tous les avantages de c
Langues, sans en avoir les imperfe
tions. Elle est tout ensemble douce & fo
te, exacte & abondante, simple & m
jestueuse, mâle & délicate. Elle est pr
pre à toutes sortes de matiéres, pour la
Prose & pour la Poësie; pour l'Histoire
& pour le Roman; pour le serieux &
pour le comique.* L'Auteur décrit en-

suite

ſuite les ſoins qu'on s'eſt donné depuis longtems pour l'épurer & pour l'embellir. Après cela il nous aprend les raiſons qui l'ont obligé à compoſer cette nouvelle Grammaire & l'ordre qu'il y eſt preſcrit. Nous parlerons de ſon ordre dans la ſuite.

A l'égard des raiſons qu'il a eües, c'eſt que parmi le grand nombre de Grammaires que nous avons, il n'y en a aucune qui ne ſoit extrêmement défectueuſe. Elles n'expliquent preſque rien & ne donnent que quelques régles imparfaites ſur ce qui embarraſſe le plus. On n'a point éclairci, comme il faut, juſqu'à préſent l'uſage des Articles, des Pronoms, & des Verbes, ce qui a fait croire à pluſieurs que notre Langue n'a preſque point de Régles, & qu'elle ne dépend que d'un uſage bizarre, qui n'eſt fondé ſur aucune raiſon. On reviendra de ce Préjugé en liſant l'Ouvrage de Mr. *de la Touche*. Il finit ſa Préface par un Avis *très-neceſſaire* qu'il donne aux Etrangers, c'eſt de faire un bon choix des Maîtres, dont ils veulent ſe ſervir pour aprendre le François; parce qu'on en trouve peu, qui prononcent bien, & qui ſachent enſeigner avec méthode. Comme il y a des Provinces où l'accent eſt très-mau-

vais

vais & presque *inamissible*, on ne doit pas prendre des gens de ce Pays-là, s'il est possible, à moins qu'ils n'ayent fait dès leur jeunesse un long séjour dans les lieux où l'on parle bien, & où l'accent aproche le plus de celui de la Cour. Pour achever de rendre un bon office aux Etrangers, Mr. *de la Touche* auroit dû nommer ces Provinces, qui ne doivent point fournir de Maîtres de Langue Françoise; ou, nous dire de quelle Province il est, afin de n'en prendre que de cette Province, ou de la Cour: car, si on en excepte ces deux endroits, l'un parce que notre Auteur en est, & l'autre parce qu'il est naturellement la régle de la bonne prononciation, il y a peu de Province en France où l'on n'ait quelque accent particulier & vicieux.

Après la Préface, qui étoit au-devant de la premiére Edition, on trouve un long Avertissement sur cette seconde. Mr. *de la Touche* nous aprend qu'il ne l'a faite qu'après avoir eu le loisir de consulter à Paris quelques-uns des plus habiles Académiciens sur la (*a*) prononciation & sur l'usage de

a *On dit* la prononciation d'un mot; *mais je ne sai si l'on dit* la prononciation d'une expression.

le plusieurs expressions, dont il étoit en doute. Il a aussi lû avec attention le Dictionaire de l'Académie, la Grammaire de Mr. *Regnier Desmarais*, & les autres principaux Ouvrages qui ont été publiez sur ce sujet, depuis l'impression du sien. Tous ces secours joints à de nouvelles Réflexions l'ont porté à faire divers changemens, & à ajouter un grand nombre de remarques sur differentes façons de parler.

Après ce Préambule, notre Auteur nous aprend, qu'il s'en faut beaucoup, que le Dictionaire de l'Académie, & la Grammaire de Mr. *Regnier*, ne répondent à la grande espérance que le Public en avoit conçuë; & pour le prouver il fait la Critique de l'un & de l'autre de ces Ouvrages. Les Auteurs du Dictionaire ne sont point uniformes dans leur Orthographe. Ils n'ont point pris de soin de fixer la prononciation dans les mots, où elle peut être équivoque. Ils ont mis plusieurs expressions surannées, sans avertir qu'elles ne sont plus d'usage: de même que plusieurs termes des Arts & des Sciences, qui

pression. *Il me semble que c'est comme si l'on disoit* la prononciation d'une prononcation. *Ce n'est qu'un doute que je propose.*

qui ne sont point devenus fort communs, quoi qu'ils disent dans leur Préface qu'ils les ont bannies. Ils mettent souvent deux mots differens, sur la même chose, sans marquer quel est le meilleur. Ils n'ont point été exacts à renvoyer tous les dérivez à leurs Primitifs, suivant leur plan. Ils ont oublié plusieurs expressions, & ils ont renvoyé des Dérivez à l'ordre alphabétique de leurs Primitifs, où ils ne se trouvent point. On excuse pourtant ces Messieurs, & on allégue d'assez bonnes raisons de ces défauts.

A l'égard de la Grammaire de Mr. l'Abbé *Regnier*, on prétend que sur la prononciation, il y a plusieurs fautes & plusieurs omissions, & on en donne quelques exemples. On trouve mauvais, qu'il n'aît point parlé de l'élision, qui se fait de quelques lettres, & de l'insertion qui se fait de quelques autres en certaines rencontres. Notre Auteur en parle dans le cinquiême Chapitre de la premiére Partie de son Ouvrage. On est surpris qu'il aît oublié de traiter des Accens, de la Ponctuation, de la Quantité des Syllabes; qu'il n'ait point donné de régles, pour connoitre le Genre des Noms, & qu'il ait omis plusieurs autres choses nécessaires, dont

tout l'examen apartient à un Grammairien. Mr. *de la Touche* ne raporte point toutes les remarques particuliéres, qu'il a oui faire sur les autres Articles de la Grammaire de Mr. l'Abbé *Régnier*. Il avoue que, malgré tout cela, cet Ouvrage est très-bon, très-utile, plein de recherches très-curieuses; & digne, par consequent, de toute la reconnoissance du Public. Il souhaiteroit pourtant, qu'il fût plus court.

Quant à l'Ouvrage de Mr. *de la Touche*, il est divisé en deux Tomes. Il traite dans le Premier de tout ce qui regarde la Grammatication & il le divise en trois Parties. Il explique dans la premiére tout ce qui concerne la prononciation & l'orthographe. Il s'étend fort sur ce sujet, parce que la matiére est difficile & absolument nécessaire. Lors que quelques lettres se prononcent en Allemand, en Anglois, en Flamand ou en Italien, autrement qu'en François, il montre en quoi consiste cette différence. Il y a un grand Chapitre sur la Quantité Françoise, sur laquelle l'Auteur ne sait personne qui ait encore donné aucunes régles sûres & exactes.

Il parle dans la seconde Partie de la nature des mots. Il fait cinq Déclinaisons

sons des cinq différens Articles, pour ôter l'embarras que causent ordinairement ces particules. Il examine soigneusement le Genre des noms; il donne une liste de ceux qui sont de genre différent, selon leur différente signification, & une autre liste de ceux qui sont masculins & féminins dans la même signification. Après avoir expliqué ensuite tout ce qui regarde les Verbes réguliers, il met les irréguliers dans six colomnes, qui comprennent les six Tems, dont se forment tous les autres, de sorte que d'un coup d'œil on voit distinctement l'irrégularité de ces Verbes. Il a ajouté quelques Remarques sur les quatre Conjugaisons des Verbes irréguliers.

La troisiéme Partie regarde la Syntaxe. L'Auteur espére qu'on sera satisfait des régles qu'il donne sur les Articles, sur les Noms Substantifs & Adjectifs, sur les Pronoms, sur les Verbes, sur les Participes, &c. Tout cela, dit-il, est très-difficile, & n'avoit été traité que fort imparfaitement & avec beaucoup de confusion. Il a ajouté un Chapitre des principales qualitez du stile, & un autre des premiers principes de la Poësie Françoise. Nous avons sur ce dernier Article un petit Traité

du

du P. *Morgues* Jésuite, qui me paroit très-bon. Mais notre Auteur n'a parlé de la Poësie qu'en passant, & en très-peu de mots.

Le second Tome contient un Extrait de toutes les Observations de nos meilleurs Auteurs sur les façons de parler douteuses. Notre Auteur y a ajouté plusieurs nouvelles Remarques, qu'il a faites lui-même. Il les a toutes disposées par ordre alphabétique, ce qui est fort commode pour le Lecteur. Ce second Tome est d'autant plus utile, qu'il étoit assez pénible de consulter tous les Auteurs différens, qui ont fait des Remarques sur la Langue Françoise, lors qu'on avoit quelque doute. Mr. *de la Touche* nous délivre de cette peine, & comme il cite presque toujours ses Auteurs, on pourra aller à la source, quand on voudra voir la Remarque, dont on a besoin, dans toute son étenduë. Il ne suit pas aveuglément les Auteurs dont il se sert, & il se donne même quelquefois la liberté de les critiquer. Voici, par exemple, une de ses Observations, qu'on trouve à la 4. page du premier Volume.
„ On prononce généralement à Paris
„ l'*e* qui est à la derniére Syllabe des
„ futurs, comme s'il étoit ouvert, par

„ exemple *vous aimerez, vous parlerez,*
„ *vous verrez, vous chanterez*, com-
„ me *vous aimerais, vous parlerais* &c.
„ Mais cette prononciation est très-
„ vicieuse, & il ne faut pas suivre en
„ cela l'opinion de l'Auteur des *Refle-*
„ *xions sur l'usage présent de la Lan-*
„ *gue Françoise.* „ Le même Auteur est critiqué à la page 10. du second Volume.

Il y a un Avertissement au devant de ce second Volume, dans lequel Mr. *de la Touche* tâche de desabuser ceux qui croyent que les graces du langage sont très-propres pour les matiéres profanes; mais qui soutiennent en même tems que les Orateurs & les Ecrivains sacrez feroient mal d'employer ces sortes d'ornemens. Il avoué que les véritez célestes n'ont pas besoin des attraits d'une vaine Philosophie, ni d'une éloquence mondaine & fardée. Mais il soutient qu'elles ne sont pas incompatibles avec une éloquence pure & naturelle. Je crois avoir remarqué autrefois, qu'il faut qu'il y ait du mal-entendu sur la question, si on doit employer l'Eloquence dans la Chaire. On n'a pas encore bien défini ce qu'on entend par ce mot. Ce qui me le fait croire, c'est qu'on voit souvent des per-

personnes, qui déclament contre l'Eloquence, & qui le font le plus éloquemment qu'il leur est possible. Il faut demander à ces personnes, si elles croyent qu'on ne doive pas s'étudier à parler purement, & s'il n'est pas nécessaire d'étaler les veritez Evangéliques de la maniére la plus propre à persuader & à toucher le cœur. Or, constamment, c'est là la véritable Eloquence, il n'y en a pas d'autre. La fausse éloquence étourdit, ennuye, ne persuade jamais. Pour revenir à notre Auteur, nous ne citerons plus que deux exemples, pour faire voir qu'il n'a pas suivi ses Guides aveuglément. Mr. *Pascal* a dit dans ses *Provinciales*, *ils se sont avisez de s'accorder de ce terme de Prochain*, il faloit dire, selon Mr. *de la Touche*, *de s'accorder sur ce terme*, *ou de s'accomoder de ce terme*. Je crois la censure juste; mais il me semble, que la premiére expression, que notre Auteur veut supléer, ne fait pas dire à Mr. *Pascal* précisément ce qu'il veut dire. La seconde est meilleure. Mais ne diroit-on point encore mieux, *ils se sont avisez de convenir de ce terme de prochain*. Voici le second exemple. „ *Faire acroire*, „ *faire croire*. Cette premiére expres-

 „ sion

„ sion se dit toujours des choses fauſ-
„ ſes, comme; *Je lui fis acroire qu'il*
„ *deviendroit grand Seigneur. Elle s'en*
„ *fait beaucoup acroire. Faire croire*
„ se dit des choses véritables & des
„ choses fausses, quoi que Mr. de *Vau-*
„ *gelas* soutienne, qu'il ne se prend
„ que dans le premier sens. „ Je sois persuadé que Mr. *de la Touche* a raison. Je dis bien plus, il me semble que *faire croire* se dit plus souvent des choses fausses, que des choses vrayes. Je ferois difficulté de m'exprimer de cette maniére, *faire croire à quelcun les véritez de l'Evangile*; j'aimerois mieux dire *persuader quelcun des*: &c. Mais en voila assez non pour *faire croire*, mais pour *persuader* que le Livre de Mr. *de la Touche* est très-utile à tous ceux qui veulent aprendre à bien parler François.

ARTICLE IX.

CORNELII VAN BYNKERSHOEK *Icti & Senatoris Observationum Juris Romani Libri Quatuor: In quibus plurima Juris Civilis aliorumque Auctorum Loca explicantur & emendantur.* C'est-à-dire, *Quatre Livres d'Observations sur le Droit Romain, dans lesquels on explique &*

on corrige plusieurs passages du Droit Civil & des autres Auteurs, par Mr. Bynkershoek Jurisconsulte & Conseiller. A Leide, chez Jean Vander Linden le Jeune. 1710. in 4. pagg. 446. outre l'Epître Dédicatoire, la Préface, & l'Indice. Gros caractére.

MR. *Bynkershoek* Conseiller au Haut Conseil, nous fait voir dans une assez longue Préface qu'il a mise au devant de ses *Observations*, & qui mérite d'être luë, combien le Droit Romain est utile & à un Juge & à un Avocat. On a cru que l'usage de ce Droit étoit très-ancien en Hollande, & qu'on s'en servoit dès le tems d'*Antonin le Débonnaire*, ou de *Justinien*, ou du moins de *Guillaume* Prince de Hollande. Mais notre Auteur croit que ce Droit n'a point eu d'autorité dans ce Pays avant le tems de *Charles le Hardi*. Avant ce tems les Constitutions des Comtes de Hollande ne parlent que de Priviléges & de coutumes. Il y a même de ces Constitutions, qui ordonnent de juger selon le Droit de Hollande, & à son défaut, selon qu'on le trouvera bon, ou, comme l'on dit, selon ses cinq sens, *secundum quinque sensus suos.* Il paroit par les Loix de

Charles Quint, de *Philippe II.* & des Etats de Hollande, que maintenant le Droit Romain est reçu comme un Droit commun, puis qu'ils y renvoyent, au défaut des Loix particuliéres du Pays.

A l'égard de ces derniéres, on ne peut douter qu'elles ne soient très-défectueuses, & qu'il n'y ait un grand nombre de cas sur lesquels elles ne disent rien; & qu'on ne sauroit décider que par le Droit Romain. Il est donc très-nécessaire d'aprendre ce Droit; & on ne peut que blâmer tant de Juges, qui ne l'ont jamais sû, & qui veulent tout décider par une certaine équité naturelle, qui trompe bien souvent; ce qui paroit très-équitable à un Juge, paroissant souvent très-injuste à un autre. Il n'y a point, selon Mr. *Bynkersboek*, de Loix plus sûres ni plus universelles, que les Loix Romaines.

Mais on ne sauroit entendre les Loix sans le secours de la Critique; car il leur est arrivé le même malheur qu'à tous les autres Livres Anciens, c'est-à-dire, qu'elles ont été corrompuës, par l'ignorance ou par la témérité des Copistes. On peut même dire, que la nécessité où l'on a été de s'en servir, en a fait multiplier les fautes, en en faisant

faut multiplier les Copies. Car il arrive bien rarement que des Copistes, gens dont d'ordinaire le savoir est très-borné, ayent corrigé les fautes des Exemplaires qu'ils copioient, & il est encore arrivé plus rarement qu'ils n'ayent pas ajouté de nouvelles fautes. Il est donc extrêmement nécessaire de travailler à la correction de ces Loix. Quand on laisseroit des fautes dans plusieurs autres Auteurs, les conséquences n'en seroient point dangereuses. Mais une Loi mal entenduë par une faute de Copiste, peut souvent causer dans un Procès la ruine d'une personne.

Il paroit par là combien le Public est obligé à Mr. *Bynkershoek*, qui lui communique dans cet Ouvrage un grand nombre de découvertes, que son attachement à l'étude, au milieu des occupations d'un Emploi important, lui ont fait faire. On ne trouvera point ici ni un Critique téméraire, qui corrige ce qu'il n'entend pas; ni un misérable Copiste, qui ne voit que par les yeux d'autrui. Il peut se faire que notre Auteur se soit rencontré avec quelques uns de ceux qui l'ont précédé, le plus habile homme du Monde n'a pas tout lû, & la Bibliothéque la plus

nombreuse ne contient pas tout ce qui a été écrit. C'est une marque de la bonté des Observations de notre Savant Jurisconsulte, s'il arrive que par hazard, quelque autre Auteur judicieux ait pensé quelquefois de même que lui. Sa Critique est *nécessaire & modeste* : c'est-à-dire, qu'il ne l'exerce que sur les endroits, où il paroit visiblement qu'il y a une faute, & qu'il l'exerce toujours avec toutes les précautions possibles.

A l'égard de l'ordre, il n'en a observé aucun, que celui selon lequel ces Observations se sont trouvées rangées dans le Livre où il les écrivoit, à mesure qu'elles se présentoient à lui. Et, en effet, il n'est pas nécessaire que ces sortes d'Observations ayent un ordre plus régulier, que celui-là, parce qu'elles sont presque toutes indépendantes les unes des autres. En corrigeant & en expliquant, il répand par occasion du jour sur divers passages des autres Auteurs, en sorte que cet Ouvrage peut être utile à tous les Savans.

Il est divisé en quatre Livres, & chaque Livre en 25. Chapitres qui contiennent cent Observations différentes sans les remarques particuliéres répan-

duës

duës çà & là. Il est impossible d'indiquer toutes ces matiéres. Je me contenterai, selon ma méthode, de raporter un petit nombre d'exemples particuliers, & je choisirai ceux, qui peuvent être facilement entendus.

Le Chapitre III. du Livre I. traite du Larcin des chôses de la plus petite importance, telle que seroit, par exemple, une poule, ou de l'eau d'une Citerne. Comme les petites choses ont un Maître de même que les plus importantes, l'enlévement d'une de ces choses de très-petite conséquence, est un véritable larcin, de même que si c'étoit la chose du Monde la plus précieuse, puis que dérober c'est s'aproprier une chose qui ne nous apartient pas, de quelque nature qu'elle puisse être. Mais il ne s'ensuit pas de là, qu'on puisse donner action contre quelcun pour vol, si la chose qui a été prise est de peu de conséquence, parce qu'une telle Action est infamante contre l'Accusé, & que la reputation étant infiniment plus estimable, que la chose qui a été enlevée, la peine n'est pas égale à la faute. Il est vrai que *Platon* dans ses Loix veut qu'on inflige la même peine pour toutes sortes de crimes; mais on renvoye ce Philosophe au jugement qu'en

fait *Jupiter* dans l'*Icaroménipe* de *Lucien*, où il se plaint que les Autels sont devenus aussi froids, que les Loix de *Platon* & les Syllogismes de *Chrysippe*. Notre Auteur apuye son opinion par de solides raisons & refute les Argumens contraires.

Dans le Chapitre IX. du même Livre il prouve contre *Saumaise*, qu'un Débiteur n'est pas obligé de payer son Créancier dans les mêmes espèces, que le Créancier lui aprêtées, à moins qu'on n'en soit autrement convenu. Il peut donner de l'or pour l'argent, & de l'argent pour l'or, qu'il a reçu, pourvû qu'il donne la même valeur. Il explique à cette occasion la *L.* 99. *ff. de Solut.* où on lit ces paroles, *Creditorem non esse cogendum in aliam formam nummos accipere, si ex ea re damnum aliquod passurus sit.* Qu'on ne doit pas contraindre un Créancier à prendre d'autres espèces, s'il en doit recevoir du domage. Dans les Pandectes Florentines on lit *Debitorem* au lieu de *Creditorem*, un *Débiteur* au lieu d'un *Créancier*. Sur cela Mr. *Bynkershoek* fait deux choses. Il fait voir que la leçon commune peut avoir un bon sens & il défend ensuite la leçon Florentine. Il est certain qu'on ne peut

pas

pas obliger un Créancier à recevoir d'autres espêces, que celles qu'il a données, s'il en soufre de la perte: mais il faut bien distinguer la perte, d'un profit que le Créancier a dessein de faire. Je puis fort bien payer un Créancier en monnoye courante, sans être obligé de lui fournir des espêces sur lesquelles il prétendroit faire quelque profit, quand même il m'auroit fait le prêt dans ces espêces. Excepté pourtant que par malice je voulusse payer une fort grosse somme toute entiere en petite monnoye. Car le Droit civil ne tolére pas la malice. C'est ainsi qu'on doit expliquer la Loi, si on suit la leçon ordinaire. Mais on n'est pas obligé d'abandonner la leçon Florentine, si on ne veut. Il est encore vrai, qu'on ne peut obliger un Débiteur à recevoir l'argent qu'on lui prête en autres espêces, que celles qui lui sont utiles, & dont il a besoin. Supposé qu'une personne dise à une autre qu'elle a besoin d'une certaine somme d'argent, que cèt autre promette de le lui prêter: & que quand il s'agit de la recevoir, l'Emprunteur ne s'accommode pas des espêces qu'on lui offre, le Prêteur ne peut l'obliger à les recevoir. Cela est même vrai, quand il

ne devroit rien perdre sur les espêces, & qu'il ne les refuseroit que par opiniatreté; bien entendu que dans ce cas il doit dédommager celui de qui il devoit emprunter, de la dépense qu'il peut avoir faite, & du domage qu'il peut avoir soufert, pour se préparer à lui prêter cette somme. Au reste, si on suit la leçon des Pandectes Florentines, il faudra dire que le mot *Debitorem* est mis pour le mot *debiturum*, un *Débiteur* ou un homme qui doit déja, pour un homme qui veut emprunter, & qui ne devra que quand on lui aura prêté. Il y a plusieurs semblables maniéres de parler dans le Corps de Droit.

Voici une correction qui me paroit bien heureuse. On la trouve dans le Chapitre XII. du prémier Livre. Voici les paroles de *L. 4. pr. C. de Haret. Manichaeos seu Manichaeas vel Donatistas meritissima severitate persequimur*. C'est-à-dire, *nous poursuivons avec beaucoup de raison & de sévérité les Manichéens ou les Manichéennes ou les Donatistes*. Mr. *Bynkershoek* soupçonne qu'il y a là une faute. Il ne sait à quel propos il seroit parlé là des *Manichéennes*; puis que c'est la coutume de comprendre les hommes & les femmes

mes Hérétiques sous un même nom Masculin qui désigne leur secte. Les *Ariens*, les *Macédoniens* &c. se disent des femmes comme des hommes. Il soupçonne donc qu'au lieu de *Manichæas* il faut lire *Mannicheos*. Ceux qui ont écrit des Hérétiques & S. *Augustin* en particulier nous aprennent, que les Manichéens ont tiré leur nom d'un certain Perse, qui s'apelloit *Manin*. S. *Augustin* ajoute qu'en Gréce ses Disciples, évitant un nom qui marquoit la folie, comme s'ils eussent été plus savans & par là même plus menteurs, en redoublant l'N l'ont apellé *Mannicheus*, comme qui diroit *répandant la Manne*, au lieu de *Manichæus* c'est-à-dire *insensé*. *Sed in Græcia Discipuli ejus vitantes nomen insaniæ, quasi doctiores & eo ipso mendaciores, geminata N litera, Mannicheum, quasi Manna fundentem, pro Manichæo, id est, insano appellaverunt.* Comme donc les Orthodoxes apelloient ces Hérétiques *Manichéens*, & qu'eux pour éviter un nom, qui sembloit taxer leur folie à cause de son Etymologie, s'apelloient *Mannichéens*; il semble, que ces deux noms ayent été mis dans le passage dont il s'agit, de cette maniére, *Manichæos* seu *Mannicheos*. Un

Copiste qui aura cru, que le même mot étoit repeté peut-être, parce qu'il étoit écrit de cette maniére *Manicheos*, ou ainsi *MaNicheos*, aura facilement changé le mot en celui de *Manichæas*. Ce qui confirme cette correction c'est que s'il faloit lire *les Manichéennes*, ce mot seroit joint au précédent par une conjonction copulative & non pas par une Disjonctive, on auroit mis *les Manichéens & les Manichéennes*, & non pas *les Manichéens ou les Manichéennes*. On pourroit ajouter que le mot de *Manichéenne* ne se trouve pas dans le Code Théodosien. Mais l'Auteur ne paroit pas compter beaucoup sur cette derniére preuve, & il a raison.

Dans le Chapitre 24. du Livre III. l'Auteur explique une matiére, qu'il croit que jusqu'ici personne n'a bien expliquée, savoir comment les Anciens déterminoient l'age de puberté, pour permettre aux jeunes gens de se marier, de tester, & pour les faire sortir de tutelle. Les Institutes disent que les Anciens jugeoient de la puberté des garçons, non seulement par les années, mais aussi par l'inspection de leur corps: ce que *Justinien* explique d'une inspection mal-honnête & des parties que la pudeur empêche de

nom-

sommer : ce que cèt Empereur abrogea à l'égard des mâles, fixant l'âge de puberté à quatorze ans, *comme cela*, dit-il, *avoit déja déplu anciennement à l'égard des Filles*. Il y en a qui croyent que cette inspection des garçons est une pure fable, inventée par *Tribonien*, pour faire valoir le Droit nouveau au préjudice de l'Ancien. D'autres croyent que cette inspection ne doit s'entendre que des parties que la pudeur n'empêche pas de cacher ; le visage, la barbe, &c. Mr. *Bynkershoek* rejette également ces deux opinions. Les uns accusent *Tribonien* d'imposture, sans en alleguer la moindre preuve. Les autres disent une chose incroyable, savoir qu'on ait jugé de la puberté par la seule inspection du visage. Il faudroit être un peu sorcier, pour deviner juste sur une telle marque. Il croit donc sur un passage d'*Ulpien Fragm. T. XI.* §. *ult.* qu'il y a eu trois opinions parmi les Anciens sur ce sujet. La premiére des Sectateurs de *Cassius*, qui jugeoient de la puberté par l'inspection du corps. La seconde des Sectateurs de *Proculeïus*, qui fixoient la puberté à l'age de quatorze ans. La troisiême de *Priscus Javolenus*, qui la déterminoit & par l'age & par l'inspec-

tion

tion. Les Sectateurs de *Cassius* fondoient leur opinion sur ce que tous les hommes ne sont pas en état de produire leur semblable au même age. Ils croyoient donc qu'il faloit recourir à des marques certaines : & ils n'en connoissoient point d'autre que l'inspection des parties, & même, peut-être, quelque chose de plus, qu'on ne peut honnêtement exprimer. Les Sectateurs de *Proculéius* estimant cette inspection honteuse, voulurent qu'on fixât la puberté par l'age. *Priscus Javolenus* ne vouloit pas qu'on la fixât avant quatorze ans & même après quatorze ans, à moins qu'on n'en jugeât autrement par la constitution du corps. On voit dans les Auteurs étrangers des traces de cette difference d'opinions. On croit pourtant que celle de *Javolenus* fut la plus suivie. De là vient que *Tribonien* ne fait mention que de celle-là *princ. Inst. Quib. tut. fin. Pubertatem Veteres quidem non solùm ex annis, sed etiam ex habitu corporis in masculis æstimari volebant.* Il y a une seule difficulté, c'est que *Tribonien* semble s'expliquer improprement en apellant les Sectateurs de *Javolenus* simplement les *Anciens*, *Veteres*, puis que ceux qui étoient d'une autre opinion meritoient aussi

aussi ce nom. Mr. *Bynkersboek*, croit qu'il peut y avoir une faute dans cèt endroit des *Institutes*, & qu'au lieu de *Veteres quidem*, *il est vrai que les Anciens*; il faut lire, *Veteres quidam*, *quelques Anciens*...

Au reste, quoi que *Cassius* fut pour l'Inspection des parties, il ne faut pas croire qu'elle aît eu lieu dans toutes les Questions, qui ont pû être faites à l'égard de la Puberté. A quoi bon étoit-il nécessaire de savoir si une personne étoit en état de mettre des Enfans au Monde, quand il s'agissoit de savoir, s'il pouvoit sortir de tutéle, faire un Testament, &c. C'étoit donc proprement quand il étoit question de mariage, qu'on se servoit de l'inspection pour juger de la puberté.

A l'égard des femmes, c'est une opinion constante, que l'age de puberté étoit fixé à douze ans. Mais notre Auteur ne sait personne qui l'aît prouvé. Il croit que les Sectateurs de *Cassius* observoient la même maxime à l'égard des Filles qu'à l'égard des Garçons, puis que la raison qu'ils employoient pour les uns valoit aussi pour les autres. Il ne croit pas pourtant, que l'inspection aît eu lieu à l'égard des Filles, non pour épargner leur

leur pudeur, puis qu'on pouvoit se servir de Matrones dans cette occasion, comme on se servoit d'hommes à l'égard des hommes; mais parce que leurs Régles sont une voye plus sure pour juger de la Puberté que toutes les autres qu'on auroit pû employer. Dans les causes purement civiles on ne regardoit qu'à l'age, qui étoit fixé à douze ans. L'espace qui me reste ne me permet pas de raporter un plus grand nombre d'exemples des Remarques judicieuses de Mr. *Bynkersboek*.

ARTICLE X.

Extrait de diverses Lettres.

DE *France*. Voici les Titres de quelques Livres, qui ont paru sur la fin de l'année derniére. *La Mort de César*. Tragédie. Par Madem. *Barbier*. Chez *Ribou*. 1709. *in* 12. Cette Piéce n'a été représentée que deux fois, & a été mal reçuë.

Catéchisme en abrégé des Véritez Chrétiennes fait par l'ordre de M. François de Harlay, Archevêque de Paris. in 12. 1709. C'est une nouvelle Edition.

Traité du Droit de Voirie, contenant un Recueil des Edits & Déclarations, qui ont attribué ce Droit aux Tréso-

rs de France Généraux des Finances, par Gerard Mellier, *Conseiller du Roi, Trésorier Général des Finances, & Grand Voyer en la Province de Bretagne*. Paris. Chez *Simart*. 1709. *in* 12.

Traité des Monnoyes, par Henry Poullain, *Conseiller en la Cour des Monnoyes*. Paris. *Leonard*. 1709. *in* 12.

Ce Volume contient divers petits Traitez, qui étoient devenus rares, & quelques-uns, qui n'avoient jamais été imprimez. Le but de ceux qui ont composé ces Traitez est de montrer ce que c'est que les Monnoyes, le bien & le mal qu'elles causent dans un Etat, selon qu'elles sont bien ou mal administrées, tout ce qu'il faut observer en France, pour y entretenir abondamment les Monnoyes du Pays, pour y attirer celles des Etrangers, & pour y rendre le Commerce florissant, sans faire sortir du Royaume qu'une petite quantité de nos Espèces. Ce Recueil a été imprimé par ordre de Mr. *Des-Marets*.

Catéchisme du Dioceſe d'Orléans, imprimé par ordre de Mr. Loüis Gaston Fleurian, *Evêque d'Orleans*. A Orleans, chez *Borde*. 1709. in 12.

Dissertation sur l'origine des Idées, où l'on fait voir contre Mr. Descartes, *le*

R.

R. P. Malebranche, & *Mess. de* Po[rt-]
Royal, *qu'elles nous viennent toutes* [...]
sens & comment. Paris. Chez *de La[...]*
& *Musier*. 1709. Brochure. L'Au[teur]
se nomme *Basselin*.

Theologia Dogmatica & Moralis [ad]
usum Seminarii Catalaunensis. To[mus]
sextus. Continens Tractatus de Pœni[ten]
tiâ & Extremâ Unctione. Parisiis. C[hez]
Billiot. 1709. *in* 12.

Histoire des Imaginations extravag[an]
tes de Mr. (*a*) Oufle, *causées par la le[c]*
ture de Livres, qui traitent de la M[a]
gie, du Grimoire, des Démoniaq[ues,]
Sorciers, Loups-Garoux, Incubes, S[uc]
cubes, & du Sabath, des Fées, Og[res,]
Esprits Folets, Génies, Phantômes, [&]
autres Revenans; des Songes, de la P[ier]
re Philosophale, de l'Astrologie Ju[di]
ciaire, des Horoscopes, Talismans, J[ours]
Heureux, & Malheureux, Eclip[ses,]
Comêtes, & Almanachs, enfin de tou[tes]
les sortes d'Aparitions, de Divinati[ons,]
de Sortiléges, d'Enchantemens, [&]
d'autres superstitieuses pratiques. [En-]
richi de Figures, & accompagné d'[un]
très-grand nombre de Notes curieus[es,]
qui raportent fidellement les endr[oits]
des Livres, qui ont causé ces imagi[na-]
tions

(a) *C'est aparemment l'Anagramme* [de]
Le Fou.

…ns extravagantes, ou qui peuvent …ir pour les combattre. Paris. Chez *…elin* & *le Clerc*. 1710. *in* 12. 2 Vo-…. Ce Livre est de l'Abbé *Bordelon.*

Pratiques de Pieté à l'honneur de S. …nçois Xavier, *pour obtenir de Dieu, … l'intercession de ce grand Saint quel… grace spirituelle ou temporelle par… …t au salut.* Paris. Chez *Mariette.* …09. 18. L'Auteur de ce Livre est …*Du Poncet* Jésuite.

…bservations pour la Réformation de … Coutume de Bretagne, avec un …ité de l'Indult, justifiant que les Of…iers du Parlement de Paris & les …aduez n'ont aucun droit sur les Bé…fices de Bretagne. Par Michel Sau…geau, *Sieur de Barons, Procureur … Roi au Présidial de Vannes, & très-…bre Avocat au Parlement.* Nantes. …ez *Maréchal*. 1709. in. 4. 2 Voll.

Le Nouveau Vasconiana. Réimpres…on.

Histoire du Prince Erastus *fils de* …ioclétien. *in* 12 Ce Livre est du Che…lier *de Mailly.*

Les Mille & une Nuits. Tome VIII.

Le Livre de Philon *de la Vie Contem…lative. in* 12. Cette Traduction est pu…liée par le R. P. *de Montfaucon.*

De Hollande. Le Sr. *L'Honoré* Li-
braire

braire à Amsterdam imprime un *Nouveau Recueil de Traitez d'Alliance, Paix, de Tréves, de Neutralité, Garantie, & d'Accommodement faits & conclus depuis le tems de Paix de Munster jusqu'à présent, lesquels aucun ne se trouve dans les grands Recueils de Hollande & de Paris.* Il aura deux Volumes in 12. C'est M. *Dumont* qui publie ce Recueil.

Voici un nouveau Livre de M. *Mark*, qui vient de paroitre. *Johannis Markii Exercitationes ad quinque & viginti selecta Loca Novi Testamenti &c. Accedit Oratio Funebris in Obitum Clar. Viri. Hermanni Witsii.* Amstelodami. 1710. in 4.

Mr. *Sostman* a publié un Traité sur les LXX. Semaines de *Daniel*, imprimé à Leide, chez *Corneille Boutesteyn* in 4. Nous en donnerons le Titre tout au long, quand nous en ferons l'Extrait.

Les Sieurs *Wetsteins* Libraires à Amsterdam ont fait une nouvelle Edition du Traité de Mr. *Musgrave* sur la Goute irréguliere &c. En voici le Titre. Guilhelmus Musgrave, *M. D. Inclyti Medicorum Londinensium Collegii, & Regiæ Societatis Socius, de Arthritide Anomala, sive Interna, Dissertatio. Ut &* Richardus Mead, *M.D.*

R. S. de Imperio Solis ac Lunæ in orpora Humana & Morbis inde oundis. Editio Secunda. in 8. 1710.

On trouve à Amsterdam chez *Pierde Coup* un Livre in.12. imprimé à msterdam en 1710, sans nom du Liaire, & dont voici le Tître. *Abrégé de Vie de divers Princes Illustres, avec Reflexions Historiques sur leur conite & sur leurs Actions.* Par Antoine issier, *Conseiller des Ambassades Historiographe de Sa Majesté le Roi* Prusse.

Le même Libraire a imprimé *L'Esit de* Guy Patin, *tiré de ses Converions, de son Cabinet, de ses Lettres, de ses autres Ouvrages. Avec son ortrait Historique.* 1710. *in* 12.

Le Sr. *Charles Delo* Libraire à la aye, imprime, *les Actes Sacrez & ofanes de tous les Synodes Nationaux des Eglises Reformées de France, à plusieurs Lettres Anecdotes des inistres d'Etat & des Theologiens omains & Protestans, qui découvrent causes secrétes des progrès & des volutions de ces Eglises, & tout ce i concerne leur Etablissement, leurs Priviléges, leurs Dogmes, leur Culte, ur Discipline, leurs Variations, & uantité d'autres matiéres politiques*

&

& morales, contenuës dans plus de trois mille Décrets, mis au jour dans cèt Ouvrage. En deux Volumes. Par Mr. Aymon, *Ministre Réformé & Docteur és Droits.* Cèt Ouvrage aura environ deux cens Feuilles.

TABLE

Des Matiéres principales.

Fevrier 1710.

FIN.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Mars 1710.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez PIERRE MORTIER,
chez qui l'on trouve toute ſorte de Muſique

M. DCCX.

Avec Privilége des Etats de Holl. & de Weſtf.

PIERRE MORTIER, Libraire à Amsterdam, donne avis qu'il a acheté l'Atlas, & toutes les autres Cartes Geographiques, de feu *Frederic de Wit*. Ceux qui auront besoin de ces Cartes les trouveront, chez ledit *Mortier*.

On trouve chez le même une Carte nouvelle, de toute l'Allemagne, en quatre feuilles.

Idem une du Theatre de la Guerre du Nort, en 2 feuilles.

Idem une nouvelle Carte de toutes les Côtes du Monde, avec un Indice des Variations Magnetiques selon les Observations faites en l'Année 1700. par Edm. Halley.

Une Carte nouvelle d'Artois. Une de Picardie. Et une de l'Isle de France.

Idem les Plans des Villes des Pays Bas, Douay, Valenciennes, Condé, Bethune, Dunkerque, Tournay, Maubeuge & autre. Le tout nouvellement levés.

Avis.

En jettant les yeux sur les Nouvelles de Février dernier, on y a remarqué deux fautes, que le Lecteur est prié de corriger ainsi. pag. 153. lig. 1. *la rendre*, lis. *les rendre*. pag. 155. lig. 22. & 28. on a mis *Guienne* pour *le Languedoc*. On a confondu par inadvertance *Aquitania* avec *Occitania*.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Mars 1710.

ARTICLE I.

GE'NE'ALOGIE *de la très-illustre, très-ancienne & autrefois Souveraine* MAISON DE LA TOUR, *où quantité d'autres Familles trouveront leur Extraction & Parentage. Tirée par les plus célébres Auteurs Héraldiques d'anciens Monumens, Archives, & autres Antiquitez; & recueillie par le Sr.* FLACCHIO, *Heraut & Roi d'Armes de la Province de Luxembourg. Dédiée à son Altesse Monseigneur le Prince de la Tour, Tassis & du S. Empire, &c. Enrichie de très-belles Figures & Tables Généalogiques en taille douce; & divisée en trois volumes.* A Bruxelles. Chez

 An-

Antoine Claudinot. 1709. grand in folio. Tom. I. pagg. 284. Tom. II. pagg. 385. Tom. III. pagg. 486. gros caractére. Sans y comprendre les Planches, la Préface, & les Tables. Et se trouve à Amsterdam, chez Pierre Mortier.

ON n'a rien négligé dans cet Ouvrage de tout ce qui pouvoit faire honneur à l'illustre Famille en faveur de qui il a été composé, si on en excepte peut-être le stile, qui se ressent un peu du Pays où il est né. Voici ce qui a donné occasion à ce Livre, ainsi qu'on nous l'aprend dans la Préface. Il y a quelques années qu'on imprima à Anvers les *Marques d'honneur de la Maison de la Tour & Tassis. in folio.* Le Sieur *Claudinot* Libraire à Bruxelles ayant vû & examiné ce Livre, crut qu'il feroit plaisir au Public, & surtout au Prince, qui est présentement le Chef de la Branche de cette Famille établie depuis longtems dans les Pays-bas, s'il donnoit une Edition plus ample & plus distincte de la Généalogie de cette illustre Famille. Sur cela il aprit que le feu *Flacchio* Heraut & Roi d'Armes de la Province de Luxembourg avoit beaucoup travaillé sur ce sujet.

sujet. Il en obtint tous les Manuscrits par le moyen de ses Amis. Ils lui aprirent aussi que le feu Comte *Lamoral de la Tour* avoit fait faire par le Sr. *Collin* Graveur du Roi d'Espagne plusieurs Planches Généalogiques de sa Maison, où par de petites figures de différent sexe & de différente attitude, qui soutiennent leurs Armes, tous les descendans du côté Paternel étoient désignez. Qu'il y avoit d'autres Planches, qui marquoient les Familles Maternelles, leurs Parens, & leurs Alliances: & ensuite leur origine des Empereurs, Rois, & autres Princes Souverains de l'Europe. Ces mêmes Amis lui procurérent tout cela, à condition qu'il n'y feroit aucun changement. C'est avec tous ces Matériaux, qu'il a composé l'Ouvrage, dont nous parlons. Voici l'ordre qu'il y a observé.

On voit d'abord l'Introduction à l'Histoire de la Maison *de la Tour & Tassis*, & les différens sentimens des Auteurs sur son origine; les différentes Armes par lesquelles elle s'est distinguée en différens tems, les Cris de guerre des Seigneurs de cette Maison, & les batailles qu'ils ont données contre les *Viscomtis* & autres; une description du Comté de Valsassine avec sa

Carte Géographique, qui est le premier Tître, que cette Famille a eu en Italie, avant qu'elle fut élevée à la Principauté & Seigneurie de Milan.

Entrant ensuite dans la Branche Paternelle, on commence la Généalogie par le Mariage d'*Eriprand*, premier Chef de cette Maison. C'est ce qui fait la premiére Partie de cèt Ouvrage. On y voit en ligne directe les Seigneurs de cette Maison qui sont à Udine, à Vienne, dans la Moravie, dans la Carinthie, dans la Goricie, à Ausbourg, à Insprug, en Espagne, & dans les Pays-bas.

La Seconde Partie contient leur Extraction & Parentage Paternel & Maternel, & les autres Maisons alliées de celle-là.

Dans la troisiéme on explique comment les Seigneurs de cette Maison tirent leur Origine du côté maternel presque de tous les Empereurs Grecs & Latins, des Rois & des autres Souverains de l'Europe, ce qu'on prouve toujours par le Blason. Ainsi on peut dire qu'il y a peu de Famille illustre en Europe, dont il ne soit fait mention & dont on ne voye même les Armes dans cèt Ouvrage.

La quatriéme Partie contient les Eloges

loges & les caractéres particuliers des Princes de Milan, des Comtes de Valsassine & des autres Seigneurs de cette Maison. On y voit leurs actions héroïques : les Charges éminentes, qu'ils ont possedées dans les Cours des Empereurs & des Rois : les différentes Ambassades ausquelles ils ont été employez vers les Papes & les Souverains de l'Europe. On y trouve quatre Patriarches Princes du Frioul ; un Archevêque de Milan, qui couronna l'Empereur *Henri VII.* dans l'Eglise de S. *Ambroise*, & qui en eut en récompense la Ville & le Château d'Anglerie, & le Titre de Prince du S. Empire. On y parle encore de plusieurs Evêques & autres Prélats, & surtout de *Michel de la Tour* Cardinal & Prince de Senete, qui se distingua au Concile de Trente.

On a mis ensuite une espêce d'Histoire abrégée des Familles ausquelles celle *de la Tour* est alliée. On finit par plusieurs Titres, Diplomes, & Décrets des Empereurs & des Rois d'Espagne, qui sont tous à l'honneur de cette Maison, & par d'autres Piéces authentiques, qui en marquent l'ancienneté & la légitime succession. On cite partout les Auteurs dans lesquels on a

 puisé ,

puisé, ce qui étoit tout-à-fait nécessaire dans un Ouvrage de la nature de celui-ci. Car on sait qu'il n'en coute rien aux Généalogistes de déterrer des origines illustres à ceux à qui ils veulent vendre leur plume & leur travail. Après cette idée générale nous avons très-peu de chose à dire de ce Livre.

Les Auteurs sont fort partagez sur l'origine de la Maison *de la Tour*. Les uns la font descendre en droite Ligne de *Charlemagne* Empereur & Roi de France: les autres des Seigneurs de *la Tour du Pin* & *Vinay*, qui est celle des Ducs *de Bouillon*. Mais tous les Auteurs s'accordent au point principal, & disent que *Martin de la Tour*, qu'ils reconnoissent pour Chef *de cette nouvelle Géneration* (a) étoit fils d'*Eriprand*, auquel *Taccio* issu des anciens Rois de Bourgogne & Seigneur de la Riviére de Come, qui n'avoit point de Fils, donna en mariage l'une de ses Filles, & l'autre à *Aliprand* frére Jumeau d'*Eriprand*. Il fit ces deux Fréres, *que les Successeurs de l'Empire avoient chassé de France* (b), héritiers de ses Etats, de son nom, & de

a *C'est ainsi que s'exprime l'Auteur.*
b *C'est encore l'Auteur qui parle.*

de ses Armes. Ces deux jeunes Seigneurs, dont les Armes étoient d'Azur à la Fleur de lis d'or, à cause qu'ils descendoient de la Famille Royale de France, les joignirent à celles de *Taccio*, qui étoit d'Or, au Lyon de Gueule, couronné, armé, & lampassé d'Azur. Il y en a qui croyent que ce (*a*) *Tacio* Comte de Valsassines descendoit d'un des Capitaines choisis parmi la Noblesse du Milanois par S. *Ambroise*, pour garder les Portes de la Ville contre les insultes des Ariens, & qu'ayant en partage la Tour de la Porte neuve, ils furent nommez Seigneurs de la Tour; & que le même Saint, qui étoit aussi Seigneur temporel, les fit Comtes Souverains de Valsassine, possedant déja souverainement une bonne partie de la ville de Milan. D'eux descendit en droite ligne un certain *Tacius de la Tour*, nommé par quelques uns *Azzo*, mais plus communément *Facius*. Il vivoit vers l'an 889. pendant les guerres de *Vido* & *Arnon*, qui disputoient le Royaume d'Italie. (*b*) Cèt

a *L'Auteur écrit quelquefois* Taccio, & *quelquefois* Tacio.

b *Je copie ici mon Auteur, qui ne paroît pas s'expliquer fort clairement.*

Arnou, qui étoit de la Race de *Charlemagne*, avoit laissé pour successeur & héritier *Loüis le Débonnaire*, qui mit son Neveu *Bernard* en possession de l'Italie. Mais s'étant révolté contre son Oncle, & ayant perdu la bataille, il fut fait prisonnier par le commandement de l'Empereur son Oncle, & ayant eu les yeux crevez, il mourut de regret. A lui succeda *Lothaire* Fils de *Loüis* : à *Lothaire* succeda *Louis III.* & à *Louïs III Charles le Gros*. De ce dernier nâquit *Arnou*, qui perdit en une matinée ce que ses Ancêtres avoient gagné par tant de guerres & par tant de travaux, & qu'ils avoient possedé cent ans. Il laissa deux Fils d'une Dame de Bourgogne, savoir *Aliprand* & *Eriprand*, dont nous avons parlé, & qui dépouillez de tous leurs biens, & confinez en Lombardie par l'Empereur furent reçus de *Tacio* Comte de Valsassines &c. de la maniére, que nous avons dit. Ils s'établirent dans la Valsassine, & abandonnérent le dessein de rentrer dans leur Patrimoine. On verra dans l'Auteur l'opinion de ceux qui veulent que la Famille, dont nous parlons, descende de celle de *la Tour du Pin*.

Guy de la Tour dernier Prince de Milan fut dépossedé par les artifices des *Viscomtis*. Il se retira à Cremone, & malgré sa mauvaise fortune, il lui resta encore assez de biens, pour enrichir ses Enfans. Il leur partagea ses Terres & ses Domaines, qui étoient encore considérables en nombre & en qualité. Ses Successeurs se sont vûs avancez aux emplois les plus importans dans la Cour des plus grans Princes de l'Europe. Si c'est un avantage pour une Maison, que d'être multipliée, elle peut se glorifier d'avoir eu jusqu'à dix Branches, avec le Tître de Comtes, Marquis, &c.

Nous n'en dirons pas davantage sur cette Famille, pour pouvoir nous arrêter un moment à la description du Comté de Valsassines. Il y a dès le commencement une faute énorme, que je veus bien imputer à l'Imprimeur. *Cette agréable Province*, nous dit-on, *fait une partie de ces Gaules, dont Corio nomme les Peuples* Cenomani, *& Leandre* Alberti, *Voisine du Lac de Come.* Ne diroit-on pas que ce *Léandre* est un Auteur, qui a apellé les Habitans de Valsassines *Alberti*, & chacun sait que *Leandre Alberti*, sont le nom & le surnom du même Auteur.

On trouve dans la suite une faute de la même nature, si ce n'est qu'elle paroit plus grossiére. *Ces Orobes ou Florentins*, dit-on, *sous leur Chef Rhetius, habitérent le Pays des Grisons nommez Rhetiens, qui sont séparez de la Valsassine par la montagne de Lignone, c'est ce que nous en dit Justin dans son Abrégé de Troye, & de quoi Pompée fait mention sur la fin de son vintiême Livre.* Je ne connois ni ce *Justin*, qui a fait un Abrégé de Troye, ni ce *Pompée*, qui fait mention des Rhetiens : mais les petits enfans connoissent *Justin*, qui a fait un abrégé de l'Histoire de *Trogue Pompée*. C'est en effet sur la fin du vintiême Livre de son Abrégé, que *Justin* parle de la Nation des *Rhetiens* & de leur Chef *Rhetus*.

On dit qu'il y a dans la Valsassine, une espêce d'Oiseau, qu'un Historien nomme *Hircania*, dont les plumes reluisent la nuit comme le feu. Les Gens du lieu nomment cèt Oiseau *Culi Arsi*. On y voit aussi un grand nombre d'Oiseaux de proye, & des Aigles si fortes, qu'elles emportent des chevreaux & des moutons avec leurs serres. Il sort de l'ouverture d'une des Montagnes de ce Comté un vent si froid qu'aux plus grandes chaleurs de l'été il

s'y

s'y forme de la glace, comme au milieu de l'hiver. Je fais cette remarque, parce que, si elle étoit bien avérée, elle confirmeroit l'opinion de *Descartes* sur l'origine des vens particuliers.

La Valsassine dépend aujourd'hui du Duché de Milan. Les Souverains de ce Duché y envoyent un *Podestat*, qui réside à Introbio, où on lui a bâti un très-beau Palais, qu'on nomme *le Palais de la Communauté*. On le change de deux en deux ans. Il jure entre les mains des Syndics, qui sont toujours des plus aparens du Pays, de conserver leurs Privilèges, & de se conformer à leurs Loix, Ordonnances, & Coutumes, qui sont différentes de celles de Milan. Il juge les Causes tant Civiles que Criminelles, mais il ne peut condamner personne à la mort sans le consentement des Syndics, & on en apelle de toutes les Sentences au Conseil Souverain de Milan, dont le Gouverneur nomme maintenant le Podestat.

ARTICLE II.

Suite de la Critique des Remarques du P. Vavasseur sur les Réflexions

FLEXIONS *du P.* RAPIN, *touchant la* POETIQUE. *Par Mr.* LENFANT, *Pasteur de l'Eglise Françoise de Berlin, & Chapelain du Roi de Prusse: communiquée à l'Auteur de ces Nouvelles.* (a)

2. *Remarque sur la 9. Réflexion.*

JE NE suis pas assez frais émoulu de la lecture d'*Homére*, pour savoir au vrai s'il a dit des ordures ou non. Je remarquerai seulement, qu'il y a beaucoup de différence entre dire des ordures, & raconter ou représenter des actions contraires à l'honnêteté & à la pudeur. On est quelquefois obligé à faire le dernier; mais il n'est jamais permis de faire le premier. Personne ne peut dire sans blasphême, qu'il y ait des ordures dans les Ecrivains sacrez. Cependant on y raconte fort au naturel des actions très-malhonnêtes. Le crime d'*Homére* n'est pas, comme le prétend *Vavasseur*, d'avoir dit des ordures; mais d'avoir imputé aux Dieux toutes sortes de crimes & d'impuretez, &

a *On pourra voir le commencement de cette Critique dans les Nouv. de Février 1710. pag. 123.*

consacré par là le vice d'une maniére infiniment scandaleuse. C'est tout ce qu'a voulu dire *Platon* dans l'endroit marqué par le P. *Vavasseur*, & dans un autre grand & beau passage, que l'on trouvera dans le second Livre de la République. Je ne trouve donc point ici ces contradictions que le P. *Vavasseur* reproche au P. *Rapin* d'une maniére si aigre & si incivile. Mais, dit-il, *je n'ai pas raison de vous trop presser; & pourquoi vous donner la peine de vous dédire si souvent*? Si j'avois, comme *Platon*, à former une République, je serois moins scrupuleux d'y admettre les *Homéres* & les *Sophocles*, que ces Auteurs bilieux, qui, au lieu d'une critique paisible & modeste, uniquement destinée à s'instruire reciproquement, & à instruire agréablement le Public, semblent ne mettre la main à la plume, que pour s'entredéchirer. Ces maniéres sont mille fois plus contagieuses, que toutes les descriptions des Poëtes.

1. *Remarq. sur la* 19. *Réf.*

Toute cette Remarque ne tend qu'à représenter le P. *Rapin*, comme un homme infatué de lui-même, qui parle

le à tort & à travers de *grand génie*, de *génies extraordinaires* &c. pour insinuer qu'il est lui-même de ce caractère; à peu près comme une Coquette, qui ne parle de *grace*, de *beauté*, &c. que pour s'attirer de l'encens & pour s'encenser elle-même. Il y a dans le tour de cette Remarque une malignité grossiére, qui doit rendre suspecte toute cette Critique du P. *Vavasseur*. Quoi que je sois bien persuadé qu'il n'est jamais permis de violer les régles de cette Charité, qui n'est point soupçonneuse, je n'aurois pourtant pas voulu y assujettir trop rigoureusement le P. *Vavasseur* dans un Ouvrage de cette nature. C'est moins l'Ecclésiastique, qui y parle, que le Savant & le Bel Esprit. Mais pour les régles de la civilité & de la politesse, si jamais on les doit attendre, c'est dans une Piéce comme celle-ci, dont le caractére propre est un certain enjoüement & un sel Attique, qui pique sans offenser. Lors qu'une Femme s'est déja aquis dans le Monde la réputation d'être vaine & Coquette, & que toutes ses maniéres l'en accusent, on a raison de la soupçonner de se mirer elle-même, si elle parle à tout propos de *beauté*, de *bonne grace*, de *bel air*, de *tour agréable*, &c.

&c. Mais si c'est une Femme d'un bon caractére, & qui ne parle jamais de ces choses que fort à propos, une autre Femme qui l'accusera d'amour propre & de coquetterie, passera elle-même pour être Coquette & jalouse tout ensemble. C'est ici précisément le cas. Si le P. *Rapin* s'étoit fait connoître dans le Monde comme un homme tout gonflé de la haute opinion, qu'il avoit de lui-même, & qu'après cela il parlât à tout bout de champ de *génie accompli*; de *parfaits génies*, de *grands hommes*, de *grandes ames*, *d'esprit au dessus du commun*, on pourroit le soupçonner de vouloir se couronner de ses propres mains. Mais comme le P. *Rapin* n'étoit point de ce caractére, qu'il paroit un grand génie dans tout ce qu'il dit, & qu'il n'applique jamais que fort à propos les mots de *grand génie* &c. on ne sait que penser du P. *Vavasseur*. Cette conduite est d'autant plus surprenante, qu'il semble que ces deux Jésuites étoient Amis, comme il paroit par cette Epigramme du P. *Rapin* à la loüange du P. *Vavasseur*, qui se trouve au commencement des Oeuvres de ce dernier.

Nec

Nec mihi, Vavassor, tot vates inter Amicos
Quippe tuâ dignus laude, tacendus eris.
Romani sermonis amans, si dicere quisquam
Cogitet, ille tuo discat ab ore loqui.

Comme les deux Remarques suivantes sont à peu près du même caractére, il n'en faut pas faire à deux fois. Voici quelques échantillons de l'obligeant stile du P. *Vavasseur*. *Parlez de vous,* (a) *Mr. l'Anonyme, & dites tant qu'il vous plairra, que vôtre principal talent n'est pas le jugement..... Peut-être que vos Lecteurs ne vous desavoüeront pas, s'ils daignent considérer vôtre Ecrit, & s'ils veulent vous faire justice.... Retenez bien ce que vous dites, de peur que vous ne tombiez dans le malheur, qui vous est déja arrivé plusieurs fois, ou de vous dédire légérement, ou de vous contredire, avec trop d'opiniâtreté... N'oubliez rien de toutes ces choses, mais non, perdez en la mémoire, je vous en ferai souvenir.* On peut bien dire ici du P. *Vavasseur*,

Quid

a *V. ao. Oper. pag.* 685. 686.

Quid dignum tanto feret hic promissor hiatu?

Quand le P. *Vavasseur* auroit ignoré l'Auteur des Réflexions, & n'auroit cru dire que des injures en l'air, il est certain qu'il se seroit fait beaucoup de tort à lui-même, de prendre un stile si aprochant de celui des Halles. Aussi peut-on compter qu'il ne l'auroit pas pris, & que son amour propre l'eut mieux servi, s'il n'eut pas été aveuglé par quelque passion, & s'il n'y eut eu rien de personnel dans cette affaire. On en sait le secret, depuis que Mr. (a) *Ménage* nous l'a révélé d'original. Il nous aprend que le P. *Vavasseur* lui-même lui a avoüé, qu'il avoit fait ces Remarques sur la *Poëtique* du P. *Rapin*, parce qu'il étoit mécontent de ce que ce dernier avoit dit, *qu'il y a plus de bonheur que d'art à réussir dans l'Epigramme, & qu'il est si rare d'en faire d'admirables, que c'est assez d'en avoir fait une en sa vie. Hinc illæ lacrymæ.* En effet, est-il surprenant que le P. *Vavasseur* aît succombé à une si violente

a *Antibaill. Tom.* 1. *pag.* 338.

te tentation? Quoi! il s'est mêlé
faire des Epigrammes, il en a fait
grand nombre, & le P. *Rapin* ose
re, qu'il y a plus de bonheur que d'
à réussir en ce genre de Poësie? Il
vrai que le P. *Rapin* n'a point nom
le P. *Vavasseur*; il ne l'a pas mê
désigné le moins du monde. Il n'
porte: il n'a pas jugé au gout de
mour propre du P. *Vavasseur*;
n'en faut pas davantage à ce der
pour insulter l'autre à tout mom
pour relever impitoyablement
moindres fautes, pour le chicaner
me mal à-propos, pour tordre
sens & ses paroles, en un mot, p
le traiter par tout de Turc à More.

Tant de fiel entre-t-il dans l'ame
dévots?

J'ai lû avec un singulier plaisir
Dissertation du P. *Vavasseur* contre
stile Burlesque (*a*). Le but de cet
docte & ingénieuse Piéce est
prouver que dans toute l'Antiquité
n'y a point d'exemple du stile Burles-
que, soit en prose, soit en vers,
moins dans des Ouvrages entiers, &
de-

a *De Ludicra Dictione.*

la maniére que l'a employé *Scarron*, quelques autres Auteurs de ce tems. Pour prouver la Thése, il fait passer en revuë, & cela d'une maniére agréable, & d'un stile fort élégant les Auteurs de l'Antiquité profanes tant Grecque que Latine, qui auroient eu occasion d'employer ce stile ou, au moins, d'en parler: & il fait assez bien voir, à mon avis, que, quelque sujet que ces Auteurs ayent traité, ils ont toujours parlé purement & dans les termes les plus propres; chacun suivant son siécle & son humeur. Après cela, il fait aussi venir sur les rangs les Ecrivains sacrez & les Péres Grecs & Latins, pour se fortifier de leur autorité contre ce genre d'écrire. Il me semble bien, par parenthése, que, pour accabler le pauvre *Scarron* & ses semblables, il n'étoit pas nécessaire d'y employer le poids des Péres Grecs & Latins, beaucoup moins d'y commettre les Ecrivains sacrez. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit, c'est que quelques passages de ces Péres, que l'Auteur a alleguez (*a*) contre le stile burlesque, surtout quand il peut offenser quelcun, m'ont fait

a *Vav. Oper. pag.* 54.

fait naître un scrupule sur le stile d P. *Vavasseur*. Je voudrois donc bi savoir de quelque bon Casuiste , c'est un plus grand mal, & si l'on che plus contre les Régles prescr par les saints Péres, en mettant *Vi le* en vers burlesques, comme a *Scarron*, que le P. *Vavasseur* en nant en ridicule le P. *Rapin* : en pellant, *Monsieur l'Anonyme* d'un le goguenard, & à tout mome *Reflexif*, d'un nom *burlesque*, & le produisant sur la scéne comm présomptueux, & comme un vrai tout plein de lui-même. Je conv que le stile burlesque est un grand tentat contre la pureté de la dicti & je ne doute point que sur le Par se *Scarron* ne fut déclaré crimine leze majesté Poëtique, quoi qu'il eu pendant longtems les rieurs de côté : mais d'ailleurs je suis bien p suadé que ces Péres que *Vavasse* citez, trouveroient qu'il vaut mie rire aux dépens du bon gout, & conséquent à ses propres dépens, de rire & de faire rire tout le mo aux dépens de son prochain.—

2. *Remarq. sur la 22. Réflexion. pag.* 686.

Dans l'Edition de Hollande on a rrigé cèt endroit, relevé fort à pros, quoi que mal-honnêtement. ais le P. *Vavasseur* ne fera jamais acoire à personne sur un aussi leger ndement, que le P. *Rapin* n'avoit ni *Eschile*, ni *Sophocle*, ni *Euripi*. Les Gens de Lettres & les Critiies ne se déferont ils jamais de cette éthode qui leur fait si peu d'honeur, de triompher de la moindre méise d'un habile homme, & d'en tir des consequences souvent aussi ausses, qu'elles sont injurieuses? Il e seroit, peut-être, pas impossible e trouver dans les Oeuvres du P. *Vavasseur* quelques endroits, où il s'est ompé; mais on n'en conclurroit as qu'il est un ignorant, qu'il n'a oint de jugement, qu'il n'a pas lû els ou tels Auteurs. On en conclurbit seulement, qu'il peut arriver aux lus habiles gens de se méprendre. Par exemple, dès le commencement de son beau Traité, *de ludicra Dictione*, il avance que ce sont les Grecs, qui ont inventé d'eux-mêmes tous les beaux Arts, & qu'ils les ont répandus

par

par toute la Terre. (*a*) *Nec solùm in eo Græci laudabiles, quod præclarissimas quasque artes ipsi fuderint ex sese, unde in omnes terras distributæ ac prose-minatæ.* Cependant on ne l'accuse pas pour cela d'avoir ignoré que la Philosophie est venuë des Barbares, comme le dit *Diogéne Laërce* (*b*), la Géométrie des Egyptiens, l'Astronomie des Chaldéens, selon *Jamblique* & *Porphyre*: que les Grecs ont tiré leur Langue des Pheniciens; que *Pythagore*, *Platon* & quantité d'autres Philosophes Grecs avoient voyagé tant en Egypte qu'en Asie pour y aprendre les Sciences & les Arts. Il faudroit que le P. *Vavasseur* n'eut lu ni les Auteurs qu'on a déja citez, ni plusieurs autres plus anciens, qui ont dit la même chose, comme *Joséphe*, par exemple, dans son premier Livre contre *Apion*, non plus que les Péres, qui se sont servis de cette raison, pour rabattre la vanité des Grecs. Tout ce qu'on peut dire équitablement là-dessus, c'est que le P. *Vavasseur* n'y a pas bien fait reflexion. On peut voir dans la Préface, que Mr. *Le Clerc* a mise au devant des Oeuvres de ce Jesuite, une grosse bevuë, qu'il a faite, au sujet de *Maimon*.

a *Pag.* 2. b *Laert. Proæm.* Re-

Remarque sur la 28. Réflexion pag. 688.

C'eſt une fort plaiſante bevuë, que celle qui eſt relevée dans cette Remarque. Elle ne ſe trouve point dans mon Edition. Le P. *Rapin* avoit pris pour un nom d'homme le Participe ἀπιὼν, qui ſignifie *s'en étant allé*, & ſur ce pié-là il avoit cité *Apion* le Grammairien. On trouve tous les jours de pareilles mépriſes dans les meilleurs Auteurs, & il ſeroit aiſé d'en faire un aſſez gros Livre. Mais pour conſoler le P. *Rapin* il faut le mettre en bonne compagnie. C'eſt avec *Rufin*, qui ayant lû dans *Euſébe* (a) τοῦ Ἀριστοβούλου τοῦ πάνυ, avoit cru qu'*Ariſtobule* étoit de la Paneade. On doit cette Remarque au ſavant Docteur *Hody*, (a) qui a ſi bien fait voir au docte & vénérable *Vieillard Iſaac Voſſius*, qui lui reproche ſi ſouvent ſa jeuneſſe,

> *Qu'aux ames bien nées*
> *La valeur n'attend pas le nombre des années.*

M Re-

a *Euſeb. Hiſt. Eccleſ. Lib. VII.* 32. & *Ruff.* 28.
b *Hiſt. contr. Ariſt. pag.* 52.

Rem. sur la Ref. XXXI. *pag.* 689.

Miracle! le P. *Vavasseur* a enfin trouvé quelque chose de loüable dans cette Piéce du P. *R.* Il le loüe d'avoir dit, *qu'on est tombé dans une autre extrémité par un soin trop scrupuleux de la pureté du Langage.* La loüange est fondée. Mais comme il faut faire les choses de bonne grace, ou ne s'en point mêler, je voudrois qu'elle ne fût pas accompagnée d'un tour satyrique, & que le P. *Vavasseur* eut épargné, au moins pour cette fois, à l'Auteur des Réflexions le titre de *Refléxif*, qu'il se plait tant à lui donner, en dépit de la Langue Françoise, qui ne connoît point ce mot. Le P. *Vavasseur* pouvoit donc dire, *moi j'ai fait Réflexif*, aussi bien que Mr. *Ménage*, *Moi j'ai fait Prosateur*. J'avoüe que je ne trouve ni néceffité, ni sel, à l'invention de ce mot de *Réflexif*, mais le P. *Vavasseur* l'a trouvé si joli, qu'il s'en sert à tout moment, croyant, sans doute, qu'il donne un grand relief à sa Satyre,

Si natura negat, facit indignatio Verbum.

Mais

Mais n'admirez-vous pas que, parmi tant de beaux endroits, qui se trouvent dans ces Réflexions du P. *Rapin*, le P. *Vavasseur* se soit arrêté à celui-ci, qui, sans doute, est un des moins considérables. Cependant, je me servirai de l'aveu de ces deux habiles Jésuites, pour remarquer qu'en effet les scrupules des *Puristes*, ont gâté notre Prose aussi bien que nos Vers. On doit aprouver tous les changemens que l'on fait dans une Langue, quand ils ont pour but d'en rendre le tour plus net ; parce que la clarté est la principale partie du Discours. Mais il faut bien prendre garde, qu'en aquérant quelque chose du côté de la clarté, elle ne perde rien du côté de la force. C'est ce qui semble être arrivé dans les changemens, qu'on a fait à notre Langue, depuis environ cinquante ans. Elle a plus de netteté. On n'y connoit plus ni équivoque, ni ambiguité, ni confusion dans l'arrangement des mots : mais on n'y remarque pas d'ailleurs je ne sai quoi de vif & de serré, qui se trouve dans quelques Auteurs, qui ont précedé ce tems-là. Cependant j'avoüe que, s'il étoit nécessaire d'opter entre la force & la

clarté ; & qu'il n'y eut pas moyen d'éviter l'un de ces deux inconvéniens d'être foible ou d'être obscur, il faudroit éviter le pire, qui est l'obscurité. Mais, peut-être que c'est souvent la faute de l'Ecrivain, & qu'on pourroit trouver moyen de conserver à notre Langue l'un & l'autre caractére. Un des meilleurs moyens d'y réussir, c'est l'abondance des mots & des tours de phrase ; & c'est en cela qu'il faut avoüer qu'on a fait un très grand tort à notre Langue, en lui ôtant quantité de vieux mots & de termes de Province qui lui apartenoient, & qui n'ont vieilli ou soufert l'exil, que par le caprice & la fausse delicatesse des uns, & par la foiblesse & la lâcheté de ceux qui devoient s'opposer à son apauvrissement.

Remarques sur les nouvelles Réflexions du P. Rapin, touchant la Poëtique en particulier.

Remarq. sur le 3. Réflex. pag. 691.

Cette Remarque est une pure chicane. Le P. R. s'est fort bien exprimé, en disant, qu'*on* (a) *ne fait rien d'ex-*

a *Le mal que l'Auteur de ces Nouvell. trouve dans ces paroles, c'est que c'est un vers Alexandrin bien cadencé.*

d'exact, quand l'esprit ne l'est pas. S'il y avoit quelque chose à redire, c'est de *n'avoir pas repeté, quand on n'a pas l'esprit exact.* Mais il est certain que le caractére de l'Esprit est la véritable cause des défauts comme des perfections, qui se trouvent dans un Ouvrage. Si, par exemple, on demandoit d'où vient que le P. *Vavasseur* satyrise ainsi le P. *Rapin*, il me semble qu'on répondroit fort juste en disant, que c'est que le P. *Vavasseur* a l'esprit satyrique; & il faut bien que cela soit, puis que d'ailleurs le P. *Rapin* ne mérite point d'être tourné en ridicule. Un Esprit exact n'est pas ordinairement élevé, comme un Esprit élevé manque souvent à l'exactitude. *Pascal* a dit quelque part que les Esprits fins & délicats ne sont pas propres pour les Mathématiques. La raison en est que l'esprit Géométrique est un esprit d'exactitude; il va droit à la vérité toute pure, il est toujours en garde contre la surprise & l'illusion, il n'admet point ces images, ces figures, & ces tours ingénieux, qui donnent du relief & de la couleur aux pensées, & qui flattent si agréablement l'imagination. Un homme de ce caractére est ordinairement peu propr-

à réussir aux Ouvrages d'esprit, soit en vers, soit en prose. C'est un effort, que la Nature fait rarement de réunir ensemble l'exactitude, la délicatesse, l'élévation, le sel de la satyre, la finesse & la simplicité de l'Eglogue. Peut-être *Pascal* avoit lui-même toutes ces qualitez, mais s'il vivoit encore, il pourroit voir ce prodige. Il verroit des Eglogues, des Dialogues des Morts, des Piéces Dramatiques, des Lettres Galantes d'un tour inimitable: il verroit, dis-je, croître tout cela le plus heureusement du Monde dans le même fonds, qui produit les plus belles découvertes dans les Mathématiques. Quoi qu'il en soit, châque esprit a son caractére, où il faut chercher la source de ce qu'il y a de bon & de défectueux dans ce qu'il produit. Et quand on demande d'où vient qu'un Ouvrage n'est pas exact, ce n'est point expliquer une chose par la même chose, que de dire que celui qui l'a fait, n'a *pas l'esprit exact*, s'il est vrai qu'il ne l'aît pas. Preuve que c'est une bonne raison, c'est que l'inexactitude peut aussi venir d'une autre cause, comme par exemple, de l'inattention; puis qu'un homme d'un esprit très-exact peut manquer à l'exactitude: tout de mê-

même qu'un esprit élevé peut manquer d'élévation; comme *Homére*, qui dormoit quelquefois.

Remarque sur la 4. Reflexion.

Le P. *Rapin* dit dans cette Reflexion, qu'*Aristote* a jugé *que la Poësie est une meilleure Ecole de la Vertu, que la Philosophie même.* Le P. *Vavaßeur* remarque avec raison que le P. *Rapin* n'a pas bien expliqué ce passage d'*Aristote*, que Mr. *Dacier* a plus heureusement traduit, que le P. *Vavasseur* ne l'a paraphrasé. C'est pourquoi, dit Mr. *Dacier*, *la Poësie est plus grave & plus morale que l'Histoire.* Je suis surpris que le P. *Rapin* n'ait pas réformé cet endroit, non plus que beaucoup d'autres, lors qu'il a retouché son Ouvrage. Il n'avoit qu'à mettre *Horace* en la place *d'Aristote*, pour fermer la bouche à la Critique, & pour prouver que la Poësie est une meilleure Ecole de la Vertu, que la Philosophie même.

(*a*) *Trojani belli Scriptorem, Maxime Lolli,*

M 4 *Dum*

a *Horat. Epist. Lib. I. Epist. 2.*

Dum tu declamas Romæ, Præneste relegi:
Qui, quid sit pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non,
Plenius ac melius Chrysippo & Crantore dicit.

C'est-à-dire, sélon la Version de Mr. *Dacier*, *pendant que vous faites admirer à Rome votre Eloquence, je relis à Præneste l'Ecrivain de la Guerre de Troye, lequel enseigne beaucoup mieux & avec plus de suite que* Chrysippe *& que* Crantor, *ce qui est honnête ou deshonnête, utile ou pernicieux.* Au reste, le P. *Tarteron* n'a pas trop bien réussi dans cèt endroit. Il lui est même échapé une faute que son Confrére *Vavasseur* n'auroit pas pardonnée au P. *Rapin.* C'est qu'il dit que *Lollius* recitoit les vers d'*Homére* à Rome (*a*), joignant *Trojani belli Scriptorem* à *declamas. Lollius* s'exerçoit aparemment par des Déclamations sur

a *Le P. Tarteron a corrigé cette faute dans sa nouvelle Edition, que Mr.* Lenfant *n'avoit pas encore vuë. Il a traduit*, pendant que vous faites des actions publiques à Rome, je relis Homére à Préneste.

ſur des ſujets arbitraires, comme celles de *Senéque* & de *Quintilien*, & comme *Ciceron* dit qu'il le faiſoit à Tuſculum (*a*). Dans ce moment j'ouvre la belle Vie d'*Horace* compoſée par un très-habile Critique, quoi qu'en veuille dire Mr. *Dacier*, c'eſt Mr. *Maſſon* (*b*). Il reléve fort à propos *Rodeille* & *Des-Prez* dans le même endroit où j'ai pris la liberté de relever le P. *Tarteron*.

Remarque ſur la XI. Réflexion.

Dans cette Remarque le P. *Vavaſſeur* reproche aſſez aigrement au P. *Rapin* d'avoir produit avec éloge dès l'entrée de ſon Livre le plus ſale & le plus infame de tous les Ecrivains. C'eſt dans ſa Préface ſur la Poëtique. Il me ſemble pourtant que dans cèt endroit le P. *Rapin* produit *Petrone* avec aſſez de circonſpection; *en déclarant qu'on n'oſe le nommer dès qu'on a de la pudeur, ſi ce n'eſt ſur les ſentimens qu'il a eus de la maniére, dont il faut écrire*. C'eſt ſur le même pié qu'il allégue *Petrone* dans cette Réflexion XI. où il ne s'agit nullement des

 mœurs,

a *Tuſcul. Lib. I. cap.* 4.
b *Horat. Vita. pag.* 264.

mœurs, mais de cette question, savoir si la fiction est essentielle au Poëme ou non. Est il possible que le P. *Vavasseur* ait oublié en 1675. ce qu'il avoit dit èn 1658. en citant *Catulle* & *Martial*, qui ne sont guéres moins infames que *Pétrone*. (a) *Verùm hoc loco non agitur de moribus. Mais il ne s'agit pas ici des mœurs.* En effet, il ne s'agissoit dans cèt Ouvrage du P. *Vavasseur* que de prouver que *Catulle* & *Martial* avoient dit des ordures en beau latin, & non en stile burlesque, comme il ne s'agit dans le P. *Rapin* que de prouver que *Petrone* a expliqué plus nettement qu'*Aristote* ce qui regarde la fiction dans un Poëme. Le P. *Vavasseur* paroit aussi fort en colére contre *Eumolpe* dans cette Remarque. *C'est un fou, c'est un je ne sai quel mélancholique rêveur que* Pétrone *fait parler, & qu'il traite d'emporté, d'extravagant, d'yvrogne, & de parfait débauché en toute façon.* Tout ce grand mépris pour *Eumolpe* ne vient au fond que de ce que le P. *Rapin* en a cité quelques paroles, même sans le nommer. Ailleurs *Eumolpe* ne paroit point si fou au P. *Vavasseur*.

a *Vavas. de Ludicra dictione pag.* 43.

seur. Ecoutons-le parler dans sa Dissertation *de ludicra Dictione*, *pag*. 44. *Multa sincerè & prudenter judicavit* Eumolpus *ille Petronianus de Antiquis deque ætatis suæ Poëtis*; *sed nihil veriùs ab eo dictum*, *quàm quod* Horatii *curiosam felicitatem dixit*. C'est-à-dire, Eumolpe *est également sincére & judicieux*, *quand il parle des Poëtes anciens & de ceux de son tems*: *mais il n'a rien dit de plus vrai que ce qu'il dit d'*Horace &c. Helas! mon pauvre P. *Rapin*, que vous auriez été à plaindre, s'il vous fut échapé un semblable Panegyrique d'*Eumolpe*. J'admire la délicatesse du P. *Vavasseur*. Il ne sauroit soufrir que le P. *Rapin* nomme seulement *Pétrone*. Mais s'il y a dans cèt infame Auteur quelque endroit propre à drapper son Confrére, il fait bien l'y déterrer. Le P. *Vavasseur* s'étoit avisé d'aprouver quelque endroit des Réflexions du P. *Rapin*; mais pour ne le faire que d'une maniére ironique, il lui faloit le secours de *Petrone*. Lisez la Remarque sur la 31. des premieres Réflexions, vous y trouverez que le P. *Vavasseur* aplique au P. *Rapin* ces mots de *Petrone*. (a) *sermonem habes non publici sa-*

a *Petron*. *p*. *m*. 14.

saporis, &, *quod rarissimum est*, *amas bonam mentem*. „ Vous dites des cho-
„ ses, qui ne sont pas d'un gout com-
„ mun, „ &, ce qui est très-rare, vous
„ aimez le bon sens.

Remarq. sur la XXIX. Rést.

Si le P. *Vavasseur* vivoit encore, il auroit le plaisir de voir sa Remarque contre le P. *Rapin* au sujet de *Cornelius Gallus* apuyée par un fort savant homme. C'est Mr. *Broeckhuysen* dans ses belles Notes sur *Properce*. Après avoir produit ce passage du P. *Rapin*, il ajoute, *ô Judicium! & tamen hæc qui libenter legunt multum se proficere videntur. O le beau jugement! cependant ceux qui prennent tant de plaisir à lire ces choses, croyent y gagner beaucoup.* Au reste, le savant Mr. *Albertus Fabricius*, qui a allegué ce passage de Mr. *Broeckhuysen*, (a) a trouvé dans *Vibius Sequester* un fragment des Elégies de *Cornelius Gallus*; mais comme il ne consiste qu'en un seul vers, il n'est pas surprenant qu'il aît échapé au P. *Vavasseur*, qui dit qu'il n'est resté *aucune chose de Cornelius Gal-*

a *Albert. Fabrit. Bibliot. Lat. p.* 253.

Gallus. Il est bien surprenant que le P. *Rapin* n'aît pas corrigé cèt endroit, qui a aussi été relevé par Mr. *Baillet* (a).

Je finirai ici ces Remarques, que je n'ai faites, que pour me délasser d'occupations plus sérieuses selon le conseil de *Ciceron*; (b) *neque enim ita generati à natura sumus, ut ad ludum & jocum facti esse videamur, sed ad severitatem potius & ad studia quædam graviora atque majora. Ludo autem & joco uti quidem licet, sed sicut somno & quietibus cæteris, tum cum gravibus seriisque rebus satisfecerimus.*

ARTICLE III.

PENSE'ES UTILES *aux* CHRE'TIENS *de tous états, sur divers sujets importans de la Religion & de la Pieté.* A la Haye, chez Jean Kitto. 1710. in 8. pagg. 331. D'un Caractére un peu plus gros que celui de ces Nouvelles.

MR. *de Joncourt* Auteur de cèt Ouvrage dit dans l'Epître Dédicatoi-

a *Jugem. des Savans* T. V. *pag.* 127.
b *Cicer. Off. Lib.* 1. *cap.* 29.

re que c'est proprement l'inattention qui fait égarer & qui perd ceux qu'on nomme les Esprits forts & qui se déclarent avec le plus de hardiesse contre les grans principes de la Religion. Il croit donc que pour leur être utile, il faut moins les combattre par un Systême long & soutenu de Doctrine & de Morale, que les réveiller & les rendre attentifs par des pensées vives & fortes sur les prémieres véritez & sur les principaux devoirs de la Religion. Les Prédications lui paroissent bien bornées, quand on les prononce dans des Eglises particuliéres. A peine au bout d'un an les Auditeurs les plus attentifs & les plus diligens, peuvent-ils ramasser une vintaine de véritez, d'un usage considérable, qui leur ont été recommandées de la Chaire.

Les Prédications qu'on imprime, quelque soin qu'y aportent les Auteurs les plus habiles, sont sujettes par la longueur à rebuter un Lecteur paresseux, & par une suite liée de raisonnemens & de savantes remarques à fatiguer un Lecteur de médiocre génie: sans compter que les Prédicateurs sont obligez, pour l'intérêt de leur réputation d'étaler de l'érudition de divers genre, & d'entrer souvent pour-

pour l'exposition d'un Texte, dans les Procès critiques, & dans des Controverses de plusieurs sortes, à quoi les Lecteurs prennent quelquefois peu d'intérêt. Il faut donc prendre les hommes par diverses méthodes, pour tâcher de les gagner par quelcune. Mr. *de Joncourt* croit que celle qu'il suit, & qui consiste à ramasser des Pensées utiles sur des sujets importans, peut être de quelque fruit.

Il n'affecte point de paroître docte & habile. Il n'a d'autre but que d'édifier, & d'attirer le Lecteur par l'importance des matiéres, par la clarté des Remarques & des Maximes, & sur tout par la brieveté de ses Réflexions & de ses Discours.

Les sujets qu'il traite ne sauroient être plus importans, puis qu'ils concernent l'Existence de Dieu, l'emploi du Tems, le contentement de l'Esprit; l'Amour du Prochain; la Paix Chrétienne; le renvoi de la Conversion; la Bonté de Dieu; les Joyes & les Plaisirs du Monde; le Sacrifice du Chrétien; le Martyre; la Priére; l'Esperance Chrétienne; la qualité d'Enfans de Dieu; la Volonté de Dieu; les Jugemens de Dieu & la Compassion Chrétienne; les Oeuvres de la Création

tion & de la Providence; la brieveté & les miséres de la Vie; & des Pensées utiles sur la Priére, qui occupent près du quart de tout l'Ouvrage. Il nous est impossible d'entrer dans tout ce détail. Ce que nous pouvons faire c'est de donner le plan de deux des Discours de ce Volume, pour en donner quelque idée au Lecteur.

Dans le premier, qui est de l'Existence de Dieu, Mr. de *Joncourt* remarque d'abord, qu'il n'est point probable que les Athées soient bien persuadez, qu'il n'y a point de Dieu. Il n'y en eut, sans doute, jamais aucun dans le Monde, qui crut aussi fortement qu'il n'y en a point, que ceux qui croyent qu'il y en a un croyent fortement qu'il existe. Ils ne font que nourrir de fâcheux doutes sur ce sujet, à cause de certaines difficultez que l'existence de Dieu entraine après soi. On montre que les difficultez qui suivent de l'Athéisme sont mille fois plus grandes, que celles que l'on fait contre la Religion. Posé une fois qu'il y a un Dieu, tout se dévélope, tout s'explique; on répond d'une maniére satisfaisante à mille questions qu'on peut faire sur l'origine du Monde, sur celle des Hommes, sur celle des

Ani-

Animaux, sur cèt ordre qui se remarque dans toutes les parties du Monde, sur la relation qu'elles ont entr'elles, sur les secours mutuels qu'elles se prêtent. Otez, au contraire, ce premier principe, tout devient inexplicable, ce ne sont plus que ténébres épaisses, qu'abîmes afreux, la réponse à une question, supposé qu'il y en ait à laquelle on puisse répondre, ne sert de rien pour en éclaircir une autre; à chaque pas il faut faire de nouvelles suppositions, établir de nouveaux principes.

Mr. de *Joncourt* fait voir, que l'Esprit étant plus excellent que la Matiére, c'est plutot l'Esprit qui a produit la Matiére, que ce n'est la Matiére qui a produit l'Esprit. Il montre qu'il est impossible de supposer l'éternité du Genre Humain; & qu'on ne peut d'ailleurs supposer qu'il aît eu un commencement, sans établir par là-même l'existence du Créateur. Que la supposition du Hazard plastique est extravagante; puis que jamais il n'en seroit resulté ce bel ordre, qu'on ne peut s'empêcher d'admirer dans l'Univers.

Ensuite l'Auteur prouve directement l'existence de Dieu, par l'Homme qui est un abrégé de l'Univers &

un amas de plusieurs merveilles ; par l'arrangement des parties du Monde, par la varieté infinie de ses productions ; par les Animaux tant de la Terre que des Eaux ; par l'œconomie, la sagesse, la bonté & la magnificence du Créateur dans la formation & l'entretien des Animaux. Il s'attache sur tout à contempler la merveille de l'œil ; l'industrie admirable des Oiseaux dans la construction de leurs nids ; & les soins qu'ils prennent pour la nourriture de leurs Petits. (*a*) Comme Mr. *de Joncourt* veut que son Livre soit utile à tout le Monde, il n'établit ses preuves que sur des faits, dont les plus ignorans ne sauroient disconvenir ; car, du reste, il eut pû facilement fortifier ses preuves, en entrant plus avant dans les merveilles de la nature. Par exemple, il n'examine les yeux que selon l'idée qu'en a le Vulgaire : cependant il est vrai que l'Anatomie & l'Optique nous font découvrir dans cèt organe des merveilles, qui prouvent encore mieux la sagesse de son Auteur, que tout ce qu'on en peut connoitre à la simple vuë. Il est encore certain que les yeux des Animaux sont

a. *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

sont differens quant au nombre, à la figure, au nombre & à la figure de leurs humeurs, à la solidité de leurs tuniques, & à divers autres égards, selon les différens besoins de ces Animaux, par raport à la figure de leur corps, au lieu où ils font leur séjour, à la nature de leurs alimens, &c. Que si après avoir considéré les Animaux par l'extérieur, on vouloit faire l'anatomie de toutes leurs parties intérieures, considérer leur figure, leur place, leur correspondance, leurs usages; il faudroit s'aveugler pour ne pas admirer la sagesse de l'Ouvrier de toutes ces différentes machines. On pourroit aussi prouver démonstrativement l'existence de Dieu par les seules Observations curieuses de Mr. *Homberg* sur les Araignées (*a*). Mais revenons à notre Auteur. Voici quelques unes de ses pensées sur l'Amour du Prochain, qui est le second Article que nous choisissons, pour donner quelque idée de son Ouvrage.

La différence est si grande entre Dieu & le Prochain qu'il est étonnant de voir que dans l'Abrégé de la Loi, le

a *Voyez l'Histoire de l'Académie R. des Sciences. pag.* 438.

le commandement d'aimer Dieu soi mis à peu près en paralléle avec cel d'aimer le Prochain. Mais Dieu ga de assez son rang 1. en prenant la pre miére place. 2. en demandant d'êtr aimé de tout notre cœur &c. & quan *Jesus-Christ* dit que le *second com mandement*, qui regarde le Prochain, est semblable au premier; il ne fond pas cette ressemblance sur l'égale di gnité des Objets; mais sur une égal nécessité dans la pratique, *& particu liérement sur la liaison immédiate & le commerce perpétuel que nous avon avec le Prochain, que Dieu a mis en tre lui & nous, pour recevoir par un voye détournée le bien que nous ne saurions faire monter jusques à lui.* C'est-à-dire, que nous aimons en quelque sorte Dieu dans le Prochain; parce que nous l'aimons à cause qu'il nous l'a commandé. *Dieu*, ajoute notre Auteur, *est le premier & le plus noble objet de notre amour; mais l'objet le plus ordinaire de nos péchez & de no injustices, c'est notre prochain. C'est pourquoi, s'il est plus nécessaire d'aimer Dieu à cause de sa grandeur & de sa sainteté, il est d'autre côté plus nécessaire de veiller sur notre conduite avec le Prochain, qui par ses imperfections*

ections & ses vices nous met dans un fréquent danger de concevoir pour lui les sentimens de haine. L'amour de Dieu est notre premier devoir, & l'amour du Prochain doit être notre plus grand soin, la matiére de notre plus exacte attention, & de notre plus diligent examen. Nous ne nous arrêterons pas sur la question que propose Mr. de *Joncourt*, qui est notre Prochain, le Lecteur comprend assez ce qu'il peut y répondre.

On ne peut douter que le but du Commandement, *Vous aimerez votre Prochain*, ne soit de nous obliger à faire du bien à tous les hommes & de ne faire du mal à personne: mais pour en venir là, Dieu a jugé à propos de nous recommander d'aimer, pour placer dans le cœur, qui est la source générale du bien & du mal, le préservatif contre les désordres de la Societé. C'étoit-là qu'il falloit placer un devoir, qui engage universellement tous les hommes. On peut toujours aimer, mais on ne peut pas toujours faire du bien; & quand on aime sincérement, on est infailliblement bienfaisant dans l'occasion.

Parce que le Commandement nous oblige à aimer notre Prochain comme

me nous-mêmes, cela porte Mr. *Joncourt* à parler de l'Amour prop. Il convient, qu'il y en a un légi me (*a*), que quelques uns, pour distinguer du criminel, ont apellé *l'A mour de soi même*. On peut disting trois parties principales dans l'Amo savoir l'Estime, la Tendresse, la B néficence. Dès qu'il n'y a rien d'es mable dans un sujet, on ne lui do aucun amour. Si les Hommes vicie ne conservoient dans leur corrupti une Ame susceptible de Grace, on leur devroit rien, il ne seroit pas m me nécessaire de prier pour eux. Po faire une juste distribution de no estime, il faut la régler sur le méri propre de chaque sujet; & comme mérite est fort différent, selon le nom bre & la diversité des dons de Die c'est la mesure de ces dons, qui do déterminer la mesure de notre Esti me; & non pas l'Estime dont nou sommes prévenus en notre faveur D'où il suit qu'il arrive souvent qu nous devons estimer nos prochain plus que nous ne nous estimons nous-mêmes. Mais d'ailleurs, quelque sévè res que soient les Loix de l'Humilité; il

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

nous est permis de voir quelquefois que notre Prochain est au dessous de nous. On peut donc dire que nous devons estimer notre prochain, à proportion que Dieu l'a aimé & l'a fait riche ou pauvre de ses dons : mais pour Tendresse & la Bénéficence, il faut suivre les termes & la mesure de la Loi, *Vous aimerez votre Prochain comme vous-même*. Cependant il y a bien des choses à dire sur cette comparaison. *Mr. de Joncourt* après diverses réflexions spirituelles, en revient à la grande Régle, qui dévelope toute cette matiére, qui explique toutes les difficultez, & qui resout tous les cas de conscience; c'est qu'aimer son Prochain comme soi-même; c'est faire aux autres tout ce que nous voulons que les hommes nous fassent, & ne leur faire jamais ce que nous ne voudrions pas qu'ils nous fissent. C'est là la Loi, ce sont là les Prophétes.

ARTICLE IV.

L'ESPRIT *de* GUY PATIN, *tiré de ses Conversations, de son Cabinet, de ses Lettres, & de ses autres Ouvrages. Avec son Portrait Historique.* A Amsterdam, chez Pierre de Coup. 1710.

1710. in 12. pagg. 272. du caractére de ces Nouvelles.

CEux qui ont lû les Lettres de M. *Patin* & qui liront cèt Ouvrage, verront bien que l'Auteur ne nomment pas, quand il nous dit que cet Ouvrage est tiré, du moins en partie, de ces Lettres. Il y a des Lecteurs d'un goût si différent, qu'on ne fait, peut-être, pas mal d'ofrir les mêmes mets au Public différemment aprêtez. On peut presque assurer, qu'on rencontrera le gout de quelcun. Il y en a qui aiment à lire les Originaux. Il yen a que les Originaux dégoutent par leur longueur, & qui aiment mieux des Abrégez. Cela pourroit surtout avoir lieu à l'égard des Lettres de M. *Patin*. Comme il est bien sûr qu'elles n'avoient pas été écrites pour être publiées, elles contiennent un grand nombre de choses particuliéres, qui n'intéressent pas beaucoup le Public, si ce n'est, peut-être, ceux qui souhaitent de voir comment un bel Esprit met en œuvre certaines pensées. Pour tous les autres, ils aimeront mieux voir ces pensées débarrassées de tous ces détails peu intéressans, telles qu'on nous les représente dans ce Recueil.

J'a-

J'ajouterai une autre réflexion. On n'aime point à relire les mêmes Livres, quoi qu'on ne se souvienne pas des choses qu'on y a luës, si ce n'est, peut-être, à mesure qu'on les relit. Il est donc nécessaire de présenter au Public à peu près les mêmes choses sous des tîtres différens, pour le porter à les relire & à en profiter. Il faudroit même, si on ne couroit risque d'être accusé de Plagiat, ne le point avertir, comme fait notre Auteur, de l'innocente ruse dont on se sert, pour lui remettre devant les yeux de bonnes choses, qu'il a oubliées. Je sai qu'il y a des gens, qui n'estiment pas cèt *Esprit de Guy Patin*, parce que ce n'est qu'un Recueil de choses que l'on trouve ailleurs: & j'avoüe qu'il seroit infiniment plus glorieux d'être l'Auteur de l'Original que de la copie. Mais comme je n'aurois, peut-être, jamais relû les Lettres de Mr. *Patin*, je suis bien aise que son Abréviateur m'ait remis dans la Mémoire des choses, qu'il me souvient très-bien d'y avoir luës, & que j'avois oubliées. L'Auteur nous avertit qu'il ne faut pas confondre ce Livre avec un autre qui a paru sous le tître de *Patiniana*, puis qu'il est tout-à fait dif-

férent. Au reste, l'Extrait que j'ai donné autrefois (*a*) de l'Original me dispense du soin d'entrer dans aucun détail à l'égard de la Copie. On verra même bien des choses dans cèt Extrait, si on prend la peine de le lire, qu'on ne trouvera pas dans le Livre, dont nous parlons. Aparemment l'Auteur n'a pas osé en faire usage.

ARTICLE V.

JOHANNIS MARCKII SCRIPTURARIÆ EXERCITATIONES *ad quinque & viginti selecta loca Novi Testamenti. Argumenta quædam præcipua, de Nazaræi Appellatione à Prophetis Messiæ tributa; Minoris in Regno Cœlorum magnitudine præ Johanne Bapt. Mandato Parentes honorandi per Traditiones Judaicas violato; Ignorantiâ diei novissimi Universali & durante: Obtenebratione Solis apud Christi Crucifixionem Extraordinaria; sex & quadraginta annis Ædificationis Templi; Datione Vitæ à Patre factâ Filio; Abrahamico Visu Diei Christi; Judæ exclusione à Cœnâ Dominicâ; Jure Gladii à Judæis per*

a *Bibliothéque Univers. Tom. XX. pag.* 228.

per Romanos ablato; Itinere Sabbathi inter Jerusalem & montem Oliveti; Tempore & Loco effusi super Apostolos Spiritus &c. paulò pleniùs exponuntur. Accedit Oratio Funebris in Obitum Clar. Viri Hermanni Witsii. Amstelædami. Excudit Jacobus Borstius Bibliopola. 1710. C'est-à-dire, *Dissertations Scripturaires sur vint-cinq Passages choisis du Nouveau Testament, &c. Par Mr. Marck.* A Amsterdam, chez Borstius. 1710. in 4. pagg. 736. sans l'Epître Dédicatoire & les Indices.

NOUS allons parcourir les vintcinq Dissertations de cèt Ouvrage, & nous nous attacherons principalement à raporter l'opinion de Mr. *Marck* sur chaque sujet dont elles traitent, parce que nous sommes assurez que c'est principalement par cèt endroit, que nous pouvons plaire au Lecteur.

I. DANS la premiére Dissertation Mr. *Marck* explique ce passage difficile de S. *Matthieu, II.* 23. où l'Evangeliste dit, que *Jesus-Christ* habita dans la Ville apellée Nazareth, *afin que ce qui avoit été dit par les Prophétes fut*

compli, il sera apellé Nazarien. La difficulté est qu'on ne trouve dans aucun Prophéte ni dans les propres termes ni en termes équivalens, que le Messie dût être apellé Nazarien. On trouvera ici expliqué par ordre & avec beaucoup de netteté les solutions de la plûpart des Savans à cette difficulté, avec les observations de Mr. *Marck* sur ces solutions.

Quant à lui, il croit que le mot de *Nazarien* est le même que ce qui vient d'un *Germe* ou d'un *Surgeon*, & qu'on diroit en Latin *Germineus*, *Surculeus*. C'est un nom, qui devoit marquer la bassesse aparente du Messie & le peu d'estime qu'on feroit de lui, qui répond très-bien au mot Hébreu *Netser*, qui est la racine du mot *Nazarien*. Or ces noms de *Germe* & de *Surgeon* sont donnez au Messie dans *Izaye*, dans *Jeremie*, dans *Ezechiel*, & dans *Zacharie*. On lit ces paroles au *Chapitre III. vers.* 8. des Révelations de ce dernier Prophête, *certainement, voici, je m'en vai faire venir Germe mon serviteur*; ce qui ne signifie autre chose dans le fonds, si ce n'est que celui qui devoit être envoyé seroit apellé *Germe*. Il est vrai que dans *Zacharie* on ne trouve pas le nom *Netser*, mais

mais celui de *Tsemack*; mais cela ne doit faire aucune difficulté; puisque ce sont des termes Synonymes; & qu'il paroit assez que S. *Matthieu* a mis le nom de *Nazarien*, au lieu d'un nom Adjectif dérivé de celui de *Germe*, pour faire allusion à la Ville de Nazareth, à l'occasion de laquelle *Jesus-Christ* fut apellé par mépris *Nazarien*. Mr. *Marck* ne néglige pas de répondre aux difficultez qu'on peut proposer contre son explication.

II. La seconde Dissertation traite du Baptême d'Esprit & de Feu dont *Jean-Baptiste* dit (a) que celui qui venoit après lui devoit baptizer les Juifs. Notre Auteur prouve qu'il faut entendre par là les dons ordinaires du St. Esprit; que *J. C.* communique à ses Elûs, quand il les apelle à soi efficacement, & dont ils reçoivent les gages dans le Baptême. Cet Esprit est apellé un Esprit de feu, parce qu'il purifie comme le feu. L'opinion la plus commune après celle-là & qui peut aussi fort bien être reçuë, c'est que S. *Jean Baptiste* veut parler de l'effusion miraculeuse du S. Esprit en des Langues partagées comme de

N 3 feu,

a *Matth. III.* 11.

feu, qui arriva le jour de la Pentecôte.

III. On fait voir dans la troisième Dissertation comment & en quel sens *Jesus-Christ* a pû dire de *Jean Baptiste*, que le plus petit au Royaume des Cieux étoit plus grand que lui (a). On refute ceux qui par ce plus petit ont entendu *Jesus-Christ* lui-même, & on fait voir qu'il n'y a point d'explication plus raisonnable, que celle qui par ce plus petit entend le moindre de tous les Fidéles dans l'œconomie de l'Evangile.

IV. La quatrième Dissertation examine le verset 12. du Chapitre XI. de S. *Matthieu*. L'explication la plus probable, selon Mr. *Marck*, est celle qui fait dire à *Jesus-Christ*, non *le Royaume de Dieu est forcé*; mais le Royaume de Dieu sort & pousse au dehors avec force, il s'établit avec beaucoup d'efficace; quoi que les Puissans de ce Monde fassent tous leurs efforts pour le détruire. (b) *Alexandre Morus* a fait une Note assez longue sur ce passage, qu'on peut aussi consulter. La difficulté vient de ce qu'on peut lui donner plusieurs explications différentes,

a *Matth*. XI. 11.
b *Addit. de l'Auteur de ces Nouv.*

es, qui paroissent également bonnes. Mr. *Marck*, en judicieux Critique, qui ne fait pas dire à un Auteur tout ce qu'il peut dire, mais seulement ce qu'il a dû & voulu dire, s'attache à l'explication, qui paroit avoir plus de liaison avec ce qui précéde.

V. Il explique dans la Dissertation suivante la grave accusation intentée par *Jesus-Christ* contre les Scribes & les Pharisiens, *Matth. Ch. XV. vers.* 3-6. comme s'ils annulloient le commandement du Décalogue, qui ordonne d'honorer son Pére & sa Mére. Mr. *Marck* suit ici l'opinion des plus Savans Interprêtes anciens & modernes, dont il raporte les paroles, & qui à quelque différence près, conviennent que *Jesus Christ* blâme les Pharisiens, de ce qu'ils dispensoient les Enfans du devoir de secourir leurs Péres & leurs Méres, pourvû qu'ils déclarassent qu'ils avoient fait un don irrévocable à Dieu, de tous les biens, qu'ils auroient pû employer pour les secourir; ainsi il faudra traduire les paroles, que Jesus-Christ leur attribue à peu près de cette maniére, *tout ce dont j'aurois pû vous secourir est un don qui a été fait à Dieu*, & que, par conséquent, je ne pourrois révoquer. Du

 reste,

reste, quand *Jesus-Christ* ajoute, que ces Docteurs enseignoient, que ceux qui parloient ainsi à leurs Péres & à leurs Méres étoient dispensez du soin de les honorer, il ne faut entendre par cèt honneur, ni le respect & l'estime intérieure, que les Enfans devoient avoir pour ceux qui les avoient mis au Monde, ni les marques extérieures qu'ils leur en rendoient; mais les secours réels, qu'ils pouvoient leur fournir dans leurs besoins, & dont ils les croyoient dispensez par ce vœu. Mr. *Marck* fait voir ensuite que *Jesus-Christ* n'a rien imputé injustement aux Juifs dans tout ce dont il les accuse dans cette occasion, & qu'ils étoient véritablement dans les faux principes qu'il leur reproche. Il léve après cela toutes les autres principales difficultez qui se trouvent dans ce passage.

VI. La sixiéme Dissertation explique les Sermens par les Créatures selon la doctrine des Pharisiens & de *Jesus-Christ* desquels il est fait mention *Matth.* Chap. XXIII. vers. 16--22. Le Lecteur pourra voir dans le Livre même les Explications de notre Auteur sur toute cette matiére.

VII. Dans la suivante il explique comment & jusques où on peut dire

que

que les Hommes ignorent le jour & l'heure de la fin du Monde, selon que *Jesus-Christ* nous l'aprend *Marc*. XIII. 32. Mr. *Marck* dispute ici principalement contre *Matthieu Hofman* Théologien de Silésie, qui, malgré la déclaration de *Jesus-Christ*; que personne ne sait le jour du Jugement, a osé déterminer que le Monde finiroit deux mille quatre ans, après l'effusion miraculeuse du S. Esprit arrivée le jour de la Pentecôte. On refute surtout les réponses qu'il a faites aux objections, qu'il s'est proposées contre son opinion. On fait voir que, selon la déclaration de *Jesus-Christ*, personne ne peut savoir quelle sera la durée du Monde, ni déterminer non seulement ou l'heure, ou le jour, ou le mois, ou l'année, mais même combien de Siécles le Monde durera encore. L'Auteur refute aussi *Hammond* &, les autres qui par cette heure & ce jour, que *Jesus-Christ* déclare que personne ne sait, si ce n'est le Pére seul, entendent le jour de la ruine de Jérusalem, & non pas le jour de la fin du Monde.

Il refute encore fort bien, ceux qui disent que *Jesus-Christ* ne savoit pas ce jour, c'est-à-dire, que Dieu ne vou-

loit pas qu'il le revelât aux hommes. Il montre que cette glose ne peut pas s'accorder avec ce qui précéde où le Seigneur assûre, que quant à ce jour-là & à l'heure, personne ne le sait, non pas même les Anges, qui sont au Ciel, ni aussi le Fils. Il n'est rien dit du Fils à cèt égard, qui ne soit aussi dit des Anges, & si le Fils ne sait pas le jour du jugement, simplement parce qu'il n'a pas ordre de le révéler, on peut dire la même chose des Anges, ce qui est insouteuable.

Mr. *Marck* se détermine donc pour la seule opinion qui paroit certaine, c'est que le Fils ne sait pas le jour du jugement en qualité d'homme. On sait assez que par la communication des Idiomes qui est une suite de l'union hypostatique, l'Ecriture attribuë à *Jesus-Christ* designé par l'une ou par l'autre Nature, ce qui ne convient proprement qu'à l'une de ses Natures. S'il est dit que Dieu a racheté l'Eglise par son propre Sang, quoique le sang n'apartienne pas proprement à la nature Divine, mais à la nature Humaine; pourquoi ne pourroit-on pas dire du Fils, qu'il ne sait pas le jour du jugement; quoique cet-

te

ce ignorance concerne la nature Humaine & non la nature Divine.

Et il ne faudroit pas dire que *Jesus-Christ* par cette réponse ne satisfaisoit pas à la curiosité des Apôtres, qui auroient pû lui repliquer, que s'il ne savoit pas le jour du jugement entant qu'homme il le savoit entant que Dieu. *Jesus-Christ* leur faisoit assez comprendre, qu'ils ne devoient pas prétendre à cette connoissance, puis que ni aucun homme, ni aucun Ange, ni même le Fils ne l'avoit pas. (*a*) J'ajouterai qu'il paroit par là, pourquoi le Seigneur se désigne par le nom de Fils plutot que par quelque autre. On voit une manifeste gradation dans son discours, où il commence par les hommes, continuë par les Anges, & finit par le Fils, qui est beaucoup plus que ni les hommes ni les Anges. Mr. *Marck* prouve ensuite, par plusieurs expressions semblables, qui se trouvent dans l'Ecriture, que quand *Jesus-Christ* dit que le Pére seul sait le jour du jugement, on ne doit pas prendre cette expression d'une maniére absoluë, comme si le Pére seul excluoit la seconde ou la troisiême

a *Remarque de l'Auteur de ces Nouv.*

personne de la Trinité, mais par opposition seulement à ceux dont il est parlé ci-devant & dans le sens qu'il en est parlé.

On demande si *Jesus-Christ*, qui ignoroit le jour du jugement, quand il parloit à ses Apôtres, a aquis cette connoissance après être glorifié. Plusieurs Théologiens n'en doutent pas; mais Mr. *Marck* n'en paroit point persuadé. Il lui paroit par l'Ecriture, que le Pére s'est reservé à lui seul la connoissance de ce tems. On ne fait aucun tort, ni à la gloire de *Jesus-Christ*, ni à sa parfaite béatitude, en assurant qu'en qualité d'homme, il ne sait pas le jour du jugement. On ne voit pas en quoi cette innocente ignorance peut nuire, ou à sa charge de Roi, qu'il exerce sur toutes les Créatures, ni à celle de Juge, qu'il exercera au dernier jour. Il lui suffit pour cette derniére, qu'il sache ce jour peu de tems avant qu'il arrive. On voit par là ce qu'on doit penser de tous ceux qui ont entrepris de déterminer ce jour du jugement.

VIII. Dans la Dissertation huitiéme on trouve une explication Critique de l'Hymne que les Anges chantérent en l'honneur de Dieu à la naissance

de

de *Jesus-Christ*, & que S. *Luc* nous a conservé dans le *Chapitre II.* de son Evangile, *verset* 14. Mr. *Marck* a une pensée particuliére sur les derniéres paroles de ce Cantique *envers les hommes bonne volonté.* Il croit que le mot Grec & abstrait εὐδοκία a pû être mis pour le mot concret εὐδόκιμος ou εὐδοκούμενος, c'est-à-dire, le *bon plaisir* ou *la bonne volonté*, pour *celui en qui on a pris son bon plaisir* ou *auquel on se plait.* Il ajoute que par ce mot il faut entendre *Jesus-Christ*, le bien-aimé du Pére, celui en qui il a pris son bon plaisir; & celui aussi que les Fidelles aprouvent comme leur Médiateur & leur Sauveur, & qu'en cette qualité ils embrassent de tout leur cœur. On pourra voir dans le Livre même les raisons sur lesquelles l'Auteur apuye son sentiment.

IX. La Dissertation neuviéme concerne les Ténébres miràculeuses, qui arrivérent à la mort de *Jesus-Christ.* Notre Auteur croit qu'il est très difficile de déterminer si ces Ténébres furent universelles, ou si elles n'arrivérent que dans la Judée. Il fait voir avec beaucoup de solidité & de discernement, que toutes les raisons allegûées pour & contre ne sont point convain-

cantes. Il croit pourtant qu'il est plus probable que ces Ténébres n'arrivérent pas sur tout l'Hémisphére, que le Soleil éclairoit en ce tems-là; mais qu'elles furent particuliéres, non au seul territoire de Jérusalem, comme ont cru quelques uns, mais au Pays d'Israël. En sorte qu'on put pourtant s'en apercevoir, dans quelques parties de l'Asie, de l'Europe & de l'Afrique, qui étoient voisines de la Judée, & où habitoient un grand nombre de Juifs.

A l'égard de la maniére dont se firent ces Ténébres, Mr. *Marck*, après avoir raporté l'opinion de plusieurs Savans anciens & modernes, dit que le plus sûr est de ne rien déterminer sur ce sujet; puis que Dieu a un très-grand nombre de moyens différens de produire le même effet. Je remarquerai seulement, que si, comme le pretendent quelques uns, ce furent des taches miraculeusement produites, qui obscurcirent le Soleil, alors il faudra dire, que les Ténébres furent générales pour tous les endroits, qui, durant ces trois heures, pouvoient voir le même disque du Soleil. Il n'en seroit pas de même, si, comme le prétendent quelques uns, ce fut la Lune

qui

qui cacha le Soleil à la Judée, car on ſait que la Lune étant beaucoup plus baſſe que le Soleil, peut cacher cèt Aſtre à un Pays & ne le pas cacher à un autre. Mais quelle apparence, que Dieu qui avoit tant d'autres moyens de couvrir la Judée de ténébres, ait fait faire à la Lune, qui étoit alors opposée au Soleil, un demi-tour, pour venir ſe placer entre le Soleil & la Judée. Ce qu'il y a d'eſſentiel ici & ſur quoi Mr. *Marck* inſiſte principalement & avec raiſon, c'eſt que, de quelque maniére qu'arrivaſſent ces ténébres, elles furent tout-à-fait miraculeuſes & ſurnaturelles.

X. Il explique dans la dixiéme Diſſertation ces paroles de *Jeſus-Chriſt*, *vous verrez déſormais le Ciel ouvert, & les Anges de Dieu montans & deſcendans ſur le Fils de l'Homme* (*a*). Il croit que le Seigneur peut bien avoir fait alluſion à l'Echelle de *Jacob*, ſans que pourtant la Viſion du Patriarche ait d'autre raport aux paroles du Sauveur. Il ne croit pas non plus que cette Echelle de *Jacob* puiſſe être le Type du Fils de Dieu & de ſon Incarnation; d'autant moins, que ce fut le Fils de Dieu

a *Jean. I.* 52.

Dieu lui-même, qui parut à *Jacob* au haut de cette échelle. Le savant *Rivet* est de la même opinion, que Mr. *Marck*.

XI. Il examine dans la Dissertation suivante ce que disoient les Juifs à *Jesus Christ*, *on a été quarante six ans à bâtir ce Temple*. (a) Il rejette d'abord l'opinion de S. *Augustin* & de quelques autres qui ont apliqué ces paroles au corps de *Jesus-Christ*. Ceux qui adoptent toutes les pensées des Péres auront un peu à suer, pour justifier ce que l'Evêque d'Hippone & d'autres ont pensé sur cèt Article. Il raporte ensuite, les sentimens de ceux qui expliquent ces paroles du Temple bâti par *Salomon*, ou de celui de *Zorobabel*, ou de celui d'*Herode*; mais aucune de ces opinions ne lui plait. Après donc avoir établi comme un principe véritable, & que surtout aucun Chrétien ne sauroit nier, que le Temple de *Zorobabel* & celui d'*Hérode* sont le même Temple; il explique les paroles des Juifs de tout le tems, que & *Zorobabel*, & quelques Souverains Sacrificateurs, surtout *Simon* fils d'*Onias*,

a *Jean II. 20.*

ias, & *Hérode* employérent à mettre le Temple dans l'état, où il étoit, lors que les Juifs parloient à *Jesus-Christ*. Après qu'on aura examiné toutes les opinions, je suis comme sûr qu'on jugera que cette derniére est la plus probable.

XII. Le célébre passage du *Chapitre V.* de *l'Evangile selon S. Jean, vers.* 26. fait le sujet de la douziême Dissertation. Mr. *Marck* soutient, qu'il est parlé dans ce passage de la Génération éternelle du Fils, par laquelle le Fils a reçu du Pére de toute éternité d'avoir la vie en soi-même, comme le Pére a la vie en soi même. Il apuye son opinion & sur les paroles du Texte, & sur le but de *Jesus Christ*, & sur l'autorité d'un grand nombre de Théologiens anciens & modernes. Il avoüe pourtant qu'il y en a plusieurs autres, entre lesquels se trouvent *Beze* & *Calvin*, qui n'entendent pas ce passage de la Génération éternelle. Il raporte leurs raisons, & y répond modestement, en conservant pour ces grands Hommes tout le respect, qu'on doit avoir pour eux.

XIII. On demande dans la Dissertation suivante, comment *Jesus-Christ* a pu dire d'*Abraham*, qu'il avoit souhaité

haité de voir sa journée, qu'il l'avoit vuë, & qu'il s'en étoit réjouï. On croit que par cette journée, il faut entendre la venuë du Messie dans le Monde sans en exclurre son exaltation dans le Ciel & son Régne. On prétend que quand il est dit qu'*Abraham* a vû la journée du Seigneur, il ne s'agit que d'une vuë spirituelle, qui se fait par les yeux de la Foi, laquelle se représente les choses avenir, comme si elles étoient présentes.

XIV. On examine dans la quatorziême Dissertation si *Jesus-Christ* donna la Communion à *Judas*. Mr. *Marck* tient pour la négative; & il l'appuye principalement sur ce qui est dit dans l'Evangile selon S. *Jean* XIII. 30. qu'après que *Judas* eut pris le morceau trempé, que le Seigneur lui avoit donné, & qui ne pouvoit être l'Eucharistie, il sortit. Cette question n'est bien importante dans le fonds, que pour bien déveloper l'Histoire de la célebration de la derniére Pâque par *Jesus-Christ*, & les particularitez de l'institution de l'Eucharistie. Du reste, quoi qu'il y ait quelques Confessions & quelques Catéchismes à l'usage des Réformez, où l'on suppose, que *Judas* a reçu la Communion, on ne fait pas

pas une affaire à ceux qui sont d'une opinion contraire. C'est un fait particulier, qui n'a point de liaison nécessaire avec les autres de la Religion. La décision de cette Question ne peut pas même servir à déterminer, qui sont ceux qu'on doit admettre à la Communion, ou qu'on en doit exclurre.

XV. Dans la quinziéme Dissertation notre Auteur répond avec beaucoup de soin à la célébre & difficile Question si les Juifs n'avoient plus le pouvoir de vie & de mort dans le tems, qu'ils condamnérent *Jesus-Christ*, comme il semble qu'ils le disent à *Pilate*, *Jean XVIII.* 31. *Il ne nous est pas permis de mettre personne à mort.* Mr. *Marck* soutient qu'il est vrai qu'alors les Juifs étant sous la puissance des Romains, le droit du glaive leur avoit été ôté; & il répond à toutes les raisons qu'on allégue pour prouver le contraire. Il me semble qu'il a en quelque sorte épuisé ce sujet.

XVI. Il recherche dans la seiziéme Dissertation, quel étoit le chemin du Sabbath, dont il est parlé *Act. I.* 12. qui étoient les Auteurs de la Loi qui determinoit, quel chemin on pouvoit faire le jour du Sabbath, & si les Juifs étoient

étoient obligez de l'observer, puis qu'il n'y a rien là-dessus dans la Loi de Moyse. Mais surtout Mr. Marck éclaircit la grande difficulté qu'il y a sur le lieu d'où Jesus Christ monta dans le Ciel. S. Luc semble marquer bien expressément dans le passage que nous venons d'indiquer, que ce fut la montagne des Oliviers, qui étoit près de Jérusalem le chemin d'un Sabbath; c'est-à-dire, selon le sentiment presque de tous les Interprêtes l'espace de deux mille coudées ou de mille pas. Cependant le même S. Luc nous dit dans son Evangile (a), que Jesus-Christ mena ses Disciples jusques à Bethanie, que puis élevant ses mains en haut il les benit, & qu'en les benissant il se retira d'avec eux & fut élevé au Ciel; & S. Jean nous aprend que Bethanie étoit éloignée de Jérusalem d'environ quinze Stades, ce qui est beaucoup plus que le chemin d'un Sabbath.

Mr. Marck après avoir examiné toutes les différentes maniéres, dont les Savans tâchent de lever cette difficulté, se détermine principalement pour celle-ci. Le mot de Bethanie ne signifioit pas seulement le village de ce nom;

a XXIV. 50.

om ; mais aussi tout son territoire. Le village pouvoit être éloigné de quinze Stades de Jérusalem, & la montagne des Oliviers, qui étoit dans son territoire, pouvoit n'en être éloignée que le chemin d'un Sabbath.

XVII. Dans la dix-septiéme Dissertation l'Auteur recherche le tems & le lieu ausquels le S. Esprit descendit sur les Apôtres, selon la promesse, que *Jesus-Christ* leur en avoit faite. Pour le tems, ce fut le propre jour de la Pentecôte, qui, selon son calcul, arriva ce jour-là le premier jour de la semaine, parce que selon lui ce fut un pareil jour que les Juifs célébrérent la Pâque l'année de la mort de *Jesus-Christ*, conformément à leurs Loix, au lieu que le Seigneur la célébra auparavant, selon l'institution de Dieu-même. A l'égard du lieu où étoient les Apôtres, quand ils reçurent le S. Esprit, *Cloppenburg*, *Loüis de Dieu*, & après eux plusieurs autres ont crû que c'étoit une maison, qui étoit dans l'enceinte du Temple, mais M. *Marck* a plus de penchant à croire, que c'étoit une maison particuliére.

XVIII. Il établit dans la dix-huitiême Dissertation l'éternité des Décrets de Dieu & de la Prescience Divine,

vine, & il concilie cette éternité di
Décrets avec la liberté de Dieu.

XIX. Il prouve dans la suivant
que ce n'est qu'aux Juifs que S. P
s'adresse dans le *verset* 4. du *Chapi*
II. de l'*Epitre aux Romains*, & q
par conséquent ce passage n'étab
point une grace suffisante & comm
ne accordée généralement à tous le
hommes.

XX. La vintiême examine à quel
promesses faites à *Abraham* a princip
ment égard S. *Paul* dans ce qu'il
de ce Patriarche, *Romains IV.*
Mr. *Marck* raporte sur cela qua
Opinions dont la premiére lui pl
plus que les deux suivantes; mais
quatriéme lui paroit plus vraisemb
ble, que les trois autres. Elle consi
à dire, que S. *Paul* a égard à la pro
messe faite à *Abraham*, *Genése. XVII.*
2. 7. 8. *&c.*

XXI. Tout le Monde sait la di-
versité des sentimens sur la maniére
dont on doit traduire & expliquer ces
paroles du *Chapitre V. vers.* 12. de
l'*Epître aux Romains*, ἐφ' ᾧ πάντες
ἥμαρτον. Les uns veulent qu'on tra-
duise, *parce que tous ont péché*, & les
autres *en qui tous ont péché*. Mr. *Marck*
après avoir montré dans sa XXI. Dis-
ser-

tation, que la derniére traduction
soit plus naturelle & plus conforme
but de l'Apôtre que la premiére, en
pose une troisiême, qu'il croit la
illeure de toutes. S. *Paul* a dit dans
paroles immédiatement précéden-
, que *la mort est parvenuë sur tous
hommes*; ensuite par une Ellipse
s-familiere à tous les Ecrivains La-
s, Grecs, & Hebreux, tant sacrez
e profanes; il ajoute *en qui* c'est-à-
e *par celui* ou *dans celui*, c'est-à-
re, *dans l'homme dans qui tous ont
ché*. Selon cette explication, il n'est
 nécessaire de rapeller le mot
homme, du commencement du ver-
t, ce qui ne se peut, sans quelque
pêce de violence.

XXII. Il arrive quelquefois que les
ssages de l'Ecriture, qui paroissent
s plus faciles, ont leurs difficultez,
and on les examine de près. C'est
 qu'on peut dire de ces paroles de S.
aul, *si nous avons espérance en Christ
 cette vie seulement, nous sommes les
us misérables de tous les hommes* (a).
n verra par la vint-deuxiême Disser-
tion de Mr. *Marck*, que ces paroles
e sont pas si faciles qu'on se l'imagi-
ne.

(a) 1. *Corinth. XV*. 19.

ne. Après avoir raporté quatre explications insoutenables ; il explique l'opinion commune, & y joint trois autres explications, dont la derniére lui paroit la meilleure. Elle raporte le mot *seulement* à toute la période ; & cela parce que S. *Paul* l'a mise à la fin ; & c'est ainsi que nous l'avons traduit. Il répond enfin à deux difficultez qu'on peut proposer contre cette explication.

XXIII. DANS la Dissertation suivante, l'Auteur explique le précepte de S. *Paul*, qui veut que l'Evêque soit mari d'une seule femme (*a*). Il semble que ce soit l'opinion d'un Théologien Reformé Moderne sur cette matiére, qui aît obligé Mr. *Marck* à la traiter. Ce Théologien prétend avec la plûpart des Catholiques R. que S. *Paul* défend aux Evêques non seulement la Polygame simultanée, mais aussi la successive ; en sorte pourtant que c'est plutot là une Loi de Discipline, qu'une Loi qui oblige en tout tems & en tous lieux. Notre Auteur ne se contente pas de refuter ce Théologien en particulier. Il traite aussi la matiére en elle-même & fait voir que l'Apôtre

fe

a 1. *Timoth. III.* 2.

nd à l'Evêque d'avoir plusieurs femmes à la fois, soit qu'il les possède actuellement, soit qu'il en ait repudié quelcune, si ce n'est pour le crime d'adultére, ou à cause d'une désertion malicieuse. C'est là l'opinion constante de la plûpart des Reformez. Je ne sai pas même s'il ne s'en trouveroit point parmi eux, qui ne permettroient, ni à un Evêque, ni à aucun autre Chrétien, de se remarier, en cas que sa femme l'eut malicieusement délaissé. Du moins sai-je bien qu'une telle permission est sujette à de fâcheuses conséquences.

XXIV. La vint-quatriéme Dissertation examine les *versets* 1. 2. 3. *du Chapitre IV. de la I. Epître à Timothée*; où S. *Paul* semble dire que défendre de se marier & commander de s'abstenir des viandes, soit la doctrine des Diables. Quoique Mr. *Marck* croye que ce passage peut fort bien être allegué contre le célibat des Prêtres & l'abstinence de viandes; il ne pense pas pourtant que ces préceptes soient apellez par S. *Paul* la Doctrine des Démons.

XXV. Enfin notre Auteur explique dans sa derniére Dissertation le lieu de [illegible] dont se sert S. *Pierre*

dans sa premiére *Epître Chap V. v. 3.* Il prouve que par ce mot il faut entendre les diverses Eglises de *Jesus-Christ*, sur lesquelles les Pasteurs ne doivent pas exercer un Empire tyrannique. Il refute en particulier le savant *Dodwel*, qui a cru que par ce mot, il faloit entendre le Patrimoine de l'Eglise, les biens qu'on avoit donnez pour l'entretien des pauvres, ou, les Ecclésiastiques, ce que nous apellons le *Clergé*, nom qui vient de ce mot Grec. Mr. *Marck* fait voir que c'est sans raison, que les Catholiques R. accusent les Réformez de ne vouloir pas entendre par ce mot le Clérgé, uniquement par la haine qu'ils ont contre l'Ordre Ecclésiastique; puis qu'il y a des Docteurs Catholiques R. qui expliquent ce mot dans S. *Pierre*, de même que les Reformez.

Je ne dirai rien de l'Oraison funébre de Mr. *Witsius*, qu'on a mise à la fin de ce Volume; parce que j'en parlai suffisamment dans ces *Nouvelles*, peu de tems après qu'elle fut publiée.

ARTICLE VI.

NOUVEAUX ECLAIRCISSEMENS *sur les* OEUVRES D'HORACE: *Avec la*

Ré-

Réponse à la Critique de Mr. MASSON, *Ministre Réfugié en Angleterre. Par Mr.* DACIER, *Garde des Livres du Cabinet du Roi.* A Paris, chez Pierre Cot. 1708. Grand in 12. pagg. 169. sans y comprendre la Table, D'un caractére un peu plus gros que celui de ces Nouvelles.

M. MASSON avoit attaqué assez vivement Mr. *Dacier* & Mr. *le Févre* son Beau-Pére, dans la Vie *d'Horace*, qu'il a donnée au Public & dont on a pû voir l'Extrait dans ces Nouvelles. Mr. *Dacier* lui répond sur le même ton, & peut-être, sur un ton un peu plus haut. Quoi que ceux qui attaquent ayent toujours le premier tort, surtout quand on n'observe pas les régles de la plus sévére modestie & de la civilité la plus exacte ; cependant on n'est jamais blâmé de répondre avec modération. Le Public qui juge de sang froid de la querelle dans lesquelles les Parties paroissent échauffées, est toujours tenté de croire, que la justice est du parti de la modération, & que ceux qui s'emportent ont tort. Peut-être ce Public eut-il plus rendu de justice à Mr. *Dacier*, s'il se fut mieux possedé. Je souhaiterois aussi

 qu'il

qu'il n'eût pas failli Mr. *Masson* sur son refuge. Les honnêtes gens parmi les Catholiques ont estimé ceux qui ont mieux aimé quitter leurs biens que leur Religion, supposé qu'ils ne fussent pas persuadez de la vérité de ce qu'on vouloit leur faire embrasser. Il est bien certain qu'à n'en juger que par ce qui en paroit on aura moins lieu de soupçonner un homme qui, comme Mr. *Masson*, a tout quitté pour la Religion, qu'un homme qui, comme Mr. *Dacier*, a quitté sa Religion quand il ne pouvoit plus l'accommoder avec ses intérêts temporels. Tout homme qui jugera d'une maniére desinteressée, prononcera qu'une telle raillerie sied mal à un homme comme Mr. *Dacier*. Mais ce n'est pas à moi à lui faire des leçons. Il s'agit de donner le précis de son Livre; & je vais le faire sans prendre aucun Parti, & laissant sur le compte de l'Auteur tout ce dont Mr. *Masson* prétend avoir lieu de se plaindre.

On l'accuse d'abord ici de vanité sur ce qu'il a mis dans le Titre de son Livre, que *les principaux Ouvrages d'Horace y étoient degagez des mauvaises Interprétations des plus célébres Interprêtes, & surtout de Mr. le Fèvre & de Mr.* Dacier.

On

On l'accuse ensuite d'avoir emprunté sa méthode des deux Critiques qu'il entreprend principalement de refuter, de l'appeller pourtant *sa méthode*, & de dire que de plus de cent Auteurs, qui ont tâché d'éclaircir *Horace* par des Commentaires, la plûpart ne se sont pas avisez de sa méthode, qui est de conférer le Poëte avec les Monumens Historiques. C'est là, dit-on, précisément la méthode de Mr. Dacier. Il en avoit averti à la fin de l'Art Poëtique. *Ceux*, avoit-il dit, *qui seront curieux d'avoir une vie d'Horace plus étenduë, pourront la faire eux-mêmes avec beaucoup de facilité sur la Chronologie que je donne ici.* Mr. Masson, dit Mr. *Dacier*, *a profité de cet avis; la facilité, que je lui avois promise, & qu'il a trouvée, l'a tenté. Il a étendu cette Chronologie, il y a fait quelques changemens; il a suivi l'Ere de Varron, au lieu que j'ai suivi celle de Verrius Flaccus, Auteur des Fastes Capitolins . . . . Enfin, il y a reformé deux ou trois dattes, & sur cela, il s'est crû l'Auteur.* Dans la suite on l'accuse partout de Plagiat. On prétend qu'il ne réussit bien, que quand il copie, & que dès qu'il parle de son chef

ou qu'il critique il commet des fautes. En voici quelques exemples.

Horace en parlant de la Bataille de Philippes, & de la victoire d'*Auguste*, dit dans *l'Ode VII. du Livre II.*

Quum fracta virtus, & minaces
Turpe solum tetigere mento.

C'est-à-dire, selon la Traduction de Mr. *Dacier*, *Après que la valeur eut été contrainte de ceder, & que le Victorieux eut fait mordre honteusement la poussiére à nos plus fiers combattans.* Mr. *Dacier* a dit dans sa Remarque que *virtus* est ici *la valeur*, *la force*, & qu'*Horace* fait honneur à *Auguste* en parlant si avantageusement des Ennemis, qu'il avoit vaincus.

Mr. *Masson* a mieux aimé suivre l'opinion de quelques Commentateurs, qui ont crû qu'*Horace* employe ici *virtus* au propre pour *la vertu*: & il se fonde sur ce que dit *Velleïus*, que *Cassius* étoit meilleur Capitaine, & *Brutus* plus homme de bien; *in altero major vis, in altero virtus.* Mais, dit Mr. *Dacier*, quelque réputation de vertu qu'eût eu *Brutus*, *Horace* n'étoit pas assez méchant Courtisan, pour désigner par cette qualité le meurtrier de

le *César*, en parlant à *Auguste* même. D'ailleurs l'expression *fracta virtus*, ne peut souffrir ce sens-là. *La valeur*, *la force*, *peut être surmontée*; mais la vertu ne le peut : elle est toujours *infracta*. Aussi *Lucilius*, celui qui voyant la Bataille perduë, s'étoit fait prendre, comme s'il eut été *Brutus*, pour donner le tems à celui-ci de se sauver, quand il fut mené à *Antoine*, & qu'il le vit surpris de ne pas voir *Brutus*, qu'il attendoit, il lui dit : *je t'assure que nul ennemi n'a pris ni ne prendra* Brutus : *à Dieu ne plaise que la fortune ait tant de pouvoir sur la vertu* : marque certaine que la vertu de *Brutus* demeura *infracta*, *invincible*.

Mr. *Masson* a dit que *Brutus* sur le point de se tuer prononça deux Vers Grecs, dont le sens est que la vertu n'est qu'un nom frivole, & a cité pour ses garands *Dion* & *Plutarque*. Mr. *Dacier* répond, que *Dion* n'est pas un Auteur digne de foi sur les caractéres des hommes & des grands hommes, parce qu'il se plait à répandre un noir venin sur les personnages les plus estimez ; & pour *Plutarque*, il soutient qu'il n'en dit pas un mot. Au contraire, il raporte en propres termes, que

Brutus, dans le moment qu'il se tu- dit: *qu'il s'estimoit plus heureux q ceux qui l'avoient vaincu, non seul ment pour le passé, mais pour le pr sent, en ce qu'il laissoit un renom, q ne finiroit jamais.*

Horace a dit dans la *Satyre X.* *Livre I.*

Hæc ego ludo
Quæ nec in Æde sonent certant
dice Tarpa.

Ce que Mr. *Dacier* traduit, *m'amuse à ces bagatelles, qui ne s pas faites pour être lues publiquem dans le Temple d'*Apollon &c. M *Masson* ne veut pas qu'*in Æde*, s fie *dans un Temple*; mais *dans q que maison particulière*. On lui rép qu'*Horace* n'auroit pas parlé La qu'on n'a jamais dit absolument *in de*, pour dire *dans une maison*, & ce Poëte n'a jamais mis *Ædes* au sin lier pour une Maison particulière. prétend que dans ce même end Mr. *Masson* a commis une faute en re plus grossière.

Il y a une grande difficulté dan *l'Ode* du *Livre II.* d'*Horace*. Mr. *Ma son* a refuté l'explication de Mr. *Da cier*, & en a aporté une autre, qu'il a

taché d'apuyer de bonnes raisons. Mr. *Dacier* ne se rend point: il refute l'opinion de son Adversaire, & soutient la sienne de toutes ses forces. Peut-être se trompent-ils tous deux. Mr. *Coste* a donné une nouvelle explication (*a*) du passage contesté dans ses Notes sur la Traduction du P. *Tarteron*. Cette différence de sentimens fait voir que le passage est difficile, & que, par consequent, les Critiques devroient dans ces occasions se refuter sans chaleur: mais ce n'est pas là leur coutume.

Ils devroient être encore plus moderez, quand il s'agit de questions aussi peu importantes que l'est celle de savoir, si *Auguste* mena *Mécénas* avec lui à son expédition contre *Antoine*, ou s'il le laissa à Rome. Mr. *Dacier* soutient le premier. Mr. *Masson* l'a refuté par des autoritez qui paroissent assez formelles. Mr. *Dacier* lui répond, à son ordinaire, d'un ton ferme & méprisant.

Il avoüe que Mr. *Masson* a bien relevé l'endroit où il avoit dit, qu'*une Lettre de* Ciceron *fut écrite sous le IV. Consulat d'*Auguste. Mais il ajoute,

 qu'il

(*a*) *Elle aproche beaucoup plus de celle de Mr. Masson, que de celle de Mr.* Dacier.

qu'il ne doit pas s'en féliciter, puis que la faute est si grossiére, qu'on pouvoit lui faire la justice de croire, qu'elle s'étoit glissée dans l'impression, par la négligence des Imprimeurs. Il avoit mis dans sa copie *César* ; les Imprimeurs au lieu de *César* mirent *Auguste*, & ce mot ensuite entraîna les fausses dattes, dont il est suivi. Beaucoup des Amis de Mr. *Dacier* l'avoient déja averti de cette faute ; d'autres Savans même, qui ne le connoissent pas, avoient eu l'honnêteté de lui en écrire, & entr'autres le P. *Captot*, Jésuite de Rennes. Mr. *Bayle* fut le premier qui la releva en public, *avec beaucoup d'ostentation* ; car la nécessité de grossir un Dictionaire ne lui permettoit pas de faire honnêteté à un homme, avec lequel il avoit bien voulu lier quelque amitié. *Mr.* Masson, ajoute notre Auteur, *vient après lui, & la reléve avec beaucoup plus de faste, comme s'il étoit le premier, qui s'en fût aperçu.*

Je ne crois point que Mr. *Masson* ait eu besoin du Dictionaire de Mr. *Bayle*, pour découvrir la faute, dont il s'agit : mais je ne crois pas non plus, qu'on en doive moins bien juger de l'habileté de Mr. *Dacier*, quand mê-

me ce feroit lui & non pas son Imprimeur, qui l'auroit commise. Ce seroit lui faire tort que de croire que ce fût une faute d'ignorance. Les petits enfans savent qu'il y avoit déja plusieurs années que *Ciceron* avoit été tué, quand *Auguste* fut Consul pour la quatriéme fois. Il peut fort bien échaper au plus habile homme du Monde occupé de sa matiére, d'écrire *Auguste* pour *Cesar*. *Scaliger*, selon l'observation de Mr. *Dacier*, déclaroit hautement que, quand il auroit mis *Philippe* pour *Alexandre*, ou *Alexandre* pour *Philippe*, il s'en feroit fort peu soucié; & je crois qu'il eut pris le bon parti.

Mr. *Masson* a employé deux Chapitres, pour prouver contre Mr. *le Févre* & contre Mr. *Dacier*, que la seconde Ode du premier Livre ne fut pas écrite après le VI. Consulat d'*Auguste*. Ses raisons n'ont pas persuadé Mr. *Dacier*. Il les refute assez au long, & tâche de montrer qu'on ne peut soutenir l'opinion de son Adversaire, qui raporte cette Ode à ce qui arriva l'an DCCXXXI. de Rome, tems auquel, selon *Dion*, le Tibre se déborda tellement, qu'on alloit en bateau dans les rues de Rome, & il y eut de si grands tonnerres, qu'ils fra-

pérent plusieurs statues dans le Pantheon, & abattirent la pique qu'une statue d'*Auguste* avoit à la main. Mr. *Dacier* ne peut comprendre, que si deux ans après la mort de *César*, *Horace* nous représente le Tibre, qui s'avise de vouloir venger cette mort, & que *Mercure* sous la figure d'*Auguste*, que le Poëte apelle *Juvenem*, jeune, & qui avoit alors quarante-un ans, vienne faire cette expiation & se déclarer le vengeur de ce Prince. Il y avoit 22. ans qu'*Auguste* s'étoit déclaré le vengeur de *César*, & il y en avoit plus de vint que ses meurtriers avoient été punis. On parcourt de même tous les autres principaux endroits de cette Ode, pour prononcer que l'hypothése de Mr. *le Févre* est très-vraye & que celle de Mr. *Masson* est insoutenable.

On répond de même à toutes les raisons qu'il a alleguées, pour soutenir après *Quintilien* & plusieurs habiles Critiques, que l'Ode XIV. du Livre premier, où *Horace* parle à un Vaisseau, est Allégorique. On fait voir que cette allégorie seroit trop poussée & en deviendroit tout-à-fait fade. Et l'on en conclut, que, malgré l'autorité de plusieurs Critiques, il n'y a point d'allégorie dans cette Ode, mais

mais que tout est au propre, & purement historique. C'est une des découvertes de Mr. *le Févre*, & les raisons sur lesquelles il l'apuye méritent d'être bien pesées. Mr. *Dacier* nous donne ici par occasion des remarques fort judicieuses sur l'Allégorie.

Il finit sa Réponse en disant, qu'il croit avoir démontré, que Mr. *Masson* a toujours été malheureux, quand il a voulu assigner aux Ouvrages d'*Horace* d'autres tems que ceux, que Mr. *le Févre* & lui avoient marquez; qu'il n'y a pas une seule de ses explications, qu'il ait reprises avec justice; que tous les nouveaux jours, qu'il croit avoir donnez, sont ou des jours empruntez, ou de faux jours; à moins qu'il n'apelle nouveau jour d'avoir mis en Latin ce qu'il a trouvé en François; & enfin, qu'en voulant reprendre Mr. *le Févre* & Mr. *Dacier*, il a fait lui même partout des fautes très-grossiéres, ce qui est de tous les défauts d'un Critique le moins pardonnable & le plus choquant. M. *Dacier* ajoute, que dans sa nouvelle Edition d'*Horace*, dont nous parlerons le mois prochain, il a corrigé des fautes, dont M. *Masson* ne s'est pas aperçu, qu'il a donné à beaucoup de passages de nou-

velles explications, qui ont échapé à ses lumiéres, & qu'il a refuté ses autres Critiques, dont il n'a pû parler dans ces nouveaux Eclaircissemens.

Enfin, Mr. *Dacier* avoüe, qu'il a apris une chose dans le Livre de Mr. *Masson*, savoir pourquoi *Horace* dans la *Satyre X. du Livre I.* apelle *Cassius Etruscum*, *Toscan*, quoi que dans l'Epître IV. il l'apelle *Parmensem*, *de Parme*; c'est, dit fort bien Mr. *Masson*, que la Toscane étoit alors plus étenduë, & qu'elle renfermoit Parme, Bologne, & plusieurs autres Villes, qui n'en sont plus aujourd'hui.

ARTICLE VII.

EPITOME SYSTEMATIS BIBLIOGRAPHICI, *seu Ordinis recte distribuendi Librorum Catalogi. Digesta à* PROSPERO MARCHAND, *Bibliopolâ Parisiense.* C'est-à-dire, *Abrégé d'un Systême Bibliographique ou de l'Ordre de bien ranger les Livres dans un Catalogue. Par Mr. Marchand, Libraire de Paris. in* 8. pagg. 52. gros caractére.

MR. *Marchand* a souvent été chargé du soin de dresser le Catalogue de certaines Bibliothéques importantes

rantes & nombreuses. La difficulté qu'il y a trouvée l'a obligé à penser sérieusement, quelle seroit la méthode qu'on pourroit suivre la plus naturelle, la plus facile, & la plus utile. Il nous aprend dans ce petit Ouvrage ce qu'il a découvert sur ce sujet, & quel est l'ordre qu'il croit qu'on doit suivre.

Celui qui lui a paru le plus naturel est celui qui dispose les Livres selon l'ordre qu'on doit naturellement les lire, & qui marque d'ailleurs, autant qu'il est possible, l'origine, les progrès, & la perfection de chaque Science; comme aussi les principes sur lesquels elle est établie, l'idée générale de ce qu'on en doit avoir, & les Livres qui servent d'introduction à cette Science.

Il ne faut avoir aucun égard à la grandeur ou à la forme des Livres. Il importe peu à un Savant, qui a besoin d'un Livre, & qui le cherche ou dans un Catalogue ou dans une Bibliothéque, qu'il soit *in folio*, *in* 4. ou *in* 8. Il a besoin de la matiére d'un Livre & non pas de sa forme. Il est dispensé par là de chercher en des lieux differens, & l'ordre des Livres n'est point interrompu.

Mais parce que les Livres traitent d'une infinité de sujets différens, il faut en faire diverses Classes, sans quoi il seroit impossible de les trouver dans une grande Bibliotheque. On doit donc observer l'Ordre de la Nature; celui des Nations; celui des Langues, celui des tems; & divers autres semblables. Il ne faut pas aussi négliger l'Ordre alphabetique.

L'Ordre de la Nature exige que les matiéres générales précedent les particuliéres; que celles qui sont plus importantes aillent devant celles qui le sont moins; le Tout avant la Partie; les Ouvrages entiers avant leurs Abregez, & leurs Commentaires, leurs Critiques, & leurs Defenses. Les Introductions à une Science doivent préceder les Auteurs & les Traitez de cette Science, & ainsi des autres.

L'Ordre national fait préceder les Nations les plus anciennes, les plus illustres, les plus connues. Mais parce que les hommes ne conviennent pas sur cette préference, l'Auteur a lui même déterminé ce rang, la chose ne tirant pas à conséquence; puisque ce n'est ici qu'un Ordre de methode & non pas de dignité. Il en est de même de l'Ordre des Langues, qui est arbitraire.

A l'égard de l'Ordre des tems. Après avoir placé les Livres selon les Ordres précédens, on distribuë les Livres de châcun de ces Ordres selon l'age des Auteurs, en commençant par les plus Anciens. L'Ordre Alphabétique n'est bon que pour l'Indice des Auteurs. Après avoir dit un mot de l'Auteur, on y joint tous ses Ouvrages. En sorte qu'on peut voir d'un coup d'œil tous les Livres, qui ont le même Auteur, quoi que la matiére qu'ils traitent soit fort différente.

Mr. *Marchand* parle ensuite de quelques autres régles qu'il a observées dans la composition du Catalogue de la Bibliothéque de Mr. *Faultrier*, au devant duquel il a mis le petit Traité dont nous parlons. Tout ce que nous pourons dire de ces régles, c'est qu'elles sont très-judicieusement établies & très-utiles.

A l'égard des Matiéres il divise tout ce qui concerne la Librairie, en quatre Classes (a) principales. La premiére est une Introduction à la Librairie, ou une Bibliographie qui est divisée en

deux

a *Il n'en compte que trois, parce qu'il regarde la premiére comme une simple Introduction.*

deux Parties. La Bibliographie Instructive, & la Bibliographie simple. Chacune d'elles est subdivisée en d'autres Parties.

La seconde Classe concerne la Science Humaine, ou la Philosophie. Elle est subdivisée en deux autres Parties. Les Lettres Humaines, qui comprennent, 1. la Grammaire. 2. La Logique & la Rhétorique. 3. La Poëtique, & les Romans, qui sont une espèce de Poësie en Prose. 4. La Philologie, qui comprend la Critique, les Satyres, les Apologies, les Colloques, les Epîtres, les Apophthegmes, les Emblêmes, & les Fables.

La seconde Partie de la Science Humaine, comprend des matiéres plus importantes: *Literæ severiores*: savoir, la Philosophie proprement dite, & les Mathématiques. L'une & l'autre comprennent diverses Sections, qui châcunes sont encore subdivisées en d'autres parties. Par exemple, la Médecine & ses dépendances sont parties de la Physique. La Jurisprudence & la Politique sont des Parties de la Morale. On divise les Mathématiques en douze Parties différentes.

La troisiéme Classe est destinée à la Théologie, qu'on divise en quatre Par-

parties générales, & chacune d'elles en plusieurs Parties particuliéres. 1. La premiére comprend la S. Ecriture & ses Interprêtes. 2 La seconde la Théologie Judaïque. 3. La troisiéme la Théologie Chrétienne. 4. La 4. la Théologie Mahométane. A l'égard de la Théologie Payenne on la range parmi les Antiquitez, la jugeant avec raison indigne de porter le glorieux nom de Théologie.

La quatriéme Classe est la Science des événemens ou l'Histoire, qui comprend cinq parties générales. 1. Les Prolegoménes Historiques. 2. L'Histoire Universelle. 3. L'Histoire Ecclesiastique. 4. L'Histoire profane. 5. & les Paralipoménes Historiques.

Il faut joindre à tout cela un Appendice divisé en trois Parties. 1. La premiére est des Polygraphes, c'est-à-dire, ceux qui ont traité de plusieurs matiéres différentes ramassées dans un seul ou dans plusieurs Volumes. 2. La seconde est de ceux qui ont fait des Extraits, ou des Mélanges. 3. La troisiéme comprend les Dictionaires &c.

C'est là une legére idée du Plan que s'est formé Mr. *Marchand*, pour faire un Catalogue de Livres & pour ranger une Bibliothéque. On en jugera mieux

si on examine le Catalogue de la Bibliothéque de feu Mr. l'Abbé Faultrier formé sur ce plan. On le trouvera avec le petit Traité dont nous parlons, à Rotterdam, chez Mess. Fritsch & Bohm, Libraires.

ARTICLE VIII.

PRIESTCRAFT IN PERFECTION: or, a Detection of the Fraud of inserting and continuing this Clause (The Church hath Power to Decree Rites and Ceremonies, and Authority in Controversys of Faith) in the Twentieth Article of the Articles of the Church of England. The third Edition corrected. London: Printed for B. Bragg. C'est-à-dire, L'Artifice du Clergé à son comble, ou la découverte d'une fraude, qui consiste dans l'Insertion & la Conservation de cette Clause (l'Eglise a le pouvoir de faire des Décrets sur les Rites & les Cérémonies, & l'Autorité dans les Controverses, qui concernent la Foi) ajoutée au vingtiéme Article des Articles de l'Eglise Anglicane. Troisiéme Edition, corrigée. A Londres, chez B. Bragg. 1710. in 8. pagg. 49. gros caractére.

L'Au-

L'Auteur de ce petit Livre nous dit dans sa Préface, que l'Article de l'autorité de l'Eglise sur les Doctrines de la Foi, est le plus fort & même le seul argument dont les Catholiques se sont servis, pour réduire plusieurs personnes de l'Eglise Anglicane, pendant qu'ils n'ont réduit que peu ou point de Non-conformistes, parce qu'ils n'attribuent pas cette autorité à l'Eglise. En effet (c'est le raisonnement de l'Auteur) si l'Eglise a droit d'établir des Articles de foi, l'Eglise Anglicane, qui ne faisoit qu'une partie de l'Eglise Romaine, n'a eu aucune raison de se séparer de cette Eglise & de rejetter les Articles de foi, qu'elle avoit établis. Mais on étoit si éloigné de convenir de ce principe dans le tems de la Réformation de l'Eglise Anglicane, que cette Réformation fut faite, non seulement contre le gré de ceux qui gouvernoient l'Eglise Romaine, mais aussi contre le gré de ceux qui gouvernoient l'Eglise d'Angleterre. Dans la premiére année du régne d'Elizabeth, on fit le Parlement seul, qui établit la suprématie de la Reine, & qui autorisa le Livre des Communes Priéres, malgré l'opposition des Evê-

ques dans la Chambre Haute. La Co
vocation Ecclésiastique, qui étoit,
lon la coutume, assemblée dan
même tems que le Parlement, f
éloignée d'avoir aucune part à ce
tes Ecclésiastiques pour la Réfo
tion, qu'elle fit au Parlement div
remontrances en faveur du Pap
directement contraires aux proc
res du Parlement. Et les Articles
cernant la Religion de l'Eglise
glicane, n'auroient jamais pû é
prouvez dans la Convocation de m
si on n'avoit auparavant dépo
Evêques convaincus d'avoir des s
mens Papistes, & rempli leurs S
d'Evêques Protestans.

Selon ces principes notre Au
été tout surpris de voir que le
formateurs d'Angleterre eussent
dé que l'Eglise avoit de l'Au
dans les Controverses concern
Foi, puis que c'étoit un Princip
contraire à celui sur lequel ils a
établi la Réformation. Mais ayan
miné soigneusement ce fait, il cr
voir découvert, qu'ils étoient a
loignez de cette Autorité attrib
l'Eglise, que d'aucune autre erre
Papisme. Que l'endroit qui établi
te Autorité, dans les Articles

Religion Anglicane, est un Article qui a été inseré sans aucune autorité, & sans avoir jamais été aprouvé par le Parlement; de même que plusieurs autres choses, qui ont été fourrées furtivement, s'il faut ainsi dire, & dont notre Auteur fait mention par occasion.

C'est donc l'insertion de cet Article concernant l'autorité de l'Eglise dans les matiéres de foi, que l'Auteur entreprend de prouver dans ce petit Ouvrage. Les Articles de la Confession de l'Eglise Anglicane furent aprouvez & signez par les Archevêques & Evêques des deux Provinces d'Angleterre, & par le bas Clergé dans une Convocation tenuë à Londres en 1562. qui étoit le cinquiéme du Régne d'*Elizabeth*. Ils furent ensuite revûs par une autre Convocation de la Province de Canterbery tenuë à Londres en 1571. & au commencement de cette même année ils furent confirmez par le Parlement; & c'est de l'Acte de ce Parlement qu'ils tirent toute leur autorité. Il est bon d'en mettre ici le Titre. *Articles de Religion, qui ne concernent que la Confession de la véritable Foi Chrétienne & la Doctrine des Sacremens, compris dans un Livre imprimé sous*

sous ce titre. „ Articles sur lesquels on
„ est convenu, par les Archevêques
„ & Evêques des deux Provinces &
„ tout le Clergé, dans une Convoca-
„ tion tenuë à Londres l'an 1562. de
„ notre Seigneur, selon la manière
„ de compter de l'Eglise d'Angleter-
„ re, pour éviter la diversité de sen-
„ timens, & pour établir l'uniformi-
„ té touchant la véritable Religion,
„ publiez par l'autorité de la Reine."

L'Autorité de ces Articles étant telle qu'on vient de dire, le seul moyen qu'on ait de connoître quels sont ces Articles, qui ont été autorisez, c'est de consulter les Archives des procedures des Convocations, dont nous avons parlé, & le Livre imprimé, dont l'Acte du Parlement fait mention. Or on prétend, que si on se sert de ces deux voyes, on trouvera que la Clause, dont il s'agit, & qui se trouve dans toutes les Editions de la Confession de Foi, faites depuis l'année 1617. est une pure invention, qui ne fut jamais établie, ni dans les deux Convocations dont on a parlé, ni dans le Livre imprimé, que le Parlement ratifia.

On a deux Manuscrits authentiques & originaux, l'un des Articles passez

dans la Convocation de 1562. & l'autre de ces mêmes Articles revûs dans la Convocation de 1571. Et dans ces deux Manuscrits, la Clause, dont il s'agit, ne se trouve point. A l'égard du Livre imprimé, dont on a parlé, on ne le trouve point dans les Archives, soit qu'il n'y aît jamais été mis, soit qu'on l'en ait ôté: Mais notre Auteur prouve par diverses Autoritez, que la Clause en question n'étoit pas dans le Livre imprimé. Nous en alléguerons une seule. Le Savant *Pearson* a dit, que les Articles de la Religion ausquels on ajouta la Déclaration de *Charles I.* sont les mêmes, quant au nombre, à la nature, à la substance, & aux paroles, que les Articles mentionnez l'an 13. du régne d'*Elizabeth*, & qu'il les a lui-même diligemment confrontez avec une Edition des Articles de 1571. faite par *R. Jugg.* & *J. Cawood* Imprimeurs de la Reine. Ces derniéres paroles marquent, que, selon l'opinion de *Pearson*, le Livre aprouvé par le Parlement étoit un Livre imprimé en 1571. par les Imprimeurs, dont nous venons de parler. Or notre Auteur a cette Edition, dans laquelle la Clause en question ne se trouve point. Mais ce qui marque

que le Savant *Pearson* n'avoit pas confronté ces deux Editions avec tout le soin qu'il disoit, c'est que la Clause ne se trouve point dans l'Edition de 1571. & qu'on la trouve dans celle qui est accompagnée de la Déclaration de *Charles I.*

Notre Auteur a encore une Edition Latine de 1571. faite par *Jean Day*, dans laquelle cette Clause n'est point. Et ce qu'il y a de surprenant, c'est que l'Evêque *Sparrow*, qui nous a donné une Copie des Articles imprimez par *Jean Day* en 1571. y a inseré cette clause du Pouvoir de l'Eglise, qui constamment ne se trouve point dans l'Edition de *Jean Day*.

Notre Auteur a été fort étonné de la trouver dans l'Exposition des trente-neuf Articles, faite par Mr. l'Evêque de *Salisbury*, d'autant plus qu'il déclare que ce sont les découvertes de ce Savant Evêque qui ont commencé à lui ouvrir les yeux sur la supposition de cette Clause. Il est pourtant persuadé que Mylord de *Salisbury* n'a eu aucun dessein d'en imposer au Public.

L'Archevêque *Laud* a avoüé que la Clause ne se trouvoit point dans la Confession de 1571. & il en attribue

la

a cause au malicieux artifice d'une Faction, qui avoit beaucoup de pouvoir dans ce tems-là. Mais puis que la Convocation aprouva les Articles sans cette Clause, ce furent donc ceux qui gouvernoient l'Eglise, qui les aprouvérent. Or, selon *Laud*, ils avoient autant de pouvoir de les aprouver sans cette Clause, qu'avec cette Clause. Leur Autorité étoit égale à l'Autorité de ceux qui dans la suite ont inseré cette Clause. A moins que *Laud* ne voulût dire qu'il n'y avoit que ceux, qui faisoient des Loix, qui lui plussent, qui eussent de l'autorité, & que ceux qui en faisoient de contraires n'en avoient point.

L'Auteur compte que cette Insertion ne se fit pas avant 1593. & il se sert du témoignage du Docteur *Heylin* pour le prouver. Enfin, il défie qu'on lui puisse montrer une Edition Angloise imprimée avant l'an 1571. lors que les Articles furent confirmez, qui contienne la Clause, dont il s'agit. Car ce fut une Edition Angloise, que le Parlement ratifia. Quoi qu'après tout, quand on pourroit produire une telle Edition, elle ne prouveroit pas que la Clause fût inserée dans celle que ratifia le Parlement.

Ensuite notre Anonyme allégue ce qu'on a dit en faveur de l'authenticité de cette Clause, & y répond article par article. Par exemple, Mr. l'Evêque de *Salisbury* dit que puis que la Clause se trouve dans l'Edition de 1563. un an aprés que les Articles furent signez par la Convocation, il n'est pas probable que la chose étant si fraîche, on eut osé faire une telle fraude, d'autant plus que cela n'auroit pû se faire, sans que les Papistes en eussent fait du bruit. On répond, que les Papistes, loin d'en faire du bruit, devoient en être bien-aises, puis que cette Insertion étoit une grande démarche pour s'aprocher d'eux ; & à l'égard de la premiére difficulté, on répond que Mr. l'Evêque de *Salisbury*, qui a tant de lecture, pourroit lui-même citer plus d'un exemple de fraudes commises, dans les tems même, où il étoit très-facile de les découvrir. Il n'y a rien de si credule que le peuple en matiére de Religion. Il s'en repose facilement sur la foi de ses Conducteurs. Ajoutez que du tems de la Reine *Elizabeth*, il y avoit beaucoup moins de liberté qu'à présent, & beaucoup plus d'ignorance parmi le Peuple. On allégue des exemples assez curieux de

cette

cette ignorance, même dans le Clergé & dans d'autres personnes qui devoient naturellement savoir quelque chose. On passe sous silence les autres réponses de l'Auteur.

Il répond ensuite aux raisons alleguées par l'Archevêque *Laud* & par le Docteur *Heylin*, en faveur de la Clause dont il est question, & il prétend faire voir que loin que ce que disent ces deux Auteurs combatte son opinion, il sert, au contraire, à la confirmer. *Laud*, par exemple, se contredit manifestement, assurant dans une occasion, qu'il a vû l'Original des Articles de 1571. & dans une autre, qu'il n'a pû le trouver. Il paroit d'ailleurs qu'il vouloit tromper, quand dans la Chambre étoilée, il disoit, qu'il avoit vû l'Original, & que la Clause s'y trouvoit: puis qu'on a encore aujourd'hui un Manuscrit des Articles de 1571. où elle ne se trouve point. On n'alléguera pas ici les autres réponses au témoignage de *Laud*, de même que plusieurs autres réflexions sur cette matiére.

L'Auteur conclut de toute cette Dispute, 1. L'incertitude de la Tradition tant des Juifs que des Chrétiens. 2. Le peu de fond qu'il y a à faire sur le

témoignage des Théologiens, dans les affaires Ecclésiastiques, surtout, quand il s'agit de matiéres, qui concernent leurs intérêts. 3. Que si on en peut imposer dans un Pays tel que l'Angleterre, où généralement tout le Monde est si éclairé, on peut aisément conclurre ce qui a du arriver dans les lieux où l'ignorance étoit sur le trône, surtout avant l'usage de l'Impression. 4. Puis que les Ecclésiastiques sont capables de supposer un Article de Religion, & les Peuples assez indifférens ou assez stupides, pour ne pas s'y opposer, on demande ce qu'on dois penser de ces gros Volumes, qu'on apelle les Péres & les Conciles, & si on peut être bien persuadé qu'on n'y a fait aucune altération. 5. Combien les découvertes semblables à celle dont il s'agit sont avantageuses à la Religion. 6. Enfin, combien il est nécessaire de nous en tenir au témoignage de l'Ecriture, & de l'estimer, comme un Trésor, qui n'a point de prix.

L'Auteur finit par ces paroles de *Chillingworth* (a). *Par la Religion Protestante, je n'entends point la doctrine de* Luther, *ou de* Calvin, *ou de* Me-

a *Prot. Rel. a Safeway &c. Cap. VI. S.* 56.

Melanchton; *ni la Confession d'Ausbourg, ou de Genéve; ni le Catechisme d'Heidelberg, ni les Articles de l'Eglise Anglicane; mais la Bible, la Bible, je dis* la Bible seule *est la Religion des Protestans. Quoi qu'ils puissent croire de plus comme un Article de Foi ou de Religion, ils ne le peuvent croire conséquemment à leurs principes, ni exiger que les autres le croyent, sans une présomtion tout-à-fait schismatique. Quant à moi, après un long & , comme je le crois & l'espére certainement, un desintéressé examen du chemin qui conduit à la félicité éternelle, je déclare clairement que je ne puis trouver aucun lieu assuré où placer le pié, si ce n'est sur cet unique rocher inébranlable. Je vois clairement & de mes propres yeux, Conciles contre Conciles: Péres contre Péres, quelques-uns contr'eux-mêmes; le consentement des Péres dans un siécle contre le consentement des Péres dans un autre siécle; & l'Eglise d'un siécle contre l'Eglise d'un autre siécle. On prétend que la Tradition nous fournit de solides interprétations de l'Ecriture, mais j'en trouve fort peu ou point du tout. Ce n'est pas la Tradition mais l'Ecriture, qui coule de la bonne source. En un mot il n'y a*

que l'Ecriture seule sur le fondement de laquelle un homme prudent puisse s'apuyer. C'est par consequent elle & elle seule, que j'ai raison de recevoir. C'est d'elle dont je veus faire profession; c'est sur elle que je veus régler ma conduite, & c'est pour elle, si l'occasion s'en présente, que je perdrai non seulement volontiers, mais même avec plaisir, ma vie; quoi que je fusse fâché que des Chrétiens entreprissent de me l'ôter.

Après la troisiême Edition de ce petit Livre, on a publié une feuille volante sous ce Titre. *Reflexions on a late Pamphlet, intitled, Priestcraft in perfection*, c'est-à-dire, *Reflexions sur une Brochure publiée depuis peu, sous ce Tître, l'Artifice du Clergé à son comble*. On assure dans ce petit écrit, que l'Auteur du précédent a pris une peine à peu près inutile, pour prouver l'insertion frauduleuse, qui concerne l'Autorité de l'Eglise sur les matiéres de Foi: puis qu'on peut suivre une voye beaucoup plus courte, pour rejetter entiérement cette Clause. C'est de soutenir que les Loix n'ont confirmé aucun des Articles du Livre imprimé présenté au Parlement, qui concernent la Foi Chrétienne & la Doctrine des Sacremens, & que les au-

autres Articles ne furent point confirmez. En sorte que, quand l'Article concernant l'autorité de l'Eglise dans les matiéres de Foi auroit été inséré dans l'exemplaire présenté au Parlement, on ne pourroit pas conclurre que le Parlement l'eut confirmé; parce que cèt Article ne concerne que la Discipline. C'est là le but de l'Auteur de cette feuille volante, qui paroit être le même que celui du petit Livre dont nous avons donné l'Extrait. Au reste tout ce que nous avons dit, est sur le compte de l'Auteur & non pas sur le notre. Nous ne manquerons jamais au respect, qui est dû au Clergé d'Angleterre; & si l'on répond à ce Livre, comme nous aprenons qu'on s'y prépare; nous ne manquerons pas de faire l'Extrait de la Réponse, dès qu'elle parviendra jusques à nous.

ARTICLE IX.

ESSAI *sur l'*USAGE *de la* RAILLERIE *& de l'*ENJOUMENT *dans les Conversations, qui roulent sur les Matiéres les plus importantes.* Traduit de l'Anglois. A la Haye, chez Henri Scheurleer. 1710. Grand *in* 12. pagg. 176. gros caractére.

NOus sommes obligez au Traducteur de cèt Ouvrage, qui, dans sa Préface nous en a donné & le dessein & le plan : car j'avoüe que j'y ai trouvé si peu de méthode, & tant de choses, qui paroissent peu liées les unes aux autres, que j'aurois eu de la peine de m'en former une juste idée. *Voici* donc ce que nous en dit le Traducteur, que je ne connois point; mais qui paroit habile homme, & bien entendre la Langue de son Auteur & celle qu'il lui fait parler.

Il y a en Angleterre des Esprits pénétrans & hardis, qui parlent & qui écrivent avec beaucoup de liberté contre les opinions le plus généralement reçuës. Ils passent dès-là pour de vrais Pyrrhoniens. Comme ils attaquent tout le Monde, on les attaque aussi de tous côtez, en Chaire, en Conversation, & dans la plûpart des Livres qu'on écrit sur des points ou de Théologie ou de Métaphysique. C'est à eux qu'on en veut proprement dans cèt Ouvrage. Mais l'Auteur fait voir en passant, que ces Messieurs ne sont pas si Pyrrhoniens, qu'on pourroit croire; & que, s'ils font profession d'un parfait Pyrrhonisme, ce n'est aparemment

nent qu'un tour, dont ils se sont avisez, pour mieux disposer les Esprits à entendre revoquer en doute des Doctrines respectées, qu'ils croyent effectivement contraires aux véritables intérêts du Genre Humain.

Notre Traducteur croit que jusques ici, on n'a pas suivi une bonne méthode pour les desabuser. On déclame en général contre la liberté qu'ils se donnent de douter de la vérité de telle ou de telle Doctrine. Au lieu de répondre tranquilement à leurs Objections, on les censure de ce qu'ils osent les publier. Tout cela n'est bon qu'à les confirmer dans leur Pyrrhonisme, & à leur persuader que leurs Adversaires ne voyent pas mieux qu'eux la vérité de ces Doctrines particuliéres, & que, s'ils font semblant de les croire, ce n'est, peut être, que pour s'accommoder au tems, & ne pas choquer le plus grand nombre, qui d'ordinaire est plus zelé, pour les opinions, qu'il comprend le moins.

Notre Auteur, bien loin d'effaroucher ces prétendus Pyrrhoniens, employe la première Partie de son Ouvrage à justifier la liberté qu'ils prennent d'examiner toutes sortes d'Opinions, de douter des Principes le plus

généralement reçus, & de les mettre même à l'épreuve du *Ridicule*. Par ce moyen il gagne leur confiance. Après leur avoir permis de rire de tout, il se rit d'eux à son tour, *mais*, dit-on, *d'une manière si polie & si sensée, qu'ils ne sauroient y trouver à redire.*

Dans la seconde Partie il attaque leurs Principes favoris sur le Chapitre de la Vertu & de la *Sociabilité* (a). Ces nouveaux Pyrrhoniens nient avec *Hobbes*, tout sentiment genereux & toute affection naturelle, & l'Auteur fait voir que ces sentimens se trouvent dans le cœur de tous les hommes, qu'ils y agissent nécessairement en plusieurs rencontres, qu'*Hobbes* lui-même n'a pû s'en dépouiller; & que ses Sectateurs sont soumis, autant que qui que ce soit, au pouvoir de ce même charme. Voici comment il fait parler un de ces Pyrrhoniens & la réponse qu'il lui fait.

Le Pyrrhonien assure gravement & de sang froid, „que nous sommes les plus

a *C'est le terme dont se sert le Traducteur. Les Anglois en ont plusieurs semblables, qui sont fort expressifs, & qu'on ne peut rendre en notre Langue, que par une longue Périphrase.*

plus trompez de tous les hommes
„ de nous figurer qu'il y ait rien de tel
„ que Fidélité, ou Justice naturelle;
„ parce que ce n'est que la force &
„ la puissance, qui ont introduit la
„ justice parmi les hommes: que, dans
„ le fonds, la vertu n'est qu'un être
„ chimérique, qui n'a aucune exis-
„ tence réelle; qu'il n'y a nulle part
„ dans le Monde aucun principe
„ d'Ordre, nul charme secret, nulle
„ force de nature, qui fasse que châ-
„ que homme travaille volontaire-
„ ment ou involontairement pour le
„ bien public, de sorte qu'il soit puni &
„ tourmenté s'il fait le contraire. „

Voici ce que lui répond notre Auteur, au nom du Genre humain. „En
„ vérité, Monsieur, la Philosophie que
„ vous avez daigné nous révéler, est
„ fort extraordinaire. Nous vous som-
„ mes bien obligez de vos instruc-
„ tions: Mais, je vous prie, d'où
„ vient ce zéle, que vous faites paroi-
„ tre en notre faveur? Quelle liaison
„ y a t-il entre Vous & Nous? Etes-
„ vous nôtre Pére? Ou, si vous l'é-
„ tiez, sur quoi fondé cèt intérêt, que
„ vous prenez en nous? Y a-t-il donc
„ quelque chose dans le Monde qu'on
„ peut apeller *affection naturelle*? Et,

„ s'il n'y a rien de tel, pourquoi pren„ dre tant de peine, pourquoi vous „ exposer à tant de perils pour l'a„ mour de nous? Pourquoi ne gardez„ vous pas ce secret pour vous-mê„ me? Que gagnez-vous à nous ti„ rer d'erreur? Plus il y aura de gens „ dans l'illusion, mieux ce sera pour „ vous. Vous agissez directement con„ tre vos propres intérêts, en nous „ détrompant, & en nous faisant voir, „ que ce n'est que votre intérêt parti„ culier, qui vous gouverne; & que „ nous, avec qui vous conversez, ne „ devrions point être determinez par „ un motif plus noble & plus géné„ reux. Abandonnez-nous à nous„ mêmes. Laissez-nous à la merci de „ cèt artifice, qui sert heureusement „ à domter notre férocité naturelle, „ & à nous rendre aussi doux que des „ *agneaux*. Il n'est pas à propos que „ nous sachions, que nous som„ mes tous de notre nature de verita„ bles *Loups*. "

L'Auteur attaque dans la même Partie, les Théologiens, qui font dépendre toute la nécessité de bien vivre, des récompenses que promet la Religion.

Dans sa troisiême Partie il attaque plus directement les Principes des

Pyr-

Pyrrhoniens, dont il s'agit. Après avoir prouvé, que les Idées, qu'ils se sont faites, après *Hobbes*, de *l'Etat de Nature*, sont tout-à-fait chimériques, il montre ce que c'est que cèt état, & quels en sont les veritables fondemens. Il bâtit sur ce Principe, que *s'il y a quelque chose qui soit naturel à quelque Créature, ou à quelque espèce d'Etre que ce soit, c'est ce qui tend à la conservation de cette Espèce, & qui contribuë à la maintenir en bon état*. Il tire de là des conclusions, qui tendent à relever le prix naturel de la Vertu, & à faire voir que ce n'est pas par des vuës d'un intérêt particulier qu'elle doit être recherchée.

L'Auteur attaque aussi Mr. de la *Rochefoucault*, qui ayant entrepris de prouver dans ses *Réflexions Morales*, que *l'Amour propre* est l'unique ressort, qui fait agir les Hommes, semble être tombé dans l'opinion d'*Hobbes*. Mais l'Auteur François attribuë à la corruption de la Nature, ce que l'Anglois attribuë à la Nature même.

Enfin, dans la derniére Partie, il fait de nouveaux efforts, pour convaincre ceux contre qui il dispute de la beauté de la Vertu. Il les force, pour ainsi dire, à renoncer à leurs lumiéres

res naturelles & aquises, ou à reconnoitre que, selon leurs propres idées, rien n'est plus charmant qu'une conduite sage & bien réglée. Il montre qu'on peut railler les vices; mais qu'on ne sauroit railler la Vertu. On peut lancer des traits de raillerie très-fins & très-agreables contre la poltronnerie & contre l'avarice, par exemple; mais on défie tout le monde de tourner en ridicule ce qui est véritablement valeur ou générosité.

ARTICLE X.

Extrait de diverses Lettres.

DE *Genéve*. On a fait ici une seconde Edition des *Priéres de la Semaine*, composées par Mr. *Pictet* Pasteur & Professeur en Théologie. Elle est augmentée de plusieurs autres Priéres. On a achevé de réïmprimer sa *Morale* pour la troisiême fois. Les Libraires de Lyon en firent réïmprimer le premier Tome en 1700. sur la premiére Edition de l'année 1693. quoi qu'il y en eut une seconde augmentée de 1696. On a seulement eu soin de changer le *toi* des Priéres en *vous*, & d'en abréger la Préface. On l'a dédiée à Mr. l'Evêque *de Bellay*, avec per-

ermission du Roi & Aprobation des Docteurs de Sorbonne, qui disent qu'ils ont lû le Manuscrit. Celui qui l'a fait imprimer ne se nomme pas, & ne s'en dit pas Auteur. Cette derniére Edition qui s'est faite à Genéve est *in 4.* & *in 12.* On a achevé depuis quelque tems *l'Histoire de la vie de Jesus-Christ* ou *Paraphrase Harmonique des quatre Evangiles.* Par feu Mr. *Pierre Butini.* On la vend chez les Srs. *Fabri* & *Barillot* Libraires. On voit aussi dans cette Ville, un *Recueil de quelques Piéces Nouvelles de Prose & de Poësies. Par M. B** C**.* A Cologne. Pour la Societé.

D'Angleterre. Mr. *Whiston* ayant fait imprimer à la fin du Livre, dont je vous parlai derniérement, le Traité de *Novatien* sur la Trinité, comme un témoin fidelle de l'Arianisme de l'Eglise primitive; un Anonyme vient de publier une Brochure, où il soutient que *Novatien* ne favorise l'Arianisme en aucune maniére. *Novatianus ab Arianismi imputatione vindicatus: sive Tentamen in quo Librum Novatiani de Trinitate à Do.* Whiftono *ad calcem Libri cui titulus* Conciones & Tentamina &c. *nuper editum, Arianismo non favere probatur.* in 8. pagg. 17.

Le

Le Docteur *Guillaume Nichols*, f imprimer un Commentaire sur l le Livre des *Priéres Communes*, Liturgie de l'Eglise Anglicane. Ouvrage paroîtra bientot. Ce sera gros *in folio*, où les Remarq seront placées au bas des pages, menu caractére.

Tonson imprime en trois Vol *in* 8. les Ouvrages de Mr. *Cong* un de nos meilleurs Auteurs po Poësie & les Piéces de Théatre. *Lucrece in* 4 gros caractére est fini dès que les diverses leçons qu'o dessein d'y ajouter seront imprimé on le publiera. Le même Libr nous promet une nouvelle Editio la Physique de *Rohault*, avec les marques de Mr. le Docteur *Clarke* effacera toutes les précédentes. est déja sous la presse. ((*a*) Si on v loit m'en croire, on corrigeroit le stile de la Traduction, où l'on mis des subjonctifs là où il n'en point, & on a manqué d'en mettre il faut. Je voudrois aussi qu'on y aj tât un grand nombre de Figures, y manquent, & sans le secours de quelles les jeunes gens ne peuvent

com-

a *Addit, de l'Aut. de ces Nouv.*

mprendre ce que dit l'Auteur. Je
urrois bien en marquer deux cens,
il y sont nécessaires, & qu'on n'y
uve point. Le Livre en seroit plus
er; mais il en seroit infiniment plus
ile.)

On a traduit en Anglois le Paral-
le de la Musique Italienne & Fran-
oise de l'Abbé *Raguenet.* Un A-
onyme y a ajouté des Remarques;
ais les Connoisseurs n'en font pas
rand cas. On prétend qu'il juge à tort
à travers, & plutot par passion ou
r envie, que par connoissance de
use.

Un Avocat, nommé Mr. *Jean
Clendon*, a publié un Traité sur le mot
le *Personne*, par raport au Mystére
le la Trinité, *in* 8. Il examine ce que
e mot signifie dans l'usage ordinai-
e, les sens différens, qu'on lui a
donnez en l'apliquant à la Divinité, &
après avoir bien raisonné sur cette
matiére, il semble se déterminer pour
ce qu'on apelle *Sabellianisme.*

Le Sermon que le Docteur *Sache-
verell* prêcha dans la Cathédrale de
S. *Paul* le 5. de Novembre dernier,
& qui a principalement donné lieu
aux procédures, qui ont été faites
contre lui, a échaufé plus que jamais
la

la dispute sur l'autorité & l'indépe-dance absoluë des Princes. On a é[crit] pour & contre un très-grand nom[bre] de brochures, les uns soutenant q[u'il] ne faut jamais résister à son Prin[ce] quoi qu'il puisse faire, & les au[tres] assurant, qu'il y a des cas où l'on pe[ut] & où l'on doit même leur rési[ster]. Les premiers se fondent sur ce q[ue] l'autorité souveraine réside dan[s le] Prince, qui la tient immédiatemen[t de] Dieu; & ils ajoutent que c'est là la do[c]trine de l'Ecriture, aussi bien que c[el]le de l'Eglise Anglicane & de ses pl[us] illustres Théologiens. Les dernie[rs] au contraire, maintiennent, que le pou[voir] souverain réside originairem[ent] & radicalement dans le Peuple, q[ui] ne l'a conféré aux Princes, que pou[r le] bien-public, & pour aussi long[tems] qu'ils agiront conformément à [ce] bien; que ce sentiment est fondé su[r le] bon sens, & qu'il n'est pas contr[aire] à l'Ecriture : qu'il est conforme [à la] constitution du Gouvernement d'A[n]gleterre, & en particulier à la derni[ere] Révolution. Voila, à peu près, sur qu[oi] roulent tous ces Ecrits, dont il sero[it] trop long de raporter ici le Titre. J[e] me contenterai de vous parler d'[un] Ouvrage de Mr. *Hoadley*, qui est [un]

8. de 418. pages, *The Original*, &c. c'est-à-dire, *Traité de l'origine & de l'institution du Gouvernement civil.* Dans ce Volume Mr. *Hoadley* examine 1. le Systême de Mr. *Lesley*, qui prétendu que le Gouvernement civil est fondé sur le Gouvernement des Patriarches, qui avoient un pouvoir absolu sur leurs Enfans & Descendans. 2. Il défend contre quelques Ecrivains Mr. *Hooker*, qui dans son *Ecclesiastical Polity*, soutient que les Princes dérivent leur pouvoir du Peuple. 3. Il examine & refute amplement le Sermon Latin du Docteur *Atterbury*, dont vous avez fait l'Extrait dans le mois d'Octobre 1709.

Voici le Titre d'une Piéce d'une personne, qui ne vous est pas inconnue, & que je sai que vous estimez. *Sermon prononcé le 22. Novembre 1709. Jour d'Action de Graces. Dans la Chapelle Royale Françoise du Palais de S. James. Par* Pierre Rival *Ministre de cette Chapelle.* A Londres chez Pierre Dunoyer. 1709. le Texte est pris dans le *Pseaume II. vers 11. Réjouissez-vous avec tremblement.*

Mr. *Le Sage* a aussi publié depuis quelque tems un Sermon sous ce Ti-

ttre. *L'Examen des Esprits, ou Essai sur les caractéres d'une vocation Divine dans un Sermon à l'imitation de celui du Docteur* Blackall *sur le même Texte.* Ce Texte est contenu dans ces Paroles de la *I. de S. Jean IV.* 1. *Bien aimez, ne croyez point à tout Esprit &c.* L'Auteur allégue onze régles pour juger si la vocation d'un Ministre de l'Evangile est légitime, soit qu'il prétende qu'elle est ordinaire ou extraordinaire.

Voici le Titre d'un autre Sermon qui étant une espéce de Traité sur une matiére importante, mérite bien que vous en donniez l'Extrait. *Divine Predestination* &c. C'est-à-dire, *la Prédestination & la Prescience Divine s'accordant avec la Liberté de la volonté de l'Homme. Sermon prêché à l'Eglise de Christ à Dublin le* 15. *Mai,* 1709. *&c. par Mylord* Guillaume *Archevêque de Dublin.* Ce Sermon publié en Irlande a été réimprimé à Londres, avec des Remarques d'un Anonyme, qu'on dit être le même que celui qui a composé le *Priestcraft in perfection.*

On a fait une nouvelle Edition du Livre du fameux Docteur *Heylin*, intitulé *A Help to the English History, &c.* C'est une

le Liste de tous les Rois d'Angleterre, des Pairs Ecclésiastiques & Séculiers, des Baronets. Dans cette Edition on cet Ouvrage a poussé cette Liste jusqu'à l'année 1708. utile est particuliérement à l'égard de ceux qui lisent l'Histoire d'Angleterre.

De Hollande. On a imprimé à Amsterdam depuis peu *Abrégé de la Vie de divers Princes illustres, avec des Réflexions Historiques sur leur conduite & sur leurs actions. Par* Antoine Teissier, *Conseiller des Ambassades, & Historiographe de sa Majesté le Roi de Prusse.* Grand *in* 12. pagg. 228. Le dessein que Mr. *Teissier* semble se proposer dans cet Ouvrage, c'est de donner d'une maniére indirecte, & par consequent plus efficace, des Leçons utiles à un jeune Prince. Voici ceux dont on trouve les Vies dans ce Volume. *Alfonse le Grand* Roi d'Arragon & de Naples. *Tamerlan*, que les Auteurs sujets des Ottomans ont décrié; mais dont on reléve ici le mérite & la vertu. *Scipion l'Afriquain. George Castriot*, surnommé *Scanderberg* Roi d'Epire. Et *Abissin* Roi d'Ethiopie.

TA-

TABLE

Des Matiéres principales.

Mars 1710.

FIN.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois d'Avril 1710.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez PIERRE MORTIER,
chez qui l'on trouve toute sorte de Musique.

M. DCCX.

Avec Privilége des Etats de Holl. & de West.

AVERTISSEMENT.

PIERRE MORTIER, Libraire à Amsterdam, donne avis qu'il a acheté l'Atlas, & toutes les autres Cartes Geographiques, de feu *Frederic de Wit*. Ceux qui auront besoin de ces Cartes les trouveront chez ledit *Mortier*.

On trouve chez le même une Carte nouvelle de toute l'Allemagne, en quatre feuilles.

Idem une du Theatre de la Guerre du Nort, en 2 feuilles.

Idem une nouvelle Carte de toutes les Côtes du Monde, avec un Indice des Variations Magnetiques selon les Observations faites en l'Année 1700. par Edm. Halley.

Une Carte nouvelle d'Artois. Une de Picardie. Et une de l'Isle de France.

Idem les Plans des Villes des Pays Bas, Douay, Valenciennes, Condé, Bethune, Dunkerque, Tournay, Maubeuge, Arras, Aire, Anvers. Ath, Bruxelles, Cambray. Gand. Lille, Luxembourg, Mons, St. Omer, & plusieurs autres *Plans de*, *Villes*, Batailles, durant la presente Guerre, & toutes sortes des Cartes Geographiques dont il a les Catalogues separement.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Avril 1710.

ARTICLE I.

OEUVRES *d'*HORACE *en* LATIN & *en* FRANÇOIS, *avec des* REMARQUES CRITIQUES & HISTORIQUES. *Par Mr.* DACIER, *Garde des Livres du Cabinet du Roi. Troisiême Edition, revuë, corrigée & augmentée considérablement par l'Auteur.* A Paris, chez J-B-Christophe Ballard. 1709. En dix Tomes, du caractére des Editions précédentes, & qui contiennent en tout 5498. pagg. Et se trouve à Amsterdam, chez J. Loüis de Lorme.

CET Ouvrage de Mr. *Dacier* est si connu du Public par les Editions

précédentes, qui en ont été faites en France & en Hollande, qu'il ne nous reste qu'à lui faire connoître ce que cette Edition a de particulier. Dans cette vuë nous l'avons confrontée avec celle qui fut faite à Amsterdam en 1691. quoi qu'on ait mis sur le Titre *à Paris, chez Denys Thierry & Claude Barbin*; & nous allons marquer ce qu'elle a de particulier.

On trouve d'abord au devant du premier Tome une Préface toute nouvelle, & qui est très-curieuse. On y traite de la Poësie Lyrique, de son Origine, de son Caractére, des changemens, qui lui sont arrivez jusqu'à ce qu'elle soit parvenuë à sa perfection, & des Poëtes, qui l'ont cultivée. Elle contient 120. pages, & peut passer pour un Traité complet. L'Auteur y traite de la Poësie Lyrique de la même maniére qu'il avoit traité de la Satyre, dans une Préface mise au devant des Satyres d'*Horace*, dans les Editions précédentes, & qu'on n'a pas manqué de remettre ici.

La Poësie Lyrique est la plus ancienne de toutes les Poësies. Elle nâquit dans les Fêtes, que les premiers Hommes faisoient pour se délasser de tous leurs travaux, & pour remercier Dieu

de

de tous ses biens. Les *impromptu*, comme nous l'aprend *Aristote*, furent la premiére ébauche de la Poësie. La loüange y fut d'abord mêlée avec la satyre, & bientôt elle se partagea en deux espêces. La plus noble prit ce qu'il y avoit de plus difficile, les Loüanges des Dieux & les Eloges des Heros, c'est à dire, les Hymnes, les Cantiques, les Dithyrambes; & l'autre ce qu'il y avoit de plus aisé, les railleries & les traits satyriques. La premiére produisit la Tragédie, qui doit sa naissance aux Dithyrambes; & l'autre produisit la Comédie, mais longtems aprés, & lors qu'*Homére* eut changé les railleries piquantes en plaisanteries, dans son Poëme intitulé *Margites*, qui donna la premiére idée de la Comédie.

La Poësie Lyrique étoit bien plus ancienne chez les Hébreux, que chez les Grecs, & fut aussi portée à une plus grande perfection, comme cela paroit par le Cantique de *Moyse*, & par ceux de *David* & de *Salomon*. Mr. *Dacier* prétend, que la Poësie des Hébreux ne connoissoit ni pié ni mesure, & consistoit uniquement dans la magnificence des expressions & des images. (*a*) Il est, du moins, bien certain, que tout ce que

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

quelques Savans ont inventé sur la mesure des vers des Hébreux, ne paroit pas avoir beaucoup de solidité, & a été refuté par d'autres, d'une maniére à laquelle il semble qu'il n'y ait rien à repliquer.

Les Grecs ne connurent point cette Poësie des Hébreux, & ne durent leur Poësie Lyrique qu'à eux-mêmes. Le Vers Héroïque fut d'abord employé pour la premiére espêce de Poësie, qui chantoit les loüanges des Dieux & des Heros. Et le vers Iambe fut employé pour la seconde, qui ne contenoit que des invectives & des railleries. Après que l'expérience eut enseigné à donner à chaque espêce de Poësie le vers, qui leur étoit le plus propre, la Poësie Lyrique changea de ton, elle reçut presque toutes les sortes de Vers, & n'abandonna pas même tellement le vers Héroïque au Poëme Epique, qu'elle ne le retînt aussi, en le mêlant avec ceux, qui lui étoient affectez, comme son partage naturel. Il n'y eut que le vers Pentamêtre, dont elle ne put s'accommoder.

On ne sait qui furent les Auteurs de ces changemens; mais dès la XXVII. Olympiade cette Poësie Lyrique avoit déja pris sa véritable forme dans les

Ouvra-

Ouvrages du Poëte *Alcman* ou *Alcmæon*, qui est le plus ancien Poëte Lyrique, dont on nous aît conservé quelque Fragment. Il vivoit 670. ans avant *Jesus-Christ*.

Dès ce tems-là elle ne se renferma plus dans les grans sujets, qui lui avoient donné naissance. Elle descendit à des matiéres moins sérieuses, & moins graves; à peindre les Jeux, les Ris, les Amours, les Danses, les Festins, &c. On voit ce changement dans les Poësies de *Sapho* & d'*Alcée*, qui vivoient 40. ou 50. ans après *Alcman*. Encore n'étoient-ils pas les Auteurs de ce changement.

La Poësie Lyrique s'est maintenuë depuis ce tems-là dans cette possession. Ainsi cette Poësie se multiplia, non seulement par les diverses sortes de vers qu'elle employa; mais encore par la varieté des sujets, qu'elle se rendit propres. Dans l'espace de 220. ans la Gréce eut tout de suite neuf Poëtes Lyriques très-excellens. Dans le même espace de tems elle eut trois Poëtes Iambiques, car la Poësie Lyrique & l'Iambique sont réellement distinguées, comme le témoigne *Quintilien*. Nous n'avons un corps d'Ouvrage d'aucun Poëte Lyrique Grec, que d'*Anacreon*

& de *Pindare*. Il ne nous reste que deux Odes de *Sapho*. Des six autres on n'a conservé que des Fragmens.

Il semble que *Ciceron* ait prétendu que le stile des Poëtes Lyriques Grecs étoit peu différent de la prose, ce qui seroit tout-à-fait faux, comme on pourroit s'en convaincre à l'ouverture de *Pindare*. *Ciceron* a voulu seulement nous dire, que les piés des vers des Poëtes Lyriques Grecs étoient si peu sensibles, qu'en les entendant lire l'oreille avoit de la peine à les démêler, & que l'on croyoit entendre de la Prose. Ce n'étoit que le chant, qui, en marquant la mesure, faisoit sentir les vers.

Mr. *Dacier* croit, que les Piéces des premiers Poëtes Lyriques étoient continuës. Toutes celles que nous avons d'*Anacreon* sont sans aucune varieté de mouvemens & de mesures. Le partage en Strophes, Antistrophes, & Epodes, commença aparemment peu de tems avant le siécle de *Pindare*, & ce Poëte fut le premier, qui en usa dans sa Poësie Lyrique. On verra dans Mr. *Dacier*, comment il croit que ce changement s'introduisit. Il prétend qu'il fut en usage dans les Choeurs des Tragédies, avant qu'on l'employât dans la Poësie Lyrique.

Après la LXXXII. Olympiade, on vit tout d'un coup cette Poësie tarir dans la Gréce, sans qu'on en trouve aucuns vestiges. Ce fut aparemment le gout que donnérent pour les Piéces de Théatre, *Eschyle*, *Sophocle*, *Euripide*, & *Aristophane*; les trois premiers pour la Tragédie, & le dernier pour la Comédie, qui firent perdre celui des Piéces Lyriques. Tous ceux qui se crurent quelque talent pour cette grande Poësie s'y attachérent uniquement, d'autant plus que les Chœurs des Intermédes leur donnoient le moyen d'étaler toute la magnificence & toute la majesté de la Muse Lyrique.

Les Romains, non plus que les Grecs, ne durent qu'à leur propre génie la naissance de toutes sortes de Poësies, comme Mr. *Dacier* l'a expliqué dans le Traité de la Satyre. Elle fut aussi partagée en deux espêces, & celle qui fut consacrée à loüer les Dieux & les Heros fut la plus ancienne. Dès le siécle même de *Numa* les Vers Saliens étoient en vogue. C'étoit une collection de Cantiques, que les Prêtres de *Mars*, chantoient en l'honneur des Dieux, aux sacrifices d'*Hercule*. On introduisit bientot après la coutume de chanter aux festins publics & à la table

des Particuliers les loüanges des grands Hommes à voix seule & avec la Flute ou la Lyre. Cette premiére Poësie Lyrique étoit fort grossiére, & elle demeura dans cèt état plusieurs siécles aprés qu'elle eut été entiérement éteinte en Gréce. Même aprés qu'ils eurent commencé à s'instruire dans la lecture des Auteurs Grecs, ce qui n'arriva qu'aprés la premiére guerre Punique, ils ne profitérent point de ces grans exemples, que les Grecs leur ofroient dans ce genre de Poësie. Leur génie se porta tout entier à la Poësie Dramatique. On ne trouve aucun Poëte Lyrique, dans tout le tems qui s'écoula, depuis la premiére guerre Punique jusqu'au Siécle d'*Auguste*.

Il est vrai que, quelques années avant *Horace*, *Catulle* avoit fait quelques vers, qui l'ont fait mettre au rang des Poëtes Lyriques; mais Mr. *Dacier* croit que c'est sans fondement; & qu'il doit plutot être apellé Poëte Iambique. Le génie Lyrique fut bien plus rare à Rome que dans la Gréce. Sous les premiers Rois on n'eut que les Poëmes Saliens & quelques Cantiques grossiers & informes. Cela demeura en cèt état sous la République, à cause du peu d'honneur que l'on faisoit à la Poësie. Enfin,

fin, ſous le régne d'Auguſte, *Horace* fut le premier & le ſeul, qui diſputa le prix de la Poëſie Lyrique aux Grecs, qu'il imita. On voit en même tems *Titius Septimius*; mais on doute que ſes Ouvrages ayent jamais été publics. On trouve enſuite ſous *Néron*, *Cæſius Baſſus*. Du tems de *Quintilien* il y avoit, à ce que dit ce Rhéteur, plusieurs Poëtes Lyriques; cependant on ne trouve alors ſous *Veſpaſien* & ſous *Domitien*, que *Salleius Baſſus* & *Paſſienus*. Ainſi il n'y a eu, tout au plus, que cinq ou ſix Poëtes Lyriques parmi les Romains. C'eſt la difficulté de cette Poëſie, qui en a fait la rareté.

Ce ne fut que dans le ſeiziême ſiécle, que les François eurent les premiers eſſais de cette Poëſie. *Ronſard* né en 1524. fut le premier, qui commença à imiter les Grecs & les Romains, & qui enrichit la Langue Françoiſe du nom d'*Ode*, auſſi inconnu avant lui que la Poëſie, que ce nom déſignoit. Ce fut donc à l'imitation & non au génie, que les François durent leur Poëſie Lyrique.

La nouveauté contribua beaucoup à la reputation de *Ronſard*, quoi qu'il n'eut attrapé ni le naturel, ni le ſolide, ni le grand, ni le gracieux, que ſes vers

ne fussent qu'une imitation grossiére & servile, & que sa Muse parlât le plus souvent Grec & Latin en François. Cependant *Malherbe*, qui effaça ce Poëte d'un bout à l'autre, paroit avoir jugé trop sévérement de lui. Quant à *Malherbe* il s'éleva au dessus de tous les autres, & les laissa tous au dessous de lui. Il est le premier Poëte François, qui aît bien connu le caractére & la Majesté de l'Ode, & qui lui ait donné la pureté, la clarté, l'harmonie, & la magnificence. Il tient encore le sceptre dans ce genre de Poësie, dit Mr. *Dacier*, & s'il avoit autant de force pour se soutenir, qu'il en a pour s'élever, & qu'il eut mis un peu plus sa Poësie à la teinture de la Philosophie, il seroit plus près d'*Horace*, & ne laisseroit pas *Pindare* si fort au dessus de lui.

Les deux seuls Poëtes Lyriques, qui nous restent entiers des débris de la Gréce & de Rome, sont précisément les deux qui ont été les plus estimez, *Pindare* & *Horace*. (a) C'est aparemment cette raison qui les a fait conserver. L'estime qu'on en faisoit obligeoit à en faire plusieurs copies; & de

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

de ce grand nombre de copies, il en est parvenu quelques unes jusques à nous.

Horace, selon Mr. *Dacier*, n'a ni la sublimité, ni la profondeur, ni la rapidité de *Pindare*; aussi ne l'a-t-il pas imité. Il a suivi dans sa Poësie Lyrique *Alcée*, *Stesichore*, *Simonide*, *Anacreon*, & dans sa Poësie Iambique, il a suivi *Archiloque*. Mais, s'il est inférieur à *Pindare* du côté de l'Enthousiasme & de la fureur Poëtique, il repare bien ce desavantage d'ailleurs. Ses Poësies, selon Mr. *Dacièr*, sont, à l'exception d'*Homére*, les plus utiles de tous les dons des Muses. C'est un grand Poëte, un grand Philosophe, un grand Critique. Dans toutes ces Parties, on ne trouve jamais un Auteur; on trouve un homme du Monde, qui, en nous instruisant toujours, joüe, badine, s'amuse toujours avec nous. Toutes les conditions, tous les ages y trouvent les préceptes les plus importans & les plus nécessaires pour leur état.

Mais, pour retirer tous ces avantages d'*Horace*, il faut bien l'entendre. Mr. *Dacier* nous donne les régles qu'il faut suivre pour cela. Il refute ce qu'a dit Mr. *Pascal*, qu'on ne sait point n quoi consiste l'agrément, qui est

l'objet de la Poësie. Il soutient que cela est parfaitement connu; puis qu'on est parvenu à en donner des régles. *Aristote* & *Horace* l'ont démontré. Il s'étend à ce sujet sur les éloges de la Poësie. Il prétend que c'est un grand défaut de ne pouvoir pas juger sainement des beautez de la Poësie, & de ne pas s'y connoître jusqu'à certain point, au moins pour pouvoir discerner la vraye de la fausse. (*a*) Comme il y a des gens, qui méprisent trop la Poësie & les Poëtes; peut-être que Mr. *Dacier* les estime un peu trop. C'est là le défaut ordinaire des Savans qui s'attachent à un certain genre d'étude. Les connoissances qu'ils aquiérent sont toujours les plus excellentes & les plus utiles. Ils se recompensent par là en quelque sorte de leurs peines.

On croit que le principal but qu'on doit se proposer dans la lecture des Poëtes c'est de se former les mœurs. *Plutarque* a fait un Traité là-dessus; mais ses erreurs en matiére de Religion ont fait qu'il n'a pas aussi bien réussi, que peut réussir un Auteur Chrétien. (*b*) Quant à moi je crois que la lecture des Poëtes peut beaucoup servir à donner de

a *Reflex. de l'Aut. de ces Nouv.*
b *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

le l'esprit & à échaufer l'imagination ; mais je ne croirois pas pouvoir former mes mœurs dans la lecture des Poëtes tant Grecs que Latins. Je craindrois bien plutot de m'y corrompre, tant le mal y est mêlé avec le bien, le mensonge avec la vérité. *Horace*, selon son Traducteur, est un grand Philosophe. Sa seule Poësie Lyrique est enrichie des préceptes de la Philosophie la plus profonde. Toutes sortes de gens y peuvent aprendre. Les Généraux, par exemple, y trouveront ce précepte admirable, qu'il n'y a pourtant pas le moindre Officier qui ne sache, c'est qu'à la protection du Ciel, ils doivent joindre de leur côté les soins vigilans & prévoyans, qui sont les plus sures ressources des Armées dans toutes les opérations de la guerre, & qui assurent aux entreprises les plus hazardeuses un heureux succès.

Pour faire voir les grans principes de Morale, qu'*Horace* donne dans ses Odes, on remarque, qu'il nous dit que c'est de l'adultére, comme d'une source malheureuse, que sont sortis ces fleaux, qui ont inondé sa Patrie, & submergé presque tout le peuple. (*a*) Mais ce Poëte si ennemi de l'Adultére, regardoit

a *Advit. de l'Aut. de ces Nouv.*

gardoit comme une chose indifférente l'amour infame des garçons & des Courtisanes. *Horace* dit que c'est le mépris de la Religion qui est la cause de tous les désordres de sa Patrie; que c'est le meurtre de *Remus*, qui a attiré sur les Romains le courroux des Dieux. En quoi il est bien opposé à *Machiavel*, qui loüe *Romulus*, de s'être defait d'un competiteur dangereux. On refute à cette occasion quelques autres maximes de ce détestable Politique. Mais si *Horace* a quelques principes excellens de Morale dans ses Odes, on peut dire que ses Satyres & ses Epîtres en font une espêce de Cours entier & parfait. (*a*) J'en excepterois volontiers la seconde Satyre du Livre I. où le Poëte se sert des termes les plus infames, & décrit les actions les plus sales. Mr. *Dacier* a beau se donner la peine de le justifier. Il semble qu'on aime ces sortes d'ordures, quand on se plait de les remuer sans nécessité. Il eut pû représenter les vices qu'il décrit d'une maniére chaste, & capable d'en donner de l'horreur, & non pas d'une maniére dissoluë. On a beau dire, mille expériences prouvent que ces endroits corrompent l'esprit & le cœur des jeunes gens.

Mr.

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

Mr. *Dacier* voudroit qu'on rétablit le Chœur dans la Tragédie, & refute Mr. *Dryden* célébre Poëte Anglois, qui n'étoit pas de son opinion. Il dit qu'on ne doit pas attendre de l'Angleterre, ni bons préceptes, ni grans exemples pour la Tragédie, puis qu'elle est en possession d'en violer les loix les plus fondamentales; soit que la coutume ait prévalu, ou que le Poëte Anglois ait naturellement l'esprit trop tragique, pour s'assujettir à la sage régularité des Grecs & des Romains.

Horace n'a donné aucun précepte sur la Poësie Lyrique, soit qu'il y ait trouvé trop de difficulté, ou plutot qu'il aît cru que le naturel sufit pour y réüssir. Mr. *Despreaux* l'a imité dans sa Poëtique.

Mr. *Dacier* y suplée en quelque sorte, en nous faisant part des réflexions qu'il a faites sur la pratique de *Pindare* & d'*Horace*. Voici la définition, qu'il nous donne de l'Ode: C'est une sorte de Poëme assez court, fait pour être chanté sur la Lyre, ou à l'imitation de ceux que l'on y chantoit, & qui employe à son gré dans ses différentes compositions toutes les sortes de vers; qui les mêle même souvent plusieurs dans le même Ouvrage, & qui se rendant

pro-

propres toutes sortes de sujets, traite les petits d'une maniere fleurie & toujours noble, & les grands avec une élévation, qui paroît plutot l'effet de l'Inspiration & de l'Enthousiasme, que du sens rassis. Voici les conséquences qu'il tire de cette définition. 1. La grande Poësie Lyrique peut commencer par le transport & par la terreur, en quoi elle est tout-à-fait différente du Poëme Epique. 2. Le Poëte doit dire des choses remarquables, toutes neuves, & qui n'ayent jamais été dites par d'autres; il doit par conséquent rejetter tout ce qui est petit, tout ce qui est bas, tout ce qui sent la foiblesse d'un homme mortel. (*a*) Loi bien dure, qu'on apuye sur l'autorité d'*Horace*, & que je ne sai si ce Poëte a toujours observée. Le passage qu'on cite de l'Ode XXIV. du Livre III. ne pourroit-il point se raporter à cette Ode particuliére, sans devoir être apliqué en général à la Poësie Lyrique.

3. Le Poëte Lyrique ne garde ni ordre, ni méthode sensible; ses Piéces ne sont point un Syllogisme suivi. L'Inspiration ne soufre pas de mouvemens si compassez. Mais il ne faut pas inférer de là que le jugement en soit banni. Il est caché sous ce beau désordre. Il y a dans

a Réflex. de l'Aut. de ces Nouv.

dans le Poëte Lyrique quelque chose de divin, qui a fait dire, qu'il est possedé par un Dieu, & un Dieu a plus de jugement qu'un homme.

4. Ses Strophes, ses Stances, ses couplets ne sont point aiguisez en Epigrammes, ni en Madrigaux. Il n'y a rien de plus éloigné de l'Ode, & qui sente moins l'Inspiration.

5. Les Moralitez qui sont l'ame de la Poësie ne sont point des Moralitez triviales & froides; mais des Moralitez profondes, & qui brillent de tout le feu de la Poësie, qui sont comme fonduës & incorporées avec le fond de l'Ouvrage. (a) Quelquefois les moralitez d'*Horace* sont assez communes, mais elles ont la grace de la noblesse du tour & de l'expression; comme quand il dit que la mort attaque également les Palais des Rois & les Cabanes des Bergers. Il n'y a rien de plus commun que la pensée même, qui est que la mort n'épargne personne. Mais le tour & les expressions qu'il employe pour exprimer une pensée si commune en font la beauté. 6. Enfin, on sent dans tous les vers du Poëte Lyrique un nombre & une harmonie, qui charment l'oreille.

Dans

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

Dans le dernier siécle, ajoute M. Dacier,(a) on a commencé à suivre u route toute contraire; & un homme beaucoup d'esprit, dont le Public a favorablement les Essais Lyriqu pour la rendre plus capable de nou tirer, vient aujourdhui nous la mo toute couverte des fleurs de la Poë Mais pour ne pas nous laisser surp dre aux sons de cette *Siréne*, attach nous fortement à la Raison, com *Ulysse* à son mât. Il refute ens les raisons de ce Poëte moderne. M je doute que le goût de Mr. *Dacier* e pêche que le Public ne se divertisse d la lecture des Odes du nouveau Po Il dit que rien n'est plus contraire Poësie, que l'aplication à la Physiq & que plus un siécle sera Physicie plus il sera éloigné de la Poësie. (b me semble pourtant que Mr. *de Fo nelle* a fait assez voir, qu'il étoit Physicien, & ses Poësies Pastorales une assez bonne preuve, qu'il a réussi dans la Poësie, s'il avoit vo en faire sa principale occupation.

Dans la suite Mr. *Dacier* fait l'élog de l'Antiquité, & refute le Poëte L riq

a *Je croi qu'il veut parler de Mr.* de la Motte.
b *Reflex. de l'Auteur de ces Nouv.*

que moderne, qui a dit qu'*Horace* soit entrepris de surpasser l'antiquité. On prétend que jamais *Horace* n'eut cette prétension, & qu'on ne le sauroit prouver par aucun endroit de ses Ouvrages. On fait voir que jamais aucun Poëte Moderne n'a été assez téméraire pour prétendre mieux faire que les Anciens, & qu'au contraire ils ont avoüé qu'ils leur étoient beaucoup inférieurs. On finit cette longue Dissertation en disant, qu'en Poësie & en Eloquence, comme en Peinture & en Sculpture, on n'atrapera jamais ni le beau, ni le grand, qu'autant qu'on aprochera du gout & des maniéres des Anciens : parce qu'il est faux qu'il y ait deux bons gouts: il n'y en a qu'un, & c'est celui de l'Antiquité. (a) A l'égard de la Peinture, comme il ne nous reste aucun Ouvrage des Anciens, il est assez difficile de décider, s'ils étoient meilleurs Peintres que les Modernes. Malgré cette nouvelle Préface, on n'a pas laissé de conserver dans cette nouvelle Edition celle qui étoit dans la précédente.

On a mis ensuite la vie d'*Horace* écrite par *Suetone* avec la Traduction

(a) *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

Françoise à côté. Mr. *Dacier* avoit envie d'en composer une toute nouvelle : mais le dégout qu'on trouve à faire ce qui a déjà été fait, l'en a détourné. Il a joint ses Notes sur le travail de *Suetone*. Voici une de ses Notes.

L'Historien Latin dit, qu'*Auguste* combla *Horace* de biens par deux fois. Là-dessus Mr. *Dacier* dit qu'il ne se souvient pas qu'*Horace* ait parlé de ces biens qu'il avoit reçus de la libéralité d'*Auguste*. Il en recherche la raison, puis qu'il est sûr que ce Poëte n'étoit point ingrat. Peut être, dit-il, s'est-il perdu quelques Ouvrages de ce Poëte. Peut-être qu'il a cru qu'un remerciment de sa part n'ajouteroit rien aux éloges qu'il donne à ce Prince. Il faisoit du bien à tous ses sujets. A quoi bon faire des remercimens pour soi-même, quand il en faut faire pour tout le Monde? Ces derniers sont les seuls qui fassent honneur aux Princes, & qui méritent d'être conservez à la Postérité. Et c'est à quoi *Horace* a donné bon ordre : car il n'a rien oublié pour faire connoitre que l'Empire devoit à *Auguste* toute sa félicité & qu'il n'y avoit pas un Romain qui ne tint de lui son repos & sa vie. (*a*) Cette derniére raison est subtile ; mais j'avoue qu'elle

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

me persuade pas. Les bienfaits generaux n'empêchent pas qu'un Poëte publie les graces particuliéres, qu'il a reçuës de son Prince; surtout puisque le Prince, qui est plus porté à faire du bien, n'en fait pas également à tous, & que le Poëte a pû être distingué dans les bienfaits que le Souverain a répandus sur ses sujets. La vérité est, que dans une question telle que celle-ci, un homme d'esprit ne demeurera jamais court. On pourroit dire par exemple, avec autant de vraisemblance, qu'*Auguste*, en faisant du bien à *Horace*, lui défendit de lui en témoigner publiquement sa reconnoissance. Cette raison fait beaucoup d'honneur à l'Empereur & ne fait point de tort à l'esprit reconnoissant du Poëte.

Les changemens & les Additions, que Mr. *Dacier* a faits à ses Notes sont de différente sorte. Elles servent à expliquer, & à apuyer de nouvelles raisons, & de nouvelles autoritez ses premieres remarques. Il y en a plusieurs, où il refute ce que Mr. *Zurk* Professeur à Harlem, Mr. *Masson*, feu le Cardinal *Noris*, & quelques autres ont avancé contre lui. Il y a quelques Notes toutes nouvelles; & quelques unes, mais en petit nombre, où il change

tout,

tout-à-fait de sentiment, & refute ce
qu'il avoit avancé dans quelques E
tions précédentes. Il est bon de don
quelques exemples de ces différe
sortes de changemens & de Notes,
nous ne suivrons d'autre ordre, q
celui des Ouvrages même d'*Horace*.

1. On avoit trouvé mauvais, q
Mr. *Dacier* eut traduit le premier v
de son Poëte, *Mæcenas atavis edite*
gibus, par ces paroles, *Mécénas*,
descendez d'une des plus anciennes
milles de la Toscane. On avoit fait v
que *Properce* & *Martial* ont donné
Rois à *Mécénas* pour Ancêtres de m
me qu'*Horace*, & que *Silius Italic*
mettant des Sceptres dans la Maiso
Mécénas, a déterminé le véritable
du mot *Reges*. Mr. *Dacier* s'est re
à ces raisons. Il a changé sa traduct
de cette maniére; *Mécenas, qui co*
tez des Rois parmi vos Ayeux.
ajoute dans ses Notes, que, peu
être, *Mécénas* prétendoit descen
de quelcun de ces anciens Prin
qui avoient régné dans quelque c
de l'Etrurie, anciennement part
en douze Principautez, dont les Pr
ces étoient apellez *Lucumones*, c'est-
dire, *Rois* en langage Toscan. Il n'e
faut pas tant, ajoute-t-il, pour le

Poëtes

oetes, nation flateuse & peu accoutumée à combatre les Chiméres d'un avori. Voila une Remarque qui fait u d'honneur au Patron de tous les mans.

2. Il y a une assez longue Note tounouvelle sur la fin de l'Ode sixiée du premier Livre. Notre Commenteur y prouve qu'*ungues secti*, ne nifie pas des ongles aiguisez pour re plus de mal; mais au contraire des gles coupez avec lesquels on peut re peu de mal. *Horace* veut faire enndre, que les jeunes filles, dont il rle, veulent bien se défendre contre urs amans, mais qu'elles ne veulent s leur faire trop de mal, ni les reter par une résistance trop emportée. y a une addition assez considérable la Note sur le 27. vers de l'Ode 7. même Livre, mais nous ne nous rrêterons pas. Mr. *Dacier* avoit dé souvent critiqué *Scaliger* dans ses otes de la premiére Edition, il reent encore dans cette derniére plus uvent à la charge. Il dit que ce Critie a presque toujours le gout faux, & ue toutes ses censures sont d'ordiaire autant de fautes.

3. Dans l'Ode XII. il abandonne correction d'*Heinsius*, qu'il avoit

 sui-

suivie, sur le vers 19. où ce Savant vouloit qu'on lût *occupabit* au lieu d'*occupavit*. Il croit présentement qu'il ne faut rien changer. *Horace* vient de dire qu'on ne voit rien de si grand que *Jupiter*, rien qui lui ressemble, rien qui en aproche. Cela étoit injurieux à *Minerve*, dont les Anciens ont dit qu'elle étoit la vertu de *Jupiter*, qu'elle avoit le même pouvoir & les même priviléges que lui. Pour corriger donc en quelque maniére sa pensée il ajoute, *Pallas a pourtant obtenu les honneurs, qui aprochoient le plus de ceux de Jupiter*. Par là *Horace* donne à *Minerve* dans ses vers, la même place que *Jupiter* lui a donnée dans la Nature, & il la lui donne sans l'annoncer & sans le promettre. Mr. *Dacier*, pour confirmer sa pensée, prouve par un passage formel de *Callimaque*, que *Minerve* a été placée par les Anciens dans le haut rang dont parle *Horace*.

4. Sur l'Ode XIV. il défend l'opinion dans laquelle il est que cette Ode n'est point Allégorique, contre un Auteur Moderne, qui dans ses Commentaires sur *Horace*, a voulu prouver qu'elle l'étoit comme l'ont crû presque tous les Commentateurs. Il y

a grande aparence que cette Edition étoit commencée, quand la *Vie d'Horace* par Mr. *Masson* a été publiée, puis que Mr. *Dacier* ne parle point de la Critique que ce Savant a faite de son opinion sur cette Ode & sur la seconde de ce Livre. Je remarquerai en passant que dans cette quatorziéme Ode, Mr. *Dacier* traduit le mot *Antennæ*, par *Antennes*, qui est un bon mot François, & qu'on employe sur la Mediterranée ; mais il explique ce mot en disant que ce sont de gros bâtons, qui croisent les mats, & où sont attachées les Voiles. Les Antennes, ou, comme on les appelle sur l'Ocean, les Vergues, sont de trop grandes piéces de bois, pour être apellées des bâtons, quelque gros qu'on les fasse. C'est une petite inexactitude, qui lui est échapée, mais qui feroit rire les personnes qui savent ce que c'est que des Antennes. Si ce sont des bâtons, ils sont semblables à ceux dont se servoit *Gargantua*.

Sur l'Ode XV. il fait voir que *Tuæ*, *à la Votre*, pour dire *à Votre Dame*, *à votre Maitresse*, est une expression très-rare, les pronoms possessifs se joignant toujours au nom ou à la qualité de la personne à qui on les aplique. Il en a trouvé un exemple semblable dans *Tibulle*.

5. De plusieurs endroits où il défend ses Remarques contre Mr. *Zurk* en voici un assez considérable tiré de l'Ode XXXIV. Mr. *Dacier* prétend qu'*Horace* y veut rendre ridicule les Stoïciens, dont les Disputes contre les Epicuriens sur la Providence ne revenoient qu'à ceci; c'est que les Tonnerres & leurs différens effets établissoient la Providence. Et parce que les Epicuriens répondoient que cette preuve ne valoit rien, puis que les Tonnerres étoient produits par des causes naturelles; les Stoïciens croyoient leur fermer la bouche, en leur disant qu'il tonnoit dans un tems serein, & que ces Tonnerres étoient produits de Dieu, puis qu'il n'y avoit alors aucune cause naturelle, qui les pût produire. Mr. *Dacier* prétend que c'est de cette raison superstitieuse, dont *Horace* se moque.

Sur cela, Mr. *Zurk* dit qu'il n'y a rien de si commun dans les Historiens, & dans les Poëtes, que des Tonnerres par un tems serein, & *Horace* tenoit cela pour très-constant. D'où il conclût qu'*Horace* s'est servi très-sérieusement de cette raison contre les Epicuriens. Mr. *Dacier* répond que les Tonnerres entendus par un tems serein sont raportez par les Historiens, com-

le des prodiges de la vérité desquels on peut raisonnablement douter; ou qu'il faut expliquer favorablement. Quant aux Poëtes, on ne demande pas de la Poësie cette exactitude Physique. Il y a bien de la différence entre un Poëte, qui raporte une chose feinte, un miracle, qu'il ne garentit point, & un Poëte, qui assure une vérité, pour y apuyer un dogme Philosophique. Il n'y a jamais de Tonnerre sans nuage. C'est une vérité que les Epicuriens oppos oient toujours aux Stoïciens, comme on peut le voir dans le *Livre VI.* de *Lucréce.* Jamais personne de bon gout, dit Mr. *Dacier*, ne croira qu'*Horace* donne sérieusement une raison aussi frivole de sa conversion, que seroient des Tonnerres entendus dans un tems serein. Il n'y a que l'Ironie, qui puisse rendre à cette Ode toute sa beauté. Mr. *Dacier* se sert de cette figure en plusieurs autres endroits pour munir *Horace* contre la Critique.

6. Il avoit dit, que dans l'*Ode II.* du *Livre II.* le Poëte parle de *Phraate* établi sur le Thrône par *Tibére*, l'an de Rome 733. comme les Interprétes l'ont crû. Mais après avoir examiné l'Ode de plus près il a changé de sentiment. Il croit qu'*Horace* ne parle dans

cette Ode que de *Phraates* remis sur le Thrône des Parthes par les Scythes l'an de Rome 728. & que cèt événement étoit recent, quand l'Ode fut faite. Il la croit de l'an 729. deux ans avant la Conjuration de *Muréna* contre *Auguste*. On en verra la preuve dans ses Nôtes.

7. Sur l'Ode XI. Mr. *Dacier* remarque qu'*Horace* apelle la *vieillesse, séche*, *arida canicies*; parce qu'elle est causée par le défaut de l'humide radical. Je ne sai si *Horace* pénétre si avant dans la Philosophie en cèt endroit. Peut-être ne savoit-il pas ce que c'étoit que cèt humide radical, que ceux qui s'expriment de cette maniére auroient peut-être de la peine à bien définir. Il me semble que, sans pénétrer si avant, on pourroit dire qu'*Horace* apelle la vieillesse séche, parce que d'ordinaire les vieillards sont secs & décharnez.

8. Voici une réflexion, que Mr. *Dacier* a ajoutée dans ses Nôtes sur l'Ode II. du Livre III. L'opinion, dit-il, que l'impieté d'un seul est funeste à tous ceux qui se trouvent avec lui est très-ancienne. L'Histoire Grecque nous aprend que des passagers, qui s'étoient embarquez avec *Diagoras*, ayant été surpris par une violente tempête, en rejettérent la cause sur lui seul, parce

ce que son impieté étoit connuë. On raporte sur cela l'Histoire de *Jonas*, qui prouve clairement la même vérité.

9. Notre Commentateur n'est pas si prévenu en faveur d'*Horace*, qu'il ne reconnoisse quelquefois les fautes qu'il a commises. Il le reprend même en des endroits, où peut-être il ne seroit pas difficile de le justifier. En voici un exemple tiré de l'Ode III. du Livre III. Le Poëte parle ainsi de l'Homme juste,

Si fractus illabatur Orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

Si le Ciel tombait, il se verroit accablé sous ses ruines sans aucune crainte. La seule chose qui me déplait dans cette Ode, dit Mr. *Dacier*, c'est le mot *ferient*, qui me paroit bien foible pour marquer le terrible coup que portent ces grandes piéces du Monde. Ne peut-on point dire, qu'*Horace* s'est servi exprès de ce mot, pour marquer le peu d'effet que feroit cette grande chute sur l'esprit du Sage dont il parle? On peut dire d'un homme courageux, qu'il ne regarde une grande blessure, que comme une égratignure. Je ne décide rien, je propose seulement un doute, qui

 m'est

m'est venu dans l'esprit en lisant cette Note.

10. Dans celles de l'Ode XIX. du même Livre notre Commentateur en a ajouté une où il parle des Augures. Leur Colége fut institué à Rome par *Numa*. Il ne fut d'abord que de quatre Augures tous Patriciens. Mais cèt honneur ayant été communiqué ensuite au Peuple par la Loi *Ogulnia*, on en ajouta cinq autres. Et enfin *Sylla* en ajouta encore six, de sorte que ce Colége fut de quinze Augures. Ils étoient en fort grande considération, & leur Ministére étoit un des plus importans; puis qu'il dépendoit d'eux de rendre inutiles toutes les résolutions & toutes les entreprises du Sénat & du Peuple. De là vient que les premiers de Rome, qui avoient été Consuls, & qui avoient triomphé briguoient ce sacerdoce avec beaucoup d'empressement. *César* après avoir vaincu *Pompée* & les Rois du Pont, *Ptolomée* & *Pharnace*, voulut être Augure. Les Empereurs même rechercherent cette dignité. *Auguste* le voulut être, & crut donner un grand relief à son Fils *Lucius César*, en lui procurant cèt honneur. C'étoit un privilége des seuls Augures, que si quelcun d'eux étoit convaincu de

quel-

quelque crime, il ne pouvoit être privé de son Sacerdoce, sans perdre la vie en même tems. On s'étonnera, peut-être, que, dans le tems que cette science des Augures étoit fort décriée, & qu'on en connoissoit toute la vanité, ce Colége ne laissoit pas de subsister avec éclat. Mais, dit Mr. *Dacier*, qui est-ce qui ne connoît pas la force des usages, & des usages autorisez par la Religion?

11. Dans une autre Note de la même Ode, sur ce qu'*Horace* parle des Graces nuës, on nous aprend que la coutume de les peindre nuës n'est pas de la premiére Antiquité, quoi que fort ancienne. *Pausanias* écrit qu'il n'a pû découvrir, qui est le Peintre ou le Statuaire, qui a commencé le premier à leur ôter leurs habits: car tous les Anciens les peignoient vetuës. Ceux qui ont fait ce changement ont voulu signifier, sans doute, que les Graces ne plaisent que par leur simplicité; & qu'elles n'ont besoin d'aucun ornement, qui les cache. Mais ce changement ne laissoit pas d'être hardi.

12. Mr. *Dacier* revient encore à la noblesse de *Mecenas* dans sa premiére remarque sur l'Ode XXIX. du Liv. III. Il dit qu'un certain *Clodius*, com-

me on l'aprend de *Plutarque*, dans la vie de *Numa*, avoit fait un Ouvrage intitulé, *la Réfutation des Tems*, où il faisoit voir que les anciens Regîtres, dans lesquels les Généalogies des Citoyens étoient écrites, furent perdus quand Rome fut saccagée par les Gaulois, & que ceux qu'on eut depuis furent supposez par des Flateurs pour favoriser certaines Familles, qui vouloient descendre des premiéres Races & des plus illustres maisons de Rome. C'est, peut-être, sur quelcun de ces Regîtres, qu'étoit fondée la flaterie des Poëtes, qui ont fait descendre *Mécénas* de quelque Prince Toscan. Les Historiens n'ont eu garde d'autoriser ces Titres. Ils se sont contentez de dire qu'il descendoit d'une ancienne Famille de Chevaliers. Il est certain, que cette Famille étoit Plébeïenne. Mais ce n'est pas un argument contre la noblesse de son origine ; car il y avoit plusieurs Familles Plébeïennes aussi nobles, que les Patriciennes. Témoin la Famille *Tullia*, qui étoit Plébeïenne, & qui prétendoit pourtant descendre de *Tullus Atius* Roi des Volsques. M. *Dacier* a fait plusieurs additions aux Notes sur l'*Ode IX.* du *Livre V.* Elles tendent à refuter Mr. *Masson*, qui

qui n'est pas d'accord avec lui sur le tems auquel cette Ode fut composée. Je ne les raporterai pas ici, parce qu'elles me meneroient trop loin. Il a retranché une Note de celles de l'Ode XII. & il a bien fait, puis qu'elle expliquoit une action fort infame, dont parle *Horace*, & qu'on n'entend que trop sans Commentaire. Nous nous arrêterons ici, renvoyant au mois prochain la suite de cèt Extrait. Le Lecteur ne trouvera pas, sans doute, mauvais que nous fassions deux Articles d'un Ouvrage composé de dix gros Volumes ; quoi que ce ne soit ici qu'une nouvelle Edition.

ARTICLE II.

DIVINE PREDESTINATION *and* FORE-KNOWLEDGE, CONSISTENT *with the* FREEDOM OF MAN'S WILL. *A Sermon Preach'd at Christ-Church, Dublin, May.* 15. 1709. *before his Excellency Thomas Earl of Wharton, Lord Lieutenant of Ireland, and the Right Honourable the House of Lords, by his Grace* WILLIAM *Lord Archbishop of Dublin.* C'est-à-dire, *La Prédestination & la Prescience Divine d'accord avec la Liberté*

berté de l'Homme. Sermon prononcé dans l'Eglise de Christ de Dublin, le 15. Mai, en présence du Comte de Wharton Seigneur Lieutenant d'Irlande & de la Chambre des Seigneurs, par Mylord Archevêque de Dublin. Imprimé à Dublin, & réimprimé à Londres, pour A. Bell, & J. Baker, 1710. in 8. pagg. 36. du caractére de ces Nouvelles.

LE Texte sur lequel ce Sermon a été fait est tiré de ces paroles célébres de S. *Paul Rom. VIII.* 29, 30. *Ceux qu'il a préconnus, il les a aussi prédestinez* &c. Mylord Archevêque divise son Discours en trois Parties, dans la premiére il explique comment il faut entendre les mots de Prescience & de Prédestination, quand ils sont attribuez à Dieu. Dans la seconde, pourquoi l'Ecriture nous représente Dieu de cette maniére, & dans la troisiême quel usage nous devons faire de cette Doctrine.

Il pose pour principe, que les Idées que nous nous formons de Dieu, ou de ses Divins Attributs, ne procédent point d'une perception directe & immédiate, que nous en ayons : mais de quelques Observations, que nous

vons faites sur ses Ouvrages, & de la réflexion que nous avons faite sur ces perfections, qu'il étoit nécessaire que Dieu eut pour les produire. Considérant, par exemple, l'ordre admirable & le raport merveilleux qu'on aperçoit dans toutes les parties du Monde, nous avons jugé, que nous ne pourrions nous-mêmes rien faire de tel sans une très-grande sagesse, d'où nous avons conclu que cette vertu convenoit à Dieu, qui étoit l'Auteur de toutes ces choses. Nous lui avons aussi attribué de la prévoyance & de l'intelligence, parce que la sagesse renferme nécessairement ces perfections, & parce que, s'il nous faloit faire ce que Dieu a fait, nous ne le pourrions faire sans l'exercice de ces perfections.

Il est, en effet, très-vrai, qu'il faut que Dieu ait ou ces perfections, ou d'autres perfections équivalentes à celles-là, & proportionnées à ces puissans effets, qui en procédent. Mais, parce que nous ne concevons pas ces perfections en elles-mêmes, nous leur donnons les noms des facultez que nous croyons nécessaires pour produire de tels effets. Cependant nous sentons bien que ces facultez sont différentes des notres, & que nous n'en a-

vons pas proprement d'idée. Nous les attribuons seulement à Dieu par ressemblance & par analogie. C'est ainsi que l'Ecriture lui attribuë des pieds, des mains, & diverses autres parties du corps; de la colére, de l'amour, de la haine, & diverses autres passions, parce qu'on voit que Dieu fait certaines choses, que nous ne faisons qu'avec ces Membres, ou mûs de ces Passions. Mais, comme personne n'est assez extravagant, pour croire que Dieu soit composé de ces Parties ou sujet à ces Passions, nous ne devons pas croire, qu'il y aît plus de raport entre ces perfections, que nous lui attribuons, & celles que nous trouvons en nous, ou que nous croirions devoir posseder, pour faire des choses semblables à celles, que Dieu opére.

Ainsi, parce que c'est le devoir d'un homme sage d'examiner par avance ce qu'il doit faire, de déterminer les moyens qu'il doit employer, pour arriver à ses fins, de se faire un plan de son Ouvrage & de le suivre dans l'exécution; l'Ecriture attribuë les mêmes choses à Dieu. Elle nous le représente comme consultant sur ce qu'il a à faire, formant des plans, prenant des résolutions, se pourvoyant de

les moyens, pour arriver à ses fins. De là vient que nous lui attribuons une Prescience, une Connoissance, une Puissance.

Mais il ne s'ensuit pas plus de ces maniéres de parler, que ces Perfections soient en Dieu, de même qu'elles se trouvent en nous, qu'il s'ensuit que Dieu aît des mains, des yeux, de la pitié, de l'amour, & de la haine, parce que nous lui voyons faire des actions, semblables à celles qui procédent en nous de ces principes. Nous devons au contraire en conclurre, que ces perfections en Dieu sont aussi différentes des notres, que ce que nous nommons les mains, les yeux, les oreilles de Dieu, est différent des membres de notre corps ausquels nous donnons les mêmes noms. Ainsi parce que la connoissance que nous pouvons avoir de l'avenir, si elle est infaillible, ne peut pas s'accorder avec la contingence des évenemens, il ne s'ensuit pas que l'on doive conclurre, que ce qu'on apelle la Prescience de Dieu ne puisse s'accorder avec cette contingence. De même, qu'il seroit ridicule de conclurre, que, parce que, quoi que nous ayons des yeux, nous ne pouvons voir dans les ténébres

bres, auſſi Dieu, à qui l'Ecriture at-
tribuë des yeux, a beſoin de la lumi
re du Soleil pour apercevoir les obje
Il faut donc interpréter toutes c
choſes, quand elles ſont attribuées
Dieu, par maniére de condeſcendanc
pour nous aider à concevoir ce qu
nous devons eſpérer de lui; & quel
ſont les devoirs auſquels nous ſom
mes engagez envers lui. En partic
lier, il ne faut pas croire, que la Pré
ſcience, la Prédeſtination, la Connoi
ſance même & la Volonté ſoient e
Dieu de la même maniére & dans l
même ſens, que nous la trouvons e
nous. Nous devons, au contraire
ne les entendre, que par voye d'analo
gie & de comparaiſon. Nous diſon
qu'il connoît toutes choſes avant qu'
elles arrivent, pour dire qu'il ne peut
pas plus être ſurpris d'aucune choſe
qui arrive, qu'un homme ſage le ſe-
roit, s'il avoit parfaitement connu ce
qui devoit arriver; que toutes choſes
dépendent de Dieu, de même que s'il
les avoit diſpoſées ſelon un certain Syſ-
tême ou un certain deſſein, qu'il au-
roit formé volontairement dans ſon
Entendement, indépendemment de
toute autre conſidération que celle de
ſa volonté & de ſon bon plaiſir.

Si

Si nous prenons dans un même sens
analogie la Prédétermination & la Pré-
estination qu'on attribuë à Dieu, pour
ous donner quelque idée de la Puis-
nce de Dieu à laquelle rien ne peut
ésister, de la suprême autorité qu'il
sur toutes ses Créatures, nous com-
rendrons quelle est la Souveraineté
e Dieu sur nous, la soumission & la
épendance dans laquelle nous devons
tre par raport à lui. Mais il ne s'ensui-
ra point de là que ces Perfections ne
uissent point s'accorder avec la con-
ingence des événemens & la Liberté
le l'homme. Car nous voyons bien,
ue ce qui nous fait croire que ces
hoses sont incompatibles, c'est parce
ue nous jugeons de ces Perfections
ivines, comme de nos perfections,
& que nous nous imaginons qu'elles
ont semblables: ce en quoi nous ve-
nons de voir que nous nous trompons
entiérement; puis que nous n'avons
pas d'idées plus claires de ces Perfec-
tions divines, que celles qu'un aveu-
gle pourroit se former des couleurs.
Tous ces noms & toutes ces idées que
nous y attachons, pour nous représen-
ter les Perfections divines, ne sont tout
au plus que des ombres, des emblêmes,
des figures paraboliques, des attributs
divins.

vivins: Elles servent pour nous aprendre nos devoirs envers Dieu; mais nous n'en devons pas tirer d'autres conséquences. Par exemple, l'Ecriture parle de la Prescience de Dieu, & de la Prédestination, pour nous aprendre l'infinie obligation, que nous lui avons de nôtre salut; la dépendance dans laquelle nous sommes, à cause de ses bienfaits. Voila l'usage que nous en devons faire. Mais de conclurre de là qu'elles ne s'accordent pas avec la Liberté de l'homme, c'est en juger par la nature de ces perfections, quand elles se trouvent en nous; c'est-à-dire, très-mal, parce qu'il n'y a point de ressemblance entre toutes ces choses. C'est à peu près raisonner aussi juste, que le feroit un homme, qui, voyant que l'Ecriture donne à la Sagesse le nom d'Arbre de vie, croiroit que la Sagesse croît sur la Terre comme un Arbre, a ses branches & ses feuilles, est échaufée des rayons du Soleil, & nourrie par la pluye. Voila ce que l'Auteur explique dans la premiére Partie.

Dans la seconde, où il s'agit d'expliquer, pourquoi l'Ecriture nous donne de telles idées de Dieu & de ses perfections; il répond, qu'il faloit nécessairement qu'elle en usât ainsi, par-

co-

n qu'autrement, nous ne le connois-
sons point du tout. Les perfections de
Dieu sont telles, qu'il nous est impossi-
ble de les comprendre, dans l'état d'i-
gnorance, d'imperfection & de corrup-
tion dans lequel nous nous trouvons
ici bas. Elles ne se peuvent apercevoir
par les Sens; & selon notre Prelat, c'est
par les Sens que nous recevons toutes
les perceptions directes & immédiates,
que nous avons des choses. Il faut
donc nous représenter ces perfections
par des choses, qui ayent quelque res-
semblance & quelque analogie avec
elles: de même que lors que nous vou-
lons donner à un homme quelque idée
d'une chose qu'il n'a point vue, nous
la comparons à celles qu'il a souvent
aperçuës: ou nous lui en traçons quel-
que crayon. Quand, par exemple,
nous voulons faire connoitre à quel-
qu'un un Pays qu'il n'a jamais vû, nous
lui en dressons une Carte; qui n'est
dans le fonds, que du papier & de l'en-
cre, & par consequent bien differen-
te du Pays, dont nous voulons lui
donner quelque idée. Que si quelcun
s'imaginoit qu'à cause de cette image,
le Pays qu'on veut lui representer est
du papier & de l'encre, il passeroit tout-
à-fait pour fou. Nous ne sommes gue-
res

res plus sages, quand nous nous imaginons que les perfections divines so de la même nature, que les chos dont nous nous servons pour les présenter. Nous parlons des Decr de Dieu, de sa Prédestination; m ce ne sont là que des figures & des blêmes de choses dont nous n'av aucune idée, & qui ne different p moins de ce qu'elles signifient, qu'u Carte est differente du Pays qu'elle présente. On n'attribuë une Prescie ce & des Décrets à Dieu, que pour m quer la fermeté & la certitude de s Actions. Conclure de là que ce qui représenté par là est incompatible a la contingence des choses, parce q cette contingence est incompati avec les images dont nous nous s vons pour représenter cette perfecti divine, c'est ne raisonner pas plus j te, que le feroit un homme, qui roit que la Chine n'est pas plus grand qu'une feuille de papier, parce que Carte, qui la représente, n'a que cett étenduë.

Comme cette matiére est très-importante, notre Auteur prend soin de l'illustrer par quelques comparaisons. Par exemple, les Géométres représentent le tems par une ligne, la vi tesse

te par une autre ligne, & le mouvement qui resulte de la vitesse multipliée par le tems, par une surface, ou par un solide. Ils tirent de là diverses conséquences très-certaines & très-utiles. Dira-t-on, que toutes leurs Démonstrations sont fausses; parce qu'ils représentent le tems, la vitesse, le mouvement, qui sont des choses successives, par des lignes, des surfaces, des solides, qui sont des choses permanentes. L'Auteur aplique cèt exemple au Mystére de la Trinité, & l'aplication est facile. Si nous voulions aprendre à un Américain ignorant ce que c'est que l'Ecriture, & que nous lui disions que c'est la méthode de rendre les paroles visibles & permanentes; de sorte que des personnes dans des tems & dans des lieux différents peuvent les voir & les entendre; cèt Américain diroit que tout cela est contradictoire, parce que les paroles ne peuvent pas être vuës, mais entenduës. Que pourroit-on lui répondre, si ce n'est que les paroles écrites sont d'une tout autre nature, que quand elles sont prononcées; & que s'il veut se donner la peine de les aprendre, il en comprendra facilement l'usage. Il est facile de faire l'aplication de cèt exemple

emple & aux difficultez qu'on fait sur le Mystére de la Trinité, & à celles qu'on propose sur l'incompatibilité de la Prescience ou des Décrets de Dieu avec la contingence des choses. Si on demande, pourquoi ces perfections divines ne nous ont pas été expliquées d'une maniére plus claire, on répond que c'est que les facultez nous manquent pour les comprendre; de même que les yeux manquent à un aveugle, pour voir la lumiére : mais un tems viendra après cette vie, où nous connoîtrons ces choses, parce que nous aurons les facultez nécessaires, pour les connoître.

On répond en second lieu, que la connoissance que Dieu nous a donnée de ses Perfections, quoi que trés-imparfaite, suffit pour le but que la Religion se propose, qui est de nous amener au salut, par le chemin de la foi & de l'obéissance. C'est ce que l'Auteur prouve assez au long. Nous ne nous y arrêterons pas, nous contentant de raporter une réflexion particuliére, que l'Auteur fait sur ce sujet. Pour prouver que la connoissance que nous avons des perfections divines suffit pour nous amener au salut, il suppose un homme, qui pren-

droit

voit à la lettre tout ce que l'Ecriture nous en dit. Qui s'imagineroit, que Dieu est un Roi puissant, qui a un thrône dans les Cieux & la Terre pour son marchepié, qui voit dans le même moment tout ce qui doit arriver, qui a autour de lui des millions de Ministres prêts à exécuter ses commandemens; qui aime passionnément ceux qui lui obéïssent; & est en colére & comme en fureur contre ceux qui lui desobéïssent. Peut-on douter, demande l'Auteur, que celui qui dans la simplicité de son cœur croiroit, que toutes ces choses sont véritables, ne fût sauvé en vertu de cette persuasion, & n'eut pas de motifs suffisans, pour être porté à servir Dieu, à l'honorer, & à lui obéïr. Que si on dit que toutes ces idées ne sont pas conformes à la nature de Dieu, on en convient; mais on doit aussi avoüer, que toutes les idées que nous nous en pouvons former sont infiniment éloignées de la perfection de leur original.

Pour confirmer cette pensée, notre Prelat fait considérer, qu'il en est à peu près des choses naturelles comme de Dieu; nous n'en connoissons pas proprement la nature ou les proprietez; mais

mais seulement les effets par raport à nous. La lumiére du Soleil est bien différente de celle que nous voyons; la chaleur du feu est très-différente de celle que nous sentons. Il en est de même de toutes les autres qualitez sensibles. Cependant cela n'empêche pas, que nous ne tirions les mêmes usages du Soleil, du Feu, & des autres corps, que si nous en connoissions la nature & les proprietez. Il est facile de faire l'aplication de cèt exemple à la connoissance, que nous avons de la Divinité.

L'Auteur observe de plus, que comme nous attribuons les facultez & les actions de notre Ame à Dieu; nous attribuons aussi à notre Ame des actions, qui n'apartiennent qu'à notre corps. Nous disons, par exemple, qu'elle pése les choses, qu'elle les pénétre, qu'elle reflêchît, actions qui n'apartiennent proprement qu'au Corps. Et, comme il est certain, que toutes ces expressions n'aportent aucune confusion dans nos idées, quoi qu'il y aît une différence infinie, entre les actions de l'Ame, & celles du Corps, qui sont désignées par les mêmes termes; nous devons en user de même, quand nous attribuons à Dieu par analogie, ou

les actions ou les proprietez de notre Ame. Que si on objecte que, selon ces principes, toutes les descriptions que nous faisons de Dieu, tout ce que nous en disons, se reduira à des figures & à des métaphores, que Dieu ne sera misericordieux, juste, intelligent, que métaphoriquement. On répond qu'il y a bien de la différence entre ces expressions, & les métaphores ordinaires. Car on ne se sert des métaphores & des autres figures de Rhetorique que pour exprimer des choses qui sont déja connuës, pour les augmenter ou les diminuer, comme on le juge nécessaire; au lieu que nous ne nous servons de ces termes métaphoriques, quand nous parlons de Dieu, que pour nous donner quelque idée des choses, dont n'avons aucune connoissance directe; & pour aprendre comment nous nous devons conduire par raport à Dieu en conséquence des idées que ces expressions nous en font concevoir. Il y a quelques autres différences entre ces choses, que l'on trouvera dans notre Auteur. Voici les principaux usages, qu'il tire de toute cette doctrine.

1. On peut par là accorder les expressions de l'Ecriture, qui paroissent

contradictoires, & qui semblent attribuer à Dieu ou des proprietez ou des actions, qui se contredisent. Comme quand il est dit qu'il se repent, & qu'il n'est point homme pour se repentir. Qu'il visite les péchez des Péres sur les Enfans, & que l'Enfant ne portera point l'iniquité du Pére. Il faut se souvenir que deux choses peuvent se ressembler à certains égards & être fort différentes à d'autres égards. Notre Auteur fait l'application de ce principe, & un Lecteur intelligent peut aussi la faire, sans qu'il soit nécessaire, que nous nous y arrêtions. Il faut seulement se souvenir, que toutes ces choses sont dites de Dieu, non pour nous en faire comprendre la nature, mais pour nous porter à la pratique de nos devoirs.

2. En second lieu on peut conclure de cette doctrine avec combien de précaution nous devons raisonner & tirer des conséquences, sur toutes les perfections divines, que nous connoissons si peu. Nous pouvons facilement croire que toutes les contradictions, que nous nous imaginons entre la prescience de Dieu & la contigence des événemens, entre la Prédestination & la Liberté, procédent uniquement de notre ignorance. On fait voir

que

que les mêmes contradictions aparentes se rencontrent dans plusieurs choses naturelles, qui ne sont telles, que près des ignorans, & qui s'évanouissent dès qu'on en a des idées claires. Parlez, par exemple, à un ignorant de Quantitez négatives qui sont moins que rien, & qui multipliées les unes par les autres, produisent une Quantité réelle plus grande qu'une Quantité donnée, il traitera tout cela de chimeres & de choses qui se contredisent. Mais un homme qui entend ces matieres, en comprend très-bien la verité.

3. En troisiéme lieu on répond par cette méthode à un argument fort familier, qui, à ce que dit notre Auteur, a embarrassé presque tous les Théologiens. Si Dieu, dit-on, a prévu ou déterminé que je serai sauvé, je le serai infailliblement; s'il a prévu ou déterminé que je serai damné, je le serai infailliblement; ainsi il n'est pas nécessaire que je me tourmente pour éviter la damnation ou pour me procurer le salut. On répond, que la conséquence seroit légitime s'il en étoit de la connoissance & des decrets de Dieu, comme de la connoissance & des decrets des hommes; mais ce qui prouve qu'en

les sont toutes différentes, c'est que nous sommes exhortez à travailler à notre salut avec crainte & tremblement.

4. On conclut en quatrième lieu, que tous ceux qui ont traité ces matieres, ont pris des Ombres pour des Substances, des similitudes pour des choses même. Ils ont conçu la prescience de Dieu, sa prédétermination & ses autres perfections de la même maniére, que les ombres qui s'en trouvent en nous-mêmes. L'Auteur fait voir cela par quelques exemples.

5. On aprend de là, en cinquiéme lieu; comment on doit se conduire, dans une Eglise où l'on enseigne quelcun des Systêmes particuliers reçus dans les diverses Societez Chrétiennes sur les Articles, dont il s'agit. Il faut demeurer en repos, ne point troubler la paix de l'Eglise; & encore moins mettre au grand jour les contradictions & les absurditez qui paroissent se trouver dans sa doctrine. Il faut au contraire, prendre soin de montrer que les fausses conséquences, qu'on prétend tirer de sa doctrine, n'en sont point de légitimes conséquences; & s'opposer à tous ceux qui l'en accusent, comme à des brouillons & à des enne-

mis de la paix: comme à de faux Accusateurs de leurs Fréres, qui les chargent de fausses conséquences qu'ils desavoüent, & qu'on ne peut leur imputer, que par ignorance & par malice. Ce Sermon ou plutot ce Traité n'a pas eu le bonheur d'être généralement aprouvé. On a entrepris de le refuter par un petit Ecrit dont voici le Tître.

ARTICLE III.

A VINDICATION *of the* DIVINE ATTRIBUTES. *In some Remarks on his Grace the Archbishop of Dublin's Sermon, intitul'd Divine Predestination and Foreknowledge consistent with the Freedom of Man's Will.* C'est-à-dire, *Défense des Attributs divins, contenuë dans quelques Remarques sur le Sermon de Mylord Archevêque de Dublin, qui a pour tître la Predestination & la Prescience divine d'accord avec la Liberté de l'Homme.* A Londres, chez A. Baldwin. 1710. in 8. Pagg. 38. gros caractére.

L'AUTEUR de ces Remarques a mis dans le Tître un passage tiré d'un des Sermons du savant *Tillotson*, par

lequel nous commencerons cèt Extrait. *C'est une folie*, dit-il, *de prétendre, que nous ne pouvons connoître ce que c'est que la Bonté, la Justice, la Verité telles qu'elles sont en Dieu. Car, si nous ne les connoissons point, il est égal pour nous, que Dieu soit bon ou non; nous ne pouvons point imiter sa bonté; car celui qui imite essaye de se rendre semblable à quelque chose qu'il connoit & il faut nécessairement qu'il ait quelque connoissance de ce à quoi il tâche de se rendre semblable. En sorte que si nous n'avions une notion fixe & déterminée de la bonté, de la justice, & de la verité de Dieu, Dieu serait un Etre tout-à fait inintelligible; & c'en serait entiérement fait de la Religion, qui consiste à nous rendre semblables à Dieu.*

L'Adversaire de Mr. l'Archevêque de Dublin commence par poser, que la Révélation & la méthode de la nouvelle Philosophie ont bien changé la face des choses, depuis que *Simonide*, au raport de *Ciceron*, demandoit toujours de plus longs délais pour répondre à la question, qui lui avoit été faite, ce que c'étoit que Dieu. Il est vrai que nous n'en avons pas de notion directe & positive, mais nous connoissons quelques uns de ses Attributs,

nous

nous connoissons que c'est un Etre éternel, immatériel souverainement parfait, & particuliérement, qu'il est infiniment sage, puissant, juste, & bon. Nous connoissons ces perfections par ses Ouvrages, où il les a comme dépeintes & répanduës. C'est là l'opinion commune des Philosophes & des Théologiens. Mais il s'est élevé depuis peu des gens, qui ont voulu rapeller les sentimens de *Simonide*. Mr. *Bayle* a été un des principaux Tenans dans cette dispute, comme notre Anonyme le fait voir en raportant un long passage de son Dictionaire. Il parle en même tems des Auteurs, qui ont répondu aux Objections de Mr. *Bayle*, & travaillé à défendre l'opinion commune sur la connoissance que nous avons de Dieu.

Après cette introduction, il explique le plan du Systême de Mr. l'Archevêque de *Dublin*, & les raisons qui l'ont obligé à embrasser ce Systême. Il donne après cela ses réflexions sur ce Systême; & il répond, enfin, aux objections, qu'on peut lui faire tirées du Sermon même qu'il combat.

Il remarque en passant que ce Systême choque l'opinion commune. Il

convient bien avec Mylord de *Dublin*, que quand l'Ecriture attribuë des Parties du Corps humain ou des Passions à Dieu, elle parle métaphoriquement, mais il soutient qu'elle parle proprement quand elle lui attribuë des perfections morales, telles que sont la Sagesse, la Justice, la Bonté; de même que lors qu'elle parle de sa Volonté & de sa Prescience. Qu'elle veut que nous les concevions en Dieu telles qu'elles sont en nous; mais seulement dans un beaucoup plus haut degré de perfection. Voici quelques unes des réflexions de notre Anonyme sur ce Systême.

1. On ne peut, en suivant cette méthode, prouver l'existence de Dieu aux Athées. Les idées que nous attachons au mot de Dieu, doivent être le sujet de nos Argumens, toutes les fois que nous employerons le terme de Dieu dans une Proposition. Mais si toutes nos idées sont aussi éloignées de la Vérité, que (a) le poids d'une balance, est différent de notre pensée, ou la lumiére du mouvement, Mylord ne pourra pas prouver l'existence de Dieu

a *Ce sont les comparaisons, qu'employe Mr. l'Archevêque de Dublin.*

Dieu, ou, ce qui est la même chose, l'existence d'un Etre, qui est conforme aux notions que nous avons de Dieu, à moins que Mylord ne dise, que ce qui est infiniment éloigné & différent de la vérité, peut être prouvé véritable.

2. On demande en second lieu; comment Mylord définiroit le mot de Dieu, s'il vouloit prouver son existence à un Athée. Tout ce qu'il semble qu'il pourra dire, c'est que par le mot de Dieu il entend une cause générale des effets. S'il n'entend autre chose, un Athée conviendra de cette idée; puis qu'il n'y en a eu aucun, qui n'ait reconnu l'existence éternelle de quelque cause générale de tous les effets. La différence qu'il y a entre les Athées & ceux qui croyent une Divinité consiste dans les attributs, qui conviennent à cette cause générale. Mylord dira qu'il différe des Athées en ce qu'il suppose que cette cause est immatérielle, au lieu que les Athées la confondent avec la matiére. Mais on répond que cette différence est peu importante; puis que si les autres perfections Divines ne lui sont attribuées que métaphoriquement, on n'en peut conclurre ni la Providence, ni la né-

 cessité

cessité de l'Incarnation, ni les peines, ni les récompenses; puis que toutes ces véritez sont des suites des perfections divines, telles que nous les concevons. Il est pourtant vrai que Mylord croit que nous connoissons assez ces attributs pour fonder la nécessité de nos devoirs.

3. L'Anonyme croit en troisiême lieu que Mylord donne cause gagnée à Mr. *Bayle*; puis que ce Philosophe soutient, qu'on ne peut répondre aux Manichéens, qu'en captivant notre entendement sous l'obéissance de la Foi; c'est-à-dire, en croyant que Dieu est bon, quoi qu'il soit évident à la Raison qu'il ne l'est point. Toute la différence, ajoute-t-on, qu'il y a entre Mylord, & Mr. *Bayle*, c'est que celui-ci continue à croire que Dieu est bon & sage, contre la force du raisonnement humain; au lieu que Mylord déclare que Dieu n'est ni sage, ni bon, c'est, dit-on, une différence de mots, mais non point d'idée.

4. On prétend en 4. lieu que selon Mylord, il est fort indifférent quelques Notions que l'on ait de Dieu, & on en aporte pour preuve l'exemple que nous en avons allegué d'un homme qui prendroit à la lettre tout ce que l'Ecri-

l'Ecriture nous dit de Dieu. Il est très-dangereux, dit-on, de permettre aux hommes de se former de Dieu telle idée qu'il leur plaira. C'est le moyen de les précipiter bientôt dans l'Athéïsme.

5. On soutient en cinquiéme lieu, que Mylord contredit l'Ecriture, lors qu'il nie que Dieu soit saint, sage & juste; puis que l'Ecriture nous recommande d'imiter Dieu dans ces vertus, ce qui suppose que nous connoissons la nature de ces Attributs. Ce sera, selon l'Anonyme, la même chose de dire *Soyez saint, car je suis saint*, que de dire *Soyez saint, car je suis Rabba.* Il me semble, que Mylord se tirera de cette difficulté en disant, que les vertus de justice, bonté &c. que nous attribuons à Dieu sont des Emblêmes, de ce qui se trouve dans cèt Etre souverain, ce qu'un mot barbare, qui ne signifie rien, ne seroit pas, & que ces représentations emblématiques suffisent, pour fonder notre imitation.

6. On croit en sixiéme lieu que Mylord abandonne entiérement la Trinité aux Sociniens, puis qu'il dit que la distinction des trois Personnes n'est qu'une comparaison, c'est-à-dire, que ce n'est point véritablement & réelle-

ment ce que nous entendons par trois personnes, mais seulement quelque chose d'analogue, comme nous nous servons d'une ligne, pour représenter le tems. Puis, dit l'Anonyme, que ces termes ne représentent qu'une pure analogie, on ne voit pas pourquoi on oblige les Chrétiens à les croire, & pourquoi, puis qu'on a déclaré que Dieu n'avoit ni corps, ni parties, ni passions, quoi que ces choses lui soient attribuées analogiquement, on n'a point déclaré de même qu'il n'y avoit point en Dieu de distinction de Personnes; puis que l'un n'est pas dit de Dieu plus proprement que l'autre.

7. Enfin, on prétend, que le *Systême* de l'Archevêque, ne parvient pas au but que ce Prélat s'est proposé, qui est de lever la contradiction aparente qu'il y a entre la Prescience de Dieu & la contingence des choses: puis qu'au lieu d'accorder ces deux choses, Mylord nie que la Prescience convienne proprement à Dieu. Que si on répond, que, quoi qu'à parler proprement cette proprieté ne convienne pas à Dieu, il a pourtant d'autres facultez & pouvoirs équivalens à cette perfection, & que nous sommes assurez que ces facultez produisent des effets sem-

blables

blables à ceux qui procédent de notre sagesse & de notre connoissance ; on replique que c'est retomber dans les mêmes difficultez ; qu'on a voulu éviter, puis qu'il est aussi difficile d'accorder la Liberté de l'homme, avec un pouvoir équivalent à la Prescience que nous concevons en Dieu, qu'avec la Prescience même.

Mylord dit que la Prescience est uniquement attribuée à Dieu, pour nous donner une Notion de la certitude des Actions divines ; mais il paroit par les prédictions de l'Ecriture, qu'elle veut nous aprendre que Dieu connoit certainement ce que les hommes feront. Ainsi la difficulté demeure toujours. Après que Dieu a prédit une chose dépendante de la Liberté de l'homme, cette chose ne peut pas ne point arriver. Non seulement Dieu la connoit certainement ; mais aussi l'homme à qui Dieu l'a révélée, & voila toutes les difficultez, qui reviennent. Comment l'homme peut-il savoir certainement qu'une chose arrivera, si cette chose est contingente & peut également arriver & n'arriver pas?

A l'égard des objections, qu'on peut faire contre notre Anonyme ti-

rées du Sermon de Mylord de Dublin, il ne s'en propose proprement qu'une seule tirée de l'exemple qu'allégue Mr. l'Archevêque d'une Carte de Géographie, dont on se sert pour représenter à un homme la Chine, où il n'a jamais été.

L'Anonyme répond que cèt exemple n'est point à propos, puis que les marques qui sont sur cette Carte ne sont que des signes d'institution pour donner à une personne des idées de certaines choses qu'il connoit déja, comme sont les riviéres, & plusieurs autres choses marquées sur les Cartes. Mais, selon Mylord, les noms de Prescience, de Justice &c. sont employez, pour nous représenter des perfections divines, que nous ne concevons du tout point.

ARTICLE IV.

Histoire du Prince ERASTUS *Fils de l'Empereur Diocletien.* A Paris, chez Pierre Ribou. 1710. grand in 12. pagg. 480. gros caractére. Et se trouve à Amsterdam, chez Pierre Mortier.

C'EST ici une espéce de Roman, qu'on dit avoir été écrit premiérement

ment en Grec, & traduit en plusieurs Langues, particuliérement en Italien & en Espagnol. On dit même qu'il y en a une vieille Traduction Françoise, mais d'un stile si diffus & si barbare, qu'on a cru, pour l'honneur de la Nation, devoir en faire une Traduction plus polie & plus digne de la beauté de l'Original. Voici en peu de mots le précis de cette Histoire.

Dioclétien eut de sa premiére femme un Fils nommé *Erastus*, qui étoit très-bien fait & qui avoit quelque chose de divin soit pour la beauté du visage, soit pour celle du corps. L'Empereur le mit entre les mains de sept Philosophes pour le bien élever. Ils choisirent un fort beau lieu hors de Rome, pour l'éducation du jeune Prince, & ils réussirent si bien, qu'ils en firent un Prince accompli. En dix ans de temps, il surpassa les Maîtres, qui l'avoient enseigné. On voyoit, dit-on, briller en lui toutes les graces du corps & de l'esprit, & rien n'égaloit son mérite. Il étoit promt sans emportement; vigilant sans inquiétude; hardi sans témérité; civil sans bassesse; complaisant sans flaterie; modeste sans timidité; dévot sans superstition; habile sans présomtion; adroit sans fourberie; libéral sans profusion. L'Im-

L'Impératrice sa Femme étant morte, on persuada l'Empereur de se remarier. Il épousa une jeune & belle Princesse nommée *Aphrodisia*, qui étoit de Maison Impériale. Le Prince *Erastus* ne fut point de la fête, qu'on fit pour ce mariage. La jeune Impératrice, qui étoit plus belle que sage, ayant apris ce que la renommée publioit de ce Prince, en devint passionnément amoureuse sans le connoitre. Elle résolut de lui envoyer un Esclave avec des présens magnifiques, dont quelques-uns étoient des Ouvrages qu'elle avoit faits elle-même. Il y avoit des devises, qui représentoient clairement sa passion. Le Prince les refusa d'abord, mais ses Maîtres lui conseillérent de les accepter, de peur d'irriter l'Impératrice. L'Esclave, pour être mieux recompensé, étant de retour, dit à l'Imperatrice, que ses présens avoient été parfaitement bien reçus, & que le Prince avoit témoigné par ses actions, qu'il n'étoit pas insensible aux bontez de l'Impératrice. Cette Princesse charmée de ce discours se laissa encore plus enflammer; elle écrivit une Lettre passionnée au Prince, qu'elle lui envoya par le même Esclave avec d'autres présens considerables.

le Prince déchira la Lettre après l'avoir lûë, défendit au Porteur sur peine de sa vie de se charger désormais de pareilles commissions, & lui ordonna de reporter à l'Imperatrice les pierreries, qu'elle lui avoit envoyées avec la Lettre. L'Esclave, craignant de déplaire à sa Maîtresse & de perdre les recompenses qu'il attendoit, lui dit que le Prince avoit parfaitement bien reçu sa Lettre, mais qu'il ne vouloit pas la priver de ses pierreries, & que ses Maîtres lui avoient ôté l'occasion de lui répondre.

11. L'Imperatrice ne se possédant plus résolut d'obliger l'Empereur à faire revenir le Prince *Erastus* à Rome sous quelque prétexte. Mais comme il se disposoit à partir, il voulut consulter les Astres, pour savoir quel seroit le succés de son voyage, car ses Maîtres l'avoient rendu très habile dans l'Astrologie. Il trouva qu'il étoit menacé d'une fin tragique, s'il alloit à Rome. Mais il découvrit, en même tems, une étoille dont l'influence l'avertissoit que, s'il pouvoit demeurer sept jours à Rome, sans parler à qui que ce soit, cette malignité se passeroit, & il seroit comblé d'honneurs.

Les Philosophes informez de tout,

dirent au Prince, que s'il pouvoit s'abstenir de parler pendant sept jours, ils espéroient par leur habileté le défendre contre toutes les accusations qu'on pourroit intenter contre lui. Après cela il se rendit à Rome.

Y étant arrivé chacun fut surpris de voir qu'on ne pouvoit lui tirer une seule parole de la bouche. L'Impératrice trouva le moyen de le faire entrer dans son cabinet, où par les avances les plus fortes, & par des caresses outrées, elle chercha à satisfaire sa passion. Mais le Prince observa toujours un très profond silence, & parut parfaitement insensible à tous ses empressemens. L'Impératrice lassée le menaça, s'il ne la satisfaisoit point, de déchirer ses habits, de s'égratigner les mains & le visage, de faire des cris effroyables, & de l'accuser près de l'Empereur de l'avoir voulu forcer. Le Prince ayant entendu ces paroles, s'échape de ses mains & s'enfuit. L'Impératrice en fureur fit ce dont elle l'avoit menacé, & courant après le Prince cria de toute sa force, au secours. L'Empereur ayant paru à ce bruit, l'Imperatrice se plaignit à lui de la prétendue violence, que son Fils avoit voulu lui faire, & lui demanda sa mort. L'Empereur le-

croyant coupable, parce qu'il avoit
ſi, le fit mettre dans un cachot, &
ordonna que dans trois heures on le
fit mourir. Les Philoſophes informez
de ce qui ſe paſſoit réſolurent d'emploier leur éloquence, pour faire renvoier
la mort du Prince, juſqu'à ce que
l'influence maligne fut paſſée. Ils parlerent donc chacun leur jour. Ils mêlerent tous dans leur Harangue une Hiſtoire convenable au ſujet, où ils faiſoient voir à l'Empereur la malice des
femmes, & le danger qu'il y avoit de
précipiter la condamnation du prétendu. A la fin de la Harangue d'un Philoſophe, l'Empereur renvoye toujours
la mort de ſon Fils au lendemain.
L'Impératrice informée de ce délai,
harangue l'Empereur à ſon tour, & le
gagne tellement, qu'il ſe reſout à ne
renvoyer plus l'exécution de la ſentence. Là deſſus vient le ſecond Philoſophe qui harangue l'Empereur, & obtient encore le délai d'un jour. L'Impératrice renverſe de même ce que le
ſecond Philoſophe fait par une nouvelle Harangue (*a*) toujours accompagnée

a *Une fois l'Imperatrice écrit; & il y a auſſi un Philoſophe, qui écrit à l'Empereur, ne pouvant lui parler : mais ces Lettres ont auſſi leur Hiſtoire & ſont des Harangues dans les formes.*

gnée d'une Histoire, de même que celles des Philosophes, & qui détruit toujours ce que les Philosophes ont avancé. Ainsi s'écoulent les sept jours de silence du Prince. Cependant comme l'Imperatrice avoit parlé la derniére, la mort du Prince étoit infaillible, si un songe qu'eut l'Empereur après toutes ces Harangues, ne lui eut fait connoître l'innocence de son Fils. Le Prince n'étant plus obligé au silence défendit sa cause en plein Senat, dans une Harangue accompagnée aussi de son Histoire, & fit voir toute la perfidie de l'Imperatrice. Les Juges reconnurent son innocence, le renvoyérent absous, & firent arrêter l'Imperatrice, qui fut mise en prison, où elle se tua elle-même, pour éviter une mort ignominieuse.

II. Toute cette Histoire choque la vraisemblance, & est assez mal concertée. Elle est fondée sur la certitude de l'Astrologie Judiciaire, la plus vaine de toutes les Sciences; & elle fait, contre la vérité de l'Histoire, de l'Empereur *Dioclétien* un Prince foible, qui, dans une affaire très-sérieuse, & agité de la plus violente colére, se laisse amuser par des Historiettes, les écoute tranquillement, & est toujours de l'avis du

der-

nier qui lui parle. Elle est d'ailleurs
ez bien écrite en François. S'il y
quelques fautes contre la pureté de
Langue, ce sont de ces fautes qui é-
apent quelquefois au plus habile E-
rivain ou qui même, peut-être, doi-
nt être imputées à l'Imprimeur. En
oici un exemple, qui se trouve sur la
a de la pag. 224. *Et commanda qu'on
evît là-dessus les ordres de l'Impéra-
ice, comme si c'étoient les siennes pro-
es;* pour, *les siens propres.*

ARTICLE V.

EXCELLENCE *de la* FOI *&* *de ses* EFFETS: *expliquée en vint Sermons sur le Chapitre* XI. *de l'Epître aux Ebreux. Prononcez à Utrecht dans les années* 1708. *&* 1709. *Par* DAVID MARTIN *Ministre du S. Evangile.* A Amsterdam, chez Pierre Brunel 1710. in 8. Tom. I. pagg. 583. Tom. II. pagg. 652. Gros caractére.

LE Public sait déja par d'autres Sermons publiez par Mr. *Martin*, ce qu'il doit attendre de ceux-ci. Le succès que les premiers ont eu répond au Libraire du débit de ces derniers. Il ar-
rive

rive assez souvent, que quand on explique ou un Chapitre ou un Livre de l'Ecriture tout de suite dans des Sermons, on tombe sur des Textes assez stériles, sur lesquels, à moins que de s'écarter, il est difficile de dire des choses bien importantes. Mais le Chapitre XI. de l'Epître aux Ebreux ne contient rien que de grand & de très-utile, & l'on auroit de la peine d'en trouver un autre dans les Epîtres où tout soit du même prix, que ce qui est contenu dans celui-ci. Il est en même tems très-varié; & quoi qu'il ne contienne proprement que l'éloge de la Foi, ses effets sont si diversifiez dans les exemples que raporte S. *Paul*, que c'est toujours quelque chose de nouveau & d'important en même tems.

Il y a une difficulté qui influe sur tout ce Chapitre. On demande de quelle Foi il y est parlé; si c'est simplement de la persuasion où l'on est, qu'une action qu'on va faire plaira à Dieu, ou de la Foi qu'on apelle justifiante. Mr. *Martin* croit que S. *Paul* a eu en vûe dans tout ce Chapitre la Foi justifiante, & il en allègue deux raisons. La première, que c'est proprement pour cette Foi que les Ebreux à qui écrit S. *Paul* étoient persécutez, &

que

que S. Paul leur recommande de retenir constamment. Pourquoi donc est-ce que l'Apôtre, pour animer les Chrétiens à la persévérance dans la Foi justifiante alégueroit-il des exemples d'une Foi différente de celle-là? L'autre raison est tirée de la définition, que S. Paul donne de la Foi, dès le commencement du Chapitre, & qui en est comme l'éloge. Cet éloge est trop magnifique, pour convenir à d'autres, qu'à la Foi justifiante.

Je ne ferai qu'une remarque sur tous ces Sermons de Mr. Martin. On demande à quelle marque Caïn & Abel connûrent, que le sacrifice du premier déplaisoit à Dieu, & que le sacrifice du second lui étoit agréable. Le sentiment le plus reçu, tant des Juifs que des Chrétiens, est que Dieu le fit connoître par quelque marque visible & miraculeuse, que ce fut un feu envoyé du Ciel qui consuma les victimes ofertes par Abel. Mr. Martin embrasse ce sentiment, & tâche de le prouver par l'Ecriture. Il me permettra bien de n'être pas de son opinion, puis qu'elle ne lui est pas particuliére.

Les raisons sur lesquelles il l'établit ne m'ont pas paru des démonstrations, mais de simples raisons de convenance,

ce, tirées de certains événemens beaucoup plus modernes, & qui ne paroissent pas avoir été aussi anciens que le Monde. Le feu du Ciel, dit-on, est souvent tombé sur les sacrifices: j'en conviens; mais *Moyse* & les autres Historiens ont marqué quand cela est arrivé; & de ce que *Moyse* n'en dit rien à l'égard du sacrifice d'*Abel*, j'ai autant de raisons de conclurre, que cela n'arriva pas alors, qu'on a de raison de conclurre, que cela arriva alors, parce qu'il est arrivé dans la suite. C'est une régle constante, qu'il ne faut point recourir au miracle sans nécessité: & je ne vois aucune nécessité d'y recourir en cèt endroit; il n'y a pas une des paroles de *Moyse*, qui nous y oblige. J'ajoute à cela que *Caïn*, impie comme il étoit, se seroit apparemment peu mis en peine, que le feu du Ciel eut consumé ou n'eut pas consumé son sacrifice. Il faut donc chercher quelque autre marque d'aprobation, qui touchât *Caïn* plus sensiblement, & qui fût plus propre à exciter son envie.

Il me semble que ce qui a ébloui les Commentateurs, c'est que *Moyse* raporte l'aprobation de Dieu, immediatement aprés qu'il a parlé du sacrifice

d'*Abel*,

d'*Abel*; ce qui leur a fait croire que l'aprobation étoit arrivée en même tems que le sacrifice. Mais c'est ce que *Moyse* ne dit point, & il n'est rien de si ordinaire aux Historiens, que de joindre des événemens, dont l'un n'est arrivé qu'assez long tems après l'autre, lors qu'il n'est rien arrivé d'important entre deux, ou rien qu'ils ayent dessein de raporter. Il étoit tout naturel de parler en même tems du sacrifice d'*Abel* & de l'aprobation de Dieu; quoi que Dieu ne donnât des marques de son aprobation, que quelque tems après le sacrifice.

5. Il faut remarquer de plus, que ces premiers hommes avoient diverses vuës dans les sacrifices, qu'ils ofroient à Dieu; ils vouloient apaiser sa colére, marquer la dépendance dans laquelle ils étoient par raport à lui, lui témoigner leur gratitude pour les biens reçus, lui en demander de nouveaux pour l'avenir. Or il est facile de penser quel étoit de tous ces motifs celui auquel un homme mondain, tel que *Cain*, étoit le plus sensible.

Enfin, il n'y a point de meilleur interprête de l'Ecriture, que l'Ecriture même. Nous y voyons que très-souvent, lors que les Pécheurs offensent

Dieu dans une certaine vuë, ou pour une certaine raison, Dieu les punit par cela même qu'ils ont eu en vuë. Les Fréres de *Joseph* le vendent, pour éviter l'acomplissement de ses songes, qui présageoient, qu'il seroit le Prince de toute sa Famille, & ce fut par cette vente que s'acomplirent ses songes. La premiére Femme de *Samson* le trahit, pour éviter la menace des jeunes gens, qui avoient dit qu'ils la brûleroient elle & la maison de son Pére, & peu de tems après les Philistins la brûlérent elle & son Pére. Or entre les peines de *Caïn*, il y a celle-ci expressément; *vous serez maudit de la part de la Terre*, lui dit Dieu, *quand vous labourerez la Terre, elle ne rendra plus sa vertu*. Il n'en faut pas davantage pour conclurre, que Dieu fit connoitre qu'il aprouvoit le sacrifice d'*Abel* en benissant ses Troupeaux, en les faisant multiplier abondamment; & qu'il fit connoitre qu'il n'aprouvoit pas celui de *Caïn*, en ne benissant point son labourage aussi abondamment, qu'il le souhaitoit; en ne lui donnant pas une riche recolte. Tout cela me paroit fort naturel & fort probable.

Dès que cette pensée me vint dans l'es-

l'esprit, elle me parut si naturelle, que je ne doutai pas que je ne la trouvasse dans la plûpart des Commentateurs. J'en lûs un grand nombre, qui paroissent n'y avoir pas seulement pensé. Je soupçonnai qu'il n'y eût dans ma conjecture, quelque chose, qui ne s'accommodoit point avec les paroles du Texte. Je l'examinai avec soin. Tout me confirmoit dans mon sentiment. Comme j'étois bien-aise de ne parler pas seul, je cherchai encore, &, enfin, je trouvai heureusement *Tirin* Auteur savant & judicieux, qui avoit découvert la vérité longtems avant moi.

ARTICLE VI.

DE'FENSE *de la* PERPE'TUITE' *de la* FOI, *contre les Calomnies & Faussetez du Livre intitulé*, MONUMENS AUTHENTIQUES *de la* RELIGION *des* GRECS. A Paris, chez Gabriel Martin, 1709. in 8. pagg. 525. sans la Préface & l'Indice, & se trouve à Amsterdam, chez de Lorme.

C'EST ici la Réponse au Livre de Mr. *Aymon*, dont nous avons

donné un assez long Extrait dans les *Nouvelles* d'Août 1708. pag. 203. & *suiv.* Nous avons aussi parlé de la Réponse dans les Extraits des Lettres du Mois de Mai 1709. pag. 576. Mr. l'Abbé *Renaudot* Auteur de cette Réponse n'a pas été content de cèt endroit de mes *Nouvelles*. J'en suis très-fâché, & si j'eusse cru que cèt endroit lui eut déplu, je l'aurois suprimé, au hazard de choquer un Ami qui m'écrit, & qui, peut-être, ne m'écriroit plus, s'il savoit que je ne fisse aucun usage de ce qu'il me mande. Tout ce dont je puis l'assurer, non pas à cause des menaces qu'il a faites; mais pour tâcher de le satisfaire; c'est que toute la part que j'ai à l'endroit qui lui a déplu, c'est d'y avoir retranché des choses plus fortes, que celles qui y sont restées. S'il a de bonnes raisons à dire, il n'a qu'à les publier ou à part, ou dans mon Journal, où j'ofre d'insérer sa Réponse; pourvû qu'elle ne soit pas trop longue; & que ménageant l'Auteur qui m'a écrit, il n'attaque, que ce qu'il a dit contre lui. Quant à moi, j'estime & j'honore Mr. *Renaudot*. Je sai qu'il est très-savant, & il me paroit écrire d'une maniére très-polie & très-

agréable

agréable en notre Langue (a). Il défend ceux de sa Communion; il lui est très-permis. S'il paroit parler quelquefois avec mépris & peu poliment des Théologiens Réformez, qu'il n'honore pas même toujours des titres les plus communs, cela ne lui est pas particulier. Peut-être est-ce une pratique, qui a passé en loi dans son Eglise, & laquelle ceux qui en usent autrement & qui sont bien rares, ne croyent pas être obligez d'observer. Il m'a attaqué dans sa Préface; c'est une chose qui lui étoit encore très-permise; & je crois qu'il me permettra de me défendre, en rendant compte au Public de son Livre, & sous la promesse d'observer les régles de la plus exacte honnêteté, autant qu'elles me sont connuës.

Mr. *Renaudot* commence par une

a *Je parle ainsi par raport à ce que nous avons déja vû de lui. Dans cette Réponse, il paroit qu'il s'est oublié en quelques endroits; où il y a des périodes si longues dans lesquelles le nominatif est si loin de son Verbe, qu'il faut les lire plus d'une fois pour les comprendre. Il y a aussi quelques périodes, qui ne paroissent pas achevées, & qui n'ont point de sens. Voyez pag. 446. lig. 5 & 6. pag. 471. lig. 22. & 23. pag. 179. lig. 1. 2. 3.*

assez longue Préface, destinée principalement à répondre à la Dissertation Préliminaire de Mr. *Aymon*. Il dit que le Livre de son Adversaire *contient diverses Lettres de* Cyrille Lucar *Patriarche de Constantinople que les Calvinistes ont loüé avec excès, & qu'ils ont mis au rang des Martyrs ; parce qu'ils en tirérent une Confession de Foi conforme à celle de Genéve. Il y joint,* ajoute-t-il, *cette même Confession, qui avoit déja été imprimée plusieurs fois, & le Synode de Jerusalem tenu en* 1672. *qui l'avoit été dès l'an* 1676. *Tout le reste sont des réflexions & des raisonnemens du sieur A. Les Lettres avoient été déja vuës & citées par plusieurs Auteurs, & avoient paru si peu importantes, que ceux-mêmes qui imprimoient tout, comme* Hottinger, *s'étoient contentez d'en donner quelques Extraits : deux des plus longues, & qui paroissoient avoir quelque érudition, avoient été imprimées, il y a plusieurs années. Ainsi tout ce qu'il y a de nouveau dans cèt Ouvrage est qu'on a une nouvelle Edition pleine de fautes de deux Piéces Grecques déja connuës, & que tout le reste sont des imaginations d'un homme, qui n'a pas la premiére connoissance de la Langue,*

ni

ve de la matiere dont il écrit. Il ne sait guéres mieux la doctrine de l'Eglise Catholique qu'il a abandonnée; & est fort novice dans celle des Protestans. En un mot, il n'est rien moins que Théologien, de quelque côté qu'on le prenne. C'est ce dont Mr. l'Abbé *Renaudot* prétend avoir donné de bonnes preuves dans son Ouvrage. Il suit pié à pié la Dissertation de Mr. *Aymon*, & y trouve presque partout à redire. Il l'accuse d'avoir mal traduit le texte du Synode de Jerusalem, d'en avoir retranché, non seulement quelques periodes, mais des pages entiéres, & quelquefois plusieurs. Et parce que Mr. *Aymon* dit à la fin de son *Errata*, qu'il n'a pas mis ce qui avoit été inséré dans le Livre de *la Perpétuité*; on lui répond qu'outre que cette raison seroit très-mauvaise, quand elle seroit vraye, il a imprimé en Grec & en Latin la plupart des passages, qui se trouvent dans la *Perpétuité*, & en a retranché d'autres qui ne s'y trouvent pas. On l'accuse encore de bâtir une preuve qu'il apelle *incontestable*, sur une erreur grossiére, qui est de confondre *Parthenius* le Vieux élû Patriarche en 1639. avec celui duquel parle Mr. de *Nointel*

tel en 1671. Le premier étoit Métropolitain d'Andrinople &. l'autre de Burse. Mr. *Aymon*, dit-on encore, suppose que *Dosithée*, fut chassé de Jerusalem en 1672, quoi qu'il fut encore Patriarche en 1700. Il prend les Cophtes pour des Chrétiens Grecs; & *Adolphe Venator* Ministre Arminien, pour un Grec Latitudinaire.

Après avoir fait connoitre, qu'on regarde Mr. *Aymon* comme un très-pitoyable adversaire; on se fait une objection fort naturelle; pourquoi donc on s'amuse à le refuter? Mr. *Renaudot* répond, que c'est l'Extrait que j'ai donné de l'Ouvrage de Mr. *Aymon*, qui en est la cause, parce que cêt Extrait est capable de faire croire à ceux qui ne lisent les Livres que dans les Journaux, que l'Auteur a exécuté tout ce qu'il a promis dans son Livre. Mr. l'Abbé *Renaudot* ajoute qu'on peut soupçonner, que j'aprouve toutes les faussetez & toutes les calomnies de Mr. *Aymon*, parceque je ne critique que des choses, qui n'ont aucun raport à la matiére, & que je n'y trouve presque rien à redire, que d'avoir &c.

Il dit que je devois plutot remarquer quelques unes des fautes énormes, que lui-même exposera dans la suite.

Mais

Mais je prie très-humblement Mr. *Renaudot* de se ressouvenir, que jamais Journaliste n'a promis de relever toutes les fautes d'un Auteur; que quand il n'en releveroit aucune, on ne pourroit l'accuser ni d'avoir fait une faute, ni même de ne les avoir pas vuës. Je me suis attaché principalement à des choses qui me concernoient personnellement. Qu'y avoit-il de plus naturel? Supposé que je crusse qu'il y a autant de fautes dans le Livre de Mr. *Aymon*, que le prétend Mr. *Renaudot*, j'aurois une excuse toute prête, pourquoi je n'ai pas relevé ces fautes, c'est qu'il y auroit eu trop affaire. Et à dire la vérité, quoi que j'estime Mr. *Renaudot*, ce n'est pas à cause d'un grand nombre de fautes, qu'il a relevées dans son Adversaire, & qui sont si grossiéres, qu'il n'étoit pas nécessaire d'avoir autant de savoir qu'il en a pour les découvrir. Par exemple, aurois-je bien donné du relief à ma réputation & à mon savoir, quand j'aurois remarqué qu'à la page 392. Mr. *Aymon* fait une assez longue remarque fondée sur ce principe, que les LXX. ont traduit l'Evangile. Il est vrai qu'il a corrigé cette faute dans l'*Errata*, où il veut qu'on efface toute sa remarque.

Mais on voit bien à qui la faute doit être imputée à lui ou à son Imprimeur. Le plus court eut été de n'épargner pas un carton, pour cacher cette faute aux yeux du Public. Mr. l'Abbé *Renaudot* ne croit pas, sans doute, que j'aye eu besoin de ses lumiéres pour faire cette remarque. Je puis l'assurer qu'elle me frapa lorsque je parcourus le Livre de M. *Aymon*, pour en donner l'Extrait. Il se plaint encore & me maltraite même, sur ce que j'ai dit *qu'on n'a pas raison de regarder les opinions de ce Patriarche* (a), *comme des opinions particuliéres & cela parce qu'il a dit que c'étoit le sentiment de son Eglise*. Si je croyois que *Cyrille Lucar* est un scelérat & un faussaire, comme le croit Mr. *Renaudot*, mon raisonnement ne vaudroit rien. Mais comme ce n'est pas là mon opinion, on peut croire que je regarde le témoignage de ce Patriarche, comme le témoignage d'un homme de bien, qui peut être de quelque poids, pour savoir quel étoit le sentiment de son Eglise; sur tout puis qu'il nous aprend d'ailleurs, que sa Confession répanduë parmi les Grecs, ce dont on pouvoit facilement s'assurer, & ce

a Cyrille Lucar.

& ce qu'il n'eut osé faire, s'il l'eut cruë contraire aux sentimens de son Eglise. Mr. *Renaudot* même convient, qu'il s'en répandit des copies en Pologne, en Walaquie & ailleurs. Il est vrai qu'il y a des témoignages opposez; mais on sait les exceptions, qu'on y fait. Les Catholiques R. n'en veulent pas croire *Cyrille Lucar*, & quelques autres Grecs, qui parlent comme lui; ils l'accusent d'être des Grecs latinisez. Est-il fort surprenant de voir qu'un Auteur suive le sentiment de son Eglise? Il le seroit beaucoup plus, s'il en suivoit un contraire. Je crois Mr. *Renaudot* trop honnête homme, pour vouloir m'en faire un crime.

Après tout, je me suis assez déclaré sur toute cette controverse. Je suis un peu peuple. Que les Grecs croyent tout ce qu'il leur plairra; je m'en mets peu en peine. Ils sont si ignorans la plûpart, qu'ils ne savent pas trop eux-mêmes ce qu'ils croyent; & si je ne craignois d'être trop long je proposerois ici un *Systême* sur leur croyance, peut-être aussi probable que celui de Mr. *Claude* ou de Mr *Arnauld*. Si ces deux Messieurs ont regardé cette Controverse de la Croyance des Grecs comme Capitale, il leur a été permis. Mais

je crois qu'il m'est aussi permis d'en avoir une autre pensée.

Mr. *Renaudot* dit que je fais l'éloge du Livre de Mr. *Aymon*. Tout le monde n'a pas été de son sentiment. Mais j'ai dit qu'il refute très bien divers faits raportez dans le Concile de Jerusalem; cela peut être, sans que pour cela je prétende avoir fait l'éloge de ce Livre, ni aprouver tout ce que je n'ai pas relevé. J'en apelle à l'équité de Mr. *Renaudot*: Lui même n'a pas tout relevé dans le Livre de Mr. *Aymon*. Aprouve-t-il tout ce qu'il n'a pas relevé ?

Mr. *Renaudot* répond à ce que j'ai dit, que ces Disputes, savoir sur ce que croyent les Grecs sur l'Eucharistie, ne regardent que les Savans; que cela est vrai, si je veus dire qu'il n'apartient qu'à eux d'en juger. Il confesse encore que je dis vrai, si je veus les faire passer comme n'étant que de pure curiosité, supposé la verité des deux principes, que j'ai posez, dont, ajoute-t-il, les Grecs ne conviennent pas plus que les Catholiques. Enfin, il dit que Mr. *Claude* n'a pas dit, comme moi, qu'il se mettoit fort peu en peine de ce que les Grecs croyoient, puis qu'il a affirmé avec tant d'assurance, qu'ils ne croyoient ni la présence réelle, ni la transsubstantiation. Voi-

Voici les deux principes que j'ai posez, comme étant les principes constans des Réformez. 1. Que l'Ecriture contient tous les principes nécessaires au salut. 2. Qu'elle les contient clairement. Mr. *Renaudot* ne nie pas que ce ne soient là les principes des Réformez : mais il dit que les Catholiques & les Grecs n'en conviennent pas. A l'égard des Catholiques R. je le sai aussi bien que lui ; à l'égard des Grecs je n'en sai rien. Mais qu'est-ce que cela fait à la question ? Ne sufit-il pas, que les Réformez conviennent de ces principes, pour se mettre peu en peine de ce que croyent les Grecs ? Faut-il, qu'ils abandonnent ce principe, pour embrasser celui des Catholiques R. afin d'entrer dans cèt examen. Il faut auparavant, qu'on leur ait prouvé la fausseté de leurs principes, ce qu'ils prétendent qu'on n'a point fait jusques à présent. Ils croyent, au contraire, les avoir prouvez d'une maniére incontestable. J'aimerois autant qu'on dit à un homme qui prétend ne devoir rien ; examinons, je vous prie, dans quelles espèces vous me payerez. Moi, répondra cèt homme, qu'ai-je affaire de cèt examen ? Prouvez auparavant que je vous doive quelque

chose. Un Réformé répondra de même, à un homme qui lui dira, examinons les sentimens des Grecs sur l'Eucharistie ? Si vous voulez l'examiner par curiosité je le veus bien. Mais si vous voulez que je l'examine, afin de croire ce qu'ils croiront ; cela est entiérement inutile. Je m'en tiens à l'Écriture. Tirez moi de ce retranchement, avant toutes choses.

Mais, dit-on, Mr. *Claude* n'a pas eu la même pensée de cette question. Je répons que je suis persuadé que cet habile homme ne croyoit point cette controverse nécessaire ; je suis bien assuré, qu'il ne l'a jamais dit, parce que cette pensée seroit contraire au dogme des Réformez.

Ce n'est que par surabondance de droit, qu'il est entré dans cette question. Le Cardinal *Bellarmin* ne croyoit pas que l'Ecriture contint tous les Articles de Foi. Il n'a pas laissé de tâcher de trouver dans l'Ecriture tous les dogmes de son Eglise. On dispute quelquefois sur les principes de son Adversaire : mais on n'y est pas toujours obligé. Et il est beaucoup plus ordinaire de s'en tenir à ses propres principes.

Mr. l'Abbé dit, que si le consen-

te-

ement général de tous les Grecs & des autres Communions Orientales ne fait pas une grande impression sur les plus simples Calvinistes, il en doit faire sur tous ceux qui cherchent la Vérité. J'avoüe que je crois la chercher de bonne foi, & que cependant ce consentement ne fait pas plus d'impression sur moi, qui suis du nombre de ces simples Calvinistes, que l'opinion généralement reçuë par les Catholiques R: que la Maison de la S. Vierge a été transportée par les Anges à Lorette.

Mr. *Renaudot* dit que, si j'avois conféré le Synode de Jerusalem de l'Edition de Paris avec ce qu'en a imprimé Mr. *Aymon*, je n'aurois pas dit que la plûpart des Extraits des Homélies de *Cyrille* ne vont point au fait; parce que j'aurois reconnu, que s'il y a quelquefois des endroits, qui paroissent n'y avoir pas un entier raport, c'est que Mr. *Aymon* en a retranché une partie. Cela seul suffiroit pour ma justification, en cas que j'eusse dit ce qu'il me fait dire: car je n'ai parlé que de ce que j'ai trouvé dans le Livre de Mr. *Aymon*. On verra s'il ne se justifiera point des falsifications, dont on l'accuse. Mais Mr. *Renaudot* qui se récrie si fort sur les injustes accusa-

tions

tions de Mr. *Aymon* contre plusieurs personnes, ne craint-il point, que je ne me récrie à mon tour sur ce qu'il m'accuse contre toute sorte de raison de ce que je n'ai jamais dit, & qu'il m'impute des choses ausquelles je n'ai point pensé ? Je raporte une *Objection* que se fait Mr. *Aymon* sur ce que dans les Extraits des Homélies de *Cyrille Lucar*, il y a des choses, qui ne vont point au fait. J'ajoute que Mr. *Aymon* répond, qu'il ne faut pas en être surpris, parce que la Confession de *Cyrille* envoyée aux Grecs du Concile de Jérusalem est une fausse Confession de *Cyrille*. Sur cela Mr. *Renaudot* dit que j'admets & l'Objection & la Réponse de Mr. *Aymon*; que je trouve que les Extraits de *Cyrille* ne vont point au fait, que j'adopte une calomnie aussi insoutenable que celle de dire, que les Docteurs & Prélats de France avoient envoyé aux Grecs une fausse Confession de *Cyrille*. Y a t-il rien au Monde de plus injuste ? Ce seul exemple ne peut-il pas faire craindre, que Mr. *Renaudot* un peu en colére quand il fit son Livre, n'en impute aussi à Mr. *Aymon*, ou ait vû dans son Ouvrage des choses, qu'il n'y a pas mises : d'autant plus qu'il croit avoir raison d'être en co-

lére contre Mr. *Aymon*, & que, du moins, lorsqu'il composoit son Livre, n'avoit pas le moindre prétexte d'être en colére contre moi; & que, par conséquent, il devoit en croire ses propres yeux & non pas sa passion.

Je ne prens aucun parti entre Mr. *Aymon* & Mr. *Renaudot*; mais comme l'exemple que je viens de raporter fait voir, que ce dernier impute quelquefois à un Auteur ce qu'il n'a pas dit, il est nécessaire de lire l'Ouvrage de ces deux Auteurs avant que d'en juger. Je raporterai ici mes propres paroles & celles de Mr. *Renaudot*, après quoi le Public me rendra la justice qui m'est duë. Voici mes paroles.

(a) *On trouve dans ce Concile divers Extraits des Homélies de* Cyrille, *& on est surpris d'en voir plusieurs qui ne vont point au fait, où il ne s'agit point des Articles contestez, & des dogmes particuliers des Réformez. Au contraire ces Extraits confirment divers endroits de la Confession de* Cyrille. *Mr.* Aymon *léve cette difficulté en disant, que les Grecs de ce Concile de Jérusalem, ont été trompez par les principaux Docteurs & Prélats de France, qui leur ont*

a *Nouv. de la Rep. des Lett. Aout* 1708, *pag.* 213.

ont envoyé une fausse Confession de Cyrille, dans laquelle ils lui imputoient des sentimens, qu'il n'avoit point, en effet. Il est plus clair que le jour que dans tout cela, c'est Mr. *Aymon* qui parle, & non pas moi. Je ne donne aucune aprobation ni à l'Objection, ni à la Réponse. Bien loin de là dans le même Article je dis qu'il me semble que Mr. *Aymon* reléve mal en un endroit les Membres du Concile de Jérusalem. Cependant voici Mr. *Renaudot*, qui m'impute & l'Objection & la Réponse, pour avoir lieu de me quereller. Ecoutons-le.

Si M. B. avoit pris la peine de consulter le Synode de Jerusalem de l'Edition de P. avec ce qu'en a imprimé le Sieur A. il n'auroit pas dit que „ la „ plûpart des Extraits des Homelies „ de Cyrille ne vont point au fait: *car il auroit reconnu, que s'il y a quelquefois des endroits, qui paroissent n'y avoir pas un entier raport, c'est que le Sieur A. en a retranché une partie. Mais il devoit encore moins adopter une Calomnie aussi insoutenable que celle de dire* „ que les Docteurs & Prélats „ de France avoient envoyé aux Grecs „ une fausse Confession de Cyril- „ le.“ Je nie formellement à Mr. l'Abbé,

l'Abbé, que j'aye *dit* en mon nom & non au nom de Mr. A. ce qu'il m'impute d'avoir dit ; & que j'aye *adopté* la prétenduë *calomnie*, qu'il dit que j'ai adoptée. Comme Mr. *Renaudot* pourra me répondre, il doit commencer par prouver ces deux imputations, sans prendre le change ; sans quoi tout ce qu'il pourra dire contre moi, pourra être soupçonné avec autant de justice d'être faux ; qu'on voit clairement en confrontant mes paroles & les siennes, que ce qu'il m'impute est parfaitement faux.

Il finit ce qu'il avoit à dire sur mon compte par ces paroles. *S'il a reconnu les fautes sans nombre de cèt Ouvrage, & qu'il n'en ait pas voulu parler, ce qu'on a peine à croire, ou s'il a cru les devoir dissimuler, il a beaucoup hazardé sa propre reputation & celle de ses Extraits.* Je ne comprens pas trop bien ce raisonnement, où l'on voit d'abord une proposition disjonctive où les Membres loin d'être opposez, sont à peu près les mêmes. N'en vouloir pas parler, ou croire les devoir dissimuler, n'ont jamais été deux choses opposées; au contraire, de là-même qu'on ne veut pas parler d'une chose, c'est une marque qu'on la veut dissimu-

simuler. D'ailleurs, ces paroles, *car qu'on a peine à croire*, sont fort équivoques, on ne sait s'il a peine à croire que j'aye vu les fautes de Mr. *Aymon*, ou s'il a peine à croire, que je n'en aye pas voulu parler. En verité, Mr. *Renaudot* se fait bien de l'honneur, il en fait même beaucoup au Public, auquel il croit que mes Extraits pourroient en imposer ; en m'accusant de n'avoir pas vû les fautes de Mr. *Aymon*, qu'il dit presque partout être telles, qu'il faut ne savoir pas lire pour les commettre. Pourquoi s'amuser à refuter un Journaliste si pitoyable, qu'il ne découvre pas même les fautes qu'un Ecolier de quatriême découvriroit ? C'est aquérir des lauriers à bon marché. On peut lui faire la même question au sujet de sa Réfutation du Livre de Mr. *Aymon*, car il est impossible, que les Extraits d'un Auteur qui ne découvre pas les fautes sans nombre de Mr. *Aymon* en imposent au Public. Ainsi il n'avoit nul sujet d'apréhender, que mon Extrait fit aucun mal. Mon Extrait n'est donc qu'un prétexte pour remporter sur Mr. *Aymon* des victoires qui ne lui ont rien couté puis qu'il le represente partout comme le plus pitoyable de tous les Ecrivains.

Mr.

Mr. *Renaudot* dit que si j'ai cru devoir dissimuler les fautes de Mr. *Aymon*, j'ai beaucoup hazardé ma réputation & celle de mes Extraits. Je ne voi point la justesse de cette conséquence, à moins qu'il ne prétende, qu'un Journaliste doit relever toutes les fautes d'un Livre, dont il fait les Extraits: en quoi il pourroit bien être seul de son opinion. On se plaint, au contraire, tous les jours de leur critique. On veut qu'ils fassent l'office d'Historiens & non pas de Censeurs. Un Journaliste ne se rend garant que de ses propres pensées. Il critique quelquefois, parce qu'il le croit nécessaire, ou qu'il qu'il se trouve d'humeur de critiquer. Mais il ne critique pas toujours, il ne le fait même que rarement. C'est donc la derniére de toutes les injustices, que de tirer du silence d'un Journaliste, la conséquence qu'en tire Mr. *Renaudot*. Il n'est pas même tout-à-fait vrai, que je n'aye point critiqué l'Ouvrage de Mr. *Aymon*. Dans un endroit, j'ai défendu contre lui les Membres du Concile de Jérusalem. Il est vrai que je n'ai pas à l'imitation de Mr. l'Abbé, accompagné ma Critique d'une longue tirade d'injures. Comme j'ai été obligé de m'étendre un peu sur la Préface de Mr.

Mr. *Renaudot*; je ferai fort court sur son Ouvrage.

Il fait presque d'abord l'Histoire du Voyage de Mr. *Aymon* à Paris, & de la maniére dont le Manuscrit du Concile de Jérusalem lui tomba entre les mains. Il fait ensuite diverses *remarques* sur la Confession & sur les Lettres de *Cyrille Lucar*. Il prétend que tout ce qu'on peut conclurre de cette Confession, c'est que *Cyrille* déclaroit aux Ministres de Genéve, qu'il les croyoit orthodoxes, & qu'il étoit dans les mêmes sentimens qu'eux touchant la Religion. Mais on ajoute que c'est ce qu'il a toujours nié avec serment devant son Eglise; & que c'est aux Calvinistes à examiner, s'il les a trompez, ou s'il a trompé les Grecs. Que ce que ceux-ci ont témoigné unanimément depuis plus de LXX. ans est plus croyable que tout ce que lui seul peut avoir dit ou écrit en particulier, & sur quoi vraisemblablement il avoit demandé le secret. Mr. *Renaudot*, qui se plaint fortement que Mr. *Aymon* ait dit de grosses injures aux Grecs, qui ont témoigné croire la Transubstantiation, n'épargne pas à *Cyrille Lucar* les caractéres de fourbe & d'imposteur, par la régle, sans doute, que ceux qui

qui ont la Vérité de leur côté peuvent charger ceux qui ne l'ont pas d'injures, & qu'il n'est pas permis à ceux-ci de rendre la pareille, quoi qu'ils prétendent aussi être dans le parti de la Vérité. Par le même principe Mr. l'Abbé traite d'une maniére fort méprisante Mr. (a) *Leger*, Ministre de Genéve. *C'étoit*, dit-il, *un Ministre & c'est là tout.* A l'égard de *Cyrille Lucar*, il avoue qu'il pourroit avoir été déposé par de mauvaises voyes. Il dit que si sa mémoire fut épargnée sous *Parthenius* le Vieux, c'est parce que la plûpart de ceux qui se trouvérent au Synode tenus alors, n'avoient aucune connoissance de sa duplicité & de son hypocrisie criminelle, & qu'ils se souvenoient de lui avoir oüi prêcher le contraire de la Confession, qu'on lui attribuoit; mais qu'il desavoüoit. Il en arriva de même au Synode de Jérusalem. Ceux qui s'y trouvérent crurent qu'il s'agissoit de justifier la créance de

a *Je ne sai si c'est le même qui fut Professeur en Théologie. Je le crois, & en ce cas, il faisoit, pour le moins, autant de figure parmi les Reformez, que Mr. Renaudot parmi les Catholiques R. Ses occupations à Genéve étoient bien aussi nobles, que celles de Mr l'Abbé à Paris.*

de l'Eglise Grecque; mais qu'il étoit peu important de justifier ou de condamner la mémoire de *Cyrille*. Mr. *Renaudot* rejette avec mépris les témoignages de Mr. *de la Croix* dans ses Mémoires, & de *Morery* dans son Dictionaire, dont Mr. *Aymon* s'est servi. Il ne trouve pas même à propos, qu'il employe l'autorité de Mr. *Simon* (a), quoi que personne ne lui refuse la qualité d'homme très savant; ni celle d'*Allatius* (b), quoi que fort attaché à l'Eglise Romaine. Il aporte des raisons de récusation contre tous ces témoins. Il reléve à la page 81. & aux suivantes, diverses fautes de Mr. *Aymon*, qui sont assurément très grossiéres. Il y en a plusieurs autres de remarquées dans toute cette Réponse. On convient que la Confession attribuée à *Cyrille* est de lui: mais on soutient que c'est une Piéce informe, qui n'a aucune autorité, n'ayant pas les caractéres nécessaires, pour donner authenticité aux Actes des Patriarches. *Cyrille* n'y prend pas le titre ordinaire de *Patriarche de Constantinople la nouvelle Rome & Patriarche œcumenique*. Il ne l'a point fait contresigner par les

a *Voyez la pag.* 377.
b *Voyez entr'autres. pag.* 158. 188.

les Officiers de la grande Eglise, elle n'a pas été inserée dans le *Codex* ou Regître, & elle n'a pas été souscrite par le Synode, c'est-à-dire, par les Métropolitains, Evêques, Officiers de l'Eglise, qui sont toujours près de la personne du Patriarche.

Après les Remarques de Mr. *Renaudot* sur les Lettres de *Cyrille Lucar* & sur le Commentaire dont Mr. *Aymon* les a accompagnées, viennent les Observations de notre Auteur sur le Synode de Jérusalem tenu en 1672. Il justifie partout les Membres de ce Synode. Il tâche d'en établir l'authenticité. Il repond aux avantages, que Mr. *Aymon* a prétendu en tirer. Il fait voir les fautes que cet Auteur a commises dans sa Traduction, & se plaint partout de ce qu'il en a retranché tout ce qui lui a déplu & qui l'incommodoit. Il prétend faire voir qu'il n'y a dans ce Concile aucun fait, qui ne soit apuyé du témoignage de tous les Grecs, qui ont écrit depuis le tems de *Cyrille*; aucune proposition dogmatique, qui ne soit prouvée de même, & qu'il n'y a pas le moindre vestige de ces calomnies, dont Mr. *Aymon* se plaint, comme si on avoit accusé les Calvinistes de ne pas croire les Articles

 fonda-

fondamentaux de la Religion. Tout cela, dit-il, n'est fondé, que sur ce que Mr. *Aymon* a cru que ces mots θεοῦ, θείων, θείων πραγμάτων, signifioient les Attributs de Dieu, comme il a mis dans la Traduction de la Préface de ce Concile. Au lieu que ces mots ne signifient autre chose, sinon *la Foi*, qui étant un don de Dieu est divine, & ensuite *la Théologie*.

Mr. *Renaudot* rejette les accusations de Mr. *Aymon* contre l'infidélité des Extraits de ce Concile, insérez dans le Livre de la *Perpetuité*; sur ce qu'on voulut faire ces Extraits assez courts; qu'ils furent faits avec un peu de précipitation; que celui qui les fit ne les revit pas durant l'impression, & que ceux qui furent chargez de la correction des épreuves, s'en aquittérent avec si peu de soin, qu'il resta un très-grand nombre de fautes. Si on y a suprimé de certaines choses, on ne doit l'attribuer à aucune mauvaise foi; puis qu'on fit imprimer le Concile de Jérusalem tout entier en 1676. Il avoüe que ceux qui ont fait ces Extraits se sont trompez en quelques endroits: & il faut convenir, que s'il n'y a point eu de dessein, ils ont commis quelques fautes aussi grossiéres, que celles

qu'on

qu'on reproche à Mr. *Aymon*. Par exemple ils ont traduit οὐκ ἀγνοῦντες, *ne sachant point*, au lieu de *n'ignorant point*; c'est-à-dire, qu'ils ont mis précisément le contraire. Sans contredit, ce ne peut pas être là une faute d'impression.

Nous ne devons pas oublier une remarque qui revient souvent. Sur ce que Mr. *Aymon* rejette le témoignage de certains Grecs, parce que c'étoit des scélérats, Mr. *Renaudot* répond, que, quand ce qu'on suppose seroit vrai, ils n'en seroient pas moins dignes de foi, quand ils déposent sur leur créance. Voici par exemple, comment il s'exprime à la pag. 189. *que Cyrille de Berrée ait été un scélérat, il suffit qu'il ait été Orthodoxe, & que Lucar ait été condamné ou soupçonné d'hérésie, pour donner toute créance au premier & pour l'ôter au second.* Voila une maxime digne de la sainte Inquisition. Pour moi j'avouë, que je croirois moins un Orthodoxe scélérat, qu'un Hérétique moralement honnête homme, parce que l'un a un principe de conscience, & que l'autre n'en a point. En plusieurs endroits les Hérétiques honnêtes gens sont reçus en témoignage. Les Orthodoxes scélérats ne sont point reçus. En France, les Comé-

 diens

diens bons Catholiques R. ne sont point admis pour témoins. Les Réformez grands Hérétiques étoient reçus en témoignage.

Mr. *Renaudot* fait après cela ses Observations sur les Décrets du Synode tenu sous le Patriarche *Parthenius* à Constantinople en 1642. Il en soutient la vérité & l'authenticité. Il accuse ici Mr. *Aymon* d'avoir offert dans son dernier Voyage de Paris, d'écrire contre les Ministres Réfugiez, sur quoi il témoignoit un fort grand empressement. Mais on n'eut pas la complaisance pour lui d'accepter ses offres, après avoir lû son Livre intitulé, *Metamorphoses de l'Eglise Romaine*.

Après cela suivent les Observations sur la Préface du Synode de Jérusalem: Celles sur les Décrets même de ce Synode, qui sont divisées en divers Articles, comme sur les Sacremens, sur la nécessité du Baptême, sur la présence réelle, &c. A l'égard de la nécessité absoluë du Baptême Mr. l'Abbé prouve que les Grecs croyent cette nécessité absoluë, par la discipline de l'Eglise Grecque; puis que dans les Pénitentiaux les plus anciens, parmi les péchez ausquels on ordonne une

très-

très-rude pénitence; on trouve celui d'avoir laissé mourir un enfant sans baptême. Peut-être que Mr. *Aymon* ne trouvera pas cette preuve convainquante, & dira qu'il suffit que les Grecs croyent le Baptême fort nécessaire, pour punir sévérement ceux qui le méprisent. On ne regarderoit pas comme innocent dans l'Eglise Réformée un homme, qui auroit négligé ce Sacrement.

Mr. *Renaudot* passe après cela à des Eclaircissemens touchant le consentement des sectes Orientales. Il entreprend de prouver que toutes ces Sectes croyent la Présence réelle & la Transsubstantiation. On trouve ensuite des Observations sur les signatures du Synode de Jérusalem, sur lesquelles on dit que Mr. *Aymon* a commis de très-lourdes fautes. Il y en a assurément de très singuliéres & capables de faire rire. Mais Mr. *Renaudot* est mal instruit des nouvelles de ce Pays; quand il parle du *Prêche*, il veut dire le Temple de Mr. *Aymon*; & son Auditoire, qu'il témoigne mépriser souverainement. Il semble d'ailleurs supposer, qu'il n'y a dans les Eglises Françoises de ce Pays aucune personne savante, à

qui il soit difficile d'en faire accroire. On peut l'assurer qu'il se trompe, s'il en fait un jugement si desavantageux. Il nous aprend, que dans la composition du Livre *de la Perpetuité*, c'étoit Mr. *Nicole*, qui tenoit la plume. Il finit par quelques témoignages de Théologiens Coptes, Ethiopiens, & Armeniens, qui semblent prouver que ces Peuples croyent la présence réelle & la Transubstantiation. Nous ne nous y arrêterons point, parce que nous aurons bientôt occasion de parler d'un autre Ouvrage de Mr. *Renaudot*, où ces mêmes matiéres reviendront.

ARTICLE VII.

La DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE *des* EGLISES RÉFORMÉES *de* FRANCE, *avec les Observations des Synodes Nationaux sur tous ses Articles. A quoi l'on a joint la Conformité de ladite Discipline avec celle des Anciens Chrétiens. Et la Discipline du Synode de Dordrecht.* A Amsterdam, chez Jaques Desbordes. 1710. in 4. pagg. 391. gros & petit caractére.

QUoi que l'exercice public de la Religion Réformée ait été aboli en

en France par la cassation de l'Edit de Nantes arrivée en 1685. la Discipline de ces Eglises n'est pas devenue par là-même un Livre inutile. Quand il n'y auroit plus d'Eglises Françoises Réformées dans l'Europe ; ce seroit toujours un article curieux de savoir par quelles loix ces Eglises se gouvernoient en France, & c'est ce qu'on aprendra surement dans ce Livre. Mais outre cela, il y a des Eglises Françoises établies en Allemagne & ailleurs, à qui les Souverains dans les Etats desquels elles sont ont permis de se gouverner selon la Discipline de France. Elles ne peuvent, par conséquent, se passer de ce Livre. Il peut même être utile aux autres Eglises Réformées afin de confronter leur Discipline avec celle-là, de se féliciter de la conformité si elle s'y trouve, ou de perfectionner la leur, si celle-là leur peut être de quelque usage. Enfin on trouve dans cette Edition l'Ouvrage de Mr. *de Larroque* si connu par son *Histoire de l'Eucharistie*, & qui a pour titre, *Conformité de la Discipline Ecclésiastique des Protestans de France avec celle des Anciens Chrétiens.* C'est un Ouvrage, qui contient diverses recherches curieuses, & dans lequel il

y a à aprendre pour tout le Monde On a donc de l'obligation à ceux qui ont bien voulu nous procurer une nouvelle Edition de ce Livre. Quant au Libraire, aparemment que le débit qu'il en fera le recompensera suffisamment de la peine qu'il a prise & de la dépense qu'il a faite.

ARTICLE VIII.

HISTOIRE *de la* VIE *de* JESUS-CHRIST *ou Paraphrase Harmonique des quatre Evangiles, par feu Mr.* PIERRE BUTINI, *Ministre du S. Ev.* A Genéve, chez Fabri & Barrillot. 1710. in 4. pagg. 396. & en 2 voll. in 12. T. I. p. 568. T. II. p. 614.

C'EST ici l'Ouvrage, que nous avions annoncé dans nos Nouvelles d'Avril 1709. pag. 458. Ce qu'on nous en avoit mandé se trouve assez conforme à la vérité: c'est-à-dire que l'Auteur suit le plan & les pensées de Mr. *Le Clerc*, dans son *Harmonie Evangelique*, mais qu'il ne le suit pas servilement. *Il a*, disent les Editeurs, *suivi la même division de Chapitres. En bien des endroits, il n'a fait que traduire ce savant Auteur, quoi que dans un très-grand nombre d'autres, il aît beaucoup étendu ses pensées, ausquelles il a ajo-* *té*

té quantité de reflexions édifiantes. L'on peut même dire qu'à cèt égard il a paraphrasé son Harmonie. Il ne s'est pourtant attaché aux pensées de Mr. LeClerc, qu'autant qu'elles lui ont paru conformes au Texte de l'Evangile, ce que reconnoitront aisément ceux qui compareront ces deux Ouvrages l'un avec l'autre, qui n'auront pas de peine à remarquer les endroits où notre Auteur a eu des pensées différentes, de celui qu'il s'est proposé pour modelle, par raport au gros de l'Ouvrage.

Pour connoitre cette conformité & cette difference, on n'a qu'à lire la Paraphrase du commencement de l'Evangile, selon S. *Jean*. Mr. *Le Clerc* a traduit le mot λόγος par *la Raison*, M. *Butini*, le rend par *la Parole*, ou par *le Verbe*, voila la différence. A l'égard de la conformité, Mr. *Butini* attribuë à S. *Jean* le même dessein que Mr. *Le Clerc* à l'égard du commencement de son Evangile. Ils croyent l'un & l'autre, que S. *Jean* a eu vuë certains sentimens des Philosophes Payens, dans lesquels il y avoit quelque chose de vrai, & quelque chose de faux, & qu'il veut aprendre aux Chrétiens en faveur desquels il écrit, à distinguer ces deux choses. Car voici comment

Mr. *Butini* paraphrase ce commencement de l'Evangile selon S. *Jean*. *Quelques uns de ceux qui ont joint l'étude de la Philosophie des Payens avec la profession de la Religion Judaïque ou Chrétienne, disent des choses fort remarquables sur la nature de Dieu, & sur celle de son Fils unique, qu'ils apellent aussi la Raison de Dieu, la Lumiére, la Vie. Ce qu'ils en disent n'étant ni tout-à-fait vrai, ni tout-à-fait faux, je ferai voir en peu de mots, avant que d'entrer plus avant dans le recit de l'Histoire de* Jesus-Christ, *ce que la Doctrine de ces gens-là renferme de conforme à la vérité, & il sera facile après, de rejetter ce qui s'y trouvera contraire. Il est constant que la Parole ou la Nature divine, qui s'est unie à la Nature Humaine du Seigneur* Jesus, *d'une maniére tout à fait intime, étoit avant la Création du Monde.*

Dans la Paraphrase de la Préface, que S. *Luc* a mise au devant de son Evangile, Mr. *Le Clerc* avoit omis le nom de la personne à qui s'adresse cèt Evangeliste, & qu'il apelle *très-excellent Théophile*. Mr. *Butini* a trouvé à propos de le mettre. Cela est sujet à quelque inconvénient; parce qu'il sem-

semble, que toute cette Histoire est adressée à ce *Théophile*, ce qui n'est vrai que de celle de S. *Luc*. Il semble qu'on n'eut pas dû paraphraser cette Préface, ou avertir que cette Préface ne regardoit qu'un Evangile en particulier. Mais cela est de peu de conséquence. Il n'y a que des personnes très-ignorantes qui puissent s'y tromper.

On ne peut douter qu'un Ouvrage de cette nature, mis à part les sentimens particuliers de l'Auteur, ne soit d'une très-grande utilité. Il l'eut été encore plus, si les Editeurs eussent pris soin d'y mettre un Indice où les Chapitres & les versets des Evangelistes fussent marquez tout de suite, avec le renvoi à la page, où ils sont expliquez. C'est ce qu'ils peuvent encore faire, car tous les exemplaires ne sont pas vendus, & ceux qui en ont acheté, acheteront de bon cœur cet Indice. Il ne faut pas craindre dans des Ouvrages de cette nature de trop grossir le Volume, en y ajoutant une Piéce aussi importante que celle dont je parle. On nous promet un Ouvrage du même Auteur, pour l'intelligence de l'Ecriture. Il y avoit mis la derniére main.

ARTICLE IX.

Extrait de diverses Lettres.

DE *la Caroline.* (*a*) Ayez la bonté de marquer à Mr. *Bernard* que dans le Tome VI. de la *Bibliothéque Universelle*, pages 264. & 265. il y a du faux en ce qu'il y est dit que nos Indiens n'adorent qu'un Dieu Créateur de toutes choses. C'est les faire bien savans & bien Religieux. On n'a point sû jusqu'à present s'ils connoissent même qu'il y ait un Dieu. L'on n'y voit guéres d'aparence. Le Livre dont Mr. *Le Clerc* a tiré l'Extrait dit encore qu'en Caroline on recueille des vins du Rhin, de Canarie, &c. Rien n'est plus faux; & l'Auteur de ce Livre s'est fié à des gens, qui se sont moquez de lui, quand ils lui ont assuré cela. On en donne bien à garder en matiére de Rélations de Pays éloignez comme le nôtre aux gens de votre Europe. On ne recueille ici aucun de ces vins, qu'il a marquez. On n'a pû même encore réüssir à y [illegible] fair

a *C'est le Fragment d'une Lettre écrite de ce Pays-là, à un Ministre Public, qui a beaucoup de mérite, par un Savant qui m'est très-bien connu.*

faire venir du vin, qui puisse se garder, & qui soit passable; quelque soin qu'on ait pris de faire venir des plantes d'Europe, & l'on n'y connoit rien jusqu'à présent. Nos bois sont pleins de Vignes sauvages, dont le pié ordinairement est de la grosseur de la cuisse, & les sarmens embrassent les arbres & les surmontent & couvrent. Mais les raisins, qui ne sont pas plus gros que de petits pois, ne sont bons à rien, qu'à faire tout au plus de leur jus ou du vin, qu'il faut boire en mout, ou du vinaigre assez médiocre. Voila, Mr. nos Vignobles de vin du Rhin, Canarie, de Bourgogne, & de Champagne. Nous n'avons ici de vin, que celui que les Vaisseaux nous aportent de Madère, & bien peu de Clairet de Portugal: encore les chaleurs de l'Eté le font bientôt aigrir. Ce qu'il y a de fort remarquable, c'est qu'étant gâté & non plus buvable, il redevient bon de lui même. Un tonneau de ces vins étant gâté & laissé au soleil, afin qu'il devint bon vinaigre, retourne quelquefois à être bon vin, au grand étonnement de celui qui l'avoit négligé, la grande chaleur, qui nuit à tous les autres vins, fait du bien à celui-ci, & le froid, au con-

 traire,

traire, le fait gâter. De là vient qu'en hiver on a soin de couvrir les Tonneaux.

Ce que l'Auteur du Livre susmentionné dit des Couleuvres à sonnetes de ce Pays-ci est très-certain & confirmé par la vuë & le témoignage des Habitans de notre contrée ; de sorte qu'il est ridicule d'en douter (*a*). Ce qu'il dit des Chats sauvages & de leur grosseur est tel à la letre ; car je l'ai vû par la peau & la tête d'un, qui paroissoit avoir été de la grosseur d'un médiocre Mouton. Ces animaux sont gris, & tout semblables, pour la figure, à nos Chats domestiques. Quelques-uns les prennent pour des Tigres; mais je crois qu'ils se trompent. Pour ce qu'il marque de leur industrie à attraper les Cerfs ; cela peut être, mais je n'en sai rien de certain. On assure plutot que les Tigres de ce Pays-ci font cette sorte de chasse. De tout ceci vous pouvez juger, que dans les Rélations, que l'on vous donne de notre Amérique, pour un article, qui peut être vrai, l'on vous en débite bien de faux, ou, du moins, de fort incertains. *D'Au-*

a On en verra la preuve dans une Relation de l'Auteur de cette Lettre, qui paroîtra, peut-être, dans quelque tems.

D'*Angleterre*. Il paroit depuis quelque tems un assez gros *in* 8. intitulé *The Peerage of England* &c. C'est une Liste des Pairs d'Angleterre d'aujourdhui accompagnée de leur Généalogie, plus ou moins étendue, selon que l'Auteur l'a crû nécessaire. Comme les premiéres Editions de ces sortes d'Ouvrages sont ordinairement défectueuses, on n'est pas surpris de trouver beaucoup de fautes dans celle-ci. On promet de les corriger dans la suite, & d'y faire des Additions considerables.

On a fait une nouvelle Edition du Livre du fameux Docteur *Heylin*, intitulé *A Help to the English History*, &c. C'est une Liste de tous les Rois d'Angleterre, des Pairs Ecclesiastiques & séculiers & des Baronets. Dans cette Edition, on a poussé cette Liste, jusques à l'année 1708. Cet Ouvrage n'est pas moins utile dans son genre que le précédent, particuliérement à l'égard de ceux qui lisent l'Histoire d'Angleterre.

On a publié à Cambridge *Sancti Patris nostri* Joannis Chrysostomi *Archiepiscopi Constantinopolitani de Sacerdotio Libri VI. Accessere Dissertationes quædam Proœmiales de dignitate sacerdotali. Item* S. Chrysostomi *Vita*

Vitæ è Celeberr. Cavii *Historia desumta.* *Editionem adornavit*, *Præfationemque adjecit* Joannes Hughes *A. M. Collegii Jesu apud Cantabrigienses Socius. In* 8. La Dissertation, pagg. 157. la Vie, pagg. 8. Et l'Ouvrage avec les Notes qui sont à la fin, pagg. 301.

Mr. *Prideaux* Doyen de Norwich nous a donné un Traité de l'Origine & du droit des Dîmes. *The Original ad Rights of Tithes*, &c. Il y a joint le Projet d'un Bill, qu'on avoit dessein de présenter au Parlement en 1691. contre la pluralité des Benefices, & il fait voir combien il seroit nécessaire, qu'on fit un Acte, pour prévenir un aussi grand abus que celui-là.

Le Procès du Docteur *Sacheverell* est imprimé chez *Tonson*. C'est un *in Folio*, de 80 feuilles. Il contient les Ecrits de ce Ministre qui ont donné lieu à l'accusation, les Discours des Députez du Parlement contre lui avec les Défenses de ses Avocats, & quelques autres Piéces, qui y ont du raport.

Cette affaire continuë à produire un nombre infini de Brochures & de Feuilles volantes. Une des meilleures Piéces contre le Docteur est intitulée, *The Menagers pro and con:*

or an account of what is said an Child's and Tom's Coffee Houses for and against Dr. Sacheverell. Cèt Ouvrage est écrit avec beaucoup de feu, & il a été si bien reçu, qu'il s'en est déja fait quatre Editions; & on assûre que le premier jour que la seconde parut, il s'en vendit mille Exemplaires. On y trouve ce qu'on peut dire de plus fort pour & contre ce Théologien, sur chacun des quatre Articles ou chefs de son accusation. L'Auteur, qu'on assûre être Chevalier, a trouvé si fort à son goût les réflexions sur l'Ecrit intitulé *Priestcraft in Perfection*, dont vous avez parlé; que craignant que cette feuille volante ne se perdît, il a crû devoir la joindre à son Ouvrage.

On a aussi imprimé la Harangue, que Mr. *de Salisbury* fit à la Chambre des Pairs, lors qu'on y examinoit le premier Article de l'accusation portée contre *Sacheverell*. Un Anonyme l'a critiquée, & un autre Anonyme l'a défenduë.

On a encore publié une Brochure intitulée *A New Catechism &c.* c'est-à-dire, *Catéchisme nouveau, avec la Confession de Foi du Docteur Hicks*, dont il s'est fait trois Editions. On a

ramassé dans cèt Ecrit ce que des *Nonjureurs* & quelques Anglicans rigides ont publié de paradoxe sur la Religion, & on a ajouté à la fin 39. Articles, qu'on prétend contenir les sentimens & la doctrine du Docteur *Hicks*.

On a rimprimé in 8. *M. T. Ciceronis Orationes quædam selectæ cum Interpretatione & Notis, quas in usum Delphini edidit P. Carolus Merouville S. J. quibus præfigitur Vita Ciceronis per annos Consulares digesta. His adjiciuntur in tres Orationes Notæ quædam non inutiles ex Asconio, P. Manutio &c. decerptæ. Huic Editioni accessere Dialogi de Senectute & de Amicitia.*

Mr. *Raphson* nous a donné, *Demonstratio de Deo, sive Methodus ad Cognitionem Dei naturalem brevis ac demonstrativa: cui accedunt Epistola quædam Miscellaneæ de Animæ Natura & Immortalitate, de Veritate Religionis Christianæ, de Universo &c. Auctore Josepho Raphson A. M. & Reg. Societ. Socio. In* 4. Cèt Ouvrage est écrit selon la méthode des Géométres; c'est-à-dire, qu'on y trouve des Définitions, des Axiomes, des Propositions, des Corollaires &c. Il semble néanmoins que l'Auteur n'a pas

pas tout-à-fait évité le défaut de ceux qui ont écrit sur cette matiére, & que souvent il raisonne sur la force de certains termes peu commodes, plutot que sur des idées claires & évidentes.

On vient de publier toutes les Oeuvres de feu Mr. *Stillingfleet*, Evêque de Worcester, en six Volumes *in Folio*. On trouve sa Vie au commencement du premier Tome, & on l'a aussi imprimée à part *in* 8. en faveur de ceux qui seront bien-aises de l'avoir de cette maniére.

Je vous parlai dans ma derniére (a) de l'Ouvrage du Docteur *Nichols*, qui est un Commentaire sur la Liturgie de l'Eglise Anglicane. J'ajouterai à ce que je vous en ai dit, qu'on y trouve une Paraphrase du Service des Fêtes & des Dimanches, des Epitres & des Evangiles; un Abrégé de la Vie des Saints, que l'on fête dans cette Eglise; des personnes, qui ont compilé & revu la Liturgie; avec des Notes des Evêques *Andrews*, *Cosins*, &c. sur cet Ouvrage, qui n'avoient point encore paru.

Mr.

a *Voyez les Nouv. de Mars* 1710. *pag.* 354.

Mr. *Buckley* Libraire de cette Ville, qui posséde très-bien sa Langue, & qui écrit d'une maniére fort sensée, nous a donné un petit Livre intitulé *An Account of the Conduit &c.* C'est-à-dire, *Rélation de la Conduite du Clergé Catholique Romain & des Zélez de France, depuis la première Tolérance accordée aux Réformez jusqu'à leur destruction; où l'on prouve historiquement que ce Clergé & ces Zélez ont été la ruine de l'ancienne Constitution du Gouvernement de ce Royaume. In* 8. pagg. 134. sans la Préface. Cet Ouvrage avoit déja paru par morceaux dans une espèce de Gazette, qui se publie tous les jours, sous le nom de *Daily Courant*: mais on le trouve ici tout de suite avec des Additions considérables. On ne sauroit lire cette Histoire sans déplorer le sort de l'Homme, qui change bientôt en poison les remèdes les plus excellens & les plus salutaires. On y voit avec la derniére évidence, qu'il n'y a rien qui tende plus à la ruine & à la subversion totale des Etats, que le faux Zéle de Religion, & l'esprit de persécution, dont les gens d'Eglise ne sont que trop souvent animez. Des Ecclésiastiques se font bientôt un gros parti, qui obéit

obéit aveuglément à leurs ordres, & qui est toujours prêt à saccager, tuer, & massacrer les Ennemis.

On traduit en Anglois les *Lettres & Mémoires du Comte d'Estrades*; & on en va faire de même des *Mémoires & Négociations de la Paix de Munster*, publiées depuis peu en Hollande. On a aussi compilé & traduit un Recueil de Traitez de Paix, Déclarations de guerre, Manifestes &c. depuis l'an 1648. jusqu'à présent.

D'Allemagne. Un Savant de ce Pays du premier mérite a publié un Ouvrage très-curieux sur la liberté & sur l'origine du mal; qui doit paroître au premier jour. On n'y verra point ni de compilations, ni d'abrégez des autres Auteurs. Tout y sera original & partira d'un esprit qui a profondément médité sur la matiére.

De Hollande. Le Sr. *Brunel* Libraire à Amsterdam a fait une nouvelle Edition des deux Livres suivans. *Le Négoce d'Amsterdam ou Traité de sa Banque, de ses Changes, des Compagnies Orientales & Occidentales, des Marchandises, qu'on tire de cette Ville, & qu'on y porte de toutes les Parties du Monde, des Poids, des Mesures, des Aunages, & du Tarif. Par Le-*

moine de L'Espine. Augmenté de beaucoup dans cette nouvelle Edition, & d'un Traité des Arbitrages & des Changes sur les principales Villes de l'Europe, & de l'ordre de l'Amirauté. in 4. 1710. pagg. 388.

La Morale de l'Evangile, où l'on traite de la nature de la Vertu Chrétienne, des Motifs, qui nous y doivent porter, & des remédes contre les Tentations. Traduite de l'Anglois de Mr. Lucas. 4. Edition revuë & corrigée. 8. 1710.

On trouve à Amsterdam, chez Thomas Lombrail le Sermon du Docteur Sacheverel, qui a tant fait de bruit traduit en François. En voici le Titre. Les dangers ausquels on est exposé de la part des faux Fréres, dans l'Eglise & dans l'Etat. Ou Sermon sur ces paroles de la 2. aux Corinth. Chap. XI. v. 26. J'ai été souvent exposé à des perils du côté des faux Fréres. Prononcé dans l'Eglise Cathedrale de S. Paul à Londres, le 5/16 Novembre 1709. En présence du Lord Maire & des Echevins de la Ville, Par Henri Sacheverell, Docteur en Théologie, Membre du Colége de la Madelaine à Oxford, & Chapelain de S. Sauveur, dans Southwark. A Londres, chez R. Roberts. 1710.

La Veuve de *Paul Marret* Libraire d'Amsterdam vient d'imprimer un Livre de Morale, intitulé la *Pratique de l'Humilité* par Mr. de La Mothe Ministre de l'Eglise Françoise de la Savoye à Londres.

Les Sieurs *Wetsteins*. Libraires à Amsterdam, & *G. van de Water* Libraire à Utrecht ont, enfin, acheve leur Edition de *Tite Live*. Elle est en x. Volumes in-8. dont le dixième consiste seulement en un Indice & quelques Cartes de Geographie. Cette Edition est fort jolie.

Les Sieurs *Waesberge* ont sous la presse un Livre Latin de M. *Lister*, *de Humoribus*.

Le Sieur *Humbert*, Libraire de la même Ville a imprimé depuis peu des Eclaircissemens de M. *Hartsoeker* sur ses *Conjectures Physiques*.

On trouve chez la Compagnie des Libraires à Amsterdam une nouvelle Edition de l'*Introduction à l'Histoire par Mr. de* Puffendorff. 4. voll. *in* 12.

Les Sieurs *Fritsch* & *Böhm*, Libraires à Rotterdam, impriment en François des Oeuvres diverses de Mr. *Locke*, qui contiennent, la *Lettre sur la Tolérance* traduite du Latin; son Traité *de la Conduite de l'Esprit*

dans

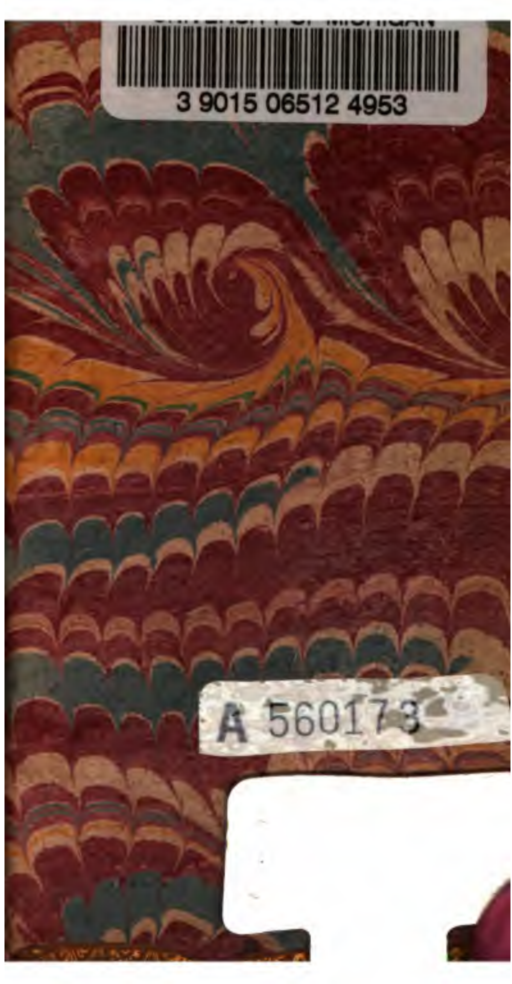
dans la Recherche de la Verité, traduit de l'Anglois; son *Discours sur les Miracles*, la Méthode de faire des Recueils, inserée dans le Tome II. de la *Bibliothéque Universelle*; ses *Mémoires de la Vie du Comte de Shaftsbury*, & *l'Eloge de Mr. Locke*. Ces deux derniéres Piéces sont tirées de la *Bibliothéque Choisie*.

TABLE

des Matiéres principales.

Avril 1710.

FIN.


3 9015 06512 4953
A 560173

